

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

**MINISTERE DE LA PLANIFICATION DE LA PROGRAMMATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**COMITE DE PILOTAGE CHARGE DE L'APPUI ET DU SUIVI DE LA MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL**



**DOCUMENT DE STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL**

2005

AVANT PROPOS

Au moment actuel de sa finalisation, la présente stratégie de Développement du Secteur Rural relève de quatre départements ministériels à savoir :

- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ;
- le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP).

Il ne semble pas évident pour tous de comprendre que, contrairement à la plupart des autres départements ministériels qui élaborent chacun SA stratégie sectorielle, ces quatre ministères se soient regroupés pour élaborer une stratégie commune.

La première explication qui peut être fournie concerne l'approche adoptée par le Gouvernement pour l'élaboration des stratégies de développement par secteur d'activité. Ainsi, si pour des secteurs tels que la Santé et les Télécommunications par exemple, qui sont aujourd'hui gérés par un seul département ministériel, la stratégie sectorielle se confond à la stratégie ministérielle, pour d'autres secteurs comme l'Éducation ? les activités dans lesdits secteurs incombent à plusieurs Ministères (MINEDUB, MINESEC, MINESUP). Tel est le cas du secteur rural.

La deuxième explication à donner concerne l'entendement même que l'on a du vocable « rural ».

A l'origine, le terme « rural » s'adressait à l'Agriculture (au sens large : agriculture, élevage, pêche continentale). L'économie agricole s'intéressait alors à la science de la gestion de l'entreprise agricole.

Avec le temps, la notion de ruralité a intégré les activités connexes de la production Agricole telles que la fabrication des outils dont le paysan a besoin, l'artisanat, la chasse, etc. Par la suite, elle a été étendue aux activités non agricoles pratiquées en campagne. L'économie agricole devient alors l'économie de la campagne ou économie rurale. Bien plus, une approche fonctionnelle a conduit à transcender la sphère géographique (zone de campagne) pour prendre en compte les activités similaires pratiquées en zone urbaine telles que l'Agriculture péri-urbaine, les laiteries urbaines, etc.

En ce qui concerne les campagnes camerounaises, on constate que les principales activités menées restent centrées autour des productions végétales, de l'élevage, de la pêche, de la chasse, et de l'exploitation directe de la nature. Dans la plupart des cas, ces activités sont toutes conduites par les mêmes individus. Ces derniers deviennent alors chacun, des interlocuteurs des diverses administrations publiques ou privées intervenant dans le secteur rural.

Si la concertation en amont de ces interventions est déficiente (comme c'est encore le cas), les acteurs ruraux sont susceptibles de recevoir autant de messages différents qu'il y a de structures d'encadrement. L'expérience a montré que ces messages étaient parfois divergents et les actions menées contradictoires ou dupliquées, ce qui conduisait à une dispersion des ressources.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a opté pour une approche harmonisée qui privilégie le développement des synergies et la coordination.

La présente stratégie de développement constitue le premier fruit de cette volonté d'action concertée au sein du secteur rural.

-DOCUMENT DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

2.2.	LA CONSOMMATION DES MENAGES	62
2.2.1.	LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE.....	62
2.2.2.	LA CONSOMMATION DES SERVICES.....	65
2.3.	LES SERVICES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL	69
2.3.1.	LA RECHERCHE ET LA VULGARISATION	69
2.3.2.	LE SYSTEME STATISTIQUE.....	71
2.3.3.	L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION	72
2.3.4.	LA MECANISATION	73
2.4.	LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	74
2.4.1.	CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.....	74
2.4.2.	L'ÉTAT ET SES DEMEMBREMENTS	76
2.4.3.	LES SOCIETES ET MISSIONS DE DEVELOPPEMENT	77
2.4.4.	LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES.....	81
2.4.5.	LA SOCIETE CIVILE.....	82
2.4.6.	ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES, OPA ET INTERPROFESSIONS.....	83
2.4.7.	LE SECTEUR PRIVE	86
2.4.8.	SYNTHESE DES CONTRAINTES	87
3.	CADRE STRATEGIQUE	90
3.1.	INTRODUCTION	91
3.2.	LES OPTIONS FONDAMENTALES	91
3.2.1.	RECENTRAGE DE L'ÉTAT, LIBERALISATION DE L'ÉCONOMIE, PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET RESPONSABILISATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES, PASTORALES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERES	92
3.2.2.	DECENTRALISATION ET TRANSFERT DE COMPETENCES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	92
3.2.3.	DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES REGIONS ET SOLIDARITE ENVERS LES POPULATIONS LES PLUS DEFAVORISEES ET PLUS PARTICULIEREMENT ENVERS LES FEMMES ET LES JEUNES	93
3.2.4.	PROMOTION DE LA MOYENNE ENTREPRISE RURALE ET MODERNISATION DES PETITES EXPLOITATIONS FAMILIALES ⁹³	93
3.2.5.	RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS	94
3.3.	LES OBJECTIFS DE POLITIQUE.....	94
3.3.1.	ASSURER LA SECURITE ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DES MENAGES ET DE LA NATION	94
3.3.2.	CONTRIBUER A LA CROISSANCE ECONOMIQUE, NOTAMMENT A L'EMPLOI ET AUX EXPORTATIONS	95
3.3.3.	ACCROITRE LES REVENUS DES PRODUCTEURS ET DES POPULATIONS RURALES	97
3.3.4.	AMELIORER LE CADRE DE VIE DES POPULATIONS EN MILIEU RURAL.....	97
3.3.5.	ASSURER UNE MEILLEURE UTILISATION ET UNE MEILLEURE GESTION DU CAPITAL NATUREL	98
3.4.	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	98
3.4.1.	MODERNISATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION.....	98
3.4.2.	RESTRUCTURATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	99
3.4.3.	GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	100
3.4.4.	PROMOTION DES DEBOUCHES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR LES PRODUITS AGRO PASTORAUX ET FORESTIERS	100
3.4.5.	PROMOTION DE L'EMPLOI ET DU ROLE DES FEMMES ET DES JEUNES RURAUX.....	101

3.5 OBJECTIFS STRATEGIQUES	101
3.5.1. DEVELOPPER DURABLEMENT LES PRODUCTIONS AGRICOLES, ANIMALES, HALIEUTIQUES, FAUNIQUES ET FORESTIERES	101
3.5.2 PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE	115
3.5.3 GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES	116
3.5.4 DEVELOPPER LES MECANISMES DE FINANCEMENT ADAPTES.....	117
3.5.5 DEVELOPPER L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	123
3.5.6. DEVELOPPER LE CADRE INSTITUTIONNEL	124
4. CADRE OPERATIONNEL	126
4.1 INTRODUCTION	127
4.2 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET PROJETS	127
4.2.1. LE DSDSR COMME DOCUMENT DE REFERENCE.....	128
4.2.2. LES POLES INTEGRES DE DEVELOPPEMENT RURAL (PIDR).....	128
4.2.3. LA CONTRACTUALISATION ET LA SUBSIDIARITE.....	128
4.2.4. L'ÉQUITÉ.	129
4.2.5. L'APPROCHE PARTICIPATIVE.....	129
4.3. LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	129
4.3.1. LES PROGRAMMES ET SOUS PROGRAMMES	129
4.3.2. LES INDICATEURS DE SUIVI ;	130
4.3.3. LES CRITERES DE PRIORISATION DES PROJETS ;	130
4.3.4. LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS RESPONSABLES.....	130
4.4 MECANISMES D'APPUI ET DE SUIVI - EVALUATION DE LA STRATEGIE	130
4.4.1. MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE	130
4.4.2. LE MECANISME D'APPUI.....	133
4.5. LES BESOINS DE FINANCEMENT	133
4.6 CONCLUSION.....	134
4.6.1 UNE STRATEGIE PERTINENTE	134
4.6.2. UNE STRATEGIE AMBITIEUSE.....	135
4.6.3. UNE STRATEGIE REALISTE.....	135
4.6.4. UNE STRATEGIE COHERENTE.....	136
ANNEXES	139
ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT RURAL	140
ANNEXE 2 : MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL	142
ANNEXE 3 : BESOINS DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL.....	163
<i>ANNEXE 4 : METHODOLOGIE DE PROJECTION DE LA PRODUCTION VIVRIERE.....</i>	<i>172</i>
ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA REVISION DU DSDSR	173

0 PREAMBULE

0.1 GENESE ET PORTEE DE L'ACTUALISATION

0.1.1 Genèse

Le présent « Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural » (DSDSR) est une version actualisée et complétée du DSDSR adopté en février 2002. Il s'inscrit dans la continuité de l'accomplissement des objectifs assignés à ce secteur et de la philosophie définie dans la première version, à savoir :

- la promotion d'une croissance agricole et économique forte et durable pour répondre aux attentes des populations du pays en général et du monde rural en particulier ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales ciblées de lutte contre la pauvreté ;
- le développement de la coordination et des synergies entre les différents sous-secteurs du développement rural ;
- l'accroissement de l'efficacité de la gestion des dépenses publiques et le renforcement de la bonne gouvernance.

Il est l'aboutissement d'un processus dont l'origine remonte au début du millénaire (an 2000). Le Gouvernement s'engage alors résolument dans une démarche participative de planification stratégique comme moyen d'accélérer et de maîtriser son développement et la réduction de la pauvreté. Ce faisant, il reconnaît l'importance et la multifonctionnalité du secteur rural et en fait l'axe cardinal de sa politique de développement économique et social. Cette vision est mise en perspective dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Conduit à partir de 2000 par l'ex Ministère de l'Agriculture, maître d'ouvrage délégué, ce processus aboutit, en février 2002 à la Stratégie de Développement du Secteur Rural, en tant que composante productive de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le DSDSR révisé résulte des réflexions et concertations menées depuis le 29 avril 2003, date à laquelle le DSDSR avait été présenté aux partenaires du Cameroun au développement rural lors d'une table ronde organisée à cet effet à Yaoundé les 29 et 30 avril 2003.

Mais, au point de vue conceptuel, la révision a surtout visé à relever deux défis qui en constituent la justification autant qu'ils en définissent la portée et les frontières; Il s'agit :

- de l'anticipation prospective et la saisie des opportunités nouvelles offertes dans le cadre des évolutions récentes ;
- de l'actualisation et de la reformulation du cadre opérationnel dans l'acception large du terme.

0.1.2 Justification et portée de l'actualisation

0.1.2.1 Relever le défi de l'anticipation prospective et de la saisie des opportunités et perspectives nouvelles

L'horizon temporel des cadres stratégiques tels que le DSRP et le DSDSR est de l'ordre de 10 à 15 ans, tandis que celui des cadres opérationnels est de 5 ans. Ceci étant, on reconnaît le besoin des revues et mises à jour suivant une périodicité définie et quand la nécessité l'impose. Ce besoin est apparu pour le DSDSR.

Depuis 2002 en effet, date de sa présentation, de grands événements et évolutions majeures intéressant de près ou de loin le Cameroun et le secteur rural en particulier ont eu lieu sur la scène internationale, africaine, sous-régionale et nationale. Il s'agit notamment :

- **Sur le plan international :**

- de la deuxième conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Johannesburg, 2002) ;
- de l'adoption du Plan d'action du G8 pour l'Afrique relatif à l'agriculture dans le cadre du NEPAD ;
- des travaux de la Commission sur la pauvreté en Afrique mise sur pied par Tony Blair, Premier Ministre Britannique, en préparation du sommet du G8 consacré à ce problème ;
- de la déclaration de Paris de mars 2005 sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement.

- **Sur le plan du continent Africain :**

- de l'adoption par la réunion des Chefs d'Etats africains tenue à Maputo au Mozambique en juillet 2003 du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) ;
- de l'engagement des Chefs d'Etats à consacrer dans les cinq années à venir au moins 10% de leur budget à la mise en œuvre des politiques de développement allant dans le sens du PDDAA.

- **Sur le plan sous régional :**

- de la mise en œuvre du Programme régional de sécurité alimentaire dans le cadre de la CEMAC ;
- de l'élaboration d'une Stratégie Agricole Commune aux pays de la CEMAC.

- **Sur le plan national :**

- de l'avènement des « Grandes Ambitions » avec la redynamisation des efforts du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté.

Il importe donc que le cadre stratégique du DSDSR (objectifs de politique, orientations stratégiques, objectifs stratégiques, axes stratégiques de financement, etc.) reflète les opportunités nouvelles qu'offrent ces évolutions et que les partenaires d'un genre nouveau qui les incarnent se reconnaissent pleinement dans le Document actualisé.

0.1.2.2 Relever le défi de l'actualisation et de la reformulation du cadre opérationnel

La table ronde des 29 et 30 avril 2003 avait pour objectifs :

- la présentation du DSDSR y compris son cadre opérationnel et ;
- l'étude avec les bailleurs de fonds des différents programmes et modalités de leur mise en œuvre.

La qualité du DSDSR a valu au Gouvernement du Cameroun un satisfecit de la part des partenaires du développement pour "l'ampleur et la qualité du travail accompli ».

Dans une déclaration commune, ils se sont engagés "à poursuivre leurs interventions dans le cadre de la stratégie ainsi définie et à y inscrire progressivement leur appui".

S'agissant du cadre opérationnel, l'élaboration des programmes, avait été amorcée avec la préparation partielle des programmes prioritaires à moyen terme. Mais à l'époque, l'exercice n'avait pu être mené à son terme. Ainsi, en même temps que le satisfecit, les bailleurs avaient recommandé la finalisation rapide du cadre opérationnel et, parallèlement, le déroulement complet des programmes. Les défis programmatiques à relever et les actions correspondantes à entreprendre avaient fait l'objet de recommandations précises dans la déclaration commune des partenaires au développement.

Le Gouvernement avait reçu ces recommandations de manière positive et s'était engagé à leur porter la plus grande attention. Il s'agissait notamment :

- de l'identification de programmes cohérents pour les différents axes identifiés (approfondissement de la programmation opérationnelle) ;
- de l'élaboration d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des programmes (harmonisation et suivi évaluation) ;

- du renforcement des capacités budgétaires, financières et techniques au sein des ministères concernés pour rendre possible les appuis budgétaires (renforcement des maîtrises d'ouvrage);
- de l'approfondissement des politiques sectorielles thématiques nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural (SDSR), par exemple l'eau rurale, le transport, le foncier, l'environnement (et autres politiques sectorielles concernant les zones rurales).

Dès lors, la portée de l'adaptation et de l'actualisation du DSDSR paraissait devoir inclure :

- l'actualisation et l'approfondissement du diagnostic, l'une et l'autre axés sur l'analyse des enjeux, des contraintes et opportunités propres au secteur rural ;
- l'actualisation du cadre stratégique du DSDSR (orientations stratégiques, objectifs stratégiques, critères de définition des priorités, etc.) en fonction des résultats du diagnostic ;
- l'élaboration d'un cadre opérationnel complet incluant :
 - un plan d'action (programmes, ressources, impacts) à moyen terme, horizon 5 ans ;
 - la déclinaison du plan d'action en cadre de dépenses à moyen terme ;
 - les modalités de mise en œuvre et de coordination ;
 - le renforcement du système de suivi/évaluation au niveau de la maîtrise d'ouvrage.

0.2 PROCESSUS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

0.2.1 Maîtrise d'ouvrage

Au cours de la deuxième réunion du Comité de Pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (COPIL-SDSR) tenue le 18 mai 2005 à Yaoundé, la tâche d'actualiser le DSDSR, de le décliner en programmes et projets, et d'élaborer son Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été confiée au Secrétariat Technique dudit Comité.

De manière spécifique, le Secrétariat technique avait pour mandat de :

- suivre les travaux d'actualisation, de déclinaison et de budgétisation déjà engagés par les différents Ministères en charge du secteur rural ;
- fondre les différentes stratégies ministérielles en une stratégie unique et cohérente du secteur rural.

A cet effet, le Secrétariat technique s'est entouré non seulement d'une équipe composée des représentants des différents ministères partenaires du secteur rural¹, mais a également eu recours, aux membres du secteur privé et de la société civile.

0.2.2 Processus et approche méthodologique

Les travaux d'actualisation et de déclinaison de la SDSR en programmes et projets se sont déroulés en cinq phases.

- les actualisations sous sectorielles de la SDSR ;
- la centralisation des actualisations sous sectorielles et l'élaboration d'un projet de document sectoriel actualisé ;
- l'amendement et la validation technique du DSDSR actualisé ;
- l'amendement et la validation administrative par les principaux ministères impliqués ;
- La validation par le Comité de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural.

¹ Voir liste en annexe

0.2.2.1 Les actualisations sous sectorielles

Prenant appui sur l'instruction gouvernementale qui a requis la production des stratégies ministérielles de développement, les administrations en charge du secteur rural se sont engagées dans un processus :

- i) de déclinaison de la stratégie sectorielle (version 2002) en stratégies sous sectorielles ;
- ii) d'actualisation des données, du contexte, et des objectifs stratégiques ;
- iii) d'identification des programmes et projets y afférents et ;
- iv) d'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme.

Ce processus devait également veiller à l'uniformité des présentations grâce à un canevas préparé à cette intention par le MINPLAPDAT.

0.2.2.2 La centralisation des actualisations sous sectorielles et l'élaboration d'un projet de document sectoriel révisé

Chacun des Ministères du secteur rural a fait tenir une copie de sa stratégie révisée au Secrétariat technique du Comité de Pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural. Cette centralisation a conduit à l'organisation d'un atelier qui s'est tenu à Yaoundé du 23 au 30 septembre 2005, afin de produire un premier draft de stratégie sectorielle.

Ledit atelier a regroupé autour du Secrétariat technique du Comité, les représentants de chacun des quatre sous secteurs du développement rural ainsi que ceux du MINPLAPDAT (DPPS).

0.2.2.3 L'amendement et la validation technique du DSDSR actualisé

Du 10 au 15 octobre 2005 à Kribi, un atelier de relecture et d'amendement du draft de la stratégie sectorielle a regroupé autour du Secrétariat technique, les représentants des quatre ministères en charge du développement rural ainsi que ceux des principales administrations partenaires et du secteur privé.

Au terme de ces travaux, les participants ont, sous réserve de l'intégration des amendements apportés, validé le projet de DSDSR révisé.

0.2.2.4 L'amendement et la validation administrative par les principaux ministères impliqués

Une réunion présidée par le Secrétaire Général du MINPLAPDAT, et regroupant les Secrétaires Généraux des quatre Ministères en charge du développement rural, s'est tenue le 14 novembre 2005 aux fins de marquer l'adhésion desdits ministères à la stratégie commune du secteur rural. De la même manière, les participants ont, sous réserve de l'intégration des amendements apportés, validé le projet de DSDSR révisé.

0.2.2.5 La validation par le Comité de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural

La phase ultime de la révision du DSDSR a consisté en la validation des travaux par leur maître d'ouvrage. A cet effet, le Comité de pilotage du développement rural, réuni en session spéciale sous la présidence du Ministre Délégué auprès du MINPLADAT, a estimé que la stratégie révisée reflète les préoccupations des administrations impliquées dans le développement rural, en même temps qu'elle suggère des solutions pertinentes pour relever les défis qui interpellent ce secteur. En conséquence, la stratégie révisée a été jugée recevable, moyennant l'intégration de quelques amendements.

Le présent document constitue le fruit de ce cheminement méthodique, rigoureux et harmonieux.

0.3 STRUCTURE DU DOCUMENT

Le DSDSR (2005) comprend en plus du préambule, quatre articulations à savoir :

- le contexte général et les défis du secteur rural ;
- le diagnostic du secteur rural ;

- le cadre stratégique ;
- le cadre opérationnel.

0.3.1 CONTEXTE GENERAL, ENJEUX ET DEFIS

1) Cette partie rappelle l'environnement politique, économique et social qui a été pris en compte pour la révision de la stratégie et la déclinaison de ses orientations stratégiques en programmes et projets. Elle suggère aussi les défis qui sont à relever par les acteurs du secteur. Elle débute ainsi par un bref historique des différentes politiques et stratégies jusque-là mises en œuvre dans le secteur depuis les plans quinquennaux jusqu'à nos jours. Elle se poursuit par une présentation de l'environnement macro-économique national et international, ainsi que son implication pour le développement rural au Cameroun. Cette partie met enfin en évidence le rôle clé du secteur rural dans l'économie et la société camerounaise.

En s'appuyant sur tous ces éléments d'information, les enjeux et défis actuels du secteur rural sont alors identifiés à savoir : i) contribuer à la lutte contre la pauvreté, ii) assurer la sécurité alimentaire, iii) réussir l'intégration dans les échanges et, iv) gérer de manière durable les ressources naturelles.

0.3.2 DIAGNOSTIC

Il fait une analyse approfondie du secteur rural en mettant un accent particulier sur les atouts, les performances actuelles et les contraintes du système de production rural. Il aborde ainsi tour à tour : i) l'environnement naturel, ii) les ressources humaines, iii) les systèmes et les facteurs de production, iv) les performances du secteur, v) la consommation des produits et des services, ainsi que les structures d'appui au développement rural. Cette partie s'achève par une organisation de l'ensemble des contraintes identifiées suivant les sept grands axes suivants :

1. la faible production et productivité des exploitations,
2. les difficultés d'accès aux marchés,
3. la précarité des conditions de vie en milieu rural,
4. la faible organisation des acteurs,
5. un environnement naturel en pleine dégradation,
6. un environnement institutionnel insuffisamment adapté, et
7. l'insuffisance des crédits.

0.3.3 CADRE STRATEGIQUE

Il définit, sur la base du diagnostic précédent, les mécanismes à mettre en œuvre pour relever les défis qui interpellent le secteur rural. A cet effet il débute par un rappel des options fondamentales du Gouvernement en matière de gouvernance et de réalisation des activités économiques, notamment en matière de développement rural. Ces options sont les suivantes :

- le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes (libéralisation de l'économie, promotion du secteur privé, et responsabilisation des organisations professionnelles agricoles, pastorales, halieutiques et forestières) ;
- la décentralisation et le transfert des compétences aux collectivités territoriales ;
- le développement équilibré des régions et la solidarité envers les populations les plus défavorisées et plus particulièrement les femmes et les jeunes ;
- la promotion de la moyenne entreprise agricole et la modernisation de l'exploitation familiale ;
- la contribution au développement du secteur industriel (agro-industries, industries animales, industries du bois, etc.) ;
- l'implication des populations dans la gestion du développement et des ressources naturelles ;

- le respect des engagements pris sur les plans national et international.

Il en ressort principalement que l'Etat entend s'appuyer sur les moyennes exploitations rurales pour assurer la sécurité alimentaire interne et dégager des surplus pour l'industrie et l'exportation. Cette démarche veillera cependant à l'intégration des femmes et des jeunes et à une gestion durable des ressources naturelles.

A cet effet, la stratégie du secteur s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

1. la modernisation de l'appareil de production ;
2. la restructuration du cadre institutionnel ;
3. la gestion durable des ressources naturelles ;
4. la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agro pastoraux et forestiers ;
5. la promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux ;

Les objectifs stratégiques qui en découlent visent globalement un doublement de la production agricole et animale, une stabilisation de la production ligneuse et un développement des productions forestières non ligneuses.

0.3.4 CADRE OPERATIONNEL

Il précise les modalités pratiques de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural. A cet effet, il commence par énoncer les principes directeurs de la mise en œuvre de la stratégie comme éléments de référence pour l'élaboration des programmes et projets. Ces principes sont les suivants :

- le DSDSR comme document de référence,
- les Pôles Intégrés de Développement Rural comme base d'implantation des programmes et projets,
- la contractualisation et la subsidiarité comme moyen d'implication du secteur privé,
- l'équité comme base d'intégration des populations marginalisées, et
- l'approche participative comme mécanisme d'appropriation locale des initiatives de développement.

Le cadre opérationnel se poursuit par la présentation de la matrice de mise en œuvre (en annexe) des programmes et projets identifiés (18 programmes pour 292 projets), ainsi que des besoins de financement pour cette mise en œuvre au cours des cinq prochaines années. Ce dernier point révèle des gaps de financement sur ressources propres, notamment pour la période 2007-2009, quelle que soit l'hypothèse envisagée et particulièrement :

- l'hypothèse de l'Accord de Maputo où l'Etat s'est engagé à allouer au moins 10% de ses dépenses au secteur rural ;
- l'allocation des ressources sur la base du scénario central du DSRP (7,6 à 8,1% des dépenses) en faveur du secteur rural.

	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Besoins SDRP	117	250	242	213	142	964
Scénario DSRP	125	135	145	154	167	726
Gap DSRP	8	-115	-97	-59	25	-238
Scénario Maputo	163	170	181	193	206	913
Gap Maputo	46	-80	-61	-20	64	-51

Pour plus d'efficacité dans le suivi et mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural, il est préconisé la mise en place de deux types de structures :

- un Comité sectoriel de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural (qui existe déjà) ;
- des Comités sous sectoriels chargés du suivi de la mise en œuvre des stratégies ministérielles de développement ;
- un mécanisme d'appui.

-

- ABREVIATIONS & SIGLES

Abréviation	Intitulé
A.I.D	Appui aux Initiatives de Développement
A.E. R	Agence d'Electricité Rurale
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
AFD	Agence Française de Développement
AGROCOM	Agriculture Agro-Industrie et Communication
APICA	Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires
AsA	Accord sur l'agriculture
ASPPA	Appui aux Stratégies Paysannes et à la Professionnalisation de l'Agriculture
ASSOBACAM	Association Bananière du Cameroun
AVZ	Agent de Vulgarisation de Zone
CAMCCUL	Cameroon Cooperative Credit Union League
CAMRAIL	Société des chemins de fer du Cameroun
CAMSUCO	Cameroon Sugar Compagny
CAPA	Cellule d'Appui à la Politique Agricole
CARBAP	Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (ex CRBP)
CDC	Cameroon Development Corporation
CEAC	Centre d'Education et d'Actions Communautaires
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENEEMA	Centre d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole
CER	Centre d'Education Rurale
CFR	Centre de Formation Rurale
CIAT	Centre International de l'Agriculture Tropicale
CICC	Comité Interprofessionnel café cacao
CIPCRE	Cercle International pour la Promotion et la Création
CIRAD-SAR	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement – Département des Systèmes Agro-alimentaires et Ruraux
CNRCIP	Cameroon National Root Crops Improvement Program
COOPEC	Coopératives d'Epargne et de Crédit
CRA	Collège Régional d'Agriculture
CVECA	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées
DEPA	Division des Etudes et des Projets Agricoles
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.
DSDSR	Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ENIR	Ecole Nationale des Instituteurs Ruraux
ENSA	Ecole Nationale Supérieure Agronomique
FASA	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles
FDCPPROMEX	Food Crop Producers Processors and Marketing Experts
FIMAC	Fonds d'Investissement de Micro-Réalisations Agricoles et Communautaires
FONDAOR	Fonds national d'Appui aux Organisations Rurales
GESEP	Gestion Sécurisée des Espaces Pastoraux
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GICA	Groupe d'Initiative Commune Agricole
HEVECAM	Hévéa du Cameroun
HIMO	Haute Intensité en Main d'œuvre

IITA	International Institute for Tropical Agriculture
IMF	Institution de Micro-Finance
INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
IRAD	Institut de Recherche Agronomique et du Développement
LANAVET	Laboratoire National Vétérinaire
MC ²	Mutuelle Communautaire de Croissance
MIDENO	Mission de Développement du Nord-Ouest
MIDEVIV	Mission de Développement des Cultures Vivrières
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEE	Ministère de l'Eau et Energie
MINTP	Ministère des Travaux publics
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINPLAPDAT	Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
NPA	Nouvelle Politique Agricole
ONADEF	Office National de Développement des Forêts
ONCC	Office National de Café Cacao
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONVC	Ordre National des Vétérinaires Camerounais
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPCC	Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun
OTC	Obstacles Techniques au Commerce (Accord sur les)
PDHCA	Projet de Développement Halieutique Communautaire de l'Atlantique
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PR	Petit Ruminant
PRASAC	Pôle de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
PRCPB	Projet de Réhabilitation et de Création des Points d'eau pour le bétail
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PST	Plan Sectoriel des Transports
SBM	Société Bananeraie de la Mbomé
SEMRY	Société d'Expansion de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIFAC	Syndicat Interprofessionnel de la Filière Avicole Camerounaise.
SIGIF	Système Intégré de Gestion des Informations Forestières
SIGICOF	Système Informatique de Gestion des Infractions et de suivi de

	Contentieux Forestiers
SOCAPALM	Société Camerounaise des Palmeraies
SODECOTON	Société de Développement du Coton.
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SOWEDA	South West Development Authority
SNRA	Système National de la Recherche Agricole
SNV	Service Néerlandais de Volontariat
SPNP	Société des Plantations Nouvelles de Penja
SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.
UFA	Unités Forestières d'Aménagement
UNVDA.	Upper Noun Valley Development Authority
UP	Unité de production
UPAC	Union phytosanitaire d'Afrique Centrale

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : CARTE DES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES-----	24
FIGURE 2 EVOLUTION DES NIVEAUX DE PRODUCTION PROJETES ET DE LA TENDANCE POUR DEUX SPECULATIONS AGRICOLES AU CAMEROUN ENTRE 2001 ET 2015-----	103
FIGURE 3: SCHEMA D'ORIENTATION DES FINANCEMENTS RURAUX PAR CATEGORIE D'ACTEURS-----	119

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 -CONTRIBUTION DU SECTEUR RURAL A LA RICHESSE NATIONALE (EN %)------	11
TABLEAU 3 – REPARTITION DE L'EMPLOI EN 1999/97 -----	11
TABLEAU 4 -EVOLUTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES DU CAMEROUN (1998-2002) -----	12
TABLEAU 5: INCIDENCE DE LA PAUVRETE PAR REGION -----	20
TABLEAU 6 : COUVERTURE DES PROVINCES PAR LES DIFFERENTES ZONES AGROECOLOGIQUES -----	24
TABLEAU 7 : BUDGET INVESTISSEMENT DES MINISTERES DU SECTEUR RURAL (MILLIARDS)	34
TABLEAU 8 : PART DES CREDITS DES SFD ALLOUES AU SECTEUR AGRICOLE-----	34
TABLEAU N°9: CONTRIBUTION DES DIFFERENTS TYPES DE PRODUCTIONS DANS LA CONSOMMATION DE VIANDE (KG/HAB/AN) -----	50
TABLEAU 10 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE GRUMES PENDANT LES DIX DERNIERES EXERCICES -----	59
TABLEAU N°11: UNITES DE TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS -----	60
LES PERFORMANCES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DU BOIS AU CAMEROUN SONT RESUMEEES DANS LE TABLEAU QUI SUIT :-----	60
TABLEAU 12 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE BOIS DE 1997 A 2004 (M3) -----	60
TABLEAU 13 - ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE (1970 -2000) -----	62
TABLEAU 14 : CONSOMMATION DES PRINCIPAUX PRODUITS VIVRIERS -----	63
(MONTANTS EN MILLIONS DE FCFA)-----	63
TABLEAU 15 : PROJECTION DES BESOINS ALIMENTAIRES DU CAMEROUN DE 1985 A 2020-----	64
TABLEAU 16: OBJECTIFS D'EXPORTATION (EN MILLIERS DE TONNES) DE DIFFERENTS PRODUITS AGRICOLES A L'HORIZON 2010 ET 2015 -----	96
TABLEAU 17 : OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE DU CAMEROUN A L'HORIZON 2015----	102
TABLEAU 18 : NIVEAUX DE PRODUCTION DES DIFFERENTES SPECULATIONS AVEC LES HYPOTHESES BASSES ET HAUTES SUR LES RENDEMENTS ET LES SUPERFICIES CULTIVEES A L'HORIZON 2015-----	106
TABLEAU 19 : NIVEAUX DE PRODUCTION 2005 DES DIFFERENTES SPECULATIONS AVEC LES HYPOTHESES MOYENNES SUR LES RENDEMENTS ET LES SUPERFICIES CULTIVEES A L'HORIZON 2010 ET 2015-----	107
TABLEAU 25 : BESOINS ET GAPS DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL -----	134
TABLEAU 26: MATRICE DE COHERENCE ENTRE LE DSRP ET LE DSDSR-----	137

1. CONTEXTE GENERAL, ENJEUX ET DEFIS

1.1. CONTEXTE GENERAL

1.1.1. L'environnement interne

1.1.1.1 rappel des politiques menées dans le secteur

Dès l'indépendance, le Cameroun a adopté une approche de planification de son développement basée sur les plans quinquennaux (1960-1990). Il ressort de tous les différents plans jusque là exécutés, une constante se traduisant par la volonté manifeste de faire du secteur rural le levier de son développement. C'est ainsi que les orientations dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des forêts et de l'environnement ont permis de formuler des politiques sous sectorielles y relatives, à savoir la politique agricole, la politique de l'élevage et des pêches, la politique forestière et environnementale.

1.1.1.1.1. LA POLITIQUE AGRICOLE DANS LE CADRE DES PLANS QUINQUENNAUX DE DEVELOPPEMENT

La politique agricole telle que définie dans les plans quinquennaux de développement économique et social retenait trois principales orientations :

- le maintien et la consolidation de l'autosuffisance alimentaire ;
- le développement des cultures d'exportation ;
- l'amélioration du niveau et des conditions de vie en milieu rural.

La stratégie de mise en œuvre de cette politique était axée sur des programmes d'incitation des producteurs et la mise en place, au titre des mesures d'accompagnement, d'un cadre approprié et des infrastructures économiques nécessaires pour favoriser le développement du secteur.

En 1988, le bilan des actions menées dans le cadre de ces programmes révèle la situation suivante :

- malgré l'effort de développement de la recherche agronomique, zootechnique et vétérinaire, les acquis sont restés inaccessibles aux utilisateurs du fait d'une part, du niveau peu développé des liaisons entre la recherche et la vulgarisation ou de leur quasi inexistence dans certains domaines, et d'autre part, de l'inadaptation des thèmes de recherche aux besoins réels des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs.
- en matière d'utilisation des intrants :
 - une faible utilisation du matériel végétal sélectionné dans les plantations nouvelles et de remplacement de cacao et de café (13,8% pour les surfaces cacaoyères, 2,1% pour les surfaces en caféiers robusta et 0,4% des surfaces en caféiers arabica).
 - des limites considérables dans la production et la distribution des semences des vivriers dues notamment à l'incapacité de la MIDEVIV (structure étatique ayant le monopole de cette activité) à fonctionner sans subventions et avec des prix administrés, d'où la décision de privatiser la production et la distribution des semences.
 - une forte implication de l'Etat dans l'approvisionnement en engrais des petits paysans (60% de la consommation nationale) à des prix subventionnés à hauteur de 7,5 milliards par an, de même qu'un circuit de distribution trop lourd causant des retards de livraison aux exploitants agricoles, alors que les Sociétés de plantation s'approvisionnaient au prix coûtant ; d'où la décision de libéraliser le commerce des engrais, de mettre en place un

fonds de roulement pour les opérateurs (importateurs) et de supprimer progressivement les subventions en trois ans.

- les pesticides (insecticides et fongicides) pour le cacao, le café et les céréales étaient subventionnés à 100% par l'Etat pour 8 milliards par an ; le Gouvernement a décidé de réduire ces subventions de 50% en 5 ans et d'étudier une formule de privatisation du commerce des pesticides.
- la défaillance de la politique de financement dont le FONADER était le principal instrument. Du fait du manque de ressources financières (impossibilité d'obtenir des refinancements auprès de la BEAC), de l'inadaptation des systèmes de garantie et des impayés de l'ordre de 70%, le Gouvernement a pris la décision de créer en remplacement, le « Crédit Agricole du Cameroun » jouissant du statut de banque.
- la politique de mécanisation agricole avec comme principal instrument le CENEEMA est restée au stade expérimental. En 1986, 85,5% des agriculteurs utilisaient encore de l'énergie humaine (houe, machettes...), seulement 12,9% la traction animale et 1,8% les tracteurs.
- l'intensification de la formation et de l'encadrement des producteurs ainsi que de leur organisation socioprofessionnelle s'est faite à travers les sociétés de développement qui sont devenues au fil des ans des gouffres à subventions alors que les résultats ne justifiaient pas toujours les moyens sollicités.
- le vieillissement des exploitants agricoles, l'âge moyen en 1984 étant de 46,7 ans face à un accroissement rapide de la population urbaine, a justifié la mise en place d'un programme de formation et d'installation de Jeunes Agriculteurs. Cependant les moyens dégagés pour l'installation étaient insuffisants.
- les résultats mitigés des coopératives de producteurs en raison notamment d'une mauvaise gestion de la part des dirigeants et d'un interventionnisme très poussé des pouvoirs publics.

D'une manière générale, les actions menées par l'Etat témoignaient d'une volonté politique de consolider l'agriculture comme le moteur essentiel du développement économique et social en raison de sa forte contribution à l'économie (les cultures d'exportation représentant à elles seules 50% des recettes en devises) et de la baisse annoncée de la production pétrolière.

Toutefois, malgré le maintien de l'autosuffisance alimentaire, les potentialités de production sont restées sous-exploitées et la part des cultures vivrières sur le marché des exportations insignifiante. Il s'agissait donc pour l'Etat de s'orienter vers une nouvelle politique agricole mieux adaptée aux exigences du contexte libéral.

1.1.1.1.2. LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE (1990 - 1998)

La nouvelle politique agricole était axée en priorité sur la consolidation des acquis tant sur le plan de l'autosuffisance alimentaire que sur celui des recettes d'exportation et une amélioration significative des performances par le biais d'options nouvelles dont :

- la privatisation progressive des activités de développement de l'agriculture ;
- la responsabilisation plus accrue des agriculteurs ;
- la diversification de la production agricole ;
- la protection de la production nationale.

La stratégie de mise en œuvre de cette politique reposait sur une meilleure valorisation du potentiel de production et des possibilités de commercialisation existantes. A cet effet, cinq objectifs prioritaires avaient été retenus.

- la modernisation de l'appareil de production ;

- la maîtrise de la sécurité alimentaire ;
- la promotion et la diversification des exportations ;
- le développement de la transformation des produits agricoles ;
- l'équilibre des filières de production.

De nombreuses mesures réformatrices et diverses actions engagées durant cette période, ont donné des résultats satisfaisants en particulier :

- *la restructuration réussie de certaines entreprises publiques*, qui a permis d'amorcer une reprise des investissements dans certaines filières (banane, coton, caoutchouc et certaines unités de production d'huile de palme).
- *les nouvelles lois de 1992 et 93 régissant le mouvement coopératif*, qui ont permis de redynamiser le secteur associatif agricole à partir de la base.
- *la promotion d'organisations interprofessionnelles* comme AGROCOM et le CICC devenant des partenaires à part entière pour le développement du secteur.
- *la libéralisation de la commercialisation*, et plus récemment la diminution des taxes à l'exportation, qui ont permis une meilleure répartition de la rente vers les producteurs de cacao, de cafés et de coton.
- *le développement des systèmes de micro financement décentralisés*, qui amorce une nouvelle approche du financement des besoins sociaux et économiques dans les zones rurales.
- *la mise en œuvre d'une nouvelle démarche de vulgarisation agricole* associant la recherche et les autres départements techniques.
- *la mise en œuvre de réformes de libéralisation du commerce des intrants agricoles en vue d'une meilleure transparence des opérations.*
- *la mise en œuvre de divers projets d'appui à la consolidation des organisations paysannes et à l'amélioration de la sécurité alimentaire*, en particulier dans les zones les plus affectées du nord.

Ces interventions, conjuguées à partir de 1994 avec l'amélioration de la compétitivité des produits nationaux liée au réajustement monétaire, ont permis une reprise sensible de la croissance notamment constatée dans certaines filières comme le coton, le cacao, la banane, le caoutchouc, le maïs et les fruits et légumes. Ces divers facteurs ont contribué à l'amélioration de certains indicateurs économiques nationaux : croissance du PIB sectoriel et national, augmentation de 15 à 30% de la part des produits agricoles bruts dans les exportations, diminution de certaines importations de produits alimentaires.

Toutefois ces premiers résultats restaient encore insuffisants au regard des attentes de l'économie nationale. Après l'effet de levier provoqué par la dévaluation du franc CFA et la remontée des cours mondiaux de certains produits, on observe depuis les années 2003-2004, une stagnation du volume global des produits agricoles destinés à l'exportation et un tassement de leur part dans la valeur des exportations ; l'absence de statistiques fiables sur les produits vivriers limite certes les capacités d'analyse, mais la hausse de l'indice des prix à la consommation des ménages et la forte reprise des importations de certains produits alimentaires depuis 2003 (principalement riz et farine de froment) semblent confirmer une insuffisante satisfaction de la demande interne par l'offre locale, à cause d'une faible augmentation de certaines productions et l'existence de contraintes fortes liées au fonctionnement des marchés internes qui affectent la compétitivité des produits nationaux.

Les principales contraintes à une meilleure exploitation des potentialités du secteur agricole portaient alors principalement sur :

- *Un cadre institutionnel encore insuffisamment adapté* au nouveau contexte de la politique de développement du secteur : retard dans la redéfinition des missions des services publics, retard dans la promotion des services privés et associatifs capables de relayer plus efficacement les anciennes interventions étatiques, faible capacité opérationnelle des organisations des producteurs ;
- *La faiblesse des investissements privés nationaux et étrangers* : cadre réglementaire peu incitatif, absence de marché financier adapté au secteur, liquidation du CAC et des programmes qui lui étaient liés (fonds de bonification, appui aux PME...) ;
- *Le retard accumulé dans la restructuration de certaines entreprises parapubliques* qui affecte la mobilisation des investissements et les perspectives de croissance à court terme de certaines filières de production essentielles comme l'huile de palme, le riz et le sucre ;
- *La productivité insuffisante des petites exploitations traditionnelles* aggravée dans certaines régions par un vieillissement structurel : non rajeunissement des plantations, émigration des jeunes, baisse de la fertilité...

Dans ce contexte la situation sociale est restée préoccupante, marquée par des conditions de vie toujours précaires dans les campagnes, une émigration rurale forte et une aggravation du chômage en milieu urbain. De nouveaux défis interpellaient alors le secteur rural.

1.1.1.1.3. LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DANS LE SECTEUR ELEVAGE ET PECHE

La politique de développement du secteur de l'élevage et des pêches repose sur les grandes lignes suivantes :

1) Augmentation de l'efficacité du secteur de l'élevage traditionnel et du secteur moderne émergent.

Cet axe d'intervention vise essentiellement d'une part, à augmenter la production de viande, d'œufs et de lait dans le but de satisfaire les besoins des populations en protéines animales à partir de la production nationale et, d'autre part, à accroître les revenus des producteurs, notamment les plus pauvres.

2) Renforcement des institutions professionnelles

Les actions sont centrées sur l'organisation des producteurs et sur l'amélioration des systèmes de vulgarisation pour l'élevage dans les principales zones de production.

3) Vulgarisation pastorale

Elle est caractérisée par l'organisation des programmes annuels et pluriannuels pour les agents. A cet effet, des thèmes à vulgariser sont élaborés en vue d'une application rapide sur le terrain.

4) Protection sanitaire,

L'accent a été mis sur le contrôle des « grandes épizooties » du bétail, des programmes d'assainissement des pâturages infestés de glossines dans l'Adamaoua, et le programme zoo sanitaire spécial destiné aux volailles et aux petits ruminants.

5) Santé animale

Cet axe est centré sur l'assainissement des pâturages infectés de glossine dans l'Adamaoua et la lutte zoo sanitaire spéciale destinée aux petits ruminants dans le centre et le sud.

6) Développement des industries animales

La politique gouvernementale est d'une part, de doter le Cameroun d'un tissu industriel en matière de productions animales (abattoirs industriels, chaînes de froid, chaînes de transformation des viandes, laiteries, tanneries, etc.) et d'autre part de donner une plus value supplémentaire aux productions animales. A cet effet, il s'agit :

- de promouvoir une connaissance approfondie des différentes productions (viande, lait, cuirs et peaux, etc.);
- d'identifier et développer avec la recherche, toutes les technologies simples de transformation et de conservation des produits animaux (salaison, séchage, fumage, etc.) en vue de leur vulgarisation auprès des promoteurs éventuels ;
- d'encourager les promoteurs des projets dans le domaine des industries animales ;
- d'encourager la mise en place des petites unités de transformation (laiteries, fromageries, charcuteries, etc.) ;
- de promouvoir la démarche qualité dans les industries animales.

Les résultats attendus de la conjugaison de toutes ces actions sont entre autres :

- l'augmentation des productions animales ;
- l'augmentation des revenus des producteurs ;
- le développement des initiatives privées ;
- le développement d'une stratégie commerciale pour accéder aux marchés internationaux.

7) Développement du Secteur Privé dans le domaine de la fourniture de services aux producteurs

Tout en permettant de fournir de l'emploi aux jeunes diplômés et d'alléger les charges liées aux services publics du sous secteur de l'élevage, cet axe d'intervention vise une amélioration significative de la qualité des services de soins de santé animale fournis aux éleveurs et de la diffusion, jusque dans les zones reculées du territoire national, d'intrants d'élevage de qualité.

Cet axe se décline en trois volets :

- la privatisation des services de santé animale et de la profession vétérinaire ;
- les crédits à l'implantation des professionnels de la fourniture de service aux producteurs ;
- le recouvrement complet des coûts des services rendus en matière de santé animale.

1.1.1.1.4. LA POLITIQUE FORETS/ENVIRONNEMENT VERT

Afin de placer le secteur forestier camerounais sur une voie de croissance et de développement durable, le Gouvernement camerounais y a entrepris depuis plus d'une dizaine d'années de réformes profondes tant sur le plan institutionnel que réglementaire. Elles se sont traduites notamment par : (i) la création en 1992 d'un Ministère en charge de l'environnement et des forêts, (ii) l'élaboration d'une Nouvelle Politique Forestière publiée en 1993, (iii) l'adoption d'un nouveau Code Forestier en 1994 et d'un Code de l'Environnement en 1996, (iv) la création de deux Ministères, l'un en charge des Forêts et de la Faune et l'autre en charge de l'Environnement et la Protection de la Nature suivant le Décret du 8 décembre 2004.

La Nouvelle Politique Forestière se veut une composante importante de la politique nationale de gestion de l'Environnement. Elle vient également en appui à la politique agricole. La Loi de 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche et la Loi de 1996 portant Loi-Cadre

relative à la Gestion de l'Environnement consacrent un cadre politique et stratégique qui s'articule autour des axes suivants :

- la gestion durable des forêts, avec l'établissement d'un domaine forestier permanent et la création des Unités Forestières d'Aménagement (UFAs) en remplacement des licences forestières ;
- la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois et la mise en place des forêts communautaires ;
- la gestion participative à travers la concertation avec la société civile et le secteur privé, la responsabilisation des populations rurales et le dialogue permanent avec la communauté internationale ;
- la conservation de la biodiversité à travers un réseau national d'aires protégées ;
- le renforcement du secteur public sur ses fonctions essentielles et le transfert des fonctions productives au secteur privé ;
- la mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement du secteur privé axé sur des conventions de long terme et l'industrialisation ;
- la mise en cohérence du système d'aménagement du territoire grâce à un plan de zonage ; et
- l'amélioration de la gouvernance avec l'augmentation de la transparence et le recours systématique à l'information publique.

Cette politique est par ailleurs renforcée par des directives gouvernementales qui mettent l'accent sur de nouveaux enjeux politiques que sont la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et la bonne gouvernance. Elle est également en cohérence avec les orientations internationales en matière environnementale (Sommet de Rio - 1992, Sommet de Johannesburg - 2002). Un plan d'actions d'urgence (PAU) est venu compléter ces actions en 2000, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre le braconnage et l'assainissement général du secteur.

1.1.1.1.5. LE PLAN DE REFORME FORESTIERE

Sur la base des acquis et en renforcement de la première phase de réformes essentiellement institutionnelles et législatives du secteur forestier, une seconde phase de réformes a été lancée avec l'appui des Institutions de Bretton's Wood, qui ont intégré dans le troisième crédit d'ajustement structurel (CAS III) accordé au Cameroun, une composante dédiée au secteur forestier. Cette composante se fonde sur trois objectifs essentiels de la politique forestière :

- la gestion durable de la ressource ;
- la génération de la croissance économique et la contribution à la lutte contre la pauvreté notamment par la rétrocession aux communes et communautés d'une partie des recettes forestières, par la création d'emplois dans la filière-bois et des forêts communautaires gérées par les communautés elles-mêmes ;
- le développement d'un secteur privé dynamique et efficace.

Les principales réformes ainsi promues sont les suivantes :

Attribution compétitive des titres d'exploitation : Les titres d'exploitation forestière (Unités Forestières d'Aménagement, Ventes de Coupe) sont attribués selon un processus de compétition sur la base de critères techniques et financiers. La sélection des dossiers est effectuée par une Commission interministérielle, au sein de laquelle siège un observateur indépendant qui contribue à l'amélioration de la transparence dans l'attribution desdits titres.

Planification de l'attribution des titres d'exploitation : Le Gouvernement a défini en 1999 une stratégie de planification d'attribution des concessions (UFAs) et a apporté une clarification quant aux différents types de titres existants. Cette stratégie a été remise à jour en Avril 2004 et prévoit une attribution de l'ensemble des concessions à l'horizon 2006.

Création du Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) : Le PSRF, placé sous la double tutelle des Ministères en charge des Forêts et des Finances, a été mis en place en juin 1999 pour améliorer la capacité de recouvrement des taxes forestières jusque-là très faible. Les taux de recouvrement atteignent 90% en 2005.

Réforme de la fiscalité forestière : Elle a fourni un certain nombre de recommandations qui ont donné lieu à des réformes majeures, parmi lesquelles : (i) l'attribution par voie compétitive des permis d'exploitation, (ii) la mise en place d'un système de cautionnement, (iii) la clarification des zones de Points Francs, (iv) de nouvelles modalités de taxation des produits forestiers. Certaines recommandations restent encore en suspens, notamment le système de quota à l'exportation des grumes et la mise en place d'un système de redistribution équitable de la quote-part de la redevance forestière accordée aux communes et communautés locales (Fonds de péréquation).

Définition des règles relatives aux plans d'aménagement des forêts : L'Arrêté 222/MINEF, du 25 Mai 2001, définit les règles d'élaboration, de mise en place et de suivi-contrôle des plans d'aménagement dans les concessions forestières. Il fournit un guide pratique détaillé pour tous les acteurs impliqués dans la gestion durable de la ressource forestière.

Mise en place d'un système de caution bancaire : Les titres d'exploitation sont délivrés aux opérateurs après constitution d'une caution bancaire qui couvre les risques de non respect des engagements fiscaux et environnementaux. Ce système a pour objectif de décourager les pratiques spéculatives, courantes dans le secteur forestier.

Supervision des plans d'aménagement : La convention signée entre le Gouvernement et Global Forest Watch (GFW)– World Resource Institute (WRI), permet de suivre les activités d'exploitation forestière dans le domaine permanent et le domaine agroforestier aux moyens de technologies avancées d'imagerie satellite. Un deuxième contrat a été signé avec Global Witness (GW), qui est chargé de participer, en tant qu'observateur indépendant, aux activités de contrôle menées par le Ministère chargé des Forêts. GW s'assure de la conformité des procédures de contrôle à chacune des étapes et est chargé de signaler toute anomalie au Ministre chargé des Forêts.

Promotion des forêts communautaires : l'Arrêté 518/MINEF/CAB, du 21 décembre 2001, instaure la possibilité pour les communautés locales de faire usage d'un droit de préemption sur les forêts dont elles sont riveraines.

Restructuration de l'ONADEF : Les Décrets présidentiels 2002/155 et 2002/156 du 18 Juin 2002 ont modifié la dénomination, les statuts, le mandat et les modalités de financement de l'ONADEF. La restructuration de l'ONADEF donne naissance à l'Agence Nationale de Développement Forestier (ANAFOR) dont le mandat est de promouvoir, auprès du secteur privé et des communautés locales, les plantations forestières économiquement rentables et respectueuses de l'environnement.

1.1.1.2. Le contexte macro-économique

L'économie camerounaise a suivi, depuis l'accession à l'indépendance, une évolution en trois phases : deux décennies de relative prospérité (1965-1985), une décennie de récession économique aigue (1985-1995) et depuis 1995, une certaine reprise de la croissance économique impulsée par les réformes d'ajustement structurel et la dévaluation du Franc CFA.

De 1965 à 1985, les performances économiques et financières ont été encourageantes. Celles-ci se sont traduites par une hausse de la consommation des ménages (2 % par an) et par un accroissement sensible du revenu par tête : le PIB par tête est passé de 200.000 Fcfa en 1965 à 360 000 Fcfa en 1985. Pour cela, il est à signaler le rôle moteur de l'Etat, les dépenses publiques ayant triplé entre 1975 et 1985 pour atteindre près de 25 % du PIB.

Cette croissance est cependant basée pour l'essentiel sur les secteurs agricole et pétrolier, et reste fortement tributaire du commerce mondial. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice budgétaire 1985/1986, les effets combinés de la chute des cours mondiaux des produits de base (pétrole, cacao, café, coton, etc.) et de la dépréciation du dollar ont entraîné l'économie dans une période de forte récession. La chute consécutive du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,3 % par an entre 1985 et 1995 s'est traduite par un déséquilibre des comptes macro-économiques et, en particulier, un déficit des finances publiques.

Les mesures adoptées pour la relance de l'économie ont été essentiellement conduites sous forme de Plans d'Ajustement Structurel (PAS) conclus avec les Institutions de Bretton Woods. Le Gouvernement a alors redéfini sa stratégie de développement et particulièrement le rôle de l'Etat dans la sphère économique. Il a entre autres mis en place un environnement libéralisé, caractérisé par l'allègement progressif des barrières non tarifaires, la privatisation de la plupart des entreprises des secteurs de la production et de la commercialisation, et la libéralisation des prix.

En janvier 1994, la dévaluation du franc CFA a conduit à la perte de 50 % de la valeur de la monnaie. Le gain de compétitivité qui en a résulté, de l'ordre de 15 %, a permis au Cameroun de retrouver une bonne capacité d'exportation tout en limitant, du fait de l'inflation, le volume de ses importations. Parallèlement, les produits importés devenant trop chers, la demande pour les produits locaux s'est accrue, entraînant avec elle le développement de plusieurs secteurs économiques nationaux redevenus compétitifs. La production et les exportations à destination des pays de la CEMAC se sont également développées et l'économie camerounaise a retrouvé le chemin de la croissance.

Le retour aux grands équilibres macro-économiques a cependant été obtenu au détriment du développement social. En même temps que la baisse du revenu par habitant, l'accès aux aliments et aux équipements sociaux de base s'est considérablement dégradé. Le Cameroun est ainsi entré dans le troisième millénaire avec des atouts importants, mais aussi des défis majeurs à relever pour diversifier son économie, approfondir la croissance et améliorer les conditions de vie des populations.

La stratégie de réduction de la pauvreté qui est alors adoptée s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle génération de politiques économiques et sociales dont les principaux axes stratégiques sont :

- la promotion d'un cadre macro-économique stable ;
- le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ;
- la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux ;
- le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;

- l'accélération de l'intégration régionale et de l'insertion au commerce mondial ;
- le renforcement des capacités humaines, et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique ;
- l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

1.1.1.2. Les sources et stratégies de croissance

Après près de deux années de mise en œuvre du DSRP, les premières évaluations à mi-parcours font état d'un certain nombre de faiblesses en matière de gouvernance et en matière de politiques économiques destinées à favoriser l'émergence du secteur privé. Les principales observations évoquées portent sur : (i) un manque de visibilité sur les opportunités d'investissement ; (ii) une absence de stratégie de promotions sectorielles ; (iii) un système d'incitation trop général ; (iv) une faiblesse de dialogue entre le secteur public et le secteur privé. En outre, l'absence de stratégies sectorielles finalisées est un handicap sérieux qui a pour corollaire (a) l'absence d'inscription des priorités dans les programmes ministériels et particulièrement dans la programmation budgétaire ; (b) l'insuffisante coordination entre les programmes sectoriels ayant des volets communs.

Des études ont été conduites au cours de ces quatre dernières années sur les secteurs de croissance. Elles étaient basées sur une analyse multicritères privilégiant la création des richesses, l'intégration dans l'économie, la création d'emplois, la contribution aux exportations et la distribution des revenus. La classification obtenue a été enrichie par la prise en compte pour les années 2002 et 2003, du dynamisme affiché par les différents secteurs et branches, mesuré en terme de contribution à la création de la richesse nationale et, pour les années à venir, par l'identification des grands programmes et projets d'investissement en chantier ou en préparation.

Sur cette base, **l'agriculture vivrière et l'agriculture industrielle et d'exportation par exemple viennent respectivement en première et quatrième position des quinze branches productives prioritaires.** Le Gouvernement entend dès lors engager avec les opérateurs privés de chacun des secteurs prioritaires, un dialogue constructif, devant déboucher sur un partenariat actif basé sur des programmes sectoriels de croissance et de compétitivité, dans lequel les rôles de l'Etat et du secteur privé seront clairement définis. La conclusion de ces programmes est rendue d'autant plus urgente que se profile à l'horizon l'ouverture des négociations avec l'Union Européenne en vue de la conclusion d'un accord de partenariat économique régional.

1.1.1.3. Contribution du secteur rural à l'économie nationale

1.1.1.3.1. CONTRIBUTION AU PIB ET A L'EMPLOI

Malgré la réduction progressive de son importance relative depuis l'indépendance, le secteur rural continue de jouer un rôle majeur dans l'économie nationale pour sa contribution au PIB. Il est aussi le premier employeur avec 60 % de la population active bien que celle-ci ait diminué de 10% au cours de la dernière décennie du fait de la faible rémunération des activités rurales. Le secteur rural est également le premier pourvoyeur de devises avec 55 % du total des exportations. Ainsi, par la contribution qu'il apporte à l'économie nationale « le secteur rural est

considéré comme la plate-forme privilégiée pour la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté. »

Tableau 1 -Contribution du secteur rural a la richesse nationale (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004
PIB au prix du marché (milliards de FCFA)	6612,4	7061,4	7583,1	7917,0	8378,0
Secteur primaire	20,5	20,4	20,4	20,1	20,1
Secteur secondaire	33,3	30,1	29,6	28,4	28,7
Secteur tertiaire	38,7	41,7	42,4	44,1	43,8
Taux de croissance annuelle du PIB	4,8	4,5	4,0	4,1	3,5

Source : MINEFI/DAE 2005

Les grandes filières agricoles, animales et forestières jouent un rôle social et économique irremplaçable chacune dans son bassin de production et apportent des contributions majeures à l'ensemble de l'économie nationale.

Les contributions directes à l'emploi dans l'élevage et l'agriculture sont difficiles à estimer compte tenu du caractère polyvalent de la majorité des unités de productions. La comptabilité nationale évalue à 60 % la part de la population active engagée dans des activités rurales. Au titre de premier employeur, il assure un rôle irremplaçable dans la création des revenus, en nature et en numéraires, dans les campagnes. Il fonde la base du pouvoir d'achat des populations rurales.

Les contributions indirectes à l'emploi, en terme d'emplois générés en amont et en aval sont également mal connues, en particulier à cause de l'importance des activités « informelles » de commercialisation.

La pêche artisanale maritime et la pêche continentale qui sont exclusivement du ressort des populations rurales emploient près de 200.000 personnes en emplois directs (pêcheurs) et indirects (transformations, commerçants, fabricants et réparateurs d'embarcations et d'engins, etc.). L'enquête cadre (1995) a estimé à 31.000 le nombre des pêcheurs engagés dans la pêche artisanale maritime. Les projections de l'INS estiment à 91.000 le nombre des pêcheurs opérant dans la pêche artisanale, la pêche continentale et l'aquaculture et à 73.000 le nombre des travailleurs dans les autres activités liées à la pêche.

Tableau 3 – Répartition de l'emploi en 1999/97

Unité : personnes actives

	Effectifs	Pourcentage (%)
Agriculture ⁽²⁾	2 483 510	59,3
Industrie	507 690	12,1
Services	1 113 350	28,6
Emploi total	4 188 740	100,0

Source : Annuaire statistique du Cameroun 1998 – DSCN

² - dont 45 000 personnes pour la filière bois avec 22 000 dans le secteur formel.

1.1.1.3.2. CONTRIBUTION AUX RECETTES D'EXPORTATION ET AUX FINANCES PUBLIQUES

Les exportations du pays reposent à 54,5 % sur le secteur rural, à parts égales, en 1999, pour les produits agricoles et les produits ligneux. La contribution respective des trois sous-secteurs a évolué sensiblement au cours des dernières années. Les exportations de bois (notamment des « bois travaillés ») ont fortement augmenté et équivalent maintenant aux exportations agricoles qui enregistrent d'assez fortes variations liées aux fluctuations des cours mondiaux

Tableau 4 -Evolution des exportations agricoles du Cameroun (1998-2002)

Période Produits	1998/1999		1999/00		2000/01		2001/02	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Cacao dont :								
- Cacao brut en fèves	96 461	85 545	89 565	60 280	105 510	73 610	92 336	77 651
- Pâte de cacao	18 894	19 176	19 950		23 295	21 251	24 032	24 332
- Beurre de cacao	1 700	3 588	3 629		1 344	1 914	77	155
- Chocolats et autres préparations à base de cacao	406	732	346		534	944	585	1 117
Café dont :								
- Arabica	61 440	55 691	101 711	80 151	74 253	56 548	50 813	39 592
- Robusta	6 388	8 310	8 951	10 956	9 869	11 333	7 911	9 250
	55 044	47 549	47 549	69 195	64 322	45 137	42 875	30 313
Bananes fraîches	227 602	30 242	214 314	30 689	257 486	36 065	240 032	31 532
Huile de palme brute ou raffinée	6 085	4 063	11 434	3 199	13 481	4 138	4 097	2 663
Caoutchouc brut	58 502	20 398	32 436	12 845	30 833	14 033	35 807	14 168
Coton brut	59 428	47 057	78 964	49 137	82 221	62 760	85 865	64 628
Tissus de coton	1 195	3 423	800	2 192	1 063	2 936	554	1 593

Source : MINDIC/Commerce extérieur en chiffres, 2003

Après avoir contribué fortement aux recettes d'exportation dans les années 90 (5,7milliards en 1998)³, la production crevettière s'est progressivement effondrée dans les années 2000, notamment à cause des barrières sanitaires imposées par l'Union européenne.

Le secteur rural apporte également une contribution importante au budget. Pour l'année 1998/99, le recouvrement des recettes fiscales de la seule filière bois a apporté 36,749 milliards de francs CFA (⁴). Enfin, la contribution du secteur à la lutte contre la pauvreté ne se réduit pas aux revenus créés et à l'emploi en milieu rural. La part du budget des ménages consacrée aux dépenses de consommation alimentaires représente actuellement le premier poste de dépenses avec 43,3 % du budget pour les ménages aisés et 53,4 % pour les ménages pauvres (⁵) Par ailleurs, l'offre de biens alimentaires sur le marché national apporte une contribution spécifique à la lutte contre la pauvreté en milieu urbain.

1.1.1.3. Les orientations de politique agricole dans le cadre des grandes ambitions

Parmi les orientations prioritaires énoncées dans le cadre des grandes ambitions du septennat présidentiel en cours, celles qui se rapportent au secteur agricole et rural sont les suivantes :

(1) faire sortir l'agriculture de sa vétusté et de son traditionalisme pour qu'elle demeure le pilier central de l'économie camerounaise. A cet effet, les méthodes culturales, les équipements et l'organisation de l'exploitation agricole demandent à quitter le stade artisanal pour accéder à un stade technologique avancé ;

(2) mettre en œuvre un programme systématique de désenclavement des campagnes par la construction d'un réseau routier bitumé, dense et de bonne qualité. Car, sans route, les

³ Eurostat : Données UE

⁴ - rapport d'audit économique et financier du secteur forestier. MINEF. Février 2000.

⁵ Source : ECAM 1996.

agriculteurs qui rencontrent déjà bien de difficultés pour écouler leurs produits ne sauraient raisonnablement envisager d'étendre leurs exploitations, c'est-à-dire d'augmenter la production. Ceci permettra d'intéresser les populations à l'exploitation agricole et enrayer l'exode rural qui a privé beaucoup de nos campagnes de leurs jeunes énergies parties à l'aventure dans les villes ;

(3) ne pas penser à l'agriculture comme à une facette isolée d'une réalité qui en aurait plusieurs. L'agriculture et la vie agricole sont un tout impliquant un mode de vie, une culture, une philosophie. C'est pourquoi l'attention accordée à l'agriculture ne saurait atteindre sa finalité si elle ne permettait pas un développement et une organisation des communautés villageoises tels que celles-ci puissent jouir d'une relative autonomie et d'une industrialisation minimale.

(4) rééquilibrer le soutien apporté aux cultures vivrières et aux cultures de rente, notamment en favorisant la naissance de grandes exploitations de cultures vivrières, l'agriculture camerounaise ayant été déséquilibrée depuis la colonisation en faveur des cultures d'exportation (café, cacao, coton). Ce faisant, il ne s'agira pas seulement de renforcer l'autosuffisance alimentaire, mais aussi de couvrir les besoins d'un marché régional et sous-régional déjà existants.

(5) accorder une attention particulière au développement des industries agroalimentaires, et en même temps, encourager le soutien, y compris par la législation, aux petites et moyennes entreprises initiées par les Camerounais.

1.1.2. L'environnement sous-régional et régional

Le Cameroun est membre de l'Union Africaine (UA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ces différents regroupements mettent en œuvre des actions d'intégration qui sont appelées à avoir une incidence de plus en plus grande sur le secteur rural.

1.1.2.1. LA CEMAC

La CEMAC a été instituée en 1994 pour remplacer l'Union douanière et Economique des Etats d'Afrique Centrale créée 30 ans plus tôt. Le Cameroun tant par le nombre d'habitants que par le PIB pèse à lui tout seul près de la moitié du poids économique de la CEMAC⁶. Dans sa charte des investissements, le pays réaffirme son adhésion à l'option d'intégration régionale, en particulier dans le cadre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Il s'est engagé dans ce cadre à mettre en œuvre une stratégie générale d'ouverture des marchés et de coopération. La coopération comprend l'harmonisation des réglementations financières et l'amélioration des systèmes de communication, notamment les routes entre pays.

Les principaux objectifs poursuivis pendant les dix premières années de l'organisation sous-régionale ont été:

1. L'harmonisation, pour le besoin du fonctionnement du marché commun, des règles régissant les activités économiques et financières et l'élaboration à cet effet des réglementations communes ;
2. L'engagement d'un processus de coordination des politiques nationales, dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, du commerce, du tourisme, des transports et des télécommunications ;
3. L'initiation du processus de mise en place des instruments de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, notamment par une harmonisation de la fiscalité des activités productives et de la fiscalité de l'épargne ;

⁶ PNUD, Rapport de progrès des OMD au niveau provincial, décembre 2003

4. Le développement de la coordination des politiques commerciales et des relations économiques avec les autres régions ;
5. La préparation des actions communes dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la recherche, précisées par ailleurs dans ladite convention ;
6. La convergence des performances des politiques économiques et budgétaires en vue de la réalisation de la cohérence de celles-ci avec la politique monétaire commune, au moyen du dispositif de surveillance multilatérale.

Il est à noter que le secteur rural est pour l'ensemble de la sous région CEMAC confronté aux deux principales contraintes que sont : une population rurale en forte régression au profit d'une urbanisation accentuée et une production alimentaire qui n'arrive pas à répondre aux besoins des populations. Dans ce contexte les cinq défis majeurs auxquels les pays membres de la CEMAC doivent faire face à long terme sont les suivants : **(i)** Améliorer les conditions de vie des producteurs par l'accroissement des revenus ; **(ii)** Accroître la productivité dans un contexte de forte urbanisation et de dépeuplement des zones rurales ; **(iii)** Développer les infrastructures pour l'accès au marché. **(iv)** Augmenter les budgets nationaux alloués au secteur rural. **(v)** Négocier des accords commerciaux régionaux et internationaux stimulants et bénéfiques pour le secteur rural.

La stratégie agricole commune qui se veut la réponse à ces défis constitue une étape préalable à l'élaboration d'une politique agricole commune aux pays de la CEMAC. Elle repose sur les besoins spécifiques de la sous-région et constitue un cadre de cohérence pour plusieurs programmes dont : (i) le programme régional de sécurité alimentaire, (ii) le programme régional d'appui à la vulgarisation nutritionnelle, (iii) le programme régional d'harmonisation des réglementations des mesures sanitaires et phytosanitaires, (iv) le programme régional de dissémination des connaissances de technologies agricoles et (v) le programme de renforcement des structures nationales chargées des statistiques agricoles.

La programmation des activités de la stratégie accorde la priorité aux actions orientées sur l'intensification de la production en s'appuyant sur la recherche agricole, la conquête des marchés et les réformes institutionnelles, tout en distinguant les actions envisageables au niveau régional de celles pour lesquelles les Etats seraient les plus efficaces dans leur réalisation.

Grâce aux affinités culturelles en terme de consommation alimentaire et à l'amélioration des voies de communication entre les Etats de la sous-région, grâce également à l'embellie que connaissent les économies de pays comme la Guinée Equatoriale et le Tchad, le commerce régional de produits alimentaires est déjà relativement robuste, même si une infime partie seulement des échanges apparaissent dans les statistiques officielles.

Pour le Cameroun qui a pris l'option de rechercher une plus grande insertion de ses productions rurales dans les marchés extérieurs, le commerce régional peut servir de base, à la conquête de nouveaux marchés non-traditionnels.

Sur le plan environnemental, le Cameroun à l'instar de la plus part des pays africains avait jugé utile de s'engager à l'initiative lancée en 1998 par les pays du G-8 soucieux de lutter contre l'exploitation illégale, le commerce illicite des produits forestiers et la corruption dans le secteur forestier. Cette initiative vise à stimuler, au plus haut niveau politique, la volonté internationale de juguler ces fléaux afin d'assurer une gestion durable de nos ressources forestières. C'est pourquoi, les efforts déployés par le Cameroun pour faire face à cette exigence ont été marqués, au cours des dix dernières années, par des réformes d'ordre politique, législatif et institutionnel et la mise en place des instruments de base devant favoriser la conservation et la gestion durable des forêts naturelles.

Il s'agit notamment de :

- L'adoption d'un système d'exploitation forestière qui se fait à travers des plans d'aménagement visant la gestion durable des forêts de production.
- L'amélioration de la gouvernance forestière par la mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement du secteur privé, et qui se traduit par la transparence dans le processus d'attribution des concessions forestières et de contrôle d'activités d'exploitation avec, comme innovation majeure, l'appel à la concurrence et la présence d'observateurs Indépendants.
- L'adoption des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) du Cameroun en décembre 2004, pour une Gestion durable des Forêts au Cameroun est un des maillons de la certification.

1.1.2.2. La CEEAC

La zone CEEAC est formée des onze pays suivants : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe et le Tchad. L'initiative qui intéresse particulièrement le secteur rural camerounais au niveau de cette instance concerne le Projet d'appui au Programme régional de sécurité alimentaire (PA-PRSA).

Les bénéficiaires directs de ce projet seront les populations vulnérables de la sous-région, particulièrement celles dont les moyens d'existence relèvent essentiellement des activités agricoles et rurales, à savoir les producteurs ruraux. L'effet induit sur les filières de production bénéficiera aussi aux agro-industriels, aux commerçants et autres opérateurs économiques du secteur agricole et rural tels que les fournisseurs d'intrants, de produits financiers et aux services agricoles. Cet impact sera fortement tributaire du renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, des structures d'encadrement technique et d'autres intervenants et notamment les organisations non gouvernementales et les opérateurs du secteur financier et du crédit dans le milieu rural. En outre, le développement de l'agriculture et des activités intra et extra communautaires, grâce à une amélioration de la productivité agricole, profitera à l'ensemble des ménages ruraux suite aux effets multiplicateurs de l'accroissement des revenus agricoles (accroissement de la demande solvable de produits et services locaux, investissement, accroissement des emplois).

Le Secrétariat général de la CEEAC est aussi un bénéficiaire direct du PA/PRSA. Il disposera à terme de ressources humaines et financières adéquates ainsi que de facilités logistiques pour exécuter de façon efficiente son mandat de promouvoir l'intégration et la coopération économique régionale. D'autres bénéficiaires sont les institutions gouvernementales des pays membres dont la capacité technique des cadres sera renforcée en analyse, formulation et mise en œuvre des politiques, programmes et projets agricoles et commerciales dans le but d'améliorer à terme la croissance économique et la sécurité alimentaire nationale et sous-régionale. Par ailleurs, les institutions nationales seront renforcées dans les domaines des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, sur les marchés et les statistiques agricoles et commerciaux, du développement et transfert de technologies agricoles, des normes de qualité des produits agricoles et alimentaires (salubrité, normes phytosanitaires et zoo-sanitaires), et des négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture.

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de la CEEAC. L'objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques, projets et programmes de développement agricoles des Etats membres et du Secrétariat général de la CEEAC

Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont : (i) les capacités de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques, projets et programmes de développement agricole des Etats membres et du Secrétariat général de la CEEAC sont renforcées; (ii) une

politique agricole commune (PAC) pour la zone CEEAC et 11 projets nationaux de sécurité alimentaire (PNSA) sont formulés ; et (iii) l'accès des opérateurs du secteur rural (producteurs, agro-industriels, commerçants des intrants et produits agricoles, vétérinaires, etc.) des Etats membres de la CEEAC aux marchés des intrants, services et produits agricoles est amélioré. Le projet sera exécuté sur une période de cinq ans sous les quatre composantes suivantes: (i) Renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) Formulation de la PAC et des PNSAI ; (iii) Accès aux marchés ; et (iv) Gestion du projet.

1.1.2.3. Le NEPAD

Le Cameroun a souscrit au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui se veut un engagement collectif solennel des Etats africains en une vision du développement fondée principalement sur la notion de bonne gouvernance. Le PDDAA, qui a été préparé dans le cadre du NEPAD pour répondre à la situation de crise, largement reconnue, de l'agriculture, vise à promouvoir la croissance du secteur agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Tenant compte des divers potentiels, contraintes et atouts du continent, le PDDAA repose sur trois axes d'intervention prioritaires et compatibles, qui permettraient d'obtenir une augmentation rapide de la production : l'accroissement des superficies cultivées de manière durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ; l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ; l'augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim. Le PDDAA prévoit en outre un quatrième domaine d'intervention à long terme, centré sur la recherche agricole ainsi que sur la diffusion et l'adoption de nouvelles technologies.

Convaincu de la pertinence du NEPAD comme processus de développement conçu et conduit par les Africains pour les Africains, le Cameroun a mis sur pied un Comité de réflexion sur la contribution potentielle du NEPAD au développement du secteur rural. Une convention signée entre le Ministère de l'Agriculture et la FAO en 2003 a permis la préparation du Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) et à la formulation de projets bancables pour la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD. Ce document est assorti de projets bancables qui concernent directement deux des trois axes d'intervention prioritaires du PDDAA (l'augmentation de la production et l'augmentation des approvisionnements alimentaires pour la réduction de la faim) portant respectivement sur le développement de la production de maïs ; le développement des palmeraies villageoises et le développement de la production de viande bovine.

L'allocation d'ici 5 ans d'au moins 10% du budget national au développement de l'agriculture constituerait une marque de poids au soutien de cette initiative.

1.1.3. L'environnement international

1.1.3.1. Sur le plan environnemental

Lors du Sommet des chefs d'Etat d'Afrique Centrale en mars 1999, le Cameroun a réaffirmé ses engagements politiques au niveau national et sous-régional dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. La gestion concertée des ressources forestières de la sous-région décidée par les Chefs d'Etat dans la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999, a ainsi reçu le soutien de la communauté internationale à travers la résolution n°54/214 des Nations Unies. Le Plan de convergence qui en a résulté ayant été approuvé par la Conférence des Ministres en charge des forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC), a été adopté à la dernière conférence des Chefs d'Etat de la COMIFAC le 5 février 2005 à Brazzaville et reste un document présentant la compilation de chacun des programmes spécifiques d'actions nationales de chaque Etat signataire, programmes qui devront concourir à atteindre les objectifs

convergençs qui traduisent dans les faits les r solutions de la D claration de Yaound  de mars 1999. Le PSFE du Cameroun et par cons quent la mise en  uvre de ce plan de convergence au niveau national devra s'employer    tre la r plique nationale des programmes de la COMIFAC.

L'engagement du Cameroun pour la gestion durable des ressources naturelles   l' chelle mondiale s'est par ailleurs traduit par la signature de plusieurs conventions   l' chelle r gionale et internationale relative   la for t et   la biodiversit  :

- Accord sur la cr ation de la Commission sur le Bassin du Lac Tchad (1964)
- Convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968)
- Convention sur la protection de l'h ritage culturel et naturel (Paris, nov 1972)
- Convention sur le commerce international d'esp ces menac es d'extinction (CITES - Washington, mars 1973)
- Organisation africaine du bois (OAB - Bangui, 1974)
- Accord sur la r gulation conjointe et la flore dans le Bassin du Lac Tchad (Enugu, d cembre 1977)
- Accord International sur les bois tropicaux (Vienne, 1983)
- Accord de coop ration des pays d'Afrique centrale relatif   la conservation de la faune sauvage (Libreville, avril 1983).
- Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (Vienne, mars 1985)
- Protocole de Montr al sur le contr le des chlorofluorocarbones (Montr al, sept 1987)
- Convention sur les changements climatiques (juin, 1992)
- Convention sur la diversit  biologique (Paris, octobre 1994)

1.1.3.2. Le Partenariat ACP/ Union europ enne

Le 23 juin 2000, l'Union Europ enne et les pays ACP ont sign  un nouvel accord de partenariat r gissant leurs relations d'aide et de commerce. Ce nouvel accord est conclu sur 20 ans (avec une clause de r vision tous les 5 ans) en vue de promouvoir et d'acc l rer le d veloppement  conomique, culturel et social des Etats ACP, de contribuer   la paix et   la s curit  et de promouvoir un environnement politique stable et d mocratique. Le partenariat est centr  sur l'objectif de r duction et,   terme, d' radication de la pauvret , en coh rence avec les objectifs du d veloppement durable et d'une int gration progressive des pays ACP dans l' conomie mondiale.

Cet accord comporte des enjeux importants. Il dispose en effet que des Accords de Partenariat Economique seront n goci s au cours de la p riode pr paratoire qui se terminera le 31 d cembre 2007 au plus tard, et que ces accords entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008,   moins que les parties ne conviennent de dates plus rapproch es.

Au niveau du Cameroun, un texte du premier ministre cr e et organise le fonctionnement du Comit  National de Suivi et de Coordination des n gociations des accords de partenariat  conomique « Union Europ enne - Pays ACP ». Ce comit  est repr sentatif de toutes les administrations impliqu es dans les n gociations, le secteur priv  ainsi que la soci t  civile. La n gociation sera toutefois men e par la CEMAC au nom de l'ensemble de ses membres.

La signature de la feuille de route et la tenue de la premi re r union du comit  de n gociation ont eu lieu en Juillet 2004   Bruxelles. Quatre premi res  tudes ont d j   t  financ es dont les conclusions devraient  tre disponibles en vue d'exploitation pour mettre en  uvre les actions de premi re ann e (Jan.-D c. 2005). Il s'agit des  tudes sur (i) - Le commerce et les services ;

(ii) l'Agriculture ; (iii)- les normes sanitaires et phytosanitaires ;(iv) le droit d'établissement et la liberté de prestation des services.

En 2001, le Cameroun avec 376,717 millions d'euros assurait 5,3% du total des exportations agricoles ACP vers l'Union Européenne. Ces exportations consistaient en cafés, cacao et confiseries à base de cacao, thé, épices fruits et autres noix comestibles. La mise en applications des nouvelles règles communautaires relatives aux mesures SPS pourrait avoir pour conséquence (i) une réduction de la production exportée couplée à une augmentation des coûts de production ; (ii) un risque accru de production non commercialisable à l'exportation ; (iii) la mise à l'écart des petits producteurs de la chaîne d'approvisionnement et (iv) l'exclusion du pays de certains marchés d'exportation.

1.1.3.3. L'OMC

L'objectif de l'accord sur l'Agriculture est la libéralisation des échanges agricoles en limitant les mesures de politiques agricoles qui interfèrent sur le libre jeu du marché de ces produits. L'accord sur l'agriculture conclu à l'OMC en 1995 dans le cadre du Cycle de l'Uruguay, a défini les engagements de libéralisation selon trois "piliers". Ces piliers seront également à la base de tout nouvel accord :

- **L'accès au marché**, qui couvre les quotas et les plafonds tarifaires pour les importations ;
- **Le soutien interne**, y compris les subsides et autres programmes qui garantissent ou augmentent les prix à la production et les revenus des agriculteurs ;
- **La concurrence à l'exportation**, qui couvre les subventions à l'exportation, les crédits, garanties et assurances à l'exportation, l'aide alimentaire, les entreprises étatiques pratiquant l'exportation et les restrictions et taxes à l'exportation.

Chacun de ces trois piliers inclut des clauses pour le "traitement spécial et différencié" des pays en voie de développement, comme l'exemption pour certains engagements, des objectifs de réduction moins élevés et plus de temps pour leur mise en oeuvre. Par exemple, les pays les moins développés sont exemptés de réductions tarifaires.

Les enjeux pour le Cameroun et les autres Etats de la CEMAC consistent à renforcer leurs capacités et à préparer des positions de négociation pour défendre leurs intérêts dans les négociations qui touchent le secteur rural, comme les mesures phytosanitaires et zoosanitaires, mais aussi à d'autres domaines comme les accords sur les droits de la propriété intellectuelle liés au commerce, etc. Ils doivent adopter une position concertée au niveau de tous les Etats de la CEMAC.

Dans la négociation des accords multilatéraux sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC, les Etats membres de la CEMAC entendent veiller à:

- Obtenir un niveau de protection ou d'ouverture optimum ;
- Négocier des avantages commerciaux, normes, contrôles sanitaires ;
- Obtenir de l'assistance technique ;
- Obtenir la possibilité d'aider le secteur agricole ;
- Obtenir des appuis spécifiques en études sur la formation et la coopération technique ;
- La définition d'un programme et du coût des appuis pour le renforcement des capacités (y compris avec l'aide de la FAO).

L'offre des produits agricoles nouveaux et des fruits et légumes sur le marché international reste limitée par la non maîtrise des normes relatives à la sécurité sanitaire et phytosanitaires des produits agricoles par les agriculteurs, à la faible capacité d'inspection et de contrôle

sanitaire des agents publics et à la faible capacité d'analyse et de contrôle de la qualité des produits phytosanitaires et agricoles. Compte tenu des engagements pris dans le cadre de la CEMAC pour harmoniser les politiques agricoles, notamment phytosanitaires, le Gouvernement camerounais a dorénavant et déjà introduit une requête auprès de la FAO et de l'OMC pour le renforcement des capacités dans le domaine du contrôle et de la sécurité sanitaire des aliments. Cette initiative doit être soutenue en vue d'obtenir des résultats concrets à très court terme.

Les marchés internationaux des produits d'origine animale sont fortement demandeurs de qualité. Ce qui nécessite pour le Cameroun de se mettre à un niveau minimal concernant les bonnes pratiques et les standards sanitaires pour les raisons de santé humaine et de qualité des aliments.

1.1.3.4. L'AGOA

L'AGOA est un mécanisme de coopération commerciale qui institutionnalise un processus en vue de renforcer les relations entre les États-Unis et les pays africains et offre à ces derniers des incitations pour les encourager à entreprendre des réformes politiques et économiques. Elle offre aux pays bénéficiaires d'Afrique subsaharienne un accès en franchise de douane et sans contingent au marché américain pour pratiquement tous les produits prévus dans le Système Généralisé de Préférences (SGP). En outre, la loi établit un Forum de coopération commerciale et économique États-Unis Afrique subsaharienne pour faciliter des entretiens périodiques portant sur la politique commerciale et d'investissement et encourage le recours à l'assistance technique pour consolider les réformes et le développement économiques, notamment l'aide destinée à renforcer les relations entre les entreprises américaines et les entreprises d'Afrique subsaharienne.

Plus spécifiquement, l'AGOA supprime tous les contingents applicables aux textiles et aux vêtements en provenance d'Afrique subsaharienne et élargit l'accès en franchise de douane et sans contingent au marché américain pour les vêtements fabriqués en Afrique subsaharienne à l'aide de fils et de tissus qui n'existent pas aux États-Unis.

1.1.3.5. La coopération Sud-Sud

La coopération Sud-Sud mise en place dans le cadre du Programme Spécial sur la Sécurité alimentaire donne l'occasion de renforcer les relations entre les pays du Sud à différents stades du développement, avec l'appui des pays donateurs intéressés et de la FAO. L'objectif de cette initiative est de permettre aux pays les moins avancés de profiter de l'expérience et des compétences techniques des pays en développement plus avancés. La FAO a lancé le Plan de coopération Sud-Sud en 1996.

Dans le cadre d'un Accord Tripartite Egypte/Cameroun/FAO, des experts agricoles égyptiens ont été reçus au Cameroun pour apporter leur appui technique à l'agriculture camerounaise. L'accord de coopération a prévu une assistance technique de l'Egypte au Cameroun pour deux à trois ans.

Ce type de coopération pourrait être amené à s'intensifier et permettre au Cameroun de disposer de technologies éprouvées dans des environnements similaires, ce qui constituerait un appui consistant au système national de recherche et de vulgarisation dans le secteur rural.

1.2. LES DEFIS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

La reprise économique de la seconde moitié de la décennie 90 s'est appuyée sur la restructuration du secteur rural engagée dès 1990. Aujourd'hui, le contexte économique national et international ainsi que les objectifs de politique clairement exprimés par les pouvoirs publics confèrent au secteur rural un certain nombre de responsabilités qu'il lui incombe

d'assumer. Il s'agit principalement de : i) contribuer à la lutte contre la pauvreté, ii) assurer la sécurité alimentaire, iii) réussir l'intégration dans les échanges, et iv) assurer la durabilité des performances.

1.2.1. Contribuer à la lutte contre la pauvreté

La pauvreté définie comme le « manque de ressources matérielles ou financières nécessaires pour satisfaire les besoins de base tels que l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau », touche 40% de la population du Cameroun. Elle est un phénomène essentiellement rural. Ainsi, en 2001, **84 pour cent des pauvres vivaient en milieu rural et l'incidence de la pauvreté y était plus du double de l'incidence en milieu urbain.** Les activités de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et de la chasse, parce qu'elles occupent l'essentiel de l'espace rural et constituent les principales activités de production et les principales sources de revenus en milieu rural, se retrouvent donc au centre de la problématique de la réduction de la pauvreté.

Tableau 5: Incidence de la pauvreté par région

Localités	Années	
	1996	2001
Zones urbaines	41,4	22,1
Douala	37,3	18,5
Yaoundé	49,0	18,3
Autres zones urbaines	36,3	26,2
Zones rurales	59,6	49,9
Savanes	44,4	45,7
Forêts	72,5	55,4
Hauts plateaux	62,9	50,7

Source : INS, Rapports ECAM I et II.

L'indice de pauvreté calculé sur la base des indicateurs sociaux disponibles (logement, éducation et nutrition) pour chaque région, montre que la prévalence de la pauvreté s'accroît à mesure que l'on s'éloigne des régions côtières pour aller vers le Nord. Il est inférieur à 25 pour cent dans les centres urbains du Sud-Ouest, mais atteint près de 50 pour cent dans les zones rurales du Nord et de l'Extrême Nord. Le plus grand nombre de pauvres est concentré dans les zones densément peuplées du Nord et de l'Extrême Nord. L'incidence de la pauvreté est moins importante en zone côtière et autour de Douala ainsi que dans les provinces du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest. Néanmoins dans ces zones, le revenu des populations rurales est fortement soumis aux aléas des marchés internationaux des produits de base.

1.2.2. Assurer la sécurité alimentaire

Bien qu'étroitement liée à la pauvreté, la sécurité alimentaire présente des caractéristiques propres. Au cours des dernières années, les productions alimentaires n'ont pas suivi l'accroissement démographique. La croissance démographique s'est maintenue à un rythme accéléré, 2,8% par an et 4,2 % pour la population urbaine (⁷). Même si l'indice de couverture des besoins alimentaires semble s'être amélioré après la dévaluation monétaire qui a été accompagnée par une reprise de la croissance des productions vivrières et une baisse des importations alimentaires, les importations céréalières ont retrouvé leur dynamique de croissance. Ainsi malgré ses potentialités en matière de productions végétales et animales, le

⁷ - annuaire statistique, 1998, DSCN.

Cameroun continue de recourir aux importations pour couvrir ses besoins en céréales, en lait et en poissons. Les importations de céréales se sont multipliées au moins par 10 entre 1961 et 1998, passant de 32.100 tonnes à 348.148 t en 1998 alors que durant la même période, la production céréalière par habitant a régressé de 157 à 84,9 kg. Pour combler le déficit en poissons, le Cameroun a recours chaque année à l'importation de près de 60 000 tonnes de poissons congelés pour une valeur d'environ 15,6 milliards de FCFA. De même, les importations de lait et produits laitiers en 2004 s'élèvent à 13,5 tonnes pour une valeur d'environ 16,26 milliards de FCFA⁸.

La sécurité alimentaire revêt également un caractère qualitatif en terme d'équilibre de la ration alimentaire. A ce titre, en plus des produits agricoles, les produits d'origine animale jouent un rôle irremplaçable en terme d'apports en protéines et sels minéraux, notamment auprès des enfants, des femmes enceintes et allaitantes. Les produits de pêche contribuent pour 25,5% environ des apports en protéines dans l'alimentation des populations au Cameroun avec une consommation moyenne per capita de 17,2kg/an.

L'éradication de la pauvreté est la condition clé à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les groupes de populations touchés par l'insécurité alimentaire sont ceux qui n'ont pas les moyens de produire ou d'acheter des quantités suffisantes d'aliments faute d'accès adéquat aux moyens de production tels que la terre, l'eau, les intrants, les technologies appropriées et le crédit. Pauvreté et insécurité alimentaire ne font que révéler les faiblesses structurelles du système de production camerounais, et en particulier sa faible productivité.

1.2.3. Réussir l'intégration dans les échanges

La modernisation des productions vivrières, animales et halieutiques, condition de la sécurité alimentaire, correspond à une étape nécessaire pour une transition vers une croissance basée sur une demande nationale et régionale. Néanmoins les productions destinées à l'exportation ont, sur le moyen terme, un rôle irremplaçable à jouer. Durant les trente dernières années, la croissance du Cameroun a été tirée par les exportations de matières premières, d'origine agricole ou pétrolière. Les recettes en devises ont constitué une des ressources essentielles de l'investissement public et privé et la base principale de l'impôt. Ces productions ont assuré le financement des infrastructures économiques et sociales. Elles ont été le principal moteur de l'élévation du niveau de vie, en assurant le développement des revenus monétaires en milieu rural. Les filières des produits d'exportation jouent un rôle sans équivalent dans la redistribution des revenus monétaires dans les campagnes et dans la répartition du pouvoir d'achat. Le revenu de plus du tiers de la population agricole du pays provient des cultures d'exportation, notamment le coton, le café et le cacao produits en totalité par de petites exploitations familiales.

Relever le défi de la mondialisation en assurant l'intégration du secteur rural dans les échanges régionaux et internationaux impose le développement de la compétitivité des filières d'exportation, c'est-à-dire restaurer voire améliorer leurs parts de marché.

1.2.4. Assurer la durabilité des performances

Les productions rurales mobilisent d'importantes ressources naturelles et sont souvent associées à la dégradation des écosystèmes. Aussi, le dernier enjeu et non le moindre est de **rechercher la permanence ou la durabilité des résultats sur le long terme : c'est le défi de la complémentarité environnementale**. Les performances doivent ainsi s'inscrire dans le long terme afin de contribuer efficacement à la croissance économique et au développement rural. Ce défi doit se gérer pour chacun des sous-secteurs et globalement au niveau de l'ensemble du secteur rural.

⁸ - annuaire statistique, 2004, DSCN

Ainsi, les systèmes de production agricoles pour la plupart extensifs (fronts pionniers et cultures itinérantes sur brûlis, faible recours aux fertilisants organiques et chimiques, aux semences et plants améliorés, etc.) sont responsables de la dégradation, parfois avancée, de sols fragiles. Il en résulte une baisse de fertilité des sols et une demande constante de nouvelles terres réduisant d'autant le massif forestier.

Pour les systèmes de production agricoles plus intensifs, il convient de concilier la protection des cultures avec la sauvegarde de la nature, la pression parasitaire entraînant souvent le recours intensif aux produits chimiques ;

Les activités pastorales quant à elles sont encore largement basées sur des pratiques qui détruisent et appauvrissent les sols (feux de brousse et autres) ;

De la même manière, les prélèvements de la matière ligneuse et les PFNL doivent être compatibles avec la possibilité.

Enfin, la protection du patrimoine forestier, la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité, l'intégration des ressources forestières dans le développement rural, l'assainissement du cadre de vie à travers une gestion intégrée de l'eau et la maîtrise des pollutions, sont autant de défis qui interpellent aujourd'hui les administrations en charge de la Forêt ou de l'Environnement.

2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN

2.1. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR RURAL

2.1.1. L'environnement physique

Situé au fond du golfe de Guinée, sur la côte occidentale de l'Afrique, le Cameroun s'étire sur 1.840 Km du Sud au Nord, entre les 2^{ème} et 13^{ème} degré de latitude Nord, et les méridiens 9° et 16° longitude Est. Le pays couvre une superficie de 475.650 Km². La zone côtière atlantique qui s'étend sur 360 Km présente un plateau continental de 14.000 Km². Elle a une zone économique exclusive de 20.000 Km².

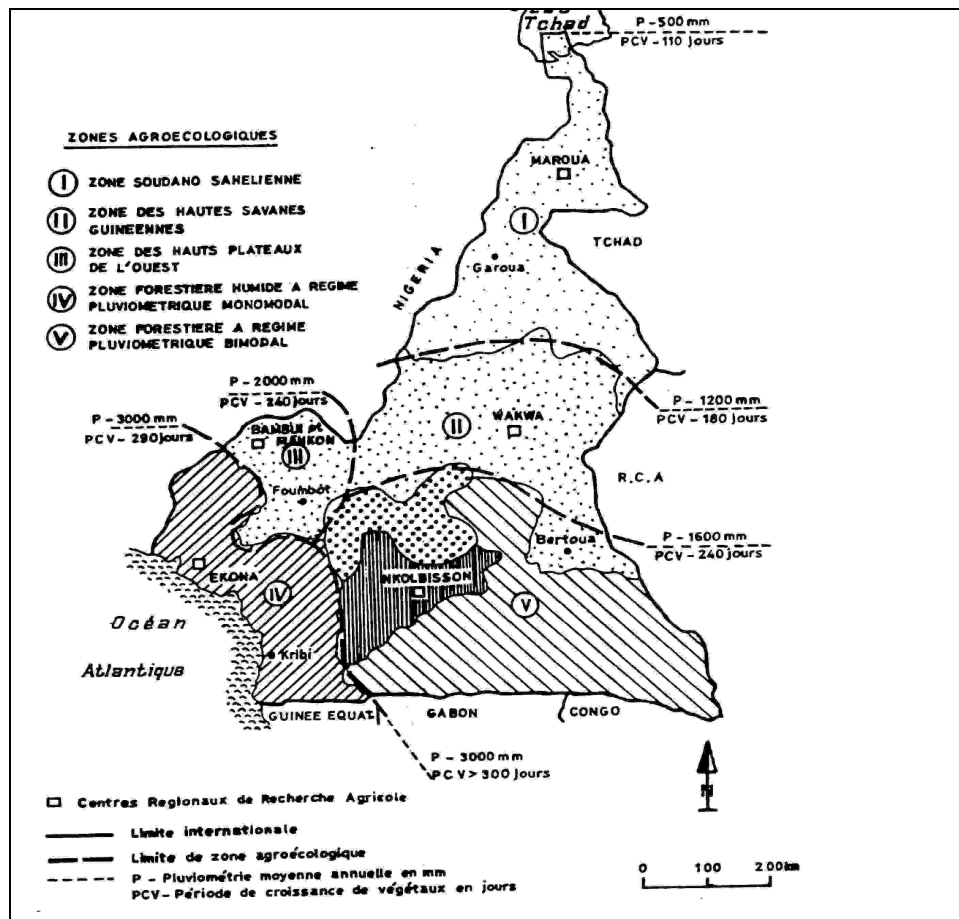
Le pays comporte une variété de paysages, de zones géomorphologiques et climatiques qui peuvent être regroupées en cinq entités régionales ou zones agroécologiques distinctes. Les cinq grandes unités écologiques qui composent le territoire national sont présentées dans le tableau et la figure ci-dessous.

Tableau 6 : Couverture des provinces par les différentes zones agroécologiques

ZONES	PROVINCES	SUPERFICIE (Km ²)	
I	Soudano sahélienne	Nord et Extrême nord	100.353
II	Hautes savanes guinéennes	Adamaoua et départements du Mbam et du Lom et Djerem	123.077
III	Hauts Plateaux de l'Ouest	Ouest et Nord Ouest	31.192
IV	Forêts humides à pluviométrie monomodale	Littoral et Sud-Ouest	45.658
V	Forêts à pluviométrie bimodale	Centre, Sud et Est	165.770
	TOTAL		466.050

Source: Annuaire statistique du Cameroun – 2000.

Figure 1 : Carte des zones agro-écologiques



Source : IRAD

2.1.1.1. La zone soudano sahélienne

La zone soudano-sahélienne, ou zone I, est comprise entre les 8^{ème} et 13^{ème} degrés de latitude nord. Elle comprend les Monts Mandara, les plaines de l'Extrême-Nord et la Vallée de la Bénoué. Elle s'étend sur 102.680 km² et connaît sur le plan climatique des précipitations annuelles de 400 à 900 mm concentrées sur 4 mois (de juillet à octobre). Les températures moyennes sont voisines de 28°C, avec des écarts thermiques très importants (7,7°C moyenne annuelle). Les sols sont généralement vertiques, argilo-sableux ou halomorphes (hardés).

La Zone Soudano-Sahélienne se caractérise par des écosystèmes fragiles, une forte densité des populations et une forte pression foncière. Elle abrite des aires protégées et la plupart des zones de chasse du pays. Elle est soumise aux effets néfastes de la sécheresse exacerbée notamment par la déforestation et l'érosion des sols, et offre des potentialités énormes de foresterie sociale et d'agroforesterie qui permettent de pallier les besoins des populations en bois-énergie en même temps qu'elles contribuent à la lutte contre la désertification.

2.1.1.2. La zone des hautes savanes guinéennes

La zone des savanes guinéennes (zone II) se situe entre les 4^{ème} et 8^{ème} degrés de latitude nord. Elle comprend la savane d'altitude de l'Adamaoua, les savanes basses du Centre et de l'Est et la Plaine Tikar. Son climat est de type tropical à pluviométrie bimodale dans les savanes basses du Centre et de l'Est et monomodale (une saison sèche et une saison humide) dans le reste de la zone. Les précipitations sont comprises entre 1600 et 1200 mm/an.

La zone II couvre environ 138 000 km². La densité de population est de l'ordre de 11 hab./km² (projection de 15.5 hab./km² en 2010). La zone est propice aux activités pastorales et notamment l'élevage bovin qui y regroupe 40% du cheptel national. Le système d'élevage est à 80% transhumant.

L'absence de zonage de l'espace rural de la région est l'une des causes de la gestion déficiente de l'espace pastoral. La méconnaissance des ressources et donc la difficulté d'une planification de leur utilisation ou de leur aménagement en vue d'une exploitation optimale (points d'eau, mise en défens, parcs de contention...), limitent l'intensification de la production.

2.1.1.3. La zone des hauts plateaux de l'Ouest

La zone des hauts plateaux de l'Ouest, ou zone III, se situe entre le 5^{ème} et 8^{ème} degrés de latitude nord et couvre les hauts plateaux des Provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest du pays. Le milieu naturel favorable avec un climat d'altitude et des sols volcaniques fertiles se caractérise par une très forte densité de population qui est de l'ordre de 114 hab./km².

Dans cette région, le degré de mise en valeur des terres exploitables est de l'ordre de 86 %. Les exploitations agricoles familiales, souvent aménagées en bocages, ont en général moins de 2 ha de superficie. On y pratique une agriculture intensive en deux cycles annuels. L'utilisation des engrais chimiques, très répandue dans les années 80, a connu une chute drastique depuis l'arrêt des subventions. Dans les zones les plus élevées est pratiqué un élevage bovin (14% environ du cheptel national) sur des prairies de plus en plus envahies par les cultures.

Toutefois l'espace pastorale ici est de plus en plus envahi par les cultures du fait de la saturation foncière due elle-même à une forte pression démographique.

2.1.1.4. La zone côtière et maritime

La zone côtière et maritime située au fond du Golfe de Guinée, s'étend sur 9.671,3 km² environ. Elle se caractérise par une concentration humaine importante. Le développement des activités industrielles, agricoles, portuaires et pétrolières en a fait une zone d'immigration

importante (respectivement 52.3% et 51.6% d'hommes dans les provinces du Littoral et du Sud-Ouest). La densité moyenne de la population y est de 132,6 hab./km².

Près de 53 % de la superficie cultivable est mise en valeur, dont environ 60 % constituées de plantations industrielles de palmiers à huile, hévéa et bananiers qui trouvent dans la zone des conditions écologiques favorables (abondante pluviométrie de l'ordre de 2.000 à 4.500mm bien répartie sur l'année ; sols volcaniques dans la partie nord,...). Des plantations villageoises portant sur les mêmes spéculations se sont développées autour de la plupart de ces agro-industries dans lesquelles elles sont plus ou moins intégrées (SOCAPALM, CDC, HEVECAM, ...). La pêche maritime est également une activité importante des populations côtières.

L'enclavement des zones de production, la menace des pollutions industrielles sur les ressources halieutiques et le défrichement des mangroves, constituent des zones de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques, sont donc des problèmes importants pour la zone.

2.1.1.5. La zone des forêts tropicales

Cette entité écologique qui s'étend entre le 2^{ème} et le 4^{ème} degré de latitude nord comprend les forêts dégradées du Centre et du Littoral ainsi que la Forêt dense humide du Sud et de l'Est. La zone V couvre une superficie de 181.681,5 Km². Son climat est de type équatorial avec deux saisons de pluies et des précipitations de l'ordre de 1500 à 2000 mm/an. La température moyenne annuelle est de 25°C avec une amplitude de 2,5°C. Ce climat permet le développement d'une gamme variée de cultures en deux campagnes en raison de l'humidité prévalant toute l'année. La zone habitée de groupes ethniques aux systèmes sociaux acéphales connaît une densité de population moyenne de 42,7 hab./Km² avec des variations de moins de 10hab./km² au sud-est du pays et plus de 100hab./km² dans la Lékié au nord de Yaoundé.

Les principales contraintes de la zone sont :

- la difficulté à stabiliser des systèmes de production agricole dont la gestion de la fertilité repose sur l'itinérance à long cycle, système de production qui est de moins en moins viable en raison de l'augmentation de la population ;
- l'enclavement et l'éloignement des aires de production qui entraînent une augmentation des difficultés et des coûts de transport.

2.1.1.6. Les contraintes environnementales

Le secteur rural est exposé à un certain nombre de phénomènes exceptionnels susceptibles de mettre à l'épreuve les capacités et les ressources individuelles ou de communautaires au point que leur existence soit directement menacée, ou que les structures économiques et sociales dont ils dépendent soient suffisamment ébranlées pour compromettre leur aptitude à vivre et à se développer.

Les risques en milieu rural sont rangés en deux grandes catégories :

- les risques d'origine anthropique,
- les risques d'origine naturelle

2.1.1.6.1. LES RISQUES D'ORIGINE ANTHROPIQUE.

Parmi les risques d'origine anthropique, il y a lieu de relever les risques liés à l'activité agricole (pollutions des eaux de surface et de la nappe phréatique, du fait de l'utilisation inappropriée de certains engrais et pesticides chimiques) ; et les risques liés à la présence de certaines industries agroalimentaire dont le procédé de fabrication génère une quantité importante d'effluents liquides à grand pouvoir d'eutrophisation.

A ce jour il n'existe aucune unité de traitement des déchets industriels et des cas de déversement sauvage sur les rives et dans le lit de nombreux cours d'eau sont légions.

En l'absence de normes nationales, certaines entreprises soucieuses de l'environnement fonctionnent sur la base des directives internationales (ISO, OMS) ou de normes prévues par les différents codes imposés par les bailleurs de fonds.

2.1.1.6.2. LES RISQUES D'ORIGINE NATURELLE

Ces risques portent successivement sur le volcanisme, les émanations de gaz toxiques, les glissements de terrains et les éboulements de rochers, les inondations.

Le volcanisme :

Le Cameroun est parcouru par une chaîne de volcans plus ou moins actifs qui part du Mont Cameroun au Sud-Ouest jusqu'au massif du Kapsiki dans la région septentrionale. Toute cette ligne de volcans appelée « ligne du Cameroun », longue de 1700 km et large de 100 km environ comprend du Sud au Nord les morphologies ci-après :

- Basses terres
- Hauts plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest
- Plaine Tikar
- Plateau de l'Adamaoua
- Vallée de la Bénoué
- Kapsiki et Mont Mandara
- Plaine de l'Extrême- Nord

Les types écologiques du Sud au Nord, vont de la zone forestière équatoriale dense humide à la savane soudano-sahélienne présentant des secteurs particuliers de forêts galeries et de savanes d'altitude.

Dans le secteur continental de la ligne du Cameroun sont localisées les régions suivantes : Tombel-Mbanga, Kumba-Mamfé, Grassfield-Bamenda, Hauts Plateaux Bamiléké, Fundong, Nkambé, Plaine du Noun, Ngaoundéré, Dibi. Les sols de ces régions généralement sur roche volcanique notamment les basaltes et les trachytes, sont très fertiles. La végétation quasi-permanente y favorise un développement des activités agro-pastorales. La densité de peuplement qui varie dans ces régions entre 200 et 300 habitants au Km² est parmi les plus élevées du pays, avec des secteurs particulièrement peuplés comme celle de Bafou-Djuttitsa (900 à 1000 hab/km²). Ce sont ces régions très peuplées et d'activités agro-pastorales et commerciales importantes qui se trouvent sous la menace permanente des éruptions volcaniques avec émission de laves et/ou de pycoclastites.

Les glissements de terrains et les éboulements de rocher

Les glissements et les éboulements de terrains sont des risques de catastrophes naturelles fréquents dans les régions équatoriales et tropicales humides caractérisées par une importante pluviométrie.

Les catastrophes souvent engendrées par ces déplacements gravitaires brusques d'importantes masses de terre ou de blocs de pierres, sont fréquents dans plusieurs régions du Cameroun à des degrés divers.

En l'absence de la dotation en moyens de l'organisme en charge de la collecte des informations, de leur traitement et de leur diffusion, il est bien difficile de cerner tous les désastres liés aux glissements de terrain.

Les inondations

Chaque année les inondations frappent de nombreuses populations rurales notamment dans la partie septentrionale et dans de nombreuses autres régions du Cameroun à l'instar de la vallée du Nkam.

En général, ce phénomène est favorisé par plusieurs facteurs sur lesquels on peut plus ou moins agir, en terme de surveillance. Il s'agit:

- des précipitations abondantes ;
- des fortes pentes du relief favorisant l'érosion ;
- de l'action anthropique de dénudation de la surface du sol ;
- du caractère meuble des matériaux latéritiques ;
- de la modification du système de fonctionnement des bas-fonds hydromorphes par comblement et installations des habitations.

Les émanations de gaz toxiques :

Parmi la cinquantaine de lacs d'origine volcanique que l'on trouve le long de la ligne du Cameroun, certains occupent des cratères d'explosion ultérieurement remplis d'eau d'infiltration ou d'écoulement (Baleng, Negop-Bagang), d'autres sont des lacs de barrage volcanique (Dia-Dia, Petponoun...).

Certains d'entre eux, tels les lacs Nyos et Monoun, sont naturellement alimentés en gaz volcaniques dangereux. Ces deux lacs se sont rendus tristement célèbres par l'émission brutale d'une quantité importante de gaz carbonique d'origine magmatique qui tua les hommes et les animaux en quelque seconde d'aspiration. Il est aujourd'hui établi, à la lumière des mesures enregistrées sur le site que ce nouveau type d'éruption gazeux constitue l'un des risques potentiels le plus important en ce qui concerne les catastrophes naturelles au Cameroun.

Le secteur de l'environnement se caractérise par les pollutions et des risques naturels liés à la permanence des éruptions volcaniques, des émanations de gaz d'origine phréatomagnétique, des glissements de terrains et éboulement rocheux et des inondations.

Les principaux problèmes résultent du financement insuffisant de l'environnement, ce qui se traduit par le manque d'équipements de prédiction, l'impossibilité de collecter les données, une réglementation fragmentaire.

2.1.2. Les ressources humaines

La population du Cameroun est estimée à 16 millions d'habitants en 2003 avec une croissance moyenne de 2,8 %/an. Elle devrait atteindre 20 millions en 2010 et 25 millions en 2020.

Aux provinces faiblement peuplées comme l'Est (7,5 hab./km²) le Sud (12,5 hab./km²) et l'Adamaoua (12,6 hab./km²), s'opposent celles à très fortes densités démographiques comme l'Ouest (151,7 hab./km²), le Nord-Ouest (112,5 hab./km²), le Littoral (105,2 hab./km²) et l'Extrême-Nord (85,2 hab./km²).

Le Cameroun présente une mosaïque ethnique et culturelle remarquable et comprend 212 groupes distincts ayant chacun leurs systèmes propres de production.

La population camerounaise est relativement jeune (42% de la population a moins de 14 ans et 72% a moins de 30 ans) ce qui constitue un atout au plan économique. Mais les jeunes sont fortement concentrés en milieu urbain ce qui conduit à un vieillissement et une « féminisation » des campagnes, ainsi qu'une perte de main-d'œuvre rurale.

2.1.3. Les systèmes de production du secteur rural

Les systèmes de productions agricoles et d'élevage du Cameroun sont nombreux et variés. Le Cameroun compterait environ 1,1 million d'unités de production agricoles (UP). La rareté et le degré relatif de fiabilité des statistiques, le caractère ponctuel et souvent descriptif des études et des recherches réalisées à leur sujet ne permettent d'en donner qu'une typologie indicative qui mériterait d'être largement précisée et pondérée, notamment pour affiner la stratégie de développement présentée dans la seconde partie. On estime toutefois que 72 % des UP seraient polyvalentes (concernées par les productions végétales et animales, et, dans la partie méridionale du pays, par la forêt), 25 % spécialisées dans les productions végétales, et 3 % spécialisées dans l'élevage.

Dans une première approche, on distingue généralement quatre types de systèmes de production.

2.1.3.1. Les systèmes traditionnels extensifs

On estime entre :

- 400.000 et 500.000 le nombre d'UP paysannes extensives centrées sur les cultures industrielles traditionnelles (cacao, café) ; pour de multiples raisons (cf. chap. 1.1.2), ces UP ont tendance à donner une importance croissante aux cultures vivrières à des fins d'autoconsommation et pour le marché. On retiendra également que ces UP sont localisées dans la partie méridionale du pays et sont insérées dans des réseaux « fonctionnels » de commercialisation et de communication (pistes rurales) ;
- 200.000 et 300.000 le nombre d'UP paysannes polyvalentes extensives qui ne se consacrent qu'à des productions vivrières destinées essentiellement à l'autoconsommation ;

Dans le cas spécifique de l'élevage, aux UP agricole il faut ajouter le pastoralisme et l'agropastoralisme. Dans le pastoralisme, on pratique l'élevage traditionnel de bovins à plein temps, avec peu ou pas du tout d'activité agricole. On y rencontre les éleveurs sédentaires et semi-sédentaires, et les éleveurs nomades (Mbororo qui pratiquent la transhumance à plus de 50 km avec les zébus "White Fulani" et «Red Fulani»). Dans l'agropastoralisme on pratique à la fois l'élevage et l'agriculture quel que soit le type de production (pastoralisme, agropastoralisme). L'élevage extensif est entièrement tributaire des pâturages naturels.

2.1.3.2. Les systèmes traditionnels semi-intensifs

Les systèmes de culture semi-intensifs concernent moins de 400.000 UP paysannes semi-intensives, qui se différencient des précédentes par la conduite de productions destinées au marché, le recours à certains facteurs modernes de production (culture attelée au nord, engrais, ...), et la présence d'un environnement plus favorable (crédit, circuits de collecte des produits, proximité des marchés, ...). Il s'agit principalement des UP « encadrées » par des sociétés publiques ou privées (365.000 UP produisant du coton, UP dans les périmètres rizicoles, plantations villageoises de palmier à huile, etc.), et également des UP maraîchères localisées dans diverses régions (Extrême-Nord, Nord, Ouest, Centre, zones périurbaines), des UP périurbaines semi-intensives d'élevage, et des petits élevages ruraux appartenant à des propriétaires non agriculteurs, conduits par une main d'oeuvre salariée et utilisant quelques techniques modernes d'alimentation du bétail.

2.1.3.3. Les systèmes de production d'entreprise

Ces systèmes de production sont fondés sur des exploitations de grande taille, plus ou moins intégrées à des complexes agro-industriels. En général, elles sont spécialisées dans une seule production. Il s'agit d'exploitations gérées par des cadres supérieurs ou producteurs qualifiés qui disposent d'importantes ressources (terres, capitaux). Elles mettent en œuvre des

techniques de production recourant largement à la mécanisation et aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, animaux sélectionnés, produits vétérinaires, etc), utilisent une main d'œuvre salariée, et qui produisent essentiellement pour le marché (intérieur et international).

2.1.3.4. Les exploitations modernes

Il s'agit en premier lieu des grandes entreprises agro-industrielles spécialisées dans les productions de palmier à huile, bananes, hévéa, thé. Ces UP occupent environ 170.000 ha de terres généralement de bonne qualité et bien reliées aux grandes voies de communication. Elles revêtent une place importante par leurs effets directs et indirects sur l'économie agricole et rurale, tant au niveau de leur région qu'au niveau national. Entrent également dans cette catégorie : les grandes exploitations forestières, les exploitations avicoles et porcines industrielles, les exploitations appartenant à des « élites » (gros commerçants, hauts fonctionnaires et retraités, ...) qui investissent une part de leurs revenus dans l'agriculture ; les grands ranchs d'élevage de l'Adamoua.

Par rapport aux UP modernes, les UP paysannes sont souvent qualifiées d'UP « traditionnelles ». Elles seraient peu ouvertes au « monde extérieur », routinières dans leurs pratiques culturelles, alors, qu'hormis les UP localisées dans les régions très enclavées ou encore dominées par des pouvoirs locaux traditionnels forts, elles ont largement fait la preuve d'un grand dynamisme, comme l'atteste⁹ :

- la progression forte de la production de coton depuis 30 ans ;
- les fortes variations enregistrées dans les surfaces et les productions des grandes cultures vivrières au cours des dix dernières années, qui témoignent de capacités étonnantes d'adaptation des UP concernées aux variations de leur environnement socio-économique;
- leur capacité d'organisation, manifestée par l'émergence de nombreuses organisations paysannes et institutions de micro-finance au cours des dernières années.

2.1.3.5. Les systèmes de production de la pêche et de l'aquaculture

Les unités de pêche comprennent une embarcation, un équipage, des moyens de propulsion et des engins de pêche.

2.1.3.5.1. LES SYSTEMES DE PRODUCTION EN PECHE CONTINENTALE ET ARTISANALE MARITIME

Les embarcations peuvent être monoxyles ou en planches, ou une combinaison des deux. Elles mesurent généralement entre 7 et 20 mètres de long. La puissance des moteurs utilisés est comprise entre 8 et 30 CV et le taux de motorisation est d'environ 30%.

Les engins de pêche les plus rencontrés sont : le filet maillant de fond ou de surface, les palangres, les lignes, le filet encerclant et les nasses (ngotto).

La plupart de ces engins ciblent les espèces démersales ou pélagiques, en sorte qu'il n'y a pas une grande diversité dans les captures ciblées qui souffrent alors d'une exploitation intensive ou d'une surexploitation.

Le rendement moyen est estimé à 60Kg/marée d'un à 3 jours pour les petites pirogues et ... pour les AWASHA qui ciblent les pélagiques. Ce rendement est faible eu égard aux moyens déployés.

Les opérateurs rencontrés ici sont des armateurs à la pêche artisanale, les patrons-pêcheurs et les pêcheurs.

⁹ Ce dynamisme a été souligné dans plusieurs études rurales approfondies ; cf., par exemple, les publications de Depommier (ICRAF, 1988) sur la région de la Lekié et du Dja-et-Lobo, de Leplaideur (CIRAD, 1980) sur le pays bamiléké.

2.1.3.5.2. LES SYSTEMES DE PRODUCTION EN PECHE INDUSTRIELLE

La technique de pêche la plus utilisée est le chalutage de fond. Le chalut de fond, en fonction de la taille des mailles des filets cible la crevette ou les poissons.

2.1.3.5.3. LES SYSTEMES DE PRODUCTION EN AQUACULTURE

La pisciculture au Cameroun est encore pratiquée de manière extensive ou semi-intensive. La production est organisée en étangs de barrage ou de dérivation.

Les espèces élevées sont *Tilapia nilotica*, *Clarias sp*, *Hétérobranchus sp*, *Haemichromis*, *Hétérotis sp* et accessoirement les carpes chinoises, soit en monoculture, mais généralement en polyculture. Parfois, l'aquaculture est associée à d'autres productions du milieu rural, permettant de valoriser les déchets et les sous-produits d'une part et de potentialiser les rendements d'autre part. Ainsi, on distingue : la pisciculture associée à l'agriculture (rhizipisciculture) et la pisciculture associée à l'élevage porcin ou à l'aviiculture.

La maîtrise des techniques piscicoles varie d'une région à l'autre et est fonction des apports des différents projets de développement. De manière générale, les rendements sont faibles et les échecs nombreux.

2.1.4. Les Facteurs de Production

2.1.4.1. Le Foncier

Dans le régime juridique foncier actuel. L'Etat, gardien et propriétaire de toutes les terres depuis 1974, n'a pu mener à bien son projet envisagé en 1994 visant à promouvoir une plus grande individualisation de la propriété foncière et une plus grande clarification de la propriété collective. Les dispositions de l'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 relative au régime foncier et à l'exploitation des terres au Cameroun se heurtent à la résistance du droit coutumier traditionnel qu'elles ignorent. De ce fait, la grande majorité des occupants des terres n'a aucun droit sur elles et privilégie la mise en œuvre de systèmes et de techniques de production extensifs (peu d'améliorations foncières et d'investissements). Ceci pose aussi les germes de conflits de tous ordres: occupation des zones de parcours par les agriculteurs; destruction des champs par les animaux ; absence de délimitation des zones de cultures et de pâturages dans certaines régions ou le non-respect de cette démarcation quand elle existe...

Le diagnostic sélectif des contraintes foncières élaboré dans le cadre des études de la revue du secteur rural en 2002 a permis de dresser une typologie des conflits fonciers et de formuler quelques esquisses de solutions. L'étude suggère comme actions de sécurisation foncière, (i) la formalisation écrite des transactions foncières et la clarification des délimitations territoriales dans les régions où les conflits sont liés à la pression démographique et à la saturation foncière (cas de la province de l'Ouest, des Monts Mandara, du Département de la Lekié...); (ii) des schémas d'aménagement concertés à des échelles locales et régionales dans les zones où les conflits sont liés au rejet de l'immigration rurale (Départements du Mbam et de la Bénoué); (iii) des conventions pour la préservation d'aires pastorales et de couloirs à bétail et l'inscription des espaces pastoraux dans les schémas d'aménagement concertés là où les conflits sont dus à la superposition d'usages sur un même espace (Nord-Ouest, Ouest, Bénoué...); (iv) la planification régionale là où les conflits naissent de la juxtaposition de petits paysans et de grands domaines fonciers (centre, Sud, Sud-Ouest...) et (v) la formalisation écrite des transactions foncières pour les conflits dus sur l'ensemble du pays à l'appétit foncier des élites. Les solutions ainsi proposées se résument en 3 axes opérationnels sur le terrain dont la mise en œuvre pourrait être expérimentée après une phase de mise au point méthodologique comprenant l'érection d'observatoires fonciers régionaux. Ils tiennent à la formalisation écrite des transactions foncières, aux capacités locales de médiation et en schémas concertés d'aménagement local du territoire. Deux autres axes portent sur l'adaptation des textes fonciers. Il s'agit : de la

reconnaissance des pratiques de transaction foncière et de la simplification des procédures d'immatriculation foncière par une validation du titre foncier au niveau préfectoral et la légalisation de l'utilisation des « petits papiers ».

Les systèmes d'élevage des bovins du Grand-Nord Camerounais repose sur une exploitation très majoritairement extensive de la base productive que représente les pâturages.

Les ressources pastorales (eau, pâturages herbacés et arbustifs, sels minéraux) se caractérisent par une variabilité spatiale et temporelle très importante. C'est un système basé sur la mobilité du cheptel qui lui permet de tirer profit au mieux d'un milieu vaste au potentiel très aléatoire.

Les caractéristiques de ce milieu rendent de ce fait incompatibles une répartition spatiale stricte et une appropriation privative des espaces pastoraux du fait de pratiques d'élevage basées sur la quête des ressources dont dépend l'équilibre alimentaire du cheptel.

Les espaces pastoraux subissent aujourd'hui de profondes mutations sous la pression conjuguée de nombreux facteurs : l'augmentation du nombre d'utilisateurs de l'espace aux modes d'usages de la ressource souvent très différents, aux statuts très diverses, justifiés ou non par des sources de droit qui peuvent être en total contradiction les unes par rapport aux autres, provoquent des tensions qui dégénèrent en conflit parfois violents.

Cette situation risque de se voir aggraver par une persistance d'importants flux migratoires de populations en quête de terres cultivables.

En plus, de l'emprise agricole grandissante due à l'extension de cultures de rente ou vivrières, l'élevage extensif dans le Nord et l'Extrême Nord est menacé par les classifications récentes de larges superficies de savanes en zones exclusives de chasse et de protection de la faune.

Toutes ces contraintes se voient alourdies par des prélèvements coutumiers dans certaines zones qui entraîne l'abandon pur et simple de certains pâturages.

De ce fait sont encore amplifiées la réduction et la segmentation d'espaces habituellement dévolus à l'élevage, ce qui entrave davantage l'utilisation optimale de l'espace pastoral encore disponible.

Il existe pourtant un arsenal juridique moderne en place et des pratiques traditionnelles qui ont fonctionné dans le passé

Autrefois en effet, le **pouvoir traditionnel** organisait l'espace en zones agricoles et zones d'élevage. Les décisions étaient appliquées et respectées. La **législation moderne** est ensuite venue renforcer ce dispositif.

Pourtant aujourd'hui il en va tout autrement et **les autorités traditionnelles autant qu'administratives n'assument plus leur rôle d'arbitrage et de régulation.**

La gestion de l'espace est soit délaissée, soit mise en oeuvre de manière arbitraire sans prise en compte objective des besoins des populations et des exigences d'un développement durable.

Les autorités traditionnelles sont malheureusement elles même souvent les premières à brader les zones d'élevage (au profit des cultures). Ce phénomène risque de s'accroître et certains de se voir contraints d'abandonner leur activité pour ne se consacrer qu'à l'agriculture. On peut également craindre de plus en plus une recrudescence des replis de troupeaux vers les pays limitrophes.

Dans l'Adamaoua qui est pourtant une zone d'élevage par excellence, on note l'envahissement des zones de pâturages par les cultures notamment cotonnières.

2.1.4.2. Le financement du secteur rural

L'accès au financement est globalement jugé difficile par les acteurs du développement. Deux principales raisons sont évoquées pour étayer ce constat, à savoir :

- la non spécification des financements par types d'opérateurs ;
- le volume réduit des allocations financières au développement rural.

S'agissant de la non spécification des problèmes d'accès au crédit par les acteurs ruraux, on constate que sont logés à la même enseigne. D'une part, des opérateurs aux capacités et aux ressources d'importance différente au sein d'une même filière, d'autre part entre des opérateurs conduisant des activités différentes en milieu rural.

On peut en effet constater que les besoins de financement d'une exploitation familiale diffèrent largement de ceux d'une agro-industrie, de même que ceux d'un éleveur sont sans grande similitude avec ceux d'un pêcheur.

Dans ce contexte, les solutions envisagées pour améliorer l'accès au crédit se heurtent à une généralisation dans laquelle les intérêts ont du mal à converger.

Pour ce qui est des volumes de financement mobilisés, il convient tout d'abord de signaler que les ressources destinées au financement du secteur rural sont de deux types :

- les financements d'origine interne, et
- les financements d'origine externe.

2.1.4.2.1. LE FINANCEMENT INTERNE DU SECTEUR RURAL

Sur le plan interne, le financement du secteur provient essentiellement de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des organisations de base, des Systèmes Financiers Décentralisés ou « Institutions de micro-finance », et des producteurs eux-mêmes.

L'**Etat** finance le secteur rural à travers les budgets d'investissement et de fonctionnement alloués aux départements ministériels impliqués dans ledit secteur Ce budget sert à assurer :

- la contre-partie nationale des projets de coopération ;
- le salaire de son personnel chargé d'appuyer les acteurs de production ;
- appuyer les producteurs ou groupe de producteurs ;
- réaliser les équipements ruraux .

Le niveau des ressources publiques allouées au secteur est estimé faible eu égard à sa contribution à l'économie. En effet, tandis que le secteur génère 20 à 30% des richesses nationales, environ 5% des dépenses publiques lui sont consacrées⁽¹⁰⁾ et ce, malgré les ratios (25%) recommandés par la FAO pour des pays à économie agricole tels que le Cameroun, et les engagements souscrits dans le cadre du NEPAD (au moins 10%).

¹⁰ -Pour mémoire, en 1998-99, le Budget d'Investissements Publics (BIP) total du MINAGRI a été de 17,3⁹ de F CFA (base engagements) dont 2,6 en ressources internes et 14,7 en ressources externes. En 1999-2000, la part du BIP en ressources internes est estimée à 3,5⁹ de F CFA pour le MINAGRI et de 4,1⁹ pour les autres ministères intervenant dans le secteur rural (élevage, forêt et environnement, recherche).

Tableau 7 : budget investissement des ministères du secteur rural (milliards)

SECTEUR RURAL	2003	2004	2005
Ressources internes	8,20	6,30	6,43
Agriculture	4,50	3,05	3,05
Elevage, pêche et industries animales	1,80	1,00	1,00
Forêts et environnement	1,90	2,25	2,38
Ressources Externes	14,65	24,12	26,53
Total	22,85	30,42	32,957

Il convient par ailleurs de relever que la mobilisation de ces ressources ne tient pas suffisamment compte des spécificités du secteur telles que les contraintes du calendrier agricole.

En ce qui concerne le secteur privé, on relève qu'il n'y a pas à ce jour, de banque spécialisée en crédit pour le secteur rural. Les banques classiques, allouent leurs ressources financières selon des critères de rentabilité et de minimisation du risque. N'en bénéficient de manière privilégiée dans le secteur rural que les entreprises agro-industrielles parce que présentant moins de risques pour les institutions financières commerciales. Les petites exploitations familiales en sont exclues et parmi les principales raisons avancées on note :

- le manque de garanties classiques;
- la non acceptation des garanties offertes;
- le grand risque que constitue le secteur.

Le financement rural est assuré de manière insuffisante par le biais des Etablissements de micro-finance (EMF) aux financements limités et à court terme, se développant le plus souvent sur une base mutualiste qui privilégie l'épargne préalable au crédit.

Le tableau suivant montre le poids marginal des crédits à la production agricole tant en terme de financement de campagne (crédits intrants) et de commercialisation qu'en ce qui concerne le financement de l'investissement (crédits plantation, équipements, installation) dans l'octroi de crédit des systèmes financiers décentralisés.

Tableau 8 : Part des crédits des SFD alloués au secteur agricole

	TOTAL		AGRICULTURE/ELEVAGE			
	Nombre	Montant 10 ⁶ F CFA	Nombre	%	Montant 10 ⁶ F CFA	%
COOPEC	14 850	9 782,354	3 773	25,41	918,135	9,39%
CAMCCUL	66 750	11 204,501	3 856	5,78	1 053,696	9,40%
CV	4 858	317,127	1 932	39,77	121,945	38,45%
MC2	3 803	2 840,093	2 496	65,63	1 125,222	39,62%
CABA	623	33,611	104	16,69	5,717	17,01%
TOTAL	90 884	24 177,686	12 161	13,38	3 224,715	13,34%

Sources : enquête sur les établissements de micro finance du Cameroun

Globalement, la situation actuelle des systèmes au Cameroun se caractérise par :

- la non structuration des banques commerciales au taux d'intérêts non adaptés pour le financement du secteur ;
- la non création par l'Etat de cadre approprié facilitant le système bancaire à appuyer le secteur ;

- la non négociation et mise à leur disposition des lignes de crédit aux conditions d'accès adaptées au secteur ;
- un faible taux de distribution de crédit (environ 14%) destinée à la production et à la commercialisation et à la transformation des produits du secteur en faveur des exploitations familiales et des petites et moyennes entreprises ;
- un impact encore réduit des EMF qui laissent une importante demande non satisfaite de services financiers, épargne et crédit ;
- la faible pénétration géographique des EMF, en dehors des provinces de concentration ;
- le manque de crédibilité des EMF à cause des échecs antérieurs ;
- les insuffisances de la loi sur les coopératives ;
- un manque de professionnalisme de certains opérateurs hors réseaux dans le domaine de la gestion des EMF (normes et outils comptables) ;
- une absence de mécanismes de concertation, d'une part, entre les différents systèmes financiers, banques commerciales et systèmes financiers décentralisés ; et, d'autre part au sein de ces derniers ;
- l'insuffisance de l'intégration des marchés financiers, en particulier pour les opérations de dépôt auprès du secteur bancaire, pour le refinancement par le secteur bancaire des systèmes financiers décentralisés ;
- un fonctionnement non satisfaisant du projet d'appui au programme de micro-finance ;
- des problèmes de réglementation bancaire...

Les sociétés et missions de développement ainsi que certaines sociétés agro-industrielles privées ou parapubliques jouent un rôle non négligeable dans la fourniture de crédits aux petits producteurs. Face aux difficultés d'accès au crédit de ces derniers, et dans le cadre d'une stratégie d'intégration, des sociétés agro-industrielles privées ou parapubliques ont développé des systèmes de crédit intrants en nature en faveur des petits producteurs qu'ils encadrent ou de ceux qui sont installés à leur périphérie

LE FINANCEMENT PAR ES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES

Leurs problèmes de financement du secteur rural sont :

- le manque ou l'insuffisance de fonds propres ;
- le manque ou l'insuffisance des capacités internes de gestion technique et financière ;
- la faible couverture territoriale ;
- l'insuffisance d'encadrement ;
- l'insuffisance ou manque de facilité leur permettant d'avoir accès aux intrants et autres facteurs de production ;
- l'absence au sein des départements ministériels impliqués dans le développement du secteur de structures chargées d'encadrer les acteurs ou groupe d'acteurs en vue non seulement d'améliorer leur capacité d'autofinancement, mais de bénéficier des financements bancaires .

L'AUTOFINANCEMENT PAR LES PRODUCTEURS ET LES ORGANISATIONS DE BASE

L'état de pauvreté des producteurs rend difficile l'accroissement de leur contribution à la formation du capital dans le secteur. Ils ont une capacité d'autofinancement limitée par la faiblesse des revenus à laquelle il faut ajouter une faible mobilisation de l'épargne rurale. Toutefois, l'expérience montre que leur capacité d'épargne n'est pas nulle. En plus de certains problèmes similaires à aux groupes précités, ils sont pour la plus part illettrés et non organisés. Dans certaines régions du pays, ils financent le secteur à travers les ressources provenant des tontines. Mais celles-ci sont limitées et à très court terme.

une capacité d'autofinancement limitée par la faiblesse des revenus à laquelle il faut ajouter une faible mobilisation de l'épargne rurale

LES INVESTISSEURS PRIVÉS

Leurs investissements directs dans la production agricole restent limités, à l'exception peut-être du palmier à huile dont les plantations moyennes et grandes ont connu un réel développement dans les dernières années. Leur contribution en vue du financement du secteur est faible et les raisons peuvent être attribuées :

- manque de cadre assurant l'accroissement de l'investissement privé (manque de création de partenariats appropriés entre le secteur privé et l'Etat et entre promoteurs privés nationaux et les institutions bancaires internationales) ;
- l'absence de leur soutien par l'état à bénéficier des concours bancaires internationaux.
- l'absence d'un environnement favorable à l'investissement privé national et étranger dans le secteur.

2) origine externe du financement rural

Le financement des investissements dans le secteur de la production rurale est assuré dans une large proportion par le financement extérieur accordés par : les bailleurs de fonds, les institutions internationales, les ONG et autres partenaires au développement. Il se fait sous formes de dons (Systèmes Financiers Décentralisés ou « micro-finance » notamment des Caisses Villageoises d'Epargnes et de Crédits Auto-gérées (CVCA), prêts et subventions. Il est faible ou de plus en plus bas et parmi les raisons on peut énumérer :

- la non maîtrise des ONG intervenant dans le secteur ;
- le faible respect des engagements pris par l'état dans les projets de coopération ;
- le manque parfois de structure de coordination et d'harmonisation des 'aides extérieures ;
- l'absence de procédures de gestion des aides ou le non suivi rigoureux de celles qui existent ;
- la gestion approximative des ressources octroyées ;
- l'absence des services de proximité de certains donateurs ;

2.1.4.3. Les intrants

2.1.4.3.1. LES INTRANTS AGRICOLES

La libéralisation a abouti à une meilleure transparence du commerce des intrants et a permis le développement d'un secteur privé. A cet effet on relève l'organisation des intermédiaires en distributeurs de semences, engrais, pesticides et de produits phytosanitaires. Des réseaux de distributions se sont construits à partir des firmes d'importation d'agrochimie et de semences dans le cadre de stratégies d'intégration avec les opérateurs des filières café, cacao et coton.

On relève également un oligopole de deux sociétés importatrices : ADER et YARA (ex HYDROCHEM) qui concentrent 90 à 95 % des importations. Une quinzaine de structures en assurent la distribution auprès des producteurs agricoles.

Toutefois, la consommation des engrais reste relativement faible, la consommation moyenne nationale étant à moins de 10 kilogrammes par hectare. Au regard de la superficie des terres cultivées estimées en 2004 par la FAO à 7 160 000 ha et de la faible fertilité naturelle des sols camerounais, la demande potentielle en engrais est estimée à 360 000 tonnes. Les importations qui assurent la totalité de l'offre des engrais consommés plafonnaient à 108 394 tonnes en 2002. Ces chiffres ne prennent cependant pas en compte les quantités importantes

d'engrais organiques produites par les élevages locaux et très demandés dans les exploitations de productions végétales.

Dans le domaine de la protection des cultures, **la distribution de pesticides et les traitements phytosanitaires** sont aujourd'hui presque totalement entre les mains d'opérateurs privés ⁽¹¹⁾. Néanmoins la réforme n'est pas totalement achevée. Le marché ne répond pas pleinement à la demande et le réseau d'approvisionnement des petits producteurs a été incomplètement reconstitué par les distributeurs privés ; d'où une couverture des zones rurales insuffisante. Les prix sont élevés et la qualité parfois absente (abus sur la quantité et la qualité des produits). Certaines des initiatives privées manquent de professionnalisme.

Tout ceci a entraîné une dégradation de l'état sanitaire du verger national et une recrudescence de grands fléaux des cultures (oiseaux granivores, chenilles défoliatrices, acridiens...) Une étude a estimé les pertes en cacaoculture, faute de traitements phytosanitaires entre 60 et 100 milliards de francs de francs CFA ; l'hypothèse forte atteignant un montant de 180 milliards de francs.

Deux projets gouvernementaux ont dus être mis sur pied pour faire face à ces grands fléaux. Il s'agit du **projet d'appui à la protection du verger cacao café** dont l'objectif est de mieux équiper, former et organiser les producteurs dans la lutte contre les mirides et scolytes ; et du **projet de lutte contre les grands fléaux des cultures vivrières** qui devrait permettre une réhabilitation des bases phytosanitaires et la mise en place des brigades villageoises de lutte phytosanitaire.

L'impact de l'utilisation de ces différents produits chimiques sur l'environnement fera l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre des programmes et projets basés sur l'intensification.

2.1.4.3.2. LES INTRANTS D'ÉLEVAGE

Pour la **nutrition des animaux**, l'amélioration qualitative et quantitative est un facteur important d'accroissement de la productivité et d'intégration des activités d'élevage dans les zones humides à vocation agricole. Outre l'accès à l'eau et aux pâturages des efforts sont faits pour vulgariser l'usage des concentrés alimentaires (protéiques, énergétiques, minéraux) des sous-produits de l'agriculture ainsi que ceux des agro-industries.

Concernant les matières premières (tourteaux, céréales, farines de poissons, issues de meunerie, de rizerie, de brasserie), **les problèmes se posent avant tout en termes de disponibilité.**

Le tourteau de coton par exemple est, selon les années, plus ou moins difficile à se procurer car attribué en priorité aux producteurs de coton détenteurs de bœufs de trait. Les quantités mises sur le marché se révèlent vite insuffisantes, quoiqu'une amélioration ait été enregistrée ces dernières années.

En ce qui concerne les céréales (maïs), les tubercules (manioc), et plus récemment le soja, la disponibilité pour l'alimentation animale est tributaire des stratégies développées localement pour la sécurité alimentaire.

Concernant les médicaments vétérinaires, les problèmes se posent beaucoup plus en termes de disponibilité, de coûts et de qualité. En effet, le développement des productions animales implique la définition d'un système de contrôle de qualité des intrants vétérinaires. Or, un tel système n'existe pas encore au Cameroun. Parallèlement, les médicaments frauduleux en provenance des pays voisins sont diffusés par des commerçants peu scrupuleux sur l'ensemble des marchés à bétail du pays.

¹¹ - On comptait en 2000, environ 300 revendeurs, 86 applicateurs et 2 sociétés de reconditionnement officiellement agréés. Les importateurs/distributeurs de pesticides les plus importants sont regroupés au sein de l'UPAC (Union phytosanitaire d'Afrique centrale).

Pour la disponibilité en poussins d'un jour, la problématique est liée à la difficulté est liée à la difficulté d'acquisition du matériel et équipement pour cause d'une lourde taxation à l'importation. Il convient de relever que la production hebdomadaire actuelle des couvoirs de 600 000 poussins de chair n'arrive pas à couvrir les demandes des éleveurs.

2.1.4.3.3. LES INTRANTS DE LA PECHE

La libéralisation a entraîné un renchérissement et une raréfaction du matériel et des intrants pour la pêche et l'aquaculture. La Mission de développement qui jadis mettait à la disposition des pêcheurs et autres acteurs du matériel et des intrants de qualité à des coûts raisonnables a changé de statut juridique pour devenir une société d'état à caractère commercial, avec obligation de résultat. Il en résulte qu'elle a recentré ses activités sur la commercialisation de filets et accessoires de pêche.

Les moteurs hors-bord et les pièces de rechange commercialisés par la CFAO sur commande sont de plus en plus rares et chers. Les pêcheurs ne sont pas organisés pour l'achat de ces intrants.

La distribution des intrants de pêche n'échappe pas à la contrefaçon qui met sur le marché des intrants de qualité douteuse.

Pour le petit producteur, l'approvisionnement en intrants continue de se poser avec acuité en terme de disponibilité et d'accessibilité. Par ailleurs la bonne qualité des produits commercialisés n'est pas toujours garantie. Toutefois, pour dépasser certaines de ces contraintes, des initiatives d'achats groupés à partir des groupements de producteurs ont été encouragées et accompagnées par divers projets du MINADER et du MINEPIA.

2.1.4.4. L'eau

L'accès à l'eau potable constitue une des premières priorités exprimées par les Communautés rurales. Le taux de couverture des besoins en eau potable reste relativement faible. Malgré les efforts fournis, 46% de la population nationale n'ont pas encore accès à l'eau potable. Une nouvelle approche de l'approvisionnement en eau potable se met progressivement en place avec le désengagement de l'Etat qui s'est traduit par le transfert au secteur privé et aux bénéficiaires. Les uns et les autres n'y étaient pas suffisamment préparés. De plus, certaines charges de gestion, cas du remplacement de pompes, ou de la réhabilitation de forage, ne sont pas à la portée des populations rurales. Beaucoup d'ouvrages ne sont pas équipés en pompes, vu leur coût élevé ; ou bien sont en pannes par manque de pièces de rechange et de dépanneurs formés au sein des populations bénéficiaires.

2.1.4.4.1. L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Le Cameroun dispose d'un réseau hydrographique dense comprenant des rivières, des lacs et des plaines d'inondation, des réserves souterraines importantes et d'une bonne pluviométrie. Même si les potentialités totales en eau sont difficiles à estimer parce qu'elles dépendent de nombreux facteurs : la topographie, l'hydrologie, les caractéristiques des nappes, les qualités et contraintes des sols, etc, la maîtrise de l'eau se pose plutôt en terme de qualité et de répartition spatiale pour les eaux de surfaces et météoriques, de mobilisation pour les eaux souterraines.

L'irrigation ne joue pas encore un rôle significatif dans les pratiques culturales. Le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 240 000 ha. Les superficies irriguées étaient de l'ordre de 27 000 ha au début des années 90. Un accroissement de 20% au cours de la dernière décennie a porté la superficie irriguée à 33 000 ha, soit 17% du potentiel, ce qui laisse de l'espace pour de futures expansions.

L'analyse des données climatiques fait ressortir plusieurs zones :

Les zones à excédent hydrique, demandant un drainage. C'est le cas des plaines du Sud Cameroun à pluviométrie bien répartie dans le temps et où l'activité agricole peut durer douze mois sur douze.

Les zones à déficit hydrique comme l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua, où la saison agricole varie de 4 mois à 7 mois. L'irrigation est nécessaire pour améliorer la saison agricole

Les plaines inondables favorables à la culture du riz. Elles ont aussi besoin d'irrigation.

Les zones à équilibre hydrique dans le sud où la saison agricole atteint 10 à 11 mois.

Le déficit hydrique de la partie septentrionale du pays et la pression foncière expliquent largement la répartition des aménagements hydro agricoles et des points d'eau pour le bétail sur le territoire national. Ainsi dans la partie septentrionale ont été développés la plupart des aménagements avec maîtrise totale de l'eau pour compenser les déficits hydriques par l'irrigation. D'autres ont été faits pour satisfaire, outre les besoins agricoles, les besoins humains et pastoraux. On peut citer les barrages de Lagdo, les lacs collinaires des Monts Mandara qui ont favorisé le développement des activités liées à la pêche. Ces aménagements datent d'une vingtaine d'années. Certains sont axés sur la production encadrée de riz : la Semry (société paraétatique) sur les terrains potentiellement productifs pour cette culture avec 13 820 ha aménagés dans l'Extrême - Nord. D'autres chez les privés sont consacrées à la production d'oignons (1000 ha dans l' Extrême - Nord) et d'autres cultures maraîchères.

Dans la majeure partie du pays, en régions à climat guinéen où la pluviométrie est abondante, l'irrigation n'est pas une nécessité. Hormis les expériences récentes dans le cadre de la composante maîtrise de l'eau du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et du projet de valorisation des bas-fonds qui équipe les organisations de producteurs bénéficiaires de motopompes, les périmètres irrigués en zone méridionale sont limités à des opérations valorisant des opportunités locales :

- la riziculture : 2.900 ha dans l'UNVDA à l'Ouest du pays; 200 ha par la SODERIM 1500 ha de petits périmètres traditionnels
- et la culture industrielle du bananier dans le Littoral et le Sud-ouest (environ 5.000 ha dont une partie fait déjà l'objet d'une irrigation d'appoint pendant la période la moins humide de l'année).

2.1.4.4.2. HYDRAULIQUE PASTORALE

Le réseau d'ouvrages d'hydraulique pastorale doit être en permanence maintenu de manière à sécuriser l'abreuvement des animaux. Le projet d'hydraulique pastorale ⁽¹²⁾ dans le Nord et l'Extrême Nord y concoure dans ces deux provinces les plus touchées par le problème de la rareté de l'eau. Les besoins en eau pastorale se posent également dans les provinces du nord ouest et l'ouest dans les zones d'élevage. L'absence d'eau provoque une pénurie de pâturage et oblige à **la transhumance** avec des conséquences sur l'économie (conflit avec les agriculteurs, vols du bétail, perte de poids, etc.). Les parcours et les marchés à bétail ne sont pas souvent équipés en points d'eau et autres facilités.

Cela étant, on note depuis quelques années une tendance beaucoup plus marquée vers une gestion participative des populations, une prise en main partielle des entretiens, le paiement de redevances plus régulier mais toujours insuffisant, la constitution de groupements d'usagers. Il reste cependant beaucoup à faire pour arriver à une gestion convenable des réseaux. Par ailleurs, il manque de coordination entre la kyrielle d'intervenants et l'outil de cette coordination. Les données concernant la gestion des points d'eau ne sont pas centralisées. La base de

¹² - sur financement Agence Française de Développement

données est un outil indispensable à la programmation des actions en hydraulique pastorale. Par ailleurs le statut juridique du point d'eau n'a toujours pas été clairement défini.

2.1.4.5. L'énergie

L'énergie, comme l'eau, contribue à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Les principales sources d'énergie en milieu rural sont :

- le bois de feu ;
- les produits pétroliers ;
- l'énergie éolienne ;
- l'énergie solaire ;
- l'énergie électrique ;

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'Etat s'est engagé à électrifier les villages. Malgré cet effort d'électrification, les zones rurales restent pour la plupart non électrifiées. Il serait nécessaire d'accompagner les projets de développement en milieu rural par l'électrification.

2.1.4.6 La main d'œuvre

Au delà des instruments de production rudimentaires, la main d'œuvre dans le secteur rural est globalement sous qualifiée et les techniques de productions demeurent archaïques. Etant donné que l'intensité capitaliste reste faible, il importe d'envisager d'une part le renforcement des capacités des acteurs et d'autres part, les appuis techniques et financiers en vue d'accroître la professionnalisation des acteurs par type de production.

Le problème de la main d'œuvre se pose également en termes de marginalisations de certaines couches de la population telles que les pygmées, les Bororos, et les femmes en milieu musulman que la société confine à des tâches exclusivement ménagères.

2.1.5. Les productions rurales

Le Cameroun est doté d'une grande diversité de conditions agro-écologiques qui lui assure la possibilité d'une large gamme de productions agricoles. Les performances sont toutefois tributaires des investissements consentis dans le sous-secteur et de la rentabilité des produits issus de l'activité de production.

2.1.5.1. Les Productions Agro-industrielles et d'exportation

Les exportations agricoles camerounaises reposent sur une gamme diversifiée de produits. Six d'entre eux génèrent la majeure partie des recettes d'exportation agricole : le cacao (fèves, pâte, beurre et préparation), la fibre de coton, le café, la banane, le caoutchouc et l'huile de palme.

Sur la dernière décennie, grâce notamment aux gains de compétitivité obtenus du fait de la dévaluation du franc CFA survenue en 1994, des rythmes positifs de croissance ont été enregistrés pour le coton, le cacao et le caoutchouc. Selon le système de production prédominant, on peut distinguer les cultures d'exportation paysannes produites par les petites unités agricoles familiales et les cultures produites dans le cadre des exploitations modernes.

2.1.5.1.1. LES CULTURES D'EXPORTATION PAYSANNES

Parmi ces cultures, on compte le cacaoyer, les caféiers robusta et arabica ainsi que le cotonnier. La production de la dernière culture bénéficie toutefois de l'encadrement d'une société de développement.

Malgré le rôle important joué par ces cultures dans l'économie agricole de par le nombre des exploitations concernées et l'effet d'entraînement sur le développement de l'ensemble du Cameroun, elles ont souffert d'une certaine désaffection qui explique la quasi stagnation et même la baisse des productions depuis 15 ans environ.

Les principales raisons de ce désintérêt relatif sont les suivantes :

- *l'instabilité et la tendance fortement baissière des prix sur les marchés d'exportation ;*
- *le faible pouvoir de négociation des planteurs face aux négociants (trois gros acheteurs finaux étrangers contrôlent quasiment toute la commercialisation du cacao) ;*
- *et des nouvelles opportunités offertes par le marché national des produits vivriers (plantain, manioc...).*

La production nationale de cacao plafonne actuellement autour de 140 000 tonnes par an. Elle occupe environ 262 000 planteurs et le verger productif actuel est estimé à 400.000 ha. La filière se caractérise par :

- un vieillissement prononcé du verger: environ 50% des plantations auraient plus de 40 ans (surtout dans le Centre et le Sud où 40% du verger a été planté avant 1950) ;

- de petites unités de production de 1,5 à 3 ha avec 1 à 3 actifs agricoles (la situation est plus diversifiée dans le Sud-Ouest en raison de l'existence d'un flux migratoire qui a permis le développement d'un salariat agricole et de certaines formes de métayage) ;

- le vieillissement des chefs d'exploitation lié à l'exode rural et aux difficultés de transmission du capital foncier ;

- la faiblesse des rendements dont la moyenne est estimée à 300 kg/ha par suite du vieillissement des plantations, de la faible proportion de variétés sélectionnées, d'une gestion souvent extensive des systèmes de production, de l'augmentation des pertes dues à l'absence des traitements phytosanitaires (contre les mirides, les psylles et le phytophthora)¹³

L'analyse régionale montre des dynamiques différenciées selon les zones de production :

- *une croissance soutenue de la production du Sud-Ouest (+7% par an), qui représente environ le tiers de la production nationale contre à peu près 10% dans les années 60. La province du Sud-Ouest présente un bon potentiel de croissance de la production en raison de différents facteurs favorables : réserves foncières, dynamiques migratoires, bonne qualité des sols et une meilleure maîtrise des techniques culturales*
- *après une croissance importante dans les années 60, le verger des provinces du Centre et du Sud est soumis à une tendance structurelle à la récession. la production par voie de conséquence suit une tendance à la baisse depuis 1971 d'environ 1% par an. Les réserves de terre permettent à court et moyen termes des extensions dans le MBAM et le NKAM, où elles sont déjà engagées spontanément par les planteurs, et dans une moindre mesure dans les départements de l'Est où se posent les problèmes d'accessibilité (coût élevé des transports) et de déficit en main d'œuvre.*

¹³ Les pertes dues aux différents fléaux représentent en moyenne près de l'équivalent de la production annuelle de cacao ; pour l'ensemble des trois filières cacao et cafés, leur coût est estimé à environ 100 milliards de francs CFA par an.

Outre l'effet du marché, les deux facteurs essentiels pour soutenir une dynamique de croissance de la production cacaoyère sont la mobilisation des réserves foncières et l'apport de main d'œuvre.

La relance de la filière figure parmi les programmes prioritaires du Gouvernement.

La production camerounaise de café robusta de l'ordre de 65 000 tonnes par an est caractérisée par une forte concentration géographique dans le "bassin du Moungo" qui représente 75% de la production nationale. Le second bassin de production est situé dans la province de l'Est. La superficie du verger est évaluée à 180 000 ha environ dont la moitié serait âgée de plus de 30 ans.

. La filière se caractérise par :

- *un vieillissement prononcé du verger: environ 50% des plantations auraient plus de 40 ans (surtout dans le Centre et le Sud où 40% du verger a été planté avant 1950) ;*
- *de petites unités de production de 1,5 à 3 ha avec 1 à 3 actifs agricoles (la situation est plus diversifiée dans le Sud-Ouest en raison de l'existence d'un flux migratoire qui a permis le développement d'un salariat agricole et de certaines formes de métayage) ;*
- *le vieillissement des chefs d'exploitation : exode rural, difficultés de transmission du capital foncier ;*
- *la faiblesse des rendements dont la moyenne est estimée à 300 kg/ha par suite du vieillissement des plantations, de la faible proportion de variétés sélectionnées, d'une gestion souvent extensive des systèmes de production, de l'augmentation des pertes dues à l'absence des traitements phytosanitaires (contre les mirides, les psylles et le phytophthora)¹⁴*

L'analyse régionale montre des dynamiques différenciées selon les zones de production :

- *une croissance soutenue de la production du Sud-Ouest (+7% par an),*
- *une tendance structurelle à la récession dans les provinces du Centre et du Sud.*

Les modes de gestion sont très différents dans les deux grands bassins de production :

- extensifs à l'Est en raison de la grande disponibilité foncière et du peu de main d'œuvre. Les rendements y seraient actuellement de l'ordre de 200 à 250 kg/ha ;
- intensifs dans le "Moungo" en raison de la saturation foncière, de flux migratoires anciens, et de conditions agro-écologiques favorables. Le système de quasi monoculture est remis en cause depuis le début des années 90 et le rendement moyen qui atteignait près de 1.200 kg/ha se situerait actuellement autour de 600 kg/ha (baisse des cours, augmentation du coût des intrants, diversification vers les productions alimentaires).

La culture de l'arabica, est essentiellement concentrée dans les hauts plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest. La production qui a atteint un plafond d'environ 32 000 tonnes par an dans les années 70 se situe actuellement autour de 10.000 tonnes par an. L'érosion progressive de la production depuis 25 ans traduit une marginalisation de l'arabica dans les systèmes de production de l'Ouest. Il paraît peu probable que cette tendance puisse être fortement inversée. Toutefois la filière café arabica du Cameroun ne manque pas d'atouts. C'est un café remarquable au niveau africain en terme de « qualité du terroir ». Pour permettre une meilleure

¹⁴ Les pertes dues aux différents fléaux représentent en moyenne près de l'équivalent de la production annuelle de cacao ; pour l'ensemble des trois filières cacao et cafés, leur coût est estimé à environ 100 milliards de francs CFA par an.

valorisation de ce café, il est nécessaire de se placer sur le segment des productions de type "gourmet".

La majorité des plantations de café s'est fortement dégradée sous l'effet du développement des associations de cultures provoqué par différents facteurs convergents :

- *la baisse des revenus issus de l'arabica ;*
- *les fortes densités démographiques ;*
- *le développement de productions alternatives (vivrières et maraîchères).*

Le verger actuel correspond donc à des plantations "résiduelles" à faible densité.

Les pertes dues à l'insuffisance de la protection phytosanitaire sont estimées à au moins 50% de la production.

La production de coton revêt une importance stratégique en terme de lutte contre la pauvreté dans les provinces du nord Cameroun par les revenus directs (environ 34 milliards de francs CFA de revenus bruts) et indirects générés, et en terme d'emplois créés (330.000 producteurs se consacrent à la culture du coton et font vivre directement près de 2.000.000 de personnes⁽¹⁵⁾). Elle est conduite par de petits paysans fortement encadrés depuis plusieurs décennies par la SODECOTON qui assure l'approvisionnement en intrants, le crédit de campagne, le conseil technique, l'achat de la production (sur la base de prix garantis), la transformation et la commercialisation. Le niveau de technicité et de productivité des producteurs (large recours aux engrais, aux produits phytosanitaires, à la culture attelée) explique la croissance relativement forte de la production enregistrée depuis 25 ans (50.000 t de coton-graine en 1975, 270 000 tonnes de coton graine en 2004).

Toutefois les effets de la crise financière mondiale sur la consommation du coton et sur la compétitivité accrue de la fibre synthétique constituent des facteurs d'inquiétude, car ils ont une incidence sur le prix d'achat au producteur

2.1.5.1.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION « MODERNES »

Ces cultures (**bananier pour l'exportation, palmier à huile, hévéa, théier, canne à sucre, tabac**) sont conduites, pour l'essentiel, par un petit nombre de grandes entreprises modernes privées, étrangères pour la plupart ou publiques en voie de privatisation (CDC, PAMOL). Les unités de production ont recours à une main d'œuvre salariée et à des facteurs de production modernes (capitaux, semences améliorées, engrais, ...). Elles revêtent une place importante par leurs effets directs et indirects sur l'économie nationale.

La production de bananes d'exportation est passée de 50.000 en 1988 à environ 300 000 tonnes en 2003. La forte croissance des exportations de bananes s'est faite grâce aux avantages conférés par l'Union Européenne aux producteurs de banane des ACP. Ces mesures particulières sont appelées à évoluer à brève échéance du système contingentaire au système tarifaire dans le cadre de la révision des accords de Lomé en vue d'un rapprochement avec les règles de l'OMC.

¹⁵ - sur la base d'une famille de 6 personnes en moyenne.

— **La production nationale d'huile de palme** brute est de l'ordre de 190 000 tonnes par an. Les besoins totaux du marché intérieur en huile de palme sont estimés à 220 000 tonnes pour 2010¹⁶

On observe depuis 1994 une importante dynamique au niveau de la filière villageoise dans les petites et moyennes exploitations, avec aussi la participation accrue de nouveaux acteurs (retraités, élites, commerçants ;..), qui se traduit par la création ou l'extension des plantations pour près de 10000ha/an.

L'extension en cours des plantations industrielles et paysannes de palmier à huile devrait permettre de satisfaire les besoins nationaux à moyen terme. Dans l'immédiat, le marché national semble constituer l'unique débouché pour la filière. En novembre 2004, le cours mondial de l'huile de palme brute tournait autour de 400 à 420 dollars la tonne. La faiblesse du dollar aidant, le kilogramme d'huile importée arrive aujourd'hui au Cameroun à un prix CAF d'environ 250.000 FCFA la tonne, soit à peu près le coût de production (230 FCFA) des agro-industries locales telles que la SOCAPALM¹⁷.

Les principales difficultés rencontrées sont:

- *Les difficultés d'accès au matériel végétal sélectionné et aux engrais chimiques ;*
- *L'absence de réglementation sur la production du matériel végétal ;*
- *L'inadaptation de l'appui -conseil ;*
- *Les insuffisances au niveau de la transformation : mauvais état des pistes et gestion empirique des unités artisanales.*

La production nationale de caoutchouc est proche de 60 000 tonnes par an et provient essentiellement de deux pôles agro-industriels privés HEVECAM ET SAFACAM et de la CDC en instance de privatisation. Cependant la production des petites et moyennes plantations villageoises est estimée à près de 4000 tonnes pour une superficie 3500 hectares. Les plantations villageoises présentent un avantage comparatif certain en raison des coûts fixes bien inférieurs et d'une plus grande capacité d'adaptation de leur gestion aux conditions du marché.

Les contraintes actuelles à leur développement sont techniques (encadrement technique et gestion des zones forestières), sociologiques (accès des populations allogènes à la terre) et institutionnelles (organisation de la filière).

La filière des fruits et légumes a bénéficié à travers l'IRAD d'un important programme de recherche (10 milliards de FCFA) de 1995 à 2001. Ce programme devait assurer l'étude complète de la filière. Force est de constater que malgré l'instauration de plusieurs mesures incitatives à l'exportation (zone franche, guichet unique...) et à la transformation (formation d'ingénieurs en agro industrie à l'université de Ngaoundéré), les activités de transformation à l'instar du projet Scan destiné à produire du concentré de tomate à Foubot connaissent d'énormes difficultés.

L'essentiel de l'activité sur la filière porte sur l'exportation en frais vers l'Europe et la distribution sur les marchés local et sous régional. L'enjeu actuel sur la filière est la sensibilisation des producteurs de fruits et légumes aux questions de qualité sanitaire et de traçabilité en rapport avec les exigences du marché européen qui en est le débouché principal. Le Programme Initiative Pesticide (PIP) du comité de liaison Europe- Afrique- Caraïbes- Pacifique (COLEACP)

¹⁶ Sources : Etude du marché des huiles et des corps gras « Minagri-Sofréco, janvier 1993 ; prévisions moyennes pour 1997 et 2002, extrapolation pour 2010, Etude de l'impact de la fiscalité sur la structuration de la filière palmier à huile au Cameroun.

¹⁷ Source : Afrique Agriculture de novembre 2004.

créé pour aider les exportateurs ACP (Afrique- Caraïbes- Pacifique) à se conformer aux nouvelles réglementations de l'Union Européenne découlant de l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) a financé deux projets au Cameroun¹⁸. Les deux projets portent sur les exportations d'ananas (800 tonnes/an) et 800 tonnes d'autres produits biologiques. Ils coûtent 102 et 97 000 euros financés respectivement à 73 et 80 % par le COLEACP. Certaines firmes phytosanitaires travaillent également à la détermination des limites /teneurs maximales de résidus (LMR/TMR)¹⁹ et la Task force ananas milite pour l'implantation d'un laboratoire accrédité au Cameroun.

2.1.5.2. Les productions vivrières

L'importance relative des cultures vivrières s'est considérablement accrue ces vingt dernières années au détriment des cultures industrielles et d'exportation, témoignant ainsi de la capacité d'adaptation des exploitations paysannes à leur environnement socio-économique.

La majorité des exploitants s'adonnent à un nombre relativement élevé de cultures vivrières (72 % d'entre eux cultivent du maïs, 71 % de l'arachide, 58 % du macabo/taro, 56 % du plantain, 53 % du haricot ou du niébé, 52 % des cultures maraîchères, etc.) : on reconnaît là une stratégie de diversification des productions adoptée par les producteurs ruraux pour limiter les risques liés aux aléas climatiques et faire face aussi bien à l'insécurité alimentaire qu'à la fluctuation des cours des productions de rente.

Près de 70 % de la production des cultures vivrières est autoconsommée et seulement 30 % de la production est commercialisée ; ce taux est particulièrement bas pour les grandes cultures : maïs (23 %) et sorgho/mil (moins de 10 %), mais est plus élevé pour les autres cultures : plantain, pomme de terre, arachide (autour de 40 %) et riz (près de 60 %). A ce jour, il est estimé qu'en moyenne, 80% des besoins alimentaires sont produits dans le pays, et que environ 20%, principalement des céréales, sont importés.

Les céréales, les tubercules et les légumineuses alimentaires sont les cultures les plus répandues en terme de surface, avec au premier rang le sorgho/mil, le maïs, l'arachide et le manioc. En terme de valeur, les trois premières places reviennent au manioc, au plantain et au maïs (respectivement environ 30, 22 et 17 % de la valeur totale des cultures vivrières). Au cours des 15 dernières années, on observe des variations parfois considérables dans les niveaux de production. Le degré de diversification/spécialisation des exploitations paysannes et les variations de rendement traduisent à l'évidence la forte sensibilité de ces dernières aux variations de leur environnement écologique.

Les rendements de ces grandes cultures restent pourtant faibles (environ 2 t/ha pour le maïs ; 12 t pour le manioc ; 14 pour le plantain ; 0,8 t pour l'arachide) pour diverses raisons (faible utilisation d'intrants, baisse de la fertilité des sols...) et les accroissements de production n'ont été dus qu'à de fortes extensions des surfaces cultivées, sans doute liées aux variations de la demande et/ou aux gains de productivité.

Les fortes variations enregistrées dans les nombreuses exploitations pratiquant telle ou telle culture semblent traduire une tendance marquée à une certaine spécialisation des exploitations.

Les cultures de grande consommation qui ont enregistré de bonnes performances au cours des dernières années sont :

Le manioc contribue largement aux besoins alimentaires de la population avec une production estimée à 1,95 millions de tonnes. La culture et la transformation primaire sont assurées

¹⁸ Etude CTA de mai 2003-les conséquences de l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour les pays ACP

¹⁹ Afrique Agriculture –novembre 2004

principalement par les femmes. La filière manioc se positionne aujourd'hui comme un secteur stratégique aux énormes potentialités. Elle se développe sous l'effet d'une demande croissante. En plus de la consommation intérieure, une importante demande est exprimée par les pays occidentaux pour l'industrie chimique et l'alimentation animale.

La filière manioc au Cameroun opère toutefois en deçà de ses potentialités. Les contraintes comprennent l'indisponibilité du matériel végétal performant, l'infestation des exploitations par des maladies, la faible vulgarisation d'itinéraires techniques améliorés, l'atomisation de la production et l'absence d'organisation des producteurs, la faible mise en valeur des produits dérivés, la faible productivité du travail des moyens artisanaux de transformation, la promotion insuffisante des nouveaux produits.

Un programme national de développement des racines et tubercules mis sur pied grâce à un partenariat avec le FIDA cible le doublement à terme du revenu de 30% des 600 000 ménages impliqués actuellement dans la filière des Racines et Tubercules. Le programme comporte un projet d'appui à la multiplication et la diffusion de matériel végétal amélioré appuyé par la FAO.

La banane plantain est produite dans la partie sud du pays par environ 600 000 petits producteurs. Les rendements sont de l'ordre de 4 à 7 t/ha. La production nationale d'environ 1,2 million de tonnes est insuffisante par rapport à la croissance démographique du pays. Les principaux enjeux de la filière plantain concernent l'amélioration de la productivité tant au niveau des systèmes de culture que des opérations commerciales afin d'utiliser au mieux les opportunités offertes par les marchés intérieurs et extérieurs. Les exportations de plantain dans la sous région sont actuellement mal appréhendées. Tandis que vers l'Union Européenne elles sont actuellement d'environ 70 000 tonnes avec une croissance annuelle de près de 10%.

L'accroissement de la production a pour contraintes :

- *a stagnation de la productivité du travail agricole ;*
- *des difficultés d'accès aux intrants agricoles ;*
- *des incertitudes sur les prix et le fonctionnement aléatoire de la commercialisation ;*
- *une maîtrise insuffisante des paramètres techniques.*

Un programme de relance de la filière plantain financé sur ressources PPTTE recherche la levée de ces contraintes et l'augmentation de la compétitivité de la filière banane plantain à travers une meilleure productivité des petits planteurs et une meilleure organisation de la filière.

Le maïs, produit dans tout le pays, contribue pour 5,6 milliards de FCFA au PIB. La production est estimée à 750 000 tonnes avec un rendement moyen de 2 t/ha. Malgré les potentialités maïsicoles immenses, le Cameroun importe des quantités de plus en plus importantes de maïs (30 à 35 000 t/an), pour satisfaire la demande intérieure des industries brassicoles et de l'alimentation animale. La production du maïs est assurée principalement par les exploitations paysannes dont la taille moyenne est très faible.

Les exploitants en semi-intensif et intensif font face à la baisse des rendements en monoculture et à la non maîtrise des itinéraires techniques.

Les problèmes majeurs identifiés dans la filière concernent essentiellement la production, la commercialisation, le stockage et la transformation :

- *Les rendements observés sont généralement inférieurs à 2 t/ha en culture paysanne, environ 2,5t/ha en culture semi intensive et 4,5 t/ha en grande exploitation ;*

- *L'accès aux intrants agricoles (engrais, semences améliorées, pesticides, petit outillage) constitue une des limitations majeures ;*
- *Les pertes en champs et post récolte sont évaluées entre 20 et 35% de la récolte.*

Un projet d'appui au développement de la filière a été mis sur pied sur financement PPTE.

La production de **pomme de terre** a pratiquement doublé depuis le début des années 1990 et s'élèverait aujourd'hui à environ 160 000 tonnes avec un rendement de 20 t/ha.;

Plusieurs contraintes persistent cependant dans la filière. Il s'agit de:

- *la faiblesse des rendements ;*
- *l'utilisation par les producteurs de semences dégénérées en l'absence de semence certifiée ;*
- *la faible utilisation des intrants agricoles modernes et de l'irrigation, en raison des coûts élevés ;*
- *conditionnement et présentation du produit déficients : l'emballage et la distribution ne sont pas professionnalisés et homogènes ;*
- *la fluctuation des prix ;*
- *difficultés de stockage et de conservation des productions ;*
- *l'inorganisation de la filière,*

La **demande en riz** du marché national serait d'environ 200.000 tonnes. La production nationale d'environ 60.000 tonnes de paddy par an ne couvre donc qu'environ le quart de ces besoins. De nombreuses zones présentent pourtant des potentialités rizicoles (Yagoua, Lagdo, Baïgom, Santchou et Tonga...).

Parmi les principales contraintes à la production, on note :

- *La productivité à l'hectare généralement faible (à l'exception du riz irrigué) en raison d'une faible utilisation des intrants et de la baisse de la fertilité des sols;*
- *La forte instabilité des marchés,*

La restructuration des sociétés de développement de la riziculture que sont l'UNDVA et la SEMRY est en cours.

L'**oignon** est la première spéculation légumière du grand nord et la seconde spéculation commerciale après le coton. La nécessité de se donner les moyens de résoudre durablement leurs problèmes de semences, de stockage, de logistique, d'emballages, d'intrants et de renforcer leur pouvoir de négociation avec les commerçants et les exportateurs est ressentie par tous les producteurs.

Les principales contraintes de la filière sont :

- *le comportement souvent individualiste des producteurs et commerçants ;*
- *les interventions disparates des ONG, des projets et des distributeurs de semences et d'intrants ;*
- *la faiblesse des moyens financiers des opérateurs privés ;*
- *une histoire ponctuée d'échecs ou de résultats mitigés dans les opérations de développement concertées sous forme de coopératives ou de groupements ;*
- *la distance importante entre les zones de production et les zones de commercialisation ;*

- *les difficultés de conservation de la production.*

Le projet d'appui aux producteurs d'oignons mis en œuvre avec l'agence canadienne pour le développement international -ACDI- a pour objectifs :

- l'amélioration du niveau de production et de conservation de l'oignon par les producteurs ;
- l'assainissement de la gestion du crédit agricole par les producteurs ;
- l'identification des pistes de stratégies de commercialisation des produits ;
- une plus grande participation des membres à la base particulièrement les femmes à la vie associative ;
- une meilleure structuration des groupements et une plus grande représentation des femmes.

Le Cameroun exporte environ 4000 tonnes d'**ananas** par an. Il dispose pourtant d'un certain nombre d'atouts pour améliorer sa production parmi lesquels :

- des conditions agro-climatiques favorables permettant des rendements en intensif supérieurs à 60 T par ha ;
- une synergie potentielle avec la banane export en ce qui concerne la logistique maritime (quai fruitier au port de Douala et une rotation de 3 navires toutes les 2 semaines) ;
- quelques plantations de taille moyenne en cours d'émergence dans les différentes provinces forestières (Centre, Sud et Est) et pouvant potentiellement servir de leader.

Les principales contraintes de la filière sont les suivantes :

- *Une maîtrise insuffisante des itinéraires techniques ;*
- *Une maîtrise insuffisante des coûts de production ;*
- *Une faible transformation au niveau local ;*
- *Des coûts de conditionnement et de mise à FOB trop élevés ;*
- *Une organisation insuffisante de la filière ;*
- *Un manque de suivi spécialisé des plantations ;*
- *Un manque de suivi sur les marchés destinataires ;*
- *Des difficultés logistiques croissantes au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Douala.*

L'exploitation de la **filière légumineuse** (arachide, niébé et sésame) est loin d'être optimale.

L'arachide est dans le nord du pays une culture de rente en concurrence directe avec le coton, sans pour autant bénéficier des mêmes avantages sur le plan techniques et des débouchés.

Le soja cultivé dans l'Ouest et le Nord-Ouest constitue l'une des matières premières dans la fabrication de l'alimentation animale.

Le marché international de sésame est porteur notamment grâce à une importante demande japonaise, au développement de la consommation européenne en boulangerie, et à la reprise des importations vers l'Europe de l'Est pour la même utilisation.

Certains paysans du septentrion optent pour la culture du niébé pour lequel il existe un marché important avec les pays voisins (Nigeria, Tchad, RCA) grands consommateurs de cette denrée.

Les contraintes majeures au développement de la filière se résument ainsi qu'il suit :

- *Sur le plan technique : peu de matériel végétal amélioré et une appropriation lente des techniques culturales et de conservation par les producteurs ;*
- *Au niveau local : absence de diversification des formes d'utilisation du produit*

2.1.5.3. Productions animales

Le Cameroun est un grand pays d'élevage et occupe de ce fait une position de choix dans la sous – région de l'Afrique Centrale. L'élevage constitue pour 30 % de la population active la principale source de revenus. On y élève notamment : des bovins, des petits ruminants, des porcs, des volailles, des équins et assins, et des camelins.

Aujourd'hui, des programmes de promotion d'élevages non conventionnels sont exécutés dans le cadre de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et de la conservation de la biodiversité. Il s'agit des espèces telles que les cobayes, les aulacodes, etc.

Le cheptel national est estimé à :

- 5,6 millions de bovins ;
- 7.000.000 de petits ruminants ;
- 1.2 millions de porcins et ;
- 31 millions de volailles
- 15 000 chevaux

Les effectifs réels de ces cheptels sont actuellement extrêmement difficiles à connaître avec certitude. Cette connaissance se heurte :

- à l'absence de statistiques fiables
- à la difficulté d'aller à la rencontre des éleveurs qui ne sont pas forcément bien répertoriés, d'autant plus s'ils sont transhumants;
- à la difficulté à définir la notion de cheptel national, notamment dans les provinces septentrionales où le bétail évolue sans soucis des frontières,
- aux biais importants introduits dans le comptage des animaux vaccinés (ce comptage servant de base aux évaluations).

2.1.5.3.1. L'ÉLEVAGE BOVIN

Localisé essentiellement dans la partie septentrionale du Cameroun, l'élevage bovin constitue la principale source des protéines animales des populations.

Le système extensif d'exploitation reste prédominant, matérialisé sur le terrain par trois variantes :

- 1- le pastoralisme pur (environ 30% du cheptel) où l'élevage est la principale sinon la seule activité de l'éleveur (cas des M'Bororo) ;
- 2- L'Agro-pastoralisme : plus répandu (près de 65% du cheptel), une grande majorité d'éleveurs pratiquant en même temps l'agriculture ;
- 3- Le Ranching qui a connu un grand essor pendant les plans viande I et II. Ce mode d'exploitation qui représente environ 5% du cheptel est surtout présent dans l'Adamaoua et un peu dans le Nord-ouest. Il faut noter ici les faibles productivités des ranchs privés comme publics. Dans le premier cas l'élevage s'apparente à une activité de prestige tandis que dans le second cas, les carences dans la gestion ont entraîné une érosion importante du cheptel.

L'embouche bovine qui se développe actuellement autour des grandes villes de la partie septentrionale du Cameroun est une activité rentable et accessible, moyennant quelques appuis bien ciblés aux populations défavorisées rurales.

La filière lait prend progressivement de l'essor malgré son mode d'exploitation encore extensif. Toutefois, des noyaux d'intensification sont entrain de prendre pied dans les provinces du nord-ouest et de l'Adamaoua..

L'élevage bovin fournit annuellement 110.000 tonnes de viande et 184.000 tonnes de lait. Sa contribution est de 54% pour l'ensemble des produits carnés produits localement et consommés par les populations (Tableau N°3)

Tableau n°9: Contribution des différents types de productions dans la consommation de viande (kg/Hab/an)²⁰

Type de produits	Kg/habitant/an	%
Viande de bovins	7,11	54
Viande de mouton et chèvres	1,74	13
Viande de porcs	2,02	15
Viande de poulets	2,2	17
Total	13,07	100

Source : Etude CIRAD-EMVT

Dans l'ensemble la production croît difficilement en dépit des efforts consentis depuis 20 ans.

Ceci à cause des contraintes suivantes :

- *les pathologies qui affectent les élevages camerounais (pathologies infectieuses et parasitaires telles que les charbons, la pasteurellose, la fièvre aphteuse, les maladies transmises par les tiques, la trypanosomiase bovine, les helminthoses) ont des conséquences économiques à deux niveaux : i) au niveau interne par les pertes directes dues aux mortalités et indirectes par les baisses de production induites par ces maladies et les coûts des traitements et des prophylaxies, ii) au niveau du manque à gagner pour le Cameroun du fait de son statut sanitaire qui compromet à plus ou moins long terme les possibilités d'exportation et donc de valorisation en devises des productions*
- *Les systèmes d'élevage des bovins du Grand-Nord Camerounais qui reposent sur une exploitation très extensive de la base productive, avec pour conséquence une pression accrue sur les ressources pastorales (eau, pâturages herbacés et arbustifs, sels minéraux), le contrôle des croisements génétiques, la gestion des espaces pastoraux qui subissent aujourd'hui de profondes mutations.*
- *Le phénomène récurrent des coupeurs de routes dans les zones de pâturages et dans les marchés à bétail. Il se caractérise par le kidnapping des enfants des éleveurs et des demandes de rançons, les atteintes à la vie des bergers, et le dépouillement financier.*

Toutes ces contraintes se voient alourdies par des prélèvements coutumiers dans certaines zones qui entraînent l'abandon pur et simple de certains pâturages.

C'est donc une situation générale de régression de l'espace pastoral qui touche la filière de l'élevage bovin dans son ensemble.

On se trouve ainsi aujourd'hui, en ce qui concerne l'élevage bovin extensif, dans une situation caractérisée par une exploitation et une gestion encore majoritairement traditionnelles des

troupeaux, basée sur la thésaurisation et une faible productivité par tête, qui a de plus en plus du mal à s'adapter à la réduction de l'espace rural :

- Les pratiques socio-culturelles, qui dictaient une forte capitalisation du cheptel pour se prémunir des aléas climatiques et socio-économiques, ont du mal à survivre aux mutations de l'espace rural qui laissent le milieu éleveurs et agro-éleveurs encore insuffisamment organisé et complètement démunis.

- La sous-valorisation monétaire d'un important capital cheptel consommateur d'espace dans des zones agro-écologiques sensibles qui subissent une pression foncière forte aggrave la fragilisation socio-économique des éleveurs. Leur activité, coincée entre les contraintes d'accès à la ressource et les difficultés physiques et structurelles d'accès au marché n'arrive pas à retrouver une viabilité économique.

Les éleveurs et leurs troupeaux dispersés n'ont qu'une information différée et incomplète ce qui les laisse un peu plus en marge des lieux de formation des prix que sont les marchés. Ceux-ci basés sur des réseaux traditionnels, offrent des débouchés insuffisamment rémunérateurs aux éleveurs et répondent difficilement aux besoins des grandes villes du Sud.

Les importations se font à partir du Tchad et de la République Centrafricaine et dans une moindre mesure du Nigéria et du Soudan. Le flux de transit s'effectue entre le Tchad et le Nigéria en empruntant les pistes officiellement ouvertes à cet effet dans l'extrême – Nord. Les animaux d'importation et certains animaux de transit sont présentés sur les différents marchés frontaliers à partir desquels ils sont insérés dans les circuits intérieurs et gagnent les centres de consommation.²¹

Il existe un courant d'exportation de bétail dans l'Extrême – Nord vers le Nigeria, et dans le Sud vers le Gabon qui échappe aux services de l'Élevage du fait de la porosité des frontières. La méconnaissance des flux de bétail vif entre le Cameroun et les pays voisins fausse les données sur la commercialisation du bétail dans le pays.

2.1.5.1.2. LES PETITS RUMINANTS

Animaux à cycle court et à gestation souvent gémellaire, les petits ruminants sont élevés sur toute l'étendue du territoire camerounais avec cependant un développement variable selon les provinces. Les deux provinces septentrionales (Nord et Extrême-Nord) totalisent à elles seules près des 3/4 de la population ovine et caprine du pays. Il est important de noter que l'élevage des petits ruminants constitue une épargne pour les populations démunies des terroirs pauvres notamment dans les Grass- Field et les Zones montagneuses de l'extrême-Nord.

A l'exception des zones du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest où il existe des élevages structurés, la divagation et l'inorganisation caractérisent ce secteur. Les élevages familiaux existent avec un système de gardiennage unique dans les villages. La production actuelle est estimée à 22 500 T et devrait atteindre 30 000 T à l'horizon 2020. Celle-ci demeure en deçà des possibilités réelles de ce sous-secteur à cause des multiples contraintes que sont :

- *les maladies infectieuses telles, la Peste des Petits ruminants, la pleuropneumonie des PR; les maladies parasitaires telles que les helminthoses, les ectoparasites; les dystocies et autres maladies de la reproduction ;*
- *Les difficultés d'alimentation en saison sèche (indisponibilité des sous-produits agricoles et agro-industriels) ;*

²¹ Etude sur la commercialisation du bétail dans les provinces du nord. SFC Sedec – Cegos, 1992

- *La divagation des animaux qui les expose aux intempéries, aux risques, au vol, et aux accidents ;*
- *l'inorganisation et la gestion limitée des élevages (faible productivité, fort taux de mortalité des jeunes jusqu'à 20%).*

2.1.5.3.3. LA PORCICULTURE

L'élevage des porcs, prospère dans les années 80 dans les provinces de l'Ouest, du Littoral, et du Centre connaît un fort ralentissement dans son développement à cause de la peste porcine africaine. Aujourd'hui les petites exploitations généralement familiales facilement contrôlables sont prédominantes et présentent moins de risques pour l'investisseur. La reprise des investissements à large échelle dans le secteur tarde à venir et le niveau de production actuelle (environ 30.000 tonnes de viande pour une projection de 45 000 T en l'an 2020.) reste en deçà des potentialités. Le vide ainsi créé est comblé par un circuit d'approvisionnement à partir de la zone septentrionale du pays.

Plusieurs obstacles sont à lever :

- *la persistance de la PPA,*
- *le prix élevé des intrants*
- *l'absence d'exploitations de production des sujets destinés à l'élevage ;*
- *la mauvaise gestion des troupeaux ;*
- *l'inorganisation des producteurs;*
- *l'insuffisance des circuits de commercialisation et de transformation;*
- *l'absence de financements adaptés*

2.1.5.3.4. L'AVICULTURE

La production avicole au Cameroun reste dominée par le secteur traditionnel qui représente plus de 70% de la production répartie sur toute l'étendue du territoire national, alors que l'élevage industriel est concentré dans les zones périurbaines de Douala, Yaoundé et Bafoussam.

Une dizaine de couvoirs existent et produisent annuellement environ 30 millions de poussins. La production d'œufs est estimée à 13 000 T et devrait atteindre 26 000 T en 2020.

Il faut noter ici un désengagement quasi total de l'Etat du secteur et sa privatisation très avancée.

La performance actuelle de cette filière permet de fournir à chaque habitant environ 2 kg/hab/an et 25 œufs. Cette performance reste très faible eu égard aux énormes potentialités de l'aviculture par sa nature de spéculation à cycle court et au vu du grand nombre de producteurs impliqués.

Les importations des volailles congelées n'ont cessé d'augmenter depuis 10 ans : des sous-produits destinés à la destruction dans leur pays d'origine concurrencent très fortement la filière nationale. L'interdiction d'importation de ces produits décrétée par les pays de la CEMAC n'a pas réussi à endiguer le flot de ces importations qui sont pour beaucoup frauduleuses et difficilement contrôlables malgré les dispositifs aux frontières. L'importation des volailles congelées a un effet inhibiteur important sur la production locale, surtout dans les élevages semi-intensifs. Le taux de couverture de l'énorme demande par la production nationale est aujourd'hui en baisse.

L'aviculture camerounaise fait face à des contraintes de plusieurs ordres :

- *existence de nombreuses maladies aviaires parallèlement à une couverture sanitaire insuffisante;*
- *faible encadrement des producteurs avec pour corollaire un manque de professionnalisme ;*
- *coût élevé des intrants,*
- *faible valorisation des sous-produits agricoles et agro-industriels,*
- *logement souvent inadéquat,*
- *ruptures fréquentes dans l'approvisionnement des concentrés ou prémixes,*
- *inorganisation des producteurs ;*
- *inorganisation de la filière qui conduit à une mauvaise planification des commandes et qui rend difficile l'accès aux poussins d'un jour pour les petits producteurs,*
- *provenderies situées exclusivement dans les parties méridionales du Cameroun;*
- *industrialisation insuffisante (absence de transformation, de conditionnement des productions en aval, manque d'abattoirs de volailles,),*
- *élevages traditionnels dans les parties septentrionales pénalisés par les ruptures d'écoulement liées au mauvais état des routes sud-nord (surtout pendant la saison des pluies) ;*
- *augmentation des importations.*

2.1.5.3.5. L'ELEVAGE DES AUTRES ESPECES : EQUINE, ELEVAGE NON CONVENTIONNEL ET APICULTURE

L'élevage du cheval est encore peu développé et son effectif actuel est d'environ 15000 têtes. Il est très présent dans les provinces septentrionales et le Nord-ouest où, en dehors de la fantasia il constitue encore un moyen de transport et de traction animale pour certaines populations vivant dans les zones d'accès difficile (éleveurs M'Bororo).

Les espèces animales non-conventionnelles (cobayes, aulacodes, crocodiles, grenouilles géantes, rats de Gambie...) ne font pas encore l'objet d'une production intensive. Quelques élevages existent çà et là mais il n'existe pas de données statistiques permettant leur suivi

L'apiculture quant à elle est restée au niveau de la cueillette malgré l'engouement manifeste des populations pour l'activité dans certaines provinces notamment celles de l'Adamaoua, de l'Ouest, du Nord-ouest et de l'Est. La demande de miel est de plus en plus grande (consommation humaine, confiseries, médecine traditionnelle...) mais *la production ne suit pas pour des raisons allant de la faible vulgarisation des techniques de production au coût élevé des équipements.*

2.1.5.4. Les productions halieutiques

La production nationale est estimée à 173 000 tonnes dont 93 000 pour la pêche artisanale, 75 000 pour la pêche continentale, et 5 000 tonnes pour l'aquaculture. La production de la pêche industrielle est sans cesse décroissante.

Les besoins annuels de la population se situent autour de 298 000 tonnes. Pour résorber ce déficit, le pays recourt à des importations de plus en plus importantes.

En fonction des moyens de production mis en oeuvre, on distingue la pêche artisanale maritime, la pêche continentale, la pêche industrielle et l'aquaculture.

2.1.5.4.1. LA PECHE ARTISANALE MARITIME

Elle exploite les fonds allant jusqu'à 20 mètres d'une part et la zone des 3 miles marins, les estuaires et criques d'autre part avec des embarcations généralement en bois (monoxyles ou en planches) ou en fibres de verre, motorisées ou non.

Ses captures sont de loin supérieures à celles de la pêche industrielle.

Les contraintes de la filière sont :

- La faible professionnalisation de la filière ;
- La faiblesse des capacités techniques et managériales des acteurs ;
- L'insuffisance des sources de financement appropriées ;
- L'utilisation de techniques de pêche et d'engins inappropriées ;
- La faible présence des nationaux dans les différents segments de la filière ;
- La faible organisation des marchés ;
- L'absence ou la médiocrité des infrastructures spécifiques ;
- L'inadaptation du matériel et des techniques de pêche ;
- Le coût élevé des intrants de pêche ;
- La cherté du carburant ;
- Le non respect des zones de pêche ;
- L'enclavement et l'éloignement des zones de production ;
- L'exportation frauduleuse des captures ;
- Le vieillissement des pêcheurs nationaux ;
- L'insuffisance des capacités des acteurs dans la gestion des revenus ;

2.1.5.4.2. LA PECHE CONTINENTALE

Elle est pratiquée dans les eaux intérieures, notamment les fleuves et rivières, les barrages et retenues, les plaines d'inondation ou yaérés.

La production annuelle qui est stagnante se situe à environ 73 000 tonnes et se compose essentiellement de poissons chat (*Clarias*), silures (*Hétérobrancus*), Hétérotis, capitaines (*Alestes*), Hydrocynus, carpes (*Tilapia*, *Haemichromis*), *Barbus*, *Labeo*, *Lates*, *Mormyrus*, *Gymnarcus*.

Outre certaines contraintes relevées pour la pêche artisanale maritime, les contraintes spécifiques à la pêche continentale sont :

- La déplétion des ressources halieutiques ;
- La gestion non concertée des plans des eaux par la société par AES SONEL et par la SEMRY ;
- L'utilisation de techniques rudimentaires ;
- L'insuffisance d'infrastructures de conservation et de commercialisation des captures ;
- Le faible intérêt des jeunes ;
- L'insuffisance du système d'encadrement et de formation des acteurs ;

- Le non respect de la réglementation en vigueur ;

2.1.5.4.3. LA PECHE INDUSTRIELLE

Elle est pratiquée sur le plateau continental, au-delà des 3 miles marins, au moyen de bateaux dont la capacité est comprise entre 50 et 250 Tonneaux de Jauge Brute (TJB).

On dénombre plus d'une dizaine d'armements. L'ensemble de la flottille fluctue dans le temps, passant par exemple de 41 bateaux en 1981/1982 à 62 unités en 1995/1996 pour se stabiliser à plus de 70 unités dans les années 2000.

L'évolution des débarquements ne correspond malheureusement pas à celle de la flottille. En effet, après avoir franchi la barre des 23 000 tonnes en 1982/1983, les débarquements ont progressivement chuté pour se situer à moins de 10 000 tonnes à partir de 1986/1987 et à près de 4 000 tonnes en 2004. Les principales espèces capturées sont les Sciennidés, les capitaines (*Polydactylus quadrifilis* et *Galeoides decadactylus*), la carpe (*Lutjanus goreensis*), la dorade grise (*Pomadasys jubelini*) la sole (*Cynoglossus canariensis*), etc. Ces captures représentent entre 93 et 95% des débarquements alors que le reste (3 à 7%) sont composées de crevettes pénéide (*Panaeus duorarum* et *Parapanaeus atlantica*) et de crustacés.

Les contraintes de l'activité concernent :

- La vétusté de la flottille ;
- L'absence d'un système de financement adéquat ;
- La pauvreté relative des eaux ;
- La surcapacité de pêche ;
- La recrudescence des activités de pêche illégale ;
- La recrudescence des pratiques de pêche irresponsable ;
- L'absence d'un système efficace de suivi, contrôle et surveillance des pêches ;
- L'exploitation intensive voir la surexploitation des ressources démersales ;
- La cherté du carburant et des intrants de pêche ;
- L'absence d'un système d'évaluation des stocks exploités ;
- Le système de libre accès à la ressource aggravé par la pratique de l'affrètement coque-nue ;
- Les charges d'exploitation élevées, notamment la cherté du carburant à la pêche, les taxes d'utilisation des installations portuaires ;
- Le mauvais entretien des installations portuaires réservées aux activités de pêche ;
- L'encombrement des ports de pêche de Douala (Quai Boscam et port de pêche industrielle) par de nombreuses épaves ;
- Le non respect des mesures d'hygiène et de salubrité dans la manipulation le stockage et la commercialisation des produits halieutiques ;
- La faible présence des camerounais dans les équipages des bateaux.
- L'absence d'harmonisation des législations et des réglementations des pays de la sous-région ;

2.1.5.4.4. L'AQUACULTURE

La pisciculture est pratiquée au Cameroun depuis plus de cinquante ans. Dans les années 50, 5000 barrages et étangs furent construits dans le Centre et l'Est. Malgré des dizaines de projets sectoriels, les retombées ont été loin d'avoir un impact significatif et pérenne.

Les successions d'expériences en la matière se caractérisent par des démarrages et des abandons qui laissent la production actuelle à un niveau dérisoire par rapport à la demande potentielle du marché. Elle est estimée à 5000 tonnes en moyenne annuelle.

Parmi les appuis on peut noter les actions menées dans le cadre du PNVRA dont les objectifs ont consisté à vulgariser des connaissances de base mais sans arriver à une appropriation des innovations et à une structuration socio-professionnelle autour de ces activités.

Il existe des centres de recherche spécialisés dans ce domaine qui ont développé des compétences en matière de productions, de formation et de conseils.

Les principales contraintes sont :

- L'insuffisance qualitative et quantitative des alevins ;
- L'exercice de l'aquaculture comme activité secondaire ;
- Le faible professionnalisme des acteurs ;
- Les difficultés d'accès aux sources de financement adaptées ;
- L'absence de calculs de rentabilité pour attirer l'intérêt des entrepreneurs et autres investisseurs privés ;
- Les problèmes d'appropriation des sites exploitables ;
- Les difficultés de fonctionnement et de gestion des stations aquacoles et centres d'alevinage ;
- L'absence d'aliments de poissons ;
- L'utilisation de méthodes extensives d'exploitation ;
- L'accès difficile aux innovations technologiques et à l'information scientifique ;
- La faible taille des exploitations ;

L'insuffisance des capacités des acteurs dans la gestion des revenus

2.1.5.5. Les industries animales

Le secteur des industries animales, certes peu développé comporte quatre grands domaines :

- les industries de viande ;
- l'industrie laitière ;
- les industries de l'alimentation des animaux et ;
- les industries de cuirs et peaux.

2.1.5.5.1. LES INDUSTRIES DE VIANDE

L'amorce de la transformation des produits d'élevage a débuté avec les plans viande I et II et dans une moindre mesure le PDSE ⁽²²⁾. Au cours de l'exécution de ces différents projets, le Gouvernement Camerounais a réalisé la construction de deux abattoirs industriels à Yaoundé et à Douala, respectivement en 1984 et 1985 avec chacun une capacité d'abattage de 400 bovins, 200 PR et 100 porcs. Mais force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire pour une promotion véritable des industries animales.

²² - Programme de développement sectoriel élevage.

La transformation de la viande reste cantonnée dans les abattoirs de la Société de Développement des Productions Animales (SODEPA) de Yaoundé et de Douala ainsi que dans les abattoirs régionaux (Obala, Garoua et Bamenda).

Depuis la fermeture de l'usine de KOUSSEL (fabrique de Corned Beef) dans les années 1970, aucune véritable usine de transformation des viandes ni de poissons n'a vu le jour au Cameroun. Cependant, il existe dans les grandes villes des petites charcuteries artisanales dont la demande de leurs produits est de plus en plus croissante. Toutefois la bonne qualité des produits commercialisés n'est pas toujours garantie. On note que les deux abattoirs de la SODEPA sont également dotés de petites unités de production de farines animales (sang et viande) d'une capacité chacune de deux (2) tonnes par jour. Quant aux autres circuits morts de la viande, on peut citer les boucheries dont les promoteurs restent encore peu professionnalisés et peu organisés.

2.1.5.5.2. L'INDUSTRIE LAITIERE

L'industrie laitière comporte deux types de filières :

- la filière Lait Naturel produit localement et ;
- la filière lait reconstitué à partir des poudres de lait importées.

De nombreuses laiteries privées notamment celle de la SOTRAMILK à Bamenda et la laiterie de Banyo, orientées vers la transformation du lait frais et d'autres comme CAMLAIT, SAPLAIT, MILKWAY, orientées vers la reconstitution des poudres de lait importées d'Europe se sont créées.

De petites unités de transformation artisanales gérées par les associations des femmes ont vu le jour ces dernières années dans l'Adamaoua et le Nord-Ouest. *Malgré un marché local très demandeur, elles sont confrontées à des problèmes d'approvisionnement, de désenclavement, d'équipement et de financement qui handicapent considérablement leur développement, au détriment de l'effet d'entraînement positif qu'elles produisent sur l'amont de la filière*

2.1.5.5.3. LES INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

Ces industries de fabrication des aliments pour les animaux sont essentiellement les provenderies. Celles – ci sont développées dans la partie méridionale du Cameroun (surtout à l'ouest, au centre et dans le littoral) et sont essentiellement orientées vers la production d'aliments de volaille et de porcs. La capacité annuelle des provenderies industrielles était de 96 000 tonnes de provendes en 1996²³ et la production se situait autour de 34 000 tonnes. Les besoins exacts du secteur sont encore mal connus et constituent un handicap qui rend toutes actions de prévision difficile.

2.1.5.5.4. LES INDUSTRIES DE CUIRS ET PEAUX

La NOTACAM (Nouvelle Tanneries du Cameroun), la seule tannerie du Cameroun fonctionne à moins de 50 % de sa capacité. 30 % à 50 % des matières susceptibles d'être utilisées par l'industrie du cuir ne sont pas collectées. Les peaux d'animaux abattus entrent dans certaines zones dans l'alimentation humaine, faute de mesures d'incitation et de possibilités matérielles. La quantité de cuir effectivement tannée est généralement inférieure à 33% des quantités potentielles de matières premières.

La NOTACAM connaît les problèmes suivants :

- difficulté de ravitaillement en cuirs et peaux;

²³ Rapport mission CDI n° CAF/6002/20/FC,1996

- vente frauduleuse de ces cuirs et peaux pour la consommation humaine vers les pays voisins;
- nombreuses coutelures sur les cuirs;
- difficultés financières.

2.1.5.6. La protection sanitaire

2.1.5.6.1 La lutte contre les fléaux en agriculture

La lutte contre les grands fléaux est une mission de service public visant à minimiser les pertes sur la production et les revenus. Les attaques acridiennes et aviaires constituent dans les provinces de l'Extrême Nord et du Nord un danger permanent qui rend nécessaire un dispositif de veille capable de maintenir l'alerte, d'assurer les premières interventions, de mobiliser rapidement les moyens logistiques nécessaires pour des traitements de grande ampleur et d'assurer la liaison des informations avec les pays voisins. Certaines situations conjoncturelles graves peuvent aussi amener l'administration à fournir un appui ponctuel aux producteurs. C'est, actuellement, le cas avec le développement des infestations de capsides dans les plantations de cacao et des scolytes du café.

2.1.5.6.2. La lutte contre les fléaux en élevage

Aujourd'hui les épizooties se maintiennent à un niveau relativement acceptable et le problème de santé animale n'apparaît plus prioritaire pour les éleveurs, sauf dans le cas de la présence de la tsé-tsé encore importante dans certaines zones.

La protection sanitaire, qui est l'une des principales missions du MINEPIA, a connu durant la quarantaine d'années d'existence de ce ministère, des fortunes diverses. En effet, aux longues périodes de quasi silence pathologique ont souvent succédé des périodes de grandes épizooties telles que la peste bovine, la péri pneumonie bovine, le charbon symptomatique, la peste des PR, la fièvre aphteuse, les pestes aviaires, etc.

La lutte contre ces différentes pathologies et bien d'autres encore comprend deux approches : l'approche préventive (multiples campagne de vaccination des animaux) ; et l'approche curative (traitement des maladies infectieuses d'origine virale, bactérienne, parasitaire, etc..).

Malgré les résultats flatteurs enregistrés (taux de couverture sanitaire de 40 à 100% selon les espèces et les types de maladies), de nombreuses contraintes persistent encore aujourd'hui. Les Contraintes sanitaires sont les suivantes :

- insuffisance de la couverture sanitaire des cheptels ;
- insuffisance d'un système efficient de surveillance des maladies animales (séro-épidémo-surveillance) ;
- persistance des menaces des épizooties aux frontières ;
- insuffisance des réseaux de distribution des médicaments et des produits à usage vétérinaire ;
- introduction des faux produits vétérinaires à partir de certains pays voisins ;
- absence d'un laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires ;
- insuffisance d'un personnel technique qualifié ;
- absence de mandat sanitaire aux vétérinaires privés ;
- absence de crédits appropriés aux vétérinaires privés.

2.1.5.7. Productions ligneuses et non ligneuses

2.1.5.7.1. Productions ligneuses

Les grumes

La production forestière est passée de 2 479 000 m³ en début de la décennie 90, à plus de 3 millions de m³ en milieu de décennie, avant de revenir au même niveau de production en fin de décennie.

Tableau 10 - Evolution de la production de grumes pendant les dix dernières exercices

Année	Volume (m³)
1990/1991	2 479 000
1991/1992	2 111 000
1992/1993	2 010 000
1993/1994	2 736 000
1994/1995	2 628 000
1995/1996	2 797 000
1996/1997	3 378 000
1997/1998	3 358 000
1998/1999	2 000 000
1999/2000	2 500 000
2000/2001	1 887 208
2001/2002	2 116 648
2002(2 ^{ème} semestre)	797 905
2003	2 465 023
2 004	2 218 354

Source : SIGIF/DF/MINFOF(2005)

L'exploitation forestière se caractérise par :

- des prélèvements qui continuent de porter sur les essences précieuses, compromettant le « mix » des essences à exploiter ultérieurement dans le cadre d'une gestion durable des ressources. Ayous, Sapelli, Azobé, Iroko et Fraké fournissent actuellement près de 70% de la production nationale de grumes. Au total une quinzaine d'essences assure plus de 90% de la production de bois du pays. Le développement des essences peu utilisées ou peu connues constitue la préoccupation majeure si on veut valoriser la centaine d'essences à fort potentiel disponible dans les forêts.
- une modification de l'organisation de l'exploitation forestière qui faisait intervenir de plus en plus de petites entreprises de sous-traitance. Les grands groupes se spécialisent dans des métiers de négoce et de transformation. Il devient plus intéressant d'externaliser l'exploitation forestière pour abaisser les coûts de revient de la matière première.
- la généralisation par les nationaux de la pratique des contrats de partenariat. Plus de 75% des nationaux attributaires des titres d'exploitation ne disposent pas de moyens financiers et techniques nécessaires. Ils confient à d'autres sociétés l'exploitation de ces titres.
- des pratiques des opérateurs qui demeurent traditionnelles.

Les sciages et les placages

Le tissu industriel forestier, en forte expansion, comprend 100 unités de transformation des produits forestiers, dont plus de 80% de scieries, comme l'indique le tableau n°9 ci-dessous.

Tableau n°11: Unités de transformation des produits forestiers

Type d'unités de transformation	Nombre
Scieries	84
Placages et contreplaqués	8
Tranchage	1
Parquet	2
Traitement de poteaux	2
Allumettière	1
Transformation plantes médicinales	2
Total	100

(Source : MINFOF, 2005).

Les grandes tendances suivantes caractérisent l'industrialisation de la filière bois :

- la localisation des unités de transformation se fait près des centres urbains et proche du réseau routier principal ;
- 40% de la capacité de transformation en 1998/99 se trouvait dans la province de l'Est.
- près de 50% des unités de transformation ont une capacité inférieure à 30.000 m³/an. De telles unités ne permettent pas d'obtenir des économies d'échelle, ce qui limite leur compétitivité, sauf à envisager des productions à façon de très haute qualité.
- les capacités installées sont de première transformation ; 90% des usines sont des scieries. Néanmoins le déroulage a progressé avec l'arrivée de PLACAM, SEFICAM, etc.
- le séchage se généralise dans les unités qui s'intègrent verticalement vers des productions plus en aval et les scieries exportatrices de bois blancs.
- la deuxième transformation demeure faible : en dehors des ajouts aux unités de première transformation, on note très peu de PME de menuiseries industrielles.
- le secteur artisanal de production de sciages à la tronçonneuse est en essor. Il fournit annuellement de 150.000 à 200.000 m³ commercialisés surtout à Douala et Yaoundé. Les scies mobiles d'apparition récente (moins de cinq ans) se multiplient. Le secteur informel est de plus en plus lié au secteur formel : les sciages artisanaux notamment sont rabotés et mis en containers par des exportateurs agréés.

Les performances du secteur de la transformation du bois au Cameroun sont résumées dans le tableau qui suit :

Tableau 12 : Evolution des exportations de bois de 1997 à 2004 (m3)

Exercice	Nature du produit(m ³)					
	Production brute	Exportation des grumes	Sciages	Feuilles de placages	Contreplaqués	Parquets
1997-1998	3 358 000	1 562 000	391 000	65 800	30 500	-
1998-1999	2 000 000	1 275 000	461 000	53 800	31 600	-
1999-2000	2 500 000	711 000	801 000	77 300	40 300	-
2000-2001	1 887 208	182 759	957 884	43 025	22 878	-
2001-2002	2 116 648	219 054	793 251	47 481	27 372	-
2002(2 ^{ème} semestre)	797 905	71 745	254 485	24 566	10 220	-
2003	2 465 023	136 283	605 162	50 435	22 289	-
2004	2 218 354	139 490	685 013	49 537	22 965	4 478

Source : MINFOF(2005)

Depuis la mise en application de nouvelles réformes, les exportations des grumes ont chuté de plus de la moitié, alors que celles des bois débités et autres produits transformés ont presque doublé.

2.1.5.7.2. Productions forestières non ligneuses

Les produits de la faune

Le territoire camerounais abrite l'une des faunes les plus riches et les plus variées du continent africain. Elle constitue la première source de protéines pour une bonne partie de la population. Parmi les espèces rencontrées, plusieurs sont endémiques. Plusieurs autres qui ont disparu dans certains pays tropicaux, et qui sont classées comme menacées d'extinction se rencontrent encore au Cameroun.

Le Cameroun dispose d'un réseau d'aires protégées dont la superficie totale représente près de 9% de celle du territoire national. Trois de ces aires protégées sont inscrites comme réserves de la biosphère dont deux sont classées comme sites du patrimoine mondial. La contribution des parcs et forêts classées à l'économie nationale est sous-estimée, car le système de comptabilité nationale ne permet pas de bien appréhender son importance.

Ces aires protégées font l'objet d'un envahissement récurrent par les populations à la recherche soit de nouvelles terres agricoles, soit du pâturage, soit pour le braconnage, soit pour le bois d'énergie.

Toutefois, la gestion déficiente des aires protégées est la cause de leur envahissement par les populations. Par exemple, les feux de brousse et le braconnage n'y sont pas rares.

Les produits forestiers autres que la faune

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) ou encore produits forestiers autres que le bois étaient autrefois qualifiés de « produits forestiers mineurs ou secondaires ». Pour les populations riveraines et même pour une grande partie des populations urbaines, les produits forestiers non ligneux sont les plus importants et les plus accessibles. Ces produits sont destinés à :

- l'alimentation humaine ou du bétail (plantes nutritives et fourragères) qui contribue au renforcement de la sécurité alimentaire ;
- la pharmacopée (plantes médicinales) ;
- l'artisanat, l'ornement ;
- aux pratiques religieuses ou socio-culturelles (plantes de service) qui rentrent dans la fabrication des meubles et d'objets divers.

Ces produits peuvent être d'origine végétale ou animale ou encore non palpables :

Les PFNL d'origine végétale sont des plantes ou parties de plantes (les écorces, les feuilles, les fruits, les amandes, les tiges, les racines, les tubercules, les bulbes, les résines, les sèves, les fleurs et le fourrage) et de champignons. Ceux d'origine animale regroupent les parties d'animaux : ce sont des peaux, des plumes, des cornes, des griffes, des dents, des os, des excréments, du sang, de la soie, du miel, différents organes, des animaux eux-mêmes, des termites jusqu'aux éléphants. Les PFNL dits non palpables concernent les services offerts par les forêts. Il s'agit de l'écotourisme, de la stabilisation des sols contre la dégradation et de la séquestration de carbone par exemple.

Le sous-secteur des produits forestiers non ligneux est un domaine d'avenir. Il est très important, car en plus des divers usages décrits ci-haut, l'exploitation desdits produits ne nécessite pas de gros investissements dans l'ensemble. Leur usage et leur commercialisation, en général, profitent directement aux riverains. Aussi, cueillette, transformation, manutention et

commercialisation recrutent les catégories sociales les plus vulnérables et moins qualifiées. Ces activités procurent à de nombreux ménages défavorisés une source principale ou secondaire de revenus.

Le bois énergie

La consommation énergétique du Cameroun présente les estimations suivantes :

- la biomasse : 70% ;
- hydrocarbures : 20% ;
- Electricité : 10%.

Dans ces proportions, les ménages à eux seuls représentent 68% de la consommation totale, le secteur tertiaire consommant près de 16%, le secteur secondaire 15%, et le secteur primaire à peine 1%.

La biomasse végétale demeure la principale source d'énergie des ménages pauvres. Son exploitation incontrôlée entraîne la disparition rapide du couvert végétal et la désertification.

La production du bois énergie est estimée à 12 millions de m³ par an (Source : MINEE) et sa commercialisation générerait environ 50 milliards FCFA c'est-à-dire trois fois celui de la filière de bois d'œuvre.

2.2. LA CONSOMMATION DES MENAGES

L'ajustement structurel centré sur les grands équilibres macro-économiques et peu attentif au secteur rural a conduit à une dégradation relative de la production rurale et de la consommation alimentaire, une accentuation de la pauvreté en milieu rural et, la dégradation de l'environnement.

2.2.1. La consommation alimentaire

Depuis 25 ans et après une période de croissance soutenue, la production agricole s'est accrue modestement et à un rythme inférieur à celui de la population du pays. Malgré une légère amélioration observée récemment la production agricole par habitant est de près de 16 % inférieure à ce qu'elle était au milieu de la décennie 70, et se situerait à un niveau à peine supérieur aux seuils de consommation à partir desquels on considère que les populations sont sous-alimentées.

Tableau 13 - Évolution de la production agricole et de la consommation alimentaire (1970-2000)

Indice 100:1989-91		1969-71	1974-76	1979-81	1984-85	1989-91	1994-96	1999
Production agricole	Total	65.8	78.7	80.3	91.4	100	120.0	132.8
	/Habitant	114.0	120.3	106.5	105.1	100	104.4	103.8
Consommation alimentaire jour/hab.	calories	2380	2450	2370	2270	2440	2190	2260
	Protéines (gr)	57	61	57	55	59	52	55
	Mat. grasses (gr)	57	54	52	51	53	43	49

Source : FAO Database

Selon les deux critères précédents (production/consommation), le Cameroun se situe parmi les pays en développement les moins performants. La ration alimentaire actuelle (2.260 calories/jour/hab.) y est à peine supérieure à la ration moyenne estimée pour l'Afrique subsaharienne (2.200 calories) et reste bien inférieure à celle calculée pour l'ensemble des pays en voie de développement (2.680 calories).

L'alimentation des camerounais est dominée par les céréales et les féculents. Les céréales les plus consommées sont le mil/sorgho, le riz et le maïs. Parmi ces trois produits, le riz est massivement importé, la production locale étant résiduelle du point de vue des quantités (78.000 tonnes en 2002²⁴) et chère par rapport à sa qualité. Le riz paddy produit localement se fait essentiellement à l'Extrême-Nord. Une bonne partie de cette production est exportée dans les pays voisins, le coût du transport pour l'acheminer vers les centres de consommation au sud du pays étant relativement élevé. Le mil/sorgho et le maïs sont plus consommés en zone rurale, alors que le riz est très présent autant dans les plats des urbains que des ruraux.

Tableau 14 : Consommation des principaux produits vivriers

(montants en millions de FCFA)

Produits	Urbain		Rural		Ensemble	
	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires
1. Mil et sorgho						
Mil et sorgho	3 015	0,4	128 280	10,6	131 294	6,4
Farine de mil et sorgho	317	0,0	8 939	0,7	9 256	0,5
2. Riz						
	48 132	5,8	64 028	5,3	112 160	4,8
3. Maïs						
Maïs sec en grain	21 603	2,6	76 068	6,3	97 671	4,8
Farine de maïs	4 498	0,5	14 163	1,2	18 660	0,9
Maïs en épis	628	0,1	3 093	0,2	3 721	0,2
Bière de maïs ou de mil	200	0,0	510	0,0	710	0,0
4. Macabo et taro						
Macabo	15 436	1,9	43 484	3,6	58 920	2,9
Taro	2 689	0,3	6 430	0,5	9 118	0,4
5. Manioc						
Manioc frais en tubercule	10 821	1,3	46 656	3,9	57 477	2,8
Manioc déshydraté	2 767	0,3	11 316	0,9	14 084	0,7
Dari/tapioca	4 255	0,5	4 396	0,4	8 651	0,4
Bâton de manioc	5 739	0,7	2 864	0,2	8 603	0,4
Farine de manioc	3 107	0,4	3 142	0,3	6 224	0,3
Feuille de manioc	856	0,1	3 607	0,3	4 463	0,2
6. Plantain						
Plantain frais non mûr	17 119	2,1	35 331	2,9	52 450	2,6
Plantain mûr	5 903	0,7	2 025	0,2	7 928	0,4
7. Arachide						
Arachide fraîche	3 355	0,4	41 173	3,4	44 528	2,2
Arachide séchée décortiquée	14 123	1,7	29 285	2,4	43 408	2,1
Arachide grillée ou bouillie	1 236	0,1	974	0,1	2 210	0,1

Source: ECAM II; INS

Dans le domaine de la consommation des produits animaux et halieutiques, la norme internationale pour la consommation annuelle de protéines d'origine animale est de 43 kg équivalent viande par habitant. Au Cameroun, ce taux est aujourd'hui à 34 kg, la viande de bœuf comptant pour 7,11kg, celle du mouton et chèvre pour 1,7kg, le poulet pour 2,2kg, les produits de chasse (viandes provenant pour la plupart du braconnage, activité défendue) pour 3%, et les autres produits (lait œuf, produits d'élevage non conventionnel) pour près de 4%. Le

²⁴ Agristat Cameroun 2002

déficit de 9kg devrait être comblé par les viandes de poulet et de porc. Or le porc ne compte que 2,02kg équivalents viande par habitant par an, ce qui suppose que la quantité de la viande de porc disponible devrait tripler au moins pour espérer atteindre le taux indiqué.

Le grand déficit de 9kg équivalent viande consommée par habitant par an oblige les pouvoirs publics à recourir aux importations. Les données en la matière sont les suivantes :

- Importations de poisson : 20.362.167.000 FCFA en 2001 et 15.792.053.000 FCFA en 2002
- Importations de viande et abats : 4.860.744.000 FCFA en 2001 et 10.512.959.000 CFA en 2002.

Les viandes de porc importées représentent près de 435 141 000 FCFA en 2001 1.170.558.000 FCFA en 2002. On peut relever une nette augmentation de près de 200% de ces denrées. D'autres sources (observation des marchés de porcs de Yaoundé et étude des mouvements de porcs au Cameroun par la DSV, mai 2003) font état de près de 190 porcs arrivant du Tchad et transitant par Yagoua et Kaélé chaque semaine et 120 autres traversant le Cameroun de bout en bout, du Tchad et en transit pour le Gabon, le Congo et la Guinée Equatoriale soit, pour une valeur marchande de 50 000F en moyenne par porc, une valeur de 4.200.000.000 de FCFA d'animaux importés par an.

Ainsi, à côté des 25 milliards annuels de pertes causées aux éleveurs de porcs par la Peste Porcine Africaine (PPA), s'ajoutent les devises sorties par l'importation des viandes et autres produits dérivés.

L'importation des viandes présente d'autres dangers à savoir le risque d'introduction des maladies animales transfrontalières. En effet, la PPA est entrée dans le pays au début de la décennie 1980 par la même voie. Les services chargés de l'inspection des produits d'origine animale importés ne disposent, jusqu'à présent, pas des facilités de diagnostic des maladies animales transfrontalières.

Au cours des dernières années la disponibilité alimentaire s'est particulièrement dégradée. Le bilan de la situation alimentaire nationale par type de produit effectué en 1985²⁵ signalait déjà un déficit de couverture des besoins de 36,8% en céréales, 53,2% en légumineuses, 51,0% en huiles végétales et 74,1% en viandes. L'évolution des productions alimentaires n'a pas suivi l'accroissement démographique et les importations céréalières, après le fléchissement du à la dévaluation, croissent de nouveau très rapidement. Elles se sont multipliées par plus de 10 entre 1961 et 1998, passant de 32.100 t à 348.148 t en 1998. Les importations per capita sont passées de 7,2 à 24 kg au cours de la même période alors que la production céréalière par habitant a régressé de 157 à 84,9 kg.

Les besoins alimentaires du pays en 1995 se chiffraient à plus de 6 millions de tonnes et auront doublé 15 ans plus tard comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 15 : Projection des besoins alimentaires du Cameroun de 1985 à 2020

Unité : milliers des tonnes

PRODUITS	1985	1995	2010	2020
CEREALES	1 070	1 465	2 322	2 801
FECULENTS	2 026	2 775	4 396	5 303
LEGUMINEUSES	389	533	844	1 018
FRUITS ET LEGUMES	508	696	1 102	1 330
HUILES VEGETALES	147	201	319	385
SUCRE	75	103	163	196
VIANDE	352	483	764	921
TOTAL	4 421	6 057	9 592	11 572

²⁵ PNGE

Source : PNGE,1996

Au Cameroun, les dépenses alimentaires des ménages urbains constituent aujourd'hui la source principale de revenus des ménages pauvres assurant la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles. En 1996, 470 milliards de F CFA ont été dépensés par les ménages urbains camerounais pour leur alimentation et redistribués tout au long des filières vivrières. Pour la même année, les exportations de café, cacao et coton ont représenté seulement 170 milliards de F CFA.

Au niveau de l'huile de palme, la production nationale devient de moins en moins compétitive par rapport à celle importée depuis le déclassé tarifaire de l'huile de palme brute (comme matière première) en zone CEMAC survenu en janvier 2004; les coûts de production pour certaines sociétés devenant plus élevés que le prix CAF de l'huile de palme importée. En dehors du coton et du sucre de canne dont la production actuelle est supérieure à la demande des agro-industries, les quantités produites des autres cultures (pomme de terre, banane plantain, fruits légumes, maïs, manioc...) restent insuffisantes pour le développement d'un tissu industriel important.

2.2.2. La consommation des services

La faible couverture des zones rurales en infrastructures collectives et leur mauvais état empêchent des territoires entiers et des groupes de populations défavorisés de s'insérer au marché. C'est, en particulier le cas des routes rurales, des infrastructures de stockage, de vente et de télécommunication.

2.2.2.1. Les routes rurales

L'explosion démographique urbaine ⁽²⁶⁾ se traduit par une explosion concomitante de la demande de produits alimentaires de base. Les quantités commercialisées de produits vivriers dans les grandes villes devraient doubler en vingt ans, voire plus si leur part dans l'alimentation se maintient vis-à-vis des produits importés. Un approvisionnement rapide, régulier et en quantités suffisantes constitue donc un impératif. Cela présuppose un accès aisé aux zones de productions vivrières permettant le trafic entre les zones de collecte et les marchés urbains. Aussi, la réhabilitation des routes rurales représente-t-elle un impératif pour assurer la sécurité alimentaire des grands centres urbains. L'amélioration des transports aura également, un impact direct sur la réduction de la pauvreté par le désenclavement et la création de revenus des petits producteurs ruraux liés à la hausse des productions commercialisées. Par ailleurs, l'amélioration des transports est aussi une condition pour réduire la pauvreté urbaine. En assurant, d'une part, un meilleur approvisionnement des marchés citadins, d'autre part, en réduisant la part du transport dans le coût des vivriers elle pèsera sur les prix des denrées alimentaires dans les zones urbaines et donc permettra une amélioration de l'alimentation des ménages urbains et/ou une diminution de la fraction de leur budget consacrée au poste alimentation.

La situation du sous-secteur des routes rurales ⁽²⁷⁾ se caractérise encore par la multiplicité des intervenants publics, para publics et privés, ainsi que l'absence de coordination intersectorielle. L'Etat, jusqu'à la crise économique, s'était investi dans l'entretien du réseau routier par des travaux en régie ⁽²⁸⁾. Avec la crise, pour rationaliser la dépense publique et optimiser son

²⁶ - La croissance démographique se maintient à un rythme accéléré, 2,8% par an et 4,2 % pour la population urbaine. La conjonction d'un taux d'accroissement naturel de la population élevé (2,9 % en 1998), de la persistance de flux migratoires en provenance du Tchad et du Sud-Est du Nigeria et d'un taux d'urbanisation croissant de la population (49 % en 1998 contre 8% en 1987) provoque une explosion démographique des principales villes du Cameroun.

²⁷ - **routes rurales** : Voies de communication aménagées à l'intérieur des communes rurales à l'exclusion des routes du réseau principal composé des routes classées prioritaires nationales, provinciales et départementales. C'est l'ensemble des infrastructures routières que les habitants des zones rurales utilisent quotidiennement.

²⁸ - désigne la gestion d'une activité publique assurée par les agents de l'institution publique concernée.

impact, le Gouvernement a élaboré une nouvelle politique d'entretien des routes rurales dont les axes majeurs portent sur :

- la privatisation des opérations d'entretien, depuis 1988. Les relevés de dégradation, l'exécution des travaux et leurs contrôles sont des tâches désormais réservées aux PME et BET⁽²⁹⁾ privés; et
- le recentrage du rôle du MINTP sur les activités de planification, de programmation, de coordination et d'évaluation des politiques.

Néanmoins cette politique routière se heurte à de nombreuses contraintes. Ainsi les moyens financiers alloués par le budget de l'Etat sont-ils insuffisants pour assurer l'entretien du réseau. Les entreprises privées, PME camerounaises de travaux publics, ne disposent pas de capitaux propres suffisants pour intervenir dans le secteur : capacités d'investissement trop faible pour acquérir les équipements, insuffisance du fonds de roulement. Ces entreprises privées nombreuses manquent d'expertise qualifiée. Enfin, le secteur privé est pénalisé par la longueur des délais de passation des contrats par le MINTP. Cette situation de délais trop longs entre le début des études de programmation, les soumissions et l'engagement des travaux aboutit à la faible consommation des crédits qui déjà sont globalement insuffisantes.

La privatisation est complétée par la décentralisation des responsabilités de gestion au profit des communes. Cette stratégie implique la participation des populations et communautés bénéficiaires dans les décisions relatives au choix des routes à entretenir. Elle vise aussi la prise en charge des opérations d'entretien des routes après leur réhabilitation par l'Etat. Le kilométrage de routes rurales à réhabiliter s'élève à 28 000 km environ.

Le réseau routier national dont le linéaire est estimé à 50 000 Km se répartit en routes bitumées, routes en terre classées et routes rurales. Ces dernières estimées à près de 35 000 Km sont regroupées en réseau prioritaire (12 110 Km) et non prioritaire (23 661km). Seul le réseau prioritaire est régulièrement entretenu et le pourcentage d'entretien au cours de la période 2001-2003 est de 30% en moyenne. En 2003, la banque mondiale³⁰ estimait la densité routière au Cameroun à 2,6Km/1000 hab. contre une moyenne de 5,5 pour l'ensemble de la sous-région CEMAC. Pour rattraper cette moyenne, le réseau routier camerounais devrait avoir un linéaire total de 90 000 Km de routes de tous types.

2.2.2.2. Le chemin de fer

Colonne vertébrale nord-sud, le chemin de fer n'est pas pleinement utilisé. Les produits agricoles, notamment les produits vivriers, oignon dans le sens nord-sud et plantain et manioc, dans le sens sud-nord, recourent très peu à ce moyen de transport malgré une demande. La fibre de coton transite par le chemin de fer, mais à rythme trop lent. Les intrants pour le bassin cotonnier, en particulier les engrais, arrivent souvent en retard. Dans le domaine des échanges d'animaux sur pieds, le transport est un des postes de dépense les plus élevés. Le moyen le plus simple et le moins cher d'acheminer les animaux est le train. Néanmoins le nombre de wagons à bestiaux mis à disposition par la société CAMRAIL est trop faible pour satisfaire les besoins de consommation au sud. Par ailleurs certaines des pratiques des syndicats de commerçants à bétail (détention d'un droit de fait sur l'accès au train à la gare de Ngaoundéré, réservation des wagons à bestiaux plusieurs mois à l'avance, contingentement du nombre de bœufs mis sur le train) sont préjudiciables, à la fois, aux éleveurs, qui ne peuvent mieux valoriser leur production face à ce cartel, et aux consommateurs du sud qui voient l'approvisionnement se raréfier et les prix de la viande augmenter à certaines périodes.

²⁹ - Petites et Moyennes Entreprises et Bureau d'Etudes Techniques.

³⁰ African Development Indicators, The World Bank, 2003

2.2.2.3. Le transport par avion

Certaines productions agricoles notamment dans la filière horticole s'exportent en partie par voie aérienne vers l'Union Européenne. Les producteurs rencontrent cependant d'énormes problèmes d'accès au fret aérien. D'une part parce que les volumes exportés ne permettent pas d'affréter des avions cargos ; d'autre part parce que la capacité de fret disponible sur les vols réguliers n'est pas toujours prévisible ou compatible avec les quantités disponibles.

2.2.2.4. Le fret maritime

La logistique maritime est satisfaisante pour le niveau actuel de production agricole exporté par bateau. Si les coûts de conditionnement et de mise à FOB restent élevés, la rotation de trois navires toutes les deux semaines au quai fruitier du port de Douala assure l'évacuation des productions qui sont essentiellement la banane et l'ananas.

2.2.2.5. Le transport fluvial et lacustre

Le transport par voie d'eau intérieure n'a pas fait l'objet d'attention particulière dans le développement harmonieux des modes de transport au Cameroun. Ce mode de transport n'est pas suffisamment valorisé.

En zone rurale, certaines localités sont tributaires du transport fluvial et lacustre qui combine à la fois l'accessibilité et la mobilité des populations riveraines en l'absence des autres infrastructures de transport.

Ce mode de transport est caractérisé par :

- les postes d'accostage

En général, ils sont constitués d'aménagements sommaires avec de simples terrassements nus plus ou moins entretenus par les riverains. Ces postes ne disposent pas d'équipements classiques d'arrimage des pirogues. Il n'existe aucun plan d'aménagement des terminaux d'accostage pour faciliter les ruptures de charge dans le système de transport combiné fleuve/lac-route.

- les plans d'eau

Les plans d'eau sont naturels, souvent réguliers en toute saison. Cependant, ils sont encombrés de troncs d'arbres et de bancs de sables qui rendent la navigation très difficile, particulièrement en saison sèche (vallée du Nkam). Les Communes des localités concernées ne semblent pas encore être préoccupées par des aménagements à faire pour maintenir une mobilité permanente des populations et des biens.

- les pirogues

Les pirogues utilisées sont très peu adaptées à la demande et offrent un faible niveau de confort aussi bien pour les passagers que pour les marchandises.

Leurs techniques de fabrication sont encore rudimentaires et archaïques. La minorité des pirogues utilisées sont fabriquées à partir des troncs d'arbre. Elles sont parfois équipées de moteurs hors bord.

Dans les zones lacustres, le trafic est plus significatif dans les zones où la combinaison lac-route est plus développée.

2.2.2.6. Moyens et services de transport

La fourniture des services de transport en milieu rural est mal organisée et peu adaptée aux conditions écologiques. Bien plus, elle ne répond pas à la demande exprimée. En conséquence, les coûts de transport sont élevés et excluent certaines catégories de populations du système de transport conventionnel.

2.2.2.7. Infrastructures du secteur de la pêche

Les infrastructures dans le domaine de la pêche concernent :

- Les ports de pêche
- Les débarcadères
- Les marchés à poissons
- Les ateliers de montage des engins de pêche
- Les unités de transformation et de conservation des produits halieutiques.

Il existe deux ports de pêche industrielle aménagés à Douala et à Kribi. Ces structures comportent des halls de débarquement, des installations de tri de poisson, des chambres réfrigérées pour le stockage des produits et de la glace concassée. Dans les pêcheries artisanales, les débarcadères existants ne sont pas généralement aménagés. On note l'absence des hangars pour le montage et le ramandage des filets, les bâtiments pour la conservation et l'entreposage du poisson, la réparation des moteurs hors bord et la construction des pirogues. Le MINEPIA dans le cadre de la coopération avec le Japon a construit un centre de pêche à Maga doté d'une unité de fabrique de glace, une chambre froide, des ateliers de réparation des moteurs hors bord, de montage et réparation des filets, un laboratoire, et une station d'alevinage pour le repeuplement du lac. Malgré la présence de quelques centres de pêches souvent vétustes sur certaines pêcheries artisanales et au regard du potentiel du secteur, il est nécessaire de mettre sur pied ou de réhabiliter de telles infrastructures.

Les infrastructures et autres équipements des ports de pêche industrielle de Douala sont vétustes. Ces ports sont encombrés par des épaves de bateaux qui créent de l'insécurité dans la navigation.

La mise en œuvre d'un projet pilote de réduction des pertes après capture qui vise à approvisionner les acteurs en glace pour améliorer la qualité des produits halieutiques se heurte à la disponibilité de l'énergie électrique d'une part, et d'eau potable d'autre part.

2.2.2.8. Les autres infrastructures

Les marchés

L'insuffisance des infrastructures de marchés, notamment en zone rurale, demeure un frein important pour le regroupement et la ventilation de l'offre des produits. Il en résulte un renchérissement des coûts de commercialisation qui alourdit sensiblement le prix de revient et limite l'accessibilité des produits.

Par ailleurs, bon nombre des grands marchés à bétail sont situés en zone urbaine ce qui engendre des nuisances sonores, olfactives, des pollutions, une place restreinte, des difficultés pour acheminer les animaux et leur nourriture, etc. c'est le cas du marché de Yaoundé/Etoudi enchâssé dans les quartiers.

Les abattoirs

Les problèmes actuels des abattoirs spécifiques pour les animaux et la volaille, notamment dans les grandes villes, concernent l'inadéquation des services et à une sous utilisation des installations provenant d'une conception initiale inappropriée. Les faibles compétences des fonctionnaires en matière de gestion et de marketing, le manque de trésorerie, des activités saisonnières des systèmes de production traditionnels engendrent des problèmes de rentabilité. De plus, dans bien des cas, les taxes d'abattages paraissent trop élevées aux bouchers qui sont alors enclins à abattre clandestinement.

L'électrification rurale

Les efforts des pouvoirs publics ont permis d'amorcer la résolution des problèmes d'accès à l'énergie électrique. Même si l'Agence d'Electrification Rurale (AER) mise en place par l'Etat connaît des résultats mitigés

La téléphonie rurale

Lancé vers la fin des années 80 sous l'égide du Ministère des Postes et Télécommunication, le projet a connu peu de résultats probants. Le taux de couverture des zones rurales par le téléphone filaire reste cependant faible.

Certaines zones rurales profitent de leur proximité avec les zones urbaines couvertes par les réseaux mobiles mais d'une manière générale, les populations rurales ne profitent que de façon résiduelle des avantages de la téléphonie mobile ; l'acquisition des terminaux (téléphones portables) et le coût des communications restant assez élevés pour leur pouvoir d'achat.

2.3. LES SERVICES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL

2.3.1. La recherche et la vulgarisation

2.3.1.1. La recherche

Avec l'avènement de la crise économique dans les années 1986, la recherche agricole camerounaise, comme la plupart des secteurs de l'économie nationale, est tombée dans une situation de léthargie profonde face à l'arrêt de financement par l'Etat. Cette situation a justifié les mesures de restructuration à travers l'élaboration des plans à long et à court terme de la recherche agricole nationale, caractérisés par un allègement du dispositif infrastructural et du personnel, une régionalisation de la recherche agricole, et un renforcement des relations avec le développement. Ces plans ont permis d'élaborer et d'envisager un programme d'actions crédibles, capables de donner une impulsion durable à la recherche agricole et d'en faire un instrument efficace au service du développement agricole en rapport avec les ressources et structures du Système National de Recherche Agricole (SNRA).

Le SNRA Camerounais compte essentiellement **les institutions publiques et parapubliques** suivantes :

- L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), institut spécialisé de recherche agricole placé sous la tutelle du MINRESI.
- Les Institutions Universitaires sous tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur (MINESUP), notamment l'Université de Dschang, l'Université de Ngaoundéré et l'Université de Yaoundé I. Ces institutions d'enseignement supérieur conduisent des activités de recherche agricole relativement marginales et pas souvent intégrées aux grands programmes nationaux de recherche agricole. Il s'agit des projets essentiellement individuels, souvent axés sur la préparation des thèses de Doctorat, sans relations significatives avec les Centres Spécialisés de recherche, voire l'industrie du Pays.
- D'autres institutions scientifiques et techniques (CRAN, LANAVET, CENEEMA) et des ONG mènent également des activités de recherches agricoles respectivement dans les domaines :
 - de la nutrition et technologie alimentaire (CRAN) ;
 - de la santé animale (LANAVET) ;
 - du machinisme agricole (CENEEMA).

Les Institutions privées (ONG et autres) sont peu actives dans le domaine de la recherche agricole.

Les Institutions Régionales et Internationales

A côté des institutions nationales, on peut également citer les Centres Régionaux et Internationaux de Recherche Agricoles (IITA, CIFOR, ICRAF, CIRAD, IRD, CARBAP) qui interviennent au Cameroun dans les domaines ci-après :

- approches intégrées de gestion de la forêt pour le CIFOR ;

- amélioration des systèmes de production à base de cultures et de l'agroforesterie pour l'ICRAF ;
- développement des technologies de production et de protection des systèmes de cultures vivrières (IITA) ;
- développement des innovations dans le domaine de la production du bananier et bananier plantain (CARBAP) ;
- développement en collaboration avec les structures nationales des technologies nécessaires à l'amélioration des productions végétales, animales et forestières (CIRAD et l'IRD).

Ces Institutions régionales et internationales travaillent pour la plupart sur des préoccupations d'ordre régional qui dérivent d'une programmation n'intégrant pas nécessairement les utilisateurs et autres acteurs locaux. Les problèmes d'intégration de la recherche régionale/internationale à celle nationale se posent avec acuité.

2.3.1.2. La Vulgarisation et le Conseil d'Exploitation Agricoles

La vulgarisation agricole a souvent été au Cameroun le fait de sociétés d'encadrement parapubliques et privées, des institutions confessionnelles, mais surtout des ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches. En 1990, un « projet national de vulgarisation agricole » (PNVA) a été lancé par le Gouvernement pour :

a) renforcer les moyens et les compétences des services de vulgarisation agricole du ministère, des sociétés de développement et de tout organisme intervenant dans l'encadrement des agriculteurs ;

b) améliorer l'efficacité des services d'appui, du système d'information rurale et de communication ;

c) accélérer le développement et le transfert de technologies adaptées aux besoins des paysans par l'amélioration des relations entre chercheurs, vulgarisateurs et agriculteurs.

Dans sa seconde phase, le PNVA s'est transformé en Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA), avec l'idée d'impliquer largement le ministère en charge de l'élevage et des pêches et l'IRAD. Le projet d'appui au PNVRA comportait cinq composantes à savoir **(i)** la vulgarisation agricole, **(ii)** la recherche agricole, **(iii)** la formation et le développement des ressources humaines, **(iv)** l'appui aux organisations et associations paysannes et lien avec les autres partenaires, et **(v)** le suivi des activités de vulgarisation et évaluation de l'impact du Programme et l'opération pilote «Approche Participative Niveau Village»

Il a ainsi couvert l'ensemble du pays et bénéficié de ressources considérables (29 241 211 000 francs CFA dont 23 596 603 000 pour le volet vulgarisation et 5 644 608 000 francs CFA pour la recherche). Au moment de la clôture en juin 2004 du volet vulgarisation, près de 2 500 cadres techniques disposaient de moyens suffisants permettant au projet d'être opérationnel dans 13 000 villages sur environ 15 000 que compte le pays. 840 000 ménages agricoles sur un total de 1 241 158, soit 67% des familles agricoles du pays, ont bénéficié des services de vulgarisation (contre 30% initialement prévu). Dans ces 840 000 ménages touchés, 488 501 femmes ont été les principales interlocutrices du Projet, soit 58%.

Selon l'étude de l'évaluation des résultats et impact du PNVRA³¹, en *matière de vulgarisation agricole*, les résultats sont intéressants dans la mesure où les principales spéculations ont enregistré des augmentations moyennes annuelles significatives des rendements entre 1999³²

³¹ Réalisée en Août 2004 par un Consultant indépendant

³² Etude de la situation de référence en 1999 par un Consultant indépendant

et 2004: 36,5% pour le manioc (3 à 8,5 t/ha); 25% pour le maïs (1,3 à 2,9 t/ha) ; 25% pour la tomate (5,7 à 13 t/ha), et 54% pour la pomme de terre (1,7 à 6,3 t/ha). 196 technologies ont été développées et vulgarisées auprès des producteurs. Ces technologies ont trait à l'amélioration des techniques culturales/systèmes de cultures ; l'amélioration des techniques d'élevage/systèmes d'élevage ; l'amélioration des techniques de conservation ; la protection des cultures et des produits ; la préservation de l'environnement, la production et l'utilisation du matériel végétal ou animal amélioré. Le taux moyen d'adoption de ces technologies vulgarisées est de 8,5%. Selon 75% de producteurs, deux raisons majeures freinent l'adoption d'autres technologies. Il s'agit des difficultés d'accès aux ressources pério technologiques et la pénibilité des technologies de protection de l'environnement.

Pour ce qui est de la *composante recherche agricole*, le renforcement de liens entre la vulgarisation, la recherche agricole et les bénéficiaires a permis la mise en œuvre effective d'une recherche adaptative menée en priorité en milieu paysan et permettant de tester et de trouver les solutions aux problèmes recensés auprès des producteurs. La recherche sur base compétitive a permis de valoriser et de mettre au profit des producteurs diverses compétences en matière de recherche.

En matière *d'Appui aux organisations des producteurs et liens avec le secteur privé*, les liens commerciaux entre les groupements de producteurs et les opérateurs économiques (fournisseurs d'intrants, établissements de micro-finance et agro-industries) ont été promus. 474 arrangements contractuels dont 386 pour la fourniture d'intrants, 50 pour les crédits de campagne, 21 pour les contrats de production et 17 pour la commercialisation avaient été établis au moment de la clôture du projet. Ces arrangements contractuels ont favorisé d'une part la réduction du coût unitaire des intrants (engrais, poussins, etc.) et d'autre part, permis de disposer d'un marché avec des prix garantis.

2.3.2. Le système statistique

L'absence de données statistiques fiables et exhaustives concernant les principales productions du secteur rural handicape l'élaboration des politiques de qualité et l'évaluation de leur mise en œuvre (absence de situation de référence).

La production, la diffusion et l'utilisation des statistiques pour le développement agricole et rural présentent les mêmes faiblesses que l'appareil statistique national. Pourtant, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de développement du secteur rural ainsi que la définition de bonnes politiques nécessitent la disponibilité de données statistiques fiables et actualisées régulièrement. C'est ainsi que le fait de ne pouvoir disposer de données récentes, pose de sérieux problèmes lorsque l'on doit construire des indicateurs de suivi ou d'impact.

Cette situation est due au fait que le système des statistiques agricoles est en grande partie obsolète et inexistant dans le cas des statistiques pastorales. La qualité des statistiques agricoles s'est fortement dégradée (base de sondage surannée). A titre d'illustration, les enquêtes annuelles n'ont pas été réalisées depuis 1993, le dernier recensement général de l'agriculture remonte à 1984-1985 et la dernière base de sondage est issue du dernier RGPH réalisé en 1987. Le dernier recensement du cheptel remonte aux années 1980.

Les statistiques agricoles disponibles et fiables jusqu'à une date récente couvrent des domaines très restreints : le type et la localisation des entreprises agricoles, les institutions d'enseignement et de formation agricole, le commerce extérieur des produits notamment avec l'Europe et l'Asie.

Les données sur les productions et les superficies des principales cultures vivrières sont disponibles, bien que la qualité ne soit pas assez bonne ; car elles sont collectées depuis plusieurs années sur la base des déclarations faites par les responsables du MINADER sur le terrain. Il est par conséquent impossible de mesurer la marge d'erreur commise

Pour la plupart des autres domaines, les statistiques sont incomplètes, peu fiables ou indisponibles (données sur les revenus par type d'exploitation, le commerce des produits agricoles en zone CEMAC, les statistiques sur les filières agricoles, etc.)

Ces dernières années, le gouvernement avec l'appui des organisations internationales, a fait de nombreux efforts pour réhabiliter le système.

En 2002, l'appui de la FAO a permis de lancer un projet de réhabilitation du système de statistiques agricoles. L'objectif global du projet était d'une part de circonscrire la demande et l'offre en données, et d'autre part de valoriser les informations existantes par leur centralisation, leur analyse et un accès facile grâce aux outils modernes de stockage et de communication. Il était également permis de concevoir et tester des méthodologies de collecte adaptées au contexte camerounais et de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel des statistiques agricoles en général (Cellule des Enquêtes et Statistiques, SNAR et services déconcentrés).

Une série de formations a été organisée à Yaoundé, à l'intention de plusieurs cadres du MINADER et du MINEPIA notamment en statistique, en informatique, en comptes disponibilité/emplois et en bilans alimentaires. Ces formations ont été animées par des fonctionnaires de la FAO, des consultants internationaux et nationaux ainsi que par des structures techniques locales. D'autres formations ont eu lieu à l'étranger sur l'analyse et l'archivage des données sur CD-ROM. Deux bases de données ont ainsi été montées, l'une sur les statistiques agricoles et les monographies et l'autre sur le suivi des marchés et l'alerte rapide.

Pour relancer la collecte et le traitement des statistiques de pêches, la FAO a financé un projet pilote dans le FAKO (Sud-Ouest) dont les résultats probants ont suggéré l'extension dans les autres départements du Sud-Ouest. Ce projet a permis de tester et d'adopter un système de collecte (enquêtes-cadres et études socio-économiques) et de traitement des données. Les enquêteurs et autres opérateurs de saisie ont bénéficié de séances de renforcement des capacités. Mais l'extension du système à toutes les pêcheries maritimes d'une part et continentale d'autre part se heurte à l'insuffisance des ressources matérielles, humaines et financières.

La consolidation de tous ces acquis reste tributaire d'un financement important.

- le suivi de la campagne agricole et la prévention des crises alimentaires dans les zones à risque d'insécurité alimentaire ;
- l'élaboration des comptes nationaux et l'évaluation de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale ;
- l'analyse des différentes filières de production et de la compétitivité des produits camerounais.

2.3.3. L'enseignement et la formation

Le système national d'enseignement et de la formation « académique » agricole et rurale ³³ réunit actuellement 133 établissements, dont :

- 2 établissements publics d'enseignement supérieur : la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de Dschang (FASA, avec ses 5 antennes régionales (Bambili/Bambui, Yaoundé-Nkolbisson, Ebolowa, Belabo et Maroua) et l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences agro-industrielles de Ngaoundéré (ENSSAI) ;
- 23 établissements publics de formation de techniciens, dont 12 centrés sur les productions végétales, 3 sur les productions animales, 2 sur la forêt et la faune, 1 sur les équipements

³³ Etablissements offrant des cycles annuels permanents de formation suivis par des jeunes formés, donc à l'exclusion des activités de formation continue s'adressant aux producteurs développées par le PNVRA, les projets de développement, les ONG.

- et les aménagements ruraux, et 5 sur le développement communautaire et les coopératives ;
- 86 établissements publics de formation d'agriculteurs (dont : 54 centres d'éducation et d'actions communautaires³⁴; 20 centres de formation rurale, 11 centres de formation de jeunes agriculteurs) ;
 - 25 établissements privés (24 centres de formation d'agriculteurs et jeunes agriculteurs et le collège agricole Bullier conduisant au baccalauréat agricole) ;
 - Un projet des centres de formation de la femme (Financement PPTTE) sous la tutelle du MINPROFF qui vise la formation des femmes en agriculture et élevage intégrés.

Le système de formation agricole public dispose d'importantes ressources dont un personnel enseignant d'environ 600 cadres supérieurs et moyens, un vaste patrimoine foncier (quelques milliers d'ha) et immobilier et un budget d'environ 1,3 MF³⁵..

2.3.4. La mécanisation

Jusqu'à la fin des années 80, l'Etat avait basé toute sa stratégie de promotion et de développement du machinisme agricole sur le Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (CENEEMA). Les activités et certains résultats du CENEEMA n'ont pas pu être développés par manque de ressources.

D'autres initiatives ont été menées pour la promotion de la mécanisation et de la transformation agricole. C'est le cas du Projet PAFSAT (culture attelée) dans le Nord-Ouest et de la motorisation intermédiaire à la SODECOTON (tracteurs BOUYER). Le Projet PAFSAT a obtenu des résultats significatifs en matière d'introduction de la traction animale dans une bonne partie du Nord-Ouest. Néanmoins ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une diffusion suffisante.

Dans le domaine de la promotion des équipements adaptés de transformation primaire et de conservation des produits locaux, certaines ONG à l'instar du GRET sont très actives. APICA a créé OPC (Outils pour les Communautés) qui est un centre de construction d'équipements de transformation primaire fabricant des pressoirs et des moulins. En ce qui concerne les dynamiques actuelles, en dehors des équipements fabriqués par OPC (APICA) et quelques artisans locaux, l'offre des services de motorisation est constituée d'une part du matériel importé (tracteurs et autres outillages agricoles).

A l'exception des grandes entreprises agricoles, les initiatives de motorisation, notamment des PME agricoles, ont connu jusqu'ici des résultats mitigés en raison (a) des difficultés de financement (faible surface financière des PME, difficulté d'accès au crédit...); (b) d'un environnement de l'exploitation des machines peu favorable (service après vente presque inexistant, inorganisation du marché des produits agricoles, carburant agricole (gazole) cher au point d'obérer les coûts de production ; (c) du faible niveau de technicité des utilisateurs des machines (conducteurs et réparateurs de tracteurs à la formation approximative).

La traction animale connaît un fort développement dans les provinces septentrionales notamment autour des productions de coton et de maïs. La mécanisation reste encore timide dans les systèmes de production des provinces du sud. Le CENEEMA s'efforce avec plus ou moins de bonheur de promouvoir la mécanisation dans le circuit de production agricole. Ceci se fait à travers :

³⁴ Les CEAC ont été créés pour « aider les populations à identifier et hiérarchiser les contraintes au développement de leurs villages ou de leurs exploitations agricoles, et à rechercher les moyens permettant de résoudre par elles-mêmes les problèmes en tenant compte des ressources disponibles » ; ils forment de jeunes ruraux titulaires d'un certificat de fin d'études primaires (cycle d'un an) en associant activités de formation, d'animation et de production (parcelles communautaires, artisanat traditionnel, ...).

³⁵ En 1994, la FASA comptait 126 enseignants (120 nationaux, dont 64 titulaires d'un doctorat et 56 titulaires d'un MS ou DEA) et un budget de plus de 0,3 MF ; l'ENSSAI disposait de 60 enseignants (dont 36 enseignants nationaux : 23 titulaires d'un doctorat et 6 d'un MS/DEA) et d'un budget d'environ 0,13 MF. (*données à actualiser*). Le dispositif de formation agricole public non supérieur compte actuellement 400 formateurs et un budget de fonctionnement (hors personnel) de 0,4 MF ; les frais de formation payés par les formés représenteraient 0,33 MF, versés au Trésor...

- la réalisation des opérations agricoles sous forme de démonstrations (préparation de lits de semence, entretien des cultures, récolte, transformation de la production) ;
- la formation des utilisateurs de machines agricoles (conducteurs et mécaniciens de tracteurs et de motoculteurs, artisans ruraux...) ;
- la conception et la fabrication du petit matériel agricole ;
- les études et conseils sur la réalisation des projets de production agricole, le choix et l'utilisation des machines agricoles adaptées au contexte.

La structure a donc toujours un rôle primordial à jouer dans l'amélioration de la production agricole à travers la réduction de la pénibilité du travail et la mise en place de la composante exploitations agricoles de moyenne et grande importance.

2.4. LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

2.4.1. Cadre législatif et réglementaire

L'Etat a mis en œuvre de nombreuses mesures réglementaires pour améliorer l'environnement économique et juridique et le rendre plus incitatif à l'investissement privé. Parmi celles-ci on peut citer :

- la suppression des taxes à l'exportation sur certains produits de base et certains intrants agricoles (TVA) ;
- un guichet unique pour la facilitation des échanges extérieurs ;
- les actions menées au niveau de la justice pour sécuriser les investissements (cas de la formation des magistrats en droit des affaires) ;
- le Décret N°2001/955/PM du 01 Novembre 2001 fixant les conditions d'octroi et d'exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique Ce décret réduit le champ d'action des services vétérinaires publics au profit des vétérinaires installés en clientèle privée

La signature de plusieurs textes d'application relatifs à des nouvelles législations s'appliquant au secteur agricole s'avère urgente pour améliorer le cadre d'activités des opérateurs économiques du secteur d'une part, et pour mettre le pays en phase avec les engagements souscrits auprès de la communauté internationale. C'est le cas :

- des textes d'application de la **loi n° 2003/003 du 21 avril 2003** qui fixe les principes et les règles régissant la protection phytosanitaire au Cameroun ;
- Des conventions internationales en instance de ratification (sur la protection des ressources phytogénétiques, la biodiversité, les biotechnologies...) ;
- du code d'investissement pour les entreprises du secteur agricole ;
- des textes d'application de la **loi n° 2003/007 du 10 Juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais au Cameroun et visant l'augmentation de la productivité des exploitations et l'accroissement de la production agricole et la gestion durable des ressources naturelles** ;
- du décret du président de la République portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des filières cacao et café créé par la Loi n° 2004/025 du 30 décembre 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café dont l'objet est (i) l'appui et la relance des filières cacao et café ; (ii) le soutien à la recherche appliquée sur ces produits et à l'amélioration de leur qualité ; (iii) l'appui aux programmes de formation et d'information

- des opérateurs des filières ; (iv) la promotion de la transformation et de la consommation des produits.
- des textes d'application de la **Loi n° 2001/014 du 23 Juillet 2001 relative à l'activité semencière et visant** à favoriser le développement agricole par :
 - la valorisation des résultats de la recherche agricole en matière d'amélioration variétale ;
 - la protection de la filière semencière contre la concurrence déloyale ;
 - la garantie de la qualité des semences destinées aux agriculteurs ;
 - la protection de l'obteneur contre la contrefaçon ;
 - la conservation des ressources phytogénétiques nationales.
 - des accords internationaux à mettre en œuvre comme les Accords de l'OMC (SPS/OTC, accord sur l'agriculture) ; les Accords de Cotonou (ACP/UE) ; la Convention internationale sur la protection des plantes (IPV) ; la Convention de Rotterdam sur la circulation des produits chimiques dangereux ; le Traité de Budapest sur l'exploitation des ressources phytogénétiques ; le Protocole de Carthagène sur la biodiversité et la biosécurité ; les Normes du CODEX alimentarius ; la Convention de Stockholm (PIC et POPs)
 - de la révision du cadre juridique des pêches et de l'aquaculture au Cameroun ;
 - du projet de décret fixant les modalités de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
 - du texte d'application de la loi N° 2000/17 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
 - du projet de décret portant organisation et fonctionnement de la commission chargée d'examiner les dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments vétérinaires.

Les producteurs de la filière avicole bénéficient d'aménagements fiscaux à la suite du renchérissement des intrants conséquence de la dévaluation du FCFA. Pour protéger les producteurs, le Gouvernement est intervenu³⁶ en réduisant la TCA à un taux compris entre 0 et 8 % selon les produits. Depuis le 1/1/99, la TVA a remplacé la TCA **dont le taux appliqué aux intrants avicoles a un effet nul** pour les sociétés adhérentes au SIFAC.

En outre, comme conséquence de la crise de la vache folle en Europe, le Gouvernement a également **interdit, en date du 26/7/96, d'importer de la viande bovine d'origine européenne**. Il en résulte qu'actuellement, le pays n'importe plus que de la viande blanche, notamment de la viande de volaille d'origine européenne.

Les conséquences à court terme sont bénéfiques au secteur de l'élevage des ruminants puisque son développement n'est plus menacé par une concurrence extérieure.

Un recueil des textes relatifs au secteur de l'élevage à déjà été publié en 1994 par les Centres Nationaux de Formation Zootechnique et Vétérinaire et la Sous-direction de la Formation du MINEPIA avec l'appui de la coopération belge.

Le cadre juridique et réglementaire se révèle inadapté aux besoins de croissance du sous secteur Elevage, la structuration des filières et le renforcement de la position des producteurs ne pouvant se concevoir sans un développement concomitant des professions de service et d'encadrement, notamment de **la profession vétérinaire**.

³⁶ Suite à la tenue du séminaire international sur la fabrication des aliments pour la volaille, organisé à l'hôtel Mont Fébé (juin 1996) par le Centre pour le Développement Industriel (Union Européenne).

Le cadre juridique du sous-secteur forestier présente des acquis essentiels. **La décentralisation** de la gestion des espaces et des ressources issues de la gestion de l'exploitation forestière est bien prise en compte avec notamment la possibilité pour les communes d'obtenir la propriété de forêts, le transfert possible des responsabilités de gestion des forêts ou zones de chasse communautaires vers les communautés organisées, la reconnaissance du droit des communautés et des communes à percevoir une partie de la fiscalité forestière.

La reconnaissance des droits d'usage est effective, y compris dans les forêts de production et dans les aires protégées et couvre « tous les produits forestiers, fauniques et halieutiques, à l'exception des espèces protégées » (article 8, loi de 1994).

L'implication des populations à la gestion des forêts est prévue par la loi à diverses étapes de l'exploitation forestière (détermination définitive des limites du plan de zonage, droit de préemption en projet, droit reconnu aux bénéficiaires de forêts communautaires d'assurer eux-mêmes l'exploitation en régie du bois de leur forêt, etc.).

Le souci d'une contribution optimale du secteur forestier à l'économie s'est traduit par la réforme de la fiscalité forestière, un système de cautionnement pour les UFA et les ventes de coupe, et la création d'un fonds de péréquation de la fiscalité décentralisée. Un ensemble de mesures a été pris, dans le cadre d'une politique de promotion « d'industries naissantes » pour assurer l'industrialisation de la filière bois ⁽³⁷⁾. La capacité de première transformation a ainsi doublé passant de 1,2 à 2,67 millions de mètres cubes ⁽³⁸⁾.

La durabilité de l'exploitation forestière est prise en compte par la délimitation d'un domaine forestier permanent et l'instauration de règles susceptibles d'encourager l'exploitation forestière durable (plans d'aménagement, suppression des petits permis, ...). On note l'instauration d'une plus grande transparence dans l'attribution des titres d'exploitation forestière (appel d'offres public pour l'accès aux titres d'exploitation forestière, critères techniques et financiers, observateur indépendant).

Dans le domaine de l'environnement, deux lois majeures ont été promulguées :

- la loi cadre N°96/12 du 05 août 1996 portant gestion de l'environnement ;
- la loi N° 2003/006 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne.

2.4.2. L'Etat et ses démembrements

Les structures publiques intervenant dans le secteur rural sont : les départements ministériels, les établissements publics et parapublics, les comités interministériels.

2.4.2.1. Les départements ministériels

Quatre ministères sont principalement impliqués dans le développement du secteur rural : le MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), le MINEPIA (Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales), le MINEP (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature) et le MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune).

Les attributions de chacun de ces ministères, contenues dans le Décret n° 2420 du 08 décembre 2004 portant réorganisation du Gouvernement sont rappelées en annexe.

³⁷ - La loi du 20 janvier 1994, modifiée par ordonnance du 31 août 1999 prévoyait l'interdiction des exportations de grumes, sauf dans le cadre de la promotion de certaines essences. Le décret du 3 octobre 1999 fixe la liste des 23 essences dont l'exportation est interdite sous forme de grumes et des 12 essences de promotion de première catégorie et des 57 de seconde catégorie.

³⁸ - Source étude : « l'industrialisation de la filière bois » CERNA/MINEF, 1999.

Interviennent également de manière spécifique pour le développement du secteur, le MINEFI (économie et finances), le MINPLAPDAT (planification, programmation du développement et aménagement du territoire), le MINATD (administration territoriale et décentralisation), le MINRESI (recherche scientifique et innovation), le MINESUP (enseignement supérieur et formation), le MINEE (énergie et eau), le MINTP (travaux publics, en particulier pour les routes et pistes rurales) le MINCOMMERCE (commerce intérieur et extérieur), et le MINPROFF (aspects genres).

Toutefois, les contraintes du secteur rural ne se posent pas toujours en terme d'absence de cadre juridique approprié, mais souvent, en terme d'application de la loi. Le déficit concerne les capacités de suivi et de contrôle des règles du jeu, lesquelles règles ne sont pas suffisamment respectées. A cet égard la situation de la commercialisation du café et du cacao est significative des difficultés rencontrées. Dans la filière bois, l'administration n'arrive pas à faire respecter les règles d'exploitation forestière dans le domaine permanent concédé (DME, assiettes de coupe) ou national (permis de coupes). Il n'arrive pas non plus à maîtriser l'exploitation illégale, ni à surveiller efficacement le domaine permanent non concédé. On constate un écart important entre le mandat de l'administration et les pratiques de terrain sur ses fonctions régaliennes, du fait des déficits en ressources humaines, matérielles et financières du MINAGRI, MINEPIA et MINEF.

2.4.2.2. Les cadres de concertation

La croissance du secteur rural est fortement tributaire de la présence d'un cadre institutionnel efficace dans lequel les fonctions à assurer sont réparties de façon optimale entre les acteurs, ces derniers étant supposés capables d'assurer pleinement leurs fonctions.

Bien que nombre de mesures aient été prises dans les domaines de la fiscalité et du cadre réglementaire, le nouvel environnement incitatif n'est pas encore assez favorable au développement de l'initiative privée. Il ne favorise pas encore assez les dynamiques de production, notamment l'innovation technique et organisationnelle, et les dynamiques d'échange et d'accumulation. En particulier, l'accès aux marchés financiers est malaisé pour les producteurs et le cadre législatif et réglementaire insuffisamment sécurisant.

La première cause concerne les **mécanismes de concertation et coordination entre les administrations du secteur**. Toutes les administrations déplorent le faible niveau de concertation et de coordination entre elles. Des instances interministérielles existent. Mais soit, elles ne sont pas mises en place, soit elles sont insuffisamment exploitées. Le problème relève : (i) d'une dispersion de ces instances interministérielles, (ii) d'un changement fréquent de leurs représentants, (iii) d'un manque de diffusion de l'information au sein de chaque administration. Et surtout, il manque un lien fort entre la Primature et ces instances pour assurer les arbitrages interministériels au niveau du secteur.

2.4.3. LES SOCIETES ET MISSIONS DE DEVELOPPEMENT

Qu'il s'agisse de la fourniture d'intrants, de la mise en place des infrastructures socioéconomiques ou de la production en régie, les projets de développement et sociétés d'Etat ont été depuis l'indépendance et jusqu'au moment de la libéralisation de l'économie, le bras séculier de l'Etat pour les interventions dans le secteur rural. L'Etat s'est retiré de la plupart de ces fonctions lorsque le secteur rural est entré en restructuration au début de la décennie 90 avec pour conséquence la privatisation ou la liquidation d'un grand nombre de ces structures. La mise en œuvre des mesures de réformes entreprises (suppression des subvention et libéralisation du commerce des intrants notamment) n'ayant pas donné tous les résultats escomptés, l'Etat a choisi de restructurer les sociétés et missions d'importance stratégique en faisant évoluer leur rôle de la maîtrise d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage du développement dans leurs zones d'intervention.

La mise en conformité des activités des sociétés régionales de développement que sont SOWEDA, MIDENO, SEMRY, UNVDA, SODECAO, SODEPA, LANAVET, MSEG, MIDEPECAM par rapport à la politique de désengagement de l'Etat est loin d'être réalisée. Il est envisagé pour chacune des structures, l'élaboration d'un programme spécifique et d'un calendrier précis de reconversion sur la nouvelle stratégie d'intervention de l'Etat. L'étude sur la restructuration institutionnelle des sociétés de développement du secteur rural entreprise dans le cadre de la revue de ce secteur en 2002 a fait des constats et propositions pour plusieurs de ces structures.

2.4.3.1. LA SODECAO

La Société de Développement du Cacao (SODECAO) est le bras séculier de l'Etat en matière de cacaoculture durable. Elle a connu une impasse financière et opérationnelle qui a été préjudiciable à la filière. Compte tenu de l'importance de ses missions de service public pour les populations de sa zone de couverture, le Gouvernement a décidé sa réhabilitation. La SODECAO a passé avec l'Etat en 2004, un contrat plan. De même, un accord subsidiaire à l'accord Brésil/Cameroun pour la mise en œuvre du projet « formation des ressources humaines et transfert de technologies visant à la cacaoculture durable en république du Cameroun » a été signé en avril 2005 et ses annexes négociés en août 2005.

En outre, la SODECAO est fortement impliquée dans la stratégie des routes rurales à travers une convention particulière avec le ministère des Travaux publics qui vise la réalisation de 2325 kilomètres de pistes de collecte.

2.4.3.2. LA SOWEDA

L'objectif global de la South West Development Authority (SOWEDA) est d'améliorer le niveau de vie des populations rurales de la province du Sud-Ouest.

Le démarrage en 2004 sur financement de la BAD, du projet d'appui au programme de développement participatif de la région de Rumpi avec une agence d'exécution autonome par rapport à la SOWEDA permettra à cette dernière d'amorcer sa mutation vers une structure régionale capable d'accompagner le processus de décentralisation en matière de développement rural. A cet effet, il est prévu dans l'exécution du programme ci-dessus mentionné, le renforcement des capacités de la SOWEDA en matière de planification et de collecte des données statistiques.

2.4.3.3. LA MIDENO

La Mission de Développement du Nord-Ouest est l'une des structures pour lesquelles il n'est pas prévu de privatisation totale. Son objet principal est d'agir en tant que maître d'œuvre pour le compte du gouvernement, dans le cadre de la réalisation du projet de développement rural des hauts plateaux du Nord-Ouest. Comme la SOWEDA, la société va connaître une évolution de sa mission avec le démarrage du projet d'appui au programme de développement participatif et décentralisé de la région des Grassfields.

2.4.3.4. LA SEMRY

La gestion foncière, l'entretien et l'aménagement des réseaux d'irrigation, l'approvisionnement et la gestion de l'eau ainsi que les labours sont les fonctions auxquelles la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua doit son existence.

Le désengagement de la société des activités d'entretien, d'aménagement, d'approvisionnement et de gestion de l'eau est lié à la qualité et à la pérennité de la structuration paysanne. On note depuis quelques années une tendance beaucoup plus marquée vers une gestion participative des populations, une prise en main partielle des entretiens, le paiement de redevances plus régulier mais toujours insuffisant, la constitution de groupements d'usagers. Il reste cependant beaucoup à faire pour arriver à une gestion convenable des réseaux.

Le programme général de réhabilitation de la filière riz a pour objectif stratégique de permettre à cette filière de retrouver son équilibre d'exploitation à moyen terme grâce à la réalisation d'un certain nombre d'actions : **(i)** réhabiliter l'outil de production par la remise en état des périmètres SEMRY I et II et le renouvellement des équipements, **(ii)** organiser le transfert de la gestion des périmètres aux organisations de producteurs, **(iii)** restructurer la SEMRY de manière à lui permettre d'assumer son rôle d'une part de maîtrise d'oeuvre délégué du programme de réhabilitation de la filière et d'autre part d'autorité foncière de la vallée du Logone.

2.4.3.5. L'UNDVA

Comme la SEMRY, l'Upper Nun Valley Development Authority est une entreprise publique gérant un projet d'aménagement et d'équipement des zones à cultiver, d'accueil et d'installation des agriculteurs migrants avec un encadrement directif. L'implication des populations n'a pas été prise en compte lors de la conception des périmètres rizicoles. Les agriculteurs étaient installés sur des parcelles déjà aménagées et ne devaient s'occuper ni de la gestion, ni de l'entretien du réseau. Les contraintes de l'heure se situent au niveau de la rentabilité économique des investissements réalisés et de la gestion des périmètres irrigués : distribution de l'eau dans les canaux, économie de l'eau à la parcelle, paiement de la redevance, respect des tours d'eau, entretien du réseau et des ouvrages, etc. La société bénéficiera des actions du programme de réhabilitation de la filière riz.

2.4.3.6. LA SODEPA

La Société de Développement et d'Exploitation des productions Animales (SODEPA) a pour objet:

- l'acquisition, la création, l'administration, l'exploitation et le développement de toutes les entreprises d'élevage bovin, de production de denrées agricoles nécessaires à l'élevage et la transformation des productions animales notamment les abattoirs, les entrepôts frigorifiques et les ateliers de conditionnement.
- la gestion du patrimoine collectif des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoral (FARO DIBI, TOURNINGAL, TADU) et les ouvrages collectifs desdits périmètres existants ou à créer par elle.
- l'assistance aux exploitants agricoles et aux éleveurs des périmètres d'aménagement agro-pastoral ainsi qu'aux bouchers détaillants en viande, notamment sous forme d'encadrement technique de ceux-ci et de contrôle du crédit agricole ou commercial à eux consentis suivant les cas.

Elle dispose des ranches dans toutes les grandes zones pastorales du Cameroun (FARO dans l'Adamaoua, DUMBO/JAKIRI dans les GRASSFIELD du Nord-Ouest, NDOKAYO dans la Province de l'Est) et de deux abattoirs industriels à Yaoundé et Douala ayant des capacités respectives de 400 bovins, 400 ovins/caprins et 100 porcs par jour et de 200 bovins, 200 ovins/caprins et 100 porcs par jour. Ces Abattoirs sont dotés chacun d'une unité de sous-produits. Après 20 ans d'exploitation ininterrompue, les équipements sont pour l'essentiel vétustes, entraînant ainsi des coûts élevés de fonctionnement.

La Société compte 17.445 têtes de bovins, ce qui est en deçà de l'optimum de peuplement des concepteurs de la SODEPA soit 24000 têtes, bien loin des 34351 têtes qui peuplaient les Ranches en 1987. Les effectifs ont chuté de près de la moitié pour des raisons structurelles et conjoncturelles. Cette situation a donc amené le Gouvernement camerounais à inscrire la SODEPA parmi les entreprises du secteur public et parapublic à réhabiliter. Ceci s'est traduit par la signature d'un Contrat-plan entre l'Etat et la SODEPA où l'Etat s'engageait à :

-réaliser des investissements pour la réhabilitation et l'acquisition des équipements des ranches ;

-contribuer à la reconstitution du cheptel.

- réaliser des investissements de réhabilitation et de renouvellement des équipements des abattoirs.

2.4.3.7. LA MSEG

La Mission Spéciale d'Eradication des Glossines est un organisme Technique Spécialisé du Ministère de l'élevage, des Pêches et des Industries Animales qui couvre l'ensemble du territoire national. Elle a pour missions:

- l'étude de l'infestation glossinienne des pâturages, des parcours et autres lieux fréquentés par les animaux d'élevage ;

- l'exploitation dans les meilleures conditions de sécurité et d'économie, des résultats acquis dans le domaine des recherches sur la biologie des glossines responsables des Trypanosomoses animales, en vue de leur éradication .

- la mise en œuvre des moyens techniques et matériels visant à assurer aussi bien une meilleure exécution de la campagne d'éradication des glossines proprement dite, qu'une meilleure conservation de l'état d'assainissement des superficies assainies de mouches tsé-tsé.

La réduction progressive des crédits alloués à la MSEG affecte sérieusement l'efficacité de ses actions sur le terrain. Le Budget d'Investissement est passé de 100 millions de FCFA en 1997 à 35. millions de FCFA en 2005.

La mission exécute présentement des projets régionaux tels que le Pan African Tsé-tsé and Trypanosomiasis Eradication Campaign (PATTEC) de l'Union Africaine.

2.4.3.8. LE LANAVET

Le Laboratoire National Vétérinaire est une société à capital public créée en 1983. Ses objectifs sont :

- la production et la commercialisation des vaccins et autres produits biologiques ;

- l'analyse des prélèvements biologiques en vue de poser un diagnostic ;

- l'étude des maladies animales ;

- la surveillance des épizooties ;

- la formation et le recyclage des cadres et techniciens d'élevage ;

- la collaboration scientifique avec les organismes nationaux et internationaux.

La production des vaccins vétérinaires reste la principale activité du LANAVET. La moitié de la production est vendue sur le marché national et l'autre moitié est exportée en Afrique centrale (Centrafrique et Tchad), de l'Est (Kenya) et de l'Ouest (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana). En matière de recherche en santé animale, le LANAVET collabore avec des organismes du système des Nations Unies (AIEA et FAO), le CIRAD et l'Union Européenne.

2.4.3.9. L'ANAFOR

A travers l'Agence Nationale de Développement Forestier, le Cameroun souhaite s'assurer d'une part le développement économique durable, lutter contre la pauvreté en créant des opportunités d'emplois et de nouvelles sources de revenus et d'autre part s'assurer de la protection de l'environnement en restaurant les zones forestières dégradées et en réduisant la pression des populations sur les forêts naturelles.

En identifiant les plantations forestières comme moyen d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement se propose de promouvoir la création par le secteur privé d'environ 500.000 ha de plantations sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2020.

La mission de l'ANAFOR est d'appuyer directement ou indirectement, la mise en œuvre du programme national de développement des plantations forestières privées et communautaires notamment par :

- L'exécution, sur financement du programme, des tâches suivantes : la réalisation des études, la planification, la programmation et le suivi-évaluation du programme, ainsi que la coordination, l'information, la promotion et la recherche des financements nationaux et internationaux ;
- la fourniture aux opérateurs privés et communautaires, à leur demande et sur leur financement des semences et des plants ainsi que d'un appui-conseil pour leurs projets de plantations ;
- L'ANAFOR exécute en outre toute tâche à elle confiée par le Ministre chargé des forêts dans la mise en œuvre d'une de ses prérogatives, par convention à l'issue d'une procédure d'adjudication publique.

Le démarrage des activités de l'ANAFOR n'est cependant toujours pas effectif à cause du non paiement de la dette sociale de l'ONADEF dont elle émane. Cette dette qui est déjà soldée à 65% devrait conduire à voir les activités de l'ANAFOR débiter en 2006.

2.4.3.10. le CPB (Centre de Promotion du Bois)

Le Centre de Promotion du Bois est un organisme technique spécialisé dans les actions de promotion du bois camerounais et de la connaissance des nouvelles technologies et des marchés potentiels. Lesdites fonctions étant généralement assurées par les organisations interprofessionnelles relevant entièrement du secteur privé et appuyées par les pouvoirs publics, le CPB s'active à impliquer le secteur privé afin de lui déléguer le rôle d'animateur du Centre.

2.4.4. Les Collectivités territoriales décentralisées

La loi N° 2004/017 du 24 juillet 2004 relative à l'orientation de la décentralisation, donne une définition claire de la décentralisation. Elle consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, ci-après désignées « les collectivités territoriales », de compétences particulières et de moyens appropriés. La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes précise quant à elle la mission de la commune. C'est une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. La commune peut, en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations, d'organisations de la société civile, d'autres collectivités territoriales, de l'Etat et de partenaires internationaux, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les compétences suivantes en rapport avec le développement rural sont transférées aux communes :

- la promotion des activités de production agricole, pastorale, artisanale et piscicole d'intérêt communal ;
- la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ;
- l'appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois ;
- l'élaboration des plans d'occupation des sols ;

- la délivrance des certificats d'urbanisme, des autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir ;
- la création et l'entretien des routes rurales non classées ;
- la contribution à l'électrification des zones nécessiteuses ;
- le contrôle sanitaire des établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution des produits alimentaires ;
- l'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- l'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- l'aménagement et la viabilisation des espaces habitables ;
- La création des zones d'activités industrielles.

Enfin, la loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions définit la région comme étant une collectivité territoriale décentralisée constituée de plusieurs départements.

Les compétences suivantes en rapport avec le développement rural sont transférées aux régions :

- la promotion des petites et moyennes entreprises ;
- la promotion des activités agricoles, pastorales et piscicoles ;
- l'appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans ou schémas régionaux d'actions pour l'environnement ;
- l'élaboration et l'exécution des plans régionaux de développement ;
- la coordination des actions de développement.

L'implication forte des collectivités territoriales décentralisées dans le développement du secteur rural reste un objectif important à atteindre. Elle déterminera également la manière et le rythme avec lesquels les compétences prévues par la loi seront effectivement transférées à ces collectivités.

2.4.5. La société civile

Plusieurs composantes de la société civile interviennent dans le secteur rural. L'on peut notamment citer :

- les associations communautaires ;
- les associations diverses de femmes et de jeunes ;
- les organisations diverses (enfants de la rue, personnes handicapées,...) ;
- les groupes spécifiques (Bororo, pygmées, pêcheurs...)
- les associations de consommateurs ;
- les syndicats ;
- les comités de développement ;
- les congrégations religieuses ;
- les organisations non-gouvernementales ;

Au cours des dernières années, les ONG nationales se sont multipliées dans tous les domaines. Dans celui du développement rural, elles sont particulièrement nombreuses. Leur distribution

géographique sur le territoire est inégale. On note une forte concentration des ONG dans les Provinces du Centre, de l'Ouest, du Littoral, de l'Extrême Nord et du Nord-ouest. Par contre, leur présence dans les Provinces du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest est encore marginale. Néanmoins certaines d'entre elles déjà bien établies (exemple : SAILD, APICA, INADES-Formation, AFEP, CAMNAFAW, CANADEL) ont ouvert des antennes dans certaines de ces provinces.

2.4.6. Organisations communautaires, OPA et Interprofessions

2.4.6.1. Les Communautés rurales

L'implication des communautés rurales dans la mise en œuvre des stratégies est un objectif majeur des orientations nationales et de la politique rurale. Néanmoins sa concrétisation est à peine amorcée. On peut, toutefois, citer l'exemple de la gestion des terroirs en zone cotonnière et la lutte contre la glossine dans l'Adamaoua. Dans les domaines de la foresterie communale, de la production de bois de feu et de la gestion de la faune et des aires protégées, la participation des communautés est faiblement prise en compte malgré quelques initiatives de terrain.

L'implication des collectivités rurales dans la gestion des ressources forestières est une innovation majeure de la politique forestière. Elle aura pour résultat d'assurer une meilleure protection du couvert forestier et une augmentation des revenus des intéressés. La conduite des différentes activités liées à l'aménagement requiert une main d'œuvre permanente et temporaire et crée beaucoup d'emplois. Dans le cas des plans d'aménagement, il est recommandé dans la politique forestière que la priorité soit accordée dans le cadre de la main d'œuvre temporaire aux riverains (populations locales). Il en est de même dans le cadre du partenariat opérateurs économiques/ populations en vue d'une meilleure implication de celles-ci aux activités d'aménagement. Il est également recommandé aux opérateurs économiques de sous-traiter certaines opérations aux populations sous forme de contrats intéressés, à l'instar des ouvertures, délimitation, entretiens et surveillance des limites. Ces différents contrats vont procurer des revenus directs aux populations. L'on notera également qu'une UFA se gère pendant 30 ans, ce qui semble une garantie au niveau des revenus des populations si et seulement si cette politique venait à être mise en place.

La gestion des massifs forestiers garantit les droits d'usage aux populations en ce qui concerne l'exploitation des produits forestiers non ligneux qui, bien menée, constitue une source potentielle de revenus non négligeable. L'Etat, dans le cadre de la répartition des recettes issues de l'exploitation des ressources forestières (bois et faune), a fixé les quote parts comme suit :

- Etat : 50 % ;
- Communes concernées : 40 % ;
- Populations riveraines : 10 %

Des dérapages ayant été constatés dans l'acheminement des quotes parts aux légitimes destinataires ainsi que dans leur utilisation rationnelle, l'Administration Forestière en collaboration avec le MINAT et le MINEFI, se propose de mettre en place un fonds de péréquation. Une étude a été commandée à cet effet et les conclusions sont attendues.

Néanmoins globalement au niveau du secteur rural l'implication encore insuffisante des populations a des impacts négatifs sur la gestion durable des ressources naturelles dès lors que les communautés restent le plus souvent un facteur de pression sur les ressources plutôt qu'un acteur actif de leur protection et de leur valorisation. Cela ne permet pas non plus de contribuer à la lutte contre la pauvreté en organisant le partage des revenus ni à la décentralisation en

l'absence d'implication dans les choix de gestion locaux. Plusieurs déficits entrent en jeu et seront à résoudre.

En résumé, l'ensemble des éléments du cadre institutionnel du secteur rural s'est profondément modifié : rôle de l'Etat, du secteur privé. Le rôle des instruments traditionnels de politique agricole, tels que les entreprises publiques, la fixation des prix, les incitations et les subventions ou les licences, a considérablement été réduit. Il convient donc de parachever les réformes institutionnelles dans un environnement largement libéralisé où les décisions sont d'abord prises par des opérateurs privés sur des critères de rentabilité.

2.4.6.2. La Chambre d'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun

La Chambre d'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun a été créée par un arrêté du 12 décembre 1955. C'est un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

- Elle a pour mission principale d'assurer la promotion et le développement des entreprises relatives au secteur agro-pastoral forestier et halieutique par la mise à la disposition des promoteurs, des informations et des facilités visant à assurer leur installation, leur financement et leur encadrement technique.

2.4.6.2. Les organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles

Les organisations professionnelles regroupent des acteurs économiques, producteurs agricoles, éleveurs, etc., sur la base du principe de la libre adhésion autour d'un projet économique commun qui concourt à améliorer ou sécuriser le revenu des membres. Elles sont structurées en organisations de base (GIC, GIE, coopératives et groupements de base), en unions de groupements de base et en fédérations d'unions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de libéralisation de l'économie et de l'application des orientations de la Nouvelle Politique Agricole, l'Etat camerounais a mis en place dès 1990 une nouvelle réglementation favorisant l'émergence d'organisations paysannes³⁹. Il s'agit de :

- la loi N° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune (GIC) et son décret d'application N° 92/455/PM du 23 décembre 1992 ;
- la loi N° 93/015 du 22 décembre 1993 sur les groupements d'intérêt économique (GIE).

Plusieurs femmes et jeunes s'organisent en associations et en réseaux en vue de réaliser des projets collectifs. Ces associations et ces réseaux connaissent dans certaines localités des succès importants.

A côté des coopératives et des GIC, une autre forme d'organisation a vu le jour. Il s'agit des groupements d'intérêt économique (GIE) qui visent essentiellement à améliorer l'activité économique de leurs membres. Les GIE sont régis par la loi N° 93/015 du 22 décembre 1993. Cette forme d'association est plus contraignante sur la responsabilité des membres vis-à-vis des dettes du groupe. L'enregistrement dans ce cas se fait au registre du commerce.

Le programme d'appui des pouvoirs publics à la mise en application de ces lois a permis de redynamiser le secteur associatif et de jeter les bases d'une organisation plus autonome des producteurs. Les GIC et leurs unions mènent des opérations économiques qui permettent de sécuriser et d'améliorer les revenus des producteurs : achats groupés d'intrants, ventes groupées de la production, organisation de la lutte sanitaire des troupeaux et phytosanitaire des vergers, voire transformation primaire de la production.

³⁹ Il faut préciser que les bases de la réforme coopérative ont été jetées au cours du séminaire national tenu en 1988 à Yaoundé.

Les comités de développement villageois (CDV) ont parfois apporté une contribution déterminante au développement des communautés rurales. Leurs réalisations ont surtout porté sur l'ouverture ou l'entretien des pistes rurales, l'approvisionnement en eau potable, la construction et l'équipement des écoles et dispensaires. Il y a quelques années encore, l'ex MINEPAT s'était proposé d'aider à la redynamisation des CDV en vue de les impliquer fortement dans la planification du développement au niveau local. Cette action ne semble pas encore avoir atteint sa vitesse de croisière.

Structuration par filière, régionale et ou nationale

Les dynamiques à la base, GIC et Unions, sont complétées par une dynamique de création de fédérations professionnelles et d'interprofessions.

Ce troisième échelon faitier doit permettre d'assurer des fonctions de représentation et de concertation qui, pour des raisons d'économie d'échelle et de représentativité, ne peuvent s'envisager qu'à ce niveau. Parmi les plus importantes, on peut citer :

- AGROCOM dans la filière fruits et légumes ;
- Le CICC qui représente les opérateurs économiques : producteurs ⁽⁴⁰⁾, commerçants, transformateurs, exportateurs des filières café arabica, robusta et cacao ;
- OPCC-GIE qui assure la représentation des producteurs de coton ⁽⁴¹⁾ ;
- ASSOBCAM pour les producteurs de bananes fruit ;
- ACOSSEC regroupant les multiplicateurs, distributeurs et importateurs de semences ;
- UNEXPALM pour les planteurs de palmiers à huile
- FNPC pour les porciculteurs ;
- FEPELAD pour les éleveurs de gros bétail de l'Adamaoua ;
- UGICETA pour les éleveurs de bovins ;
- SIFAC pour les aviculteurs.

Pour ce qui concerne particulièrement les COOP, les GIC et les GIE, on est passé de 20 000 organisations coopératives enregistrées au 30 juin 1997 à plus de 41 000 organisations coopératives enregistrées au 1^{er} janvier 2004 soit un accroissement de plus de 100%. Du point de vue économique et social, cette organisation du secteur des coopératives a pu générer ou consolider plus de 100 000 emplois, surtout en milieu rural, périurbain et urbain.

Dans l'élevage, les GIC se sont organisés autour de la protection des pâturages assainis, l'approvisionnement en intrants, le suivi de la transhumance et les infrastructures pastorales : bains détiqueurs, sources natronées, barrages, points d'eau, etc. En marge des actions entreprises par les pouvoirs publics, certaines initiatives menées par des ONG ou des groupes de professionnels ont conduit à un début de structuration des filières d'élevage. Ainsi, dans la filière bovine, se sont formés des syndicats et des associations. Les éleveurs laitiers de la région de Ngaoundéré se sont aussi structurés en une fédération d'éleveurs laitiers (FEKOSSAM) dont le but est de constituer un interlocuteur unique vis-à-vis de l'usine laitière de Ngaoundéré. Des organisations de producteurs laitiers se sont montées dans la région de Bamenda ⁽⁴²⁾. Les bouchers s'organisent également, hors de leur hiérarchie traditionnelle, dans certaines villes comme Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua, Bamenda... Ces associations ont pour buts essentiels la protection des membres contre certains abus (policiers et administratifs) et le contrôle de la profession; Parfois, il s'agit de prendre à son compte la gestion d'un abattoir (GIC

⁴⁰ 13 organisations de producteurs affiliées, représentant 20 Unions de GIC, 204 GIC et 4.587 membres. Source CICC mai 2001.

⁴¹ - créé officiellement en juillet 2000. Regroupe actuellement 1300 groupements de producteurs adhérents.

⁴² Tadu Dairy Cooperative, Bamenda Dairy Cooperative face à l'usine de transformation du lait SOTRAMILK.

des bouchers de l'abattoir municipal de Garoua) ou de contrôler l'approvisionnement en viande d'une ville (Garoua). Dans la filière avicole, la structuration est très avancée. Ainsi un syndicat interprofessionnel de la filière avicole camerounaise existe depuis quelques années (SIFAC). La SOCAO (Société Coopérative des Aviculteurs de l'Ouest), regroupe de nombreux professionnels industriels de l'ouest camerounais. Elle approvisionne en œufs les villes de Douala et Yaoundé et exporte au Gabon et en Cote d'Ivoire notamment.

En marge des actions entreprises par les pouvoirs publics ou les bailleurs de fonds, certaines initiatives menées par des ONG, parfois des institutions religieuses, ou des groupes de professionnels ont conduit à des résultats qui préfigurent, par endroit, un début de structuration des filières d'élevage (filiale bovine, laitière, avicole).

Cependant, ces évolutions ne doivent pas masquer la réalité : la plupart des producteurs agricoles n'appartiennent à aucune organisation professionnelle. Par ailleurs, jusqu'à présent les organisations professionnelles et interprofessionnelles du secteur sont encore peu préparées à assumer leurs nouveaux rôles. Souvent créées à partir des organisations faitières, elles sont peu structurées au niveau local. En outre, dotées de moyens humains et financiers limités, elles ne disposent que d'une faible capacité d'intervention, notamment en terme de négociation avec leurs partenaires des secteurs public et privé.

2.4.7. Le secteur privé

Depuis 1990, le processus de libéralisation de l'économie a été accéléré et l'Etat a entrepris son recentrage sur ses fonctions régaliennes et missions de service public, notamment en matière de formation, de recherche et de vulgarisation, tout en se désengageant de la production avec la privatisation des entreprises publiques du secteur agro-industriel. Déjà, au travers de la loi n° 2007/004 du 19 avril 2002 relative à la charte des investissements, l'Etat a pris l'engagement de promouvoir un réel partenariat avec le secteur privé et la société civile comme condition de recherche d'une meilleure efficacité de l'économie. Il s'est également engagé à mettre en place un système d'incitation efficient permettant le développement du secteur privé.

Avant la libéralisation par le biais de divers mécanismes, projets de développement, sociétés d'Etat, recours à la subvention, l'Etat assurait de nombreux services aux producteurs agricoles et aux éleveurs : fourniture des intrants, service de soins de santé animale, production de semences et plants, appui à la commercialisation, etc. Les réformes mises en œuvre ont porté sur la suppression des subventions, la libéralisation du commerce des engrais et pesticides, la mise en place d'une nouvelle législation phytosanitaire matérialisant la libéralisation de ce secteur, la privatisation des services de santé animale.

Ce retrait faisait l'hypothèse que le secteur privé prendrait spontanément son relais. Cela ne s'est vérifié que partiellement. Globalement les réformes de l'approvisionnement ont eu des résultats mitigés.

Elles ont abouti à une meilleure transparence du commerce des intrants et au développement d'un secteur privé. Ainsi dans le domaine de l'élevage, on a relevé le développement d'importateurs/distributeurs et l'émergence de nombreux détaillants du secteur privé.

La privatisation des services de santé animale s'est accompagnée d'une réforme des coûts des prestations fournies par le MINEPIA. Le principe était de faire supporter les coûts des prestations fournies (cliniques, vaccinations, médicaments) à leur valeur réelle, pour empêcher toute concurrence déloyale des services de l'Etat et créer un environnement favorable au développement du secteur privé. Les vaccinations obligatoires (peste et péripneumonie contagieuse bovines), jusque là quasiment gratuites, sont progressivement devenues payantes pour les éleveurs.

Il convient aussi de relever que dans le cadre des consultations participatives, la libéralisation des filières agricoles sans politique d'accompagnement pour assister les producteurs a aussi été dénoncée par les populations comme facteur d'appauvrissement. Les populations ont eu le sentiment que la libéralisation n'a pas été suffisamment préparée et qu'elle ne devrait pas se traduire par une absence totale de soutien de l'Etat au monde rural et aux filières agricoles.

La correction des déséquilibres créés par la libéralisation des filières agricoles nécessite des mesures importantes qu'il faut préconiser dans le cadre de la présente stratégie.

2.4.8. Synthèse des contraintes

De ce qui précède, on relève que le symptôme majeur de l'insuffisance de la performance du secteur rural camerounais depuis le milieu des années 1990 a été la dégradation de la production par habitant. Ceci a entraîné la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire au quadruple plan de la disponibilité, de l'accessibilité, de la qualité de la nutrition et de la stabilité. Le diagnostic a révélé l'existence d'un certain nombre de problèmes centraux plombant le taux de croissance de la production rurale au point de le réduire à un niveau inférieur au taux de croissance démographique (2,8%) pendant plusieurs années. Les problèmes identifiés sont nombreux mais peuvent être regroupés en sept grandes catégories à savoir :

- la faible production et productivité des exploitations,
- les difficultés d'accès aux marchés,
- la précarité des conditions de vie,
- la faible organisation des acteurs,
- un environnement naturel en pleine dégradation,
- un environnement institutionnel insuffisamment adapté, et
- l'insuffisance des crédits.

2.4.8.1. Les contraintes de productivité et de production

Si les productions par habitant stagnent ou tendent relativement à régresser, les principales causes identifiées concernent les points suivants :

- l'étroitesse de la taille des exploitations ;
- La faible utilisation des techniques à haut rendement ;
- l'accès difficile à la terre dans certaines régions, notamment pour les femmes et les jeunes ;
- la raréfaction et la faible qualification de la main d'œuvre en milieu rural ;
- le faible qualité des sols et l'accès difficile aux intrants performants ;
- la forte prévalence des maladies des plantes et des animaux ;
- la pauvreté relative des eaux maritimes ;
- l'écémage des prélèvements en exploitation forestière ;
- la faible maîtrise de l'eau ;
- le faible accès au crédit.

2.4.8.2. Les contraintes d'accès aux marchés

L'accroissement des productions pouvait être tiré par la demande du marché mais ici encore, les excédents commercialisables sont difficilement écoulés. Les contraintes relevées à cet effet portent notamment sur :

- le mauvais état des voies de communication,
- l'insuffisance des infrastructures de commercialisation,
- la faible capacité de transformation et de stockage,
- le manque d'informations sur les opportunités du marché,
- la faible compétitivité des produits,
- la faible capacité managériale des acteurs,
- la faible organisation des acteurs,
- l'inorganisation des marchés ;

2.4.8.3. La précarité du conditions de vie

Les problèmes relevés ici concernent :

- la faiblesse des revenus des producteurs ;
- le mauvais état et l'insuffisance des routes rurales ;
- l'insuffisance des infrastructures socioéconomiques ;
- la mauvais qualité de l'habitat ;

2.4.8.4. Les contraintes à l'organisation à l'emploi et à la formation des producteurs

La participation active des producteurs aux initiatives de développement initiées par l'Etat, les partenaires au développement ou le secteur privé, se heurte à une insuffisante préparation de ceux-ci pour diverses raisons parmi lesquelles :

- la faible capacité de gestion des organisations ;
- l'inadéquation du système d'encadrement ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative des équipements ruraux collectif ;
- le vieillissement des producteurs et l'exode rural ;
- L'inadaptation de la formation ;
- L'insuffisance des structures de formation.

2.4.8.5. Les contraintes liées à la gestion des ressources naturelles

Les principales contraintes relatives à la gestion des ressources naturelles concernent surtout :

- l'épuisement et la dégradation des sols ;
- la forte pression démographique ;
- la faible capacité de gestion de l'espace et des ressources naturelles ;
- la faible capacité de gestion de l'eau ;
- la faible connaissance du potentiel en ressources naturelles

2.4.8.6. Les contraintes liées à l'environnement institutionnel.

Les contraintes liées à l'environnement institutionnel du secteur rural ont trait à :

- L'insuffisance et la faible qualité des statistiques ;
- L'insuffisante capacité de concertation et de coordination ;
- L'inadaptation de la fiscalité ;

- L'inadéquation de la législation foncière ;
- Le cadre législatif et réglementaire incomplet ;

2 .4.8.7. L'insuffisance des financements

Le financement des activités de production, de transformation et de commercialisation est insuffisant à cause de :

- La faiblesse de l'autofinancement ;
- l'insuffisance des structures de financement adaptées au secteur rural ;
- l'insuffisance d'information sur les possibilités de financement ;
- la faible mobilisation de l'épargne rurale ;
- la faible implication des collectivités locales ;
- la faible mobilisation de l'aide extérieure ;
- la réduction des flux privés de financement ;
- la faible capacité de gestion du crédit ;

3. CADRE STRATEGIQUE

3.1. INTRODUCTION

Le diagnostic récent du secteur rural et le bilan de la mise en oeuvre du DSRP ont confirmé les tendances positives amorcées depuis 1995/96 tant au regard de l'évolution de la production qu'à celui du cadre institutionnel.

Durant la période 2000-2004, le taux de croissance annuel en valeur des cultures vivrières a été en moyenne de 4 % et celui des produits industriels et d'exportation de -0,4%. Dans le sous secteur des forêts, le bois avec 20,3% de la valeur des exportations, représente le deuxième produit d'exportation avec une contribution croissante au PIB du secteur primaire d'environ 6 %. Quant à l'élevage et la pêche, leur contribution est de 8 %.

Il en ressort aussi que la contribution du secteur primaire au PIB national, bien que relativement consistante, demeure insuffisante par rapport au potentiel dudit secteur. Ceci résulte des contraintes majeures ci-après :

- la faible production et productivité des exploitations,
- les difficultés d'accès aux marchés,
- la précarité des conditions de vie,
- la faible organisation des acteurs,
- un environnement naturel en pleine dégradation,
- un environnement institutionnel insuffisamment adapté, et
- l'insuffisance des crédits,.

Le présent cadre stratégique définit la vision, la mission, les valeurs de référence et les ambitions relatives au développement rural en vue d'une croissance forte, équitable et durable. Il sert également de référence pour l'élaboration du cadre opérationnel. Il comprend :

- les options fondamentales ;
- les objectifs de politique ;
- les orientations stratégiques ;
- les objectifs stratégiques ;
- les perspectives et stratégies de financement ;

3.2. LES OPTIONS FONDAMENTALES

Par options fondamentales, il faut entendre les choix stratégiques de base d'une part, et les directives à observer d'autre part. Les choix stratégiques de base définissent le cadre global de la gouvernance et de la réalisation des activités économiques. Les directives sont des principes à l'observation desquels tous les secteurs et sous secteurs sont tenus dans leurs efforts de contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Les options fondamentales sur lesquelles le Gouvernement camerounais s'est engagé sont les suivantes :

- le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, la libéralisation de l'économie, la promotion du secteur privé et la responsabilisation des organisations professionnelles agricoles, pastorales, halieutiques et forestières ;
- la décentralisation et le transfert des compétences aux collectivités territoriales ;

- le développement équilibré des régions et la solidarité envers les populations les plus défavorisées et plus particulièrement les femmes et les jeunes ;
- la promotion de la moyenne entreprise agricole et la modernisation de l'exploitation familiale ;
- la contribution au développement du secteur industriel (agro-industries, industries animales, industries du bois, etc.) ;
- l'implication des populations dans la gestion du développement et des ressources naturelles ;
- le respect des engagements pris sur les plans national et international.

3.2.1. Recentrage de l'Etat, libéralisation de l'économie, promotion du secteur privé et responsabilisation des organisations professionnelles agricoles, pastorales, halieutiques et forestières

A travers cette option, l'Etat abandonne le rôle de **régent et d'acteur dominant** des activités directes de production, de transformation et de commercialisation pour se concentrer dans les rôles de **catalyseur, facilitateur, partenaire et régulateur de l'économie**.

Dans cette optique, il est attendu l'émergence d'un secteur privé efficace et compétitif. Il est aussi attendu l'émergence par le bas d'organisations professionnelles rurales capables d'assumer les responsabilités nouvelles qui leur incombent : approvisionnement en facteurs de production, relais et intermédiation en matière de financement rural, organisation de la commercialisation et transformation des produits.

3.2.2. Décentralisation et transfert de compétences aux collectivités territoriales

L'application de la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation et de la loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes dans le cadre des dispositions de la loi d'orientation de la décentralisation se traduira par le transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, régions et communes en vue de la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

A travers la décentralisation, de nouvelles opportunités de progrès local s'ouvrent pour les collectivités territoriales, notamment :

- des actions et un développement de proximité initiés et entretenus par les populations locales bénéficiaires ;
- l'émergence en matière de planification et de financement du développement, de partenaires locaux d'un genre nouveau, jouissant d'un pouvoir institutionnalisé ;
- la promotion de la coopération décentralisée à travers un dynamisme propre aux collectivités territoriales autonomes.

Dans cette perspective, les administrations du secteur rural, s'attelleront à relever un triple défi à savoir :

- Le redéploiement des ressources humaines au niveau des collectivités, des régions et des communes ;
- Le renforcement des capacités de planification et d'opérationnalisation au niveau des collectivités territoriales, conformément à l'esprit de la loi ;
- Le transfert des compétences indiquées aux services techniques décentralisés ainsi que les mesures et moyens nécessaires à l'exercice normal des compétences ainsi transférées.

3.2.3. Développement équilibré des régions et solidarité envers les populations les plus défavorisées et plus particulièrement envers les femmes et les jeunes

La diversité des écosystèmes qui caractérise le pays a entraîné une variabilité dans la distribution spatiale des potentialités naturelles et de la population. Certaines régions sont ainsi favorisées ou défavorisées par la nature, d'autres sont caractérisées par la surpopulation ou la sous population. Pour assurer un développement harmonieux du pays, les déséquilibres entre les régions nés de cette situation, seront autant que faire se peut réduits. A cet effet, il s'agira :

- de réduire la pauvreté partout en portant une attention particulière sur les zones d'extrême pauvreté ;
- d'engager des actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes ;
- de participer activement à la lutte contre le VIH-SIDA.

3.2.4. Promotion de la moyenne entreprise rurale et modernisation des petites exploitations familiales

L'analyse des productions animales et végétales camerounaises a montré qu'il existe quatre grands systèmes d'exploitation au point de vue structurel. Il s'agit de :

- a) Le système d'exploitation moderne composé d'agro-industries, de ranchs ou de grandes fermes avicoles verticalement intégrés. Ses éléments caractéristiques sont : un important capital, de gros équipements, de grands domaines terriens, une importante main-d'œuvre salariée, etc.
- b) Le système de production d'entreprise, qui combine capital (équipement et intrants), salariat rural et travail familial dans des proportions très variables selon la disponibilité des terres et les types de production. Il s'agit des exploitations familiales en mutation et, dans la majorité des cas, de nouvelles entreprises individuelles ou coopératives résolument orientées vers la commercialisation intérieure ou extérieure des produits de la ferme. Généralement, le propriétaire, pourvoyeur de capital, fait appel à un gérant salarié ou en position de métayer.
- c) Le système traditionnel semi-intensif qui intègre déjà les intrants modernes mais dont la main d'œuvre reste essentiellement familiale et la surface financière modeste. La production est principalement destinée au marché mais peut aussi servir à l'auto-consommation.
- d) Le système traditionnel extensif, essentiellement basé sur le travail de famille . L'exploitation est orientée essentiellement vers la subsistance, mais tend de plus en plus à dégager un surplus destiné à la commercialisation.

L'option gouvernementale consistera à accorder **la priorité de ses appuis à la modernisation de son appareil de production**, notamment à travers l'installation de jeunes promoteurs, créateurs d'exploitations de moyenne importance qui permettent de dégager des surplus pour la commercialisation et l'industrie.

La moyenne entreprise rurale naissante aura besoin d'un environnement général amélioré ainsi que de mesures et appuis spécifiques. Ceux-ci seront mis en œuvre dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires existantes. La présente option s'inscrit dans le cadre de l'application et du suivi de ces dispositions.

Il reste entendu que les autres types de systèmes de production continueront de bénéficier de l'encadrement des services d'appui chacun selon ses spécificités.

La petite exploitation familiale particulièrement ne sera pas délaissée, ayant notamment démontré depuis des décennies son rôle capital dans la production des matières de base, sa

contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la redistribution des revenus. Les actions en sa faveur porteront essentiellement sur la modernisation de ses techniques de production.

Les résultats attendus de la conjugaison de toutes ces actions sont entre autres :

- l'augmentation des productions ;
- l'augmentation des revenus des producteurs ;
- le développement des initiatives privées et de l'industrie;
- le développement d'une stratégie commerciale pour accéder aux marchés internationaux.

3.2.5 Respect des engagements pris

Par cette option, l'Etat s'oblige à respecter les traités, conventions, protocoles, résolutions, déclarations et actes similaires souscrits aux plans national, sous-régional, régional et international. Les engagements dont il est question portent sur les aspects aussi divers que la bonne gouvernance politique, économique, administrative et financière, la promotion de l'égalité entre les sexes, le commerce mondial, le relèvement des défis globaux tels que les changements climatiques avec le réchauffement de la planète, l'environnement, la sécurité, la faim et la pauvreté dans le monde, etc.

Dans ce cadre, à la suite de la 21^{ème} Conférence Régionale pour l'Afrique et au cours de laquelle la FAO avait recommandé aux Gouvernements africains de consacrer 25% au moins de leur budget national aux programmes de développement du secteur rural, les Chefs d'Etat et de Gouvernements réunis à Maputo le 12 juillet 2003, se sont engagés à allouer au moins 10% des budgets nationaux à l'Agriculture.

Le respect de cet engagement participe à l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

3.3 LES OBJECTIFS DE POLITIQUE

Sur la base des enjeux et des défis qui interpellent le secteur rural, le Gouvernement se fixe les objectifs majeurs suivants :

1. assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires des ménages et de la nation ;
2. contribuer à la croissance économique et notamment à la croissance des échanges extérieurs et à l'emploi ;
3. accroître le revenu des producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs, pêcheurs, et des populations riveraines des zones forestières);
4. améliorer le cadre de vie des populations rurales ;
5. assurer une meilleure utilisation et une gestion durable du capital naturel, base de la production.

3.3.1 Assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des ménages et de la nation

La stratégie de développement du secteur rural a retenu la consommation énergétique comme indicateur de la sécurité alimentaire. D'après les statistiques de la FAO, la consommation énergétique actuelle au Cameroun qui se situe à environ 2300 Kcal/pers/jour reste inférieure à la moyenne des pays en développement qui est de 2600 Kcal/j/personne. L'objectif est donc d'atteindre un niveau de 2700 Kcal/j/pers à l'horizon 2010 et 3100⁴³ Kcal/j/pers à l'horizon

⁴³ Correspond à des niveaux moyens de consommation de certains pays industrialisés

2015. Ceci se traduit par un accroissement annuel de la consommation énergétique de 2,6% entre 2005 et 2010 et de 2,8% entre 2010 et 2015⁴⁴.

L'objectif recherché est de limiter les importations des céréales à un taux égal à celui de la croissance démographique qui est estimé à 2,8%/an. Les importations des céréales atteindraient 570 millions de tonnes en 2010 et 540 millions de tonnes en 2015. Toutefois, l'autosuffisance alimentaire se retrouverait néanmoins largement augmentée du fait que l'accroissement de la consommation sur la période serait entièrement satisfaite par la croissance de la production nationale (cf. objectif stratégique n°2). Elle pourrait être également renforcée dans une perspective de relance de la culture de blé au cas où les expérimentations de production établiraient la rentabilité de cette culture au Cameroun.

En ce qui concerne la consommation des viandes, la consolidation des données sur les différentes sources de protéines animales montre que, dans l'ensemble, le niveau de consommation des protéines animales en termes d'équivalent-viande est de 34 Kg par habitant par an contre une recommandation de 43 kg/hab/an de la FAO pour une alimentation satisfaisante. L'objectif de production pour 2015 est de doubler l'offre actuelle de viandes afin de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et dégager des excédents pour l'exportation.

La sécurité alimentaire pourrait enfin être renforcée par la vulgarisation de la réglementation qui autorise pendant certaines périodes de l'année, l'abattage ou la chasse des animaux non protégés.

3.3.2. Contribuer à la croissance économique, notamment à l'emploi et aux exportations

La politique gouvernementale se fixe pour objectif d'atteindre à l'horizon 2015 une croissance du PIB de 4,9%. Ceci se traduit par une croissance de 5,2% en 2010 avec un taux de croissance actuel d'environ 2,8%. Cet objectif de croissance implique des taux de croissance moyens de 4.3% pour le secteur rural.

Au regard de ses objectifs fondamentaux et de sa capacité d'absorption, une analyse pragmatique du secteur rural permet d'être plus optimiste. En effet, les productions végétales ont par le passé permis de relever des taux de progressions de l'ordre de 7%. Malgré les multiples contraintes évoquées, les marges d'amélioration de la productivité et des surfaces cultivables restent consistantes. Les taux de croissance envisagés varient globalement ainsi entre 5 et 7% suivant les cultures.

Les objectifs de croissance du sous secteur des productions animales et halieutiques ciblent eux aussi des taux de croissance similaires, plus accentués dans le domaine du petit élevage et plus modestes dans ceux de l'élevage du gros bétail et de la pêche.

Quant au secteur du bois, le nombre résiduel des UFA à attribuer pour toute l'étendue du territoire (15 sur 105 initiales) devrait permettre de maintenir les niveaux actuels de production (taux de croissance de 0.2%) mais ces niveaux pourraient être améliorés si le développement de la valorisation des essences dites secondaires se poursuit.

3.3.2.1 Contribution à l'emploi

Pour ce qui est de la contribution du secteur rural à l'emploi, il convient d'abord de noter qu'une croissance des productions rurales telle que décrite ci-dessus sera génératrice d'emplois salariés tant au niveau de la production proprement dite qu'en aval et en amont de celle-ci. La population active agricole et pastorale, estimée à 3,7 millions en 2002, représente 57% de la population active totale au Cameroun. Elle a connu un accroissement annuel de l'ordre 0,8% au

⁴⁴ Voir la démarche méthodologique utilisée en annexe.

cours de la décennie 1993-2003, contre 1,9% dans la décennie 1983-1993. Il est probable que cette croissance se ralentisse dans la décennie à venir et que le Cameroun connaîtra alors une stabilisation, voire une diminution de cette population.

Cette évolution se traduit par un vieillissement de la population rurale, qui peut s'avérer tout à fait préjudiciable pour la production si cette tendance venait à trop s'accroître. De plus un exode massif des jeunes ruraux vers les villes ne ferait qu'aggraver le problème du chômage des jeunes en milieu urbain. **C'est dire l'enjeu que représente l'installation des jeunes dans les sous secteurs agricole, de l'élevage, des pêches et des industries animales.** Cette installation pourrait se faire par la mise en place d'un cadre incitatif, notamment à travers la promotion d'une mécanisation appropriée qui entraîne la réduction de la pénibilité du travail agricole entre autres. Il s'agira également de promouvoir la transformation des produits en facilitant l'acquisition des équipements pour ce faire.

Le maintien d'un niveau de population active agricole compatible d'une part, avec les objectifs de croissance recherchés et, d'autre part, avec les perspectives de création d'emplois dans les autres secteurs, suppose probablement **un flux d'entrée dans les professions rurales de 40 à 60 000 jeunes** concourant à un rajeunissement de la population active tout en permettant d'augmenter significativement la productivité du secteur.

3.3.2.2 Contribution au développement des exportations

Dans le domaine des productions végétales, les objectifs d'exportation sont les suivants :

Tableau 16: Objectifs d'exportation (en milliers de tonnes) de différents produits agricoles à l'horizon 2010 et 2015

	Situation 2001	Estimation 2005	Objectifs 2010	Objectifs 2015
Cacao	129	140	188	280
Café arabica	9	50	13	15
Café robusta	61	50	72	93
Banane douce	254	300	400	500
Ananas	1			
Coton Fibre	89	110	134	162
Huile de palme	9	10	30	60
Céréales	3	5	15	30
Racines et tubercules	2	4	20	30
Légumineuses	3	4	8	12
Oléagineux	10	12	24	36
Légumes	5	6	12	24
Fruits	243	300	410	520

Source : MINADER/MINEFI/DAE

Les objectifs d'exportation sont naturellement différents d'une culture à l'autre. Ils sont fixés non seulement sur la base des tendances observées, mais aussi sur la base des objectifs de développement des productions et des opportunités qu'offrent les marchés sous-régionaux particulièrement visés, ainsi que le marché international.

Les niveaux d'exportation sont relativement élevés pour les cultures traditionnelles d'exportation comme le cacao, l'ananas, le coton et la banane industrielle. Ils se fondent sur une évolution favorable du marché international et une compétitivité accrue des produits camerounais.

Les exportations des produits agro pastoraux se font principalement dans la sous-région. La méconnaissance des marchés sous-régionaux et les difficultés de quantification des flux aux frontières rendent aléatoires les projections et prévisions.

En conséquence, un objectif de doublement des exportations a été retenu. Toutefois, compte tenu du niveau actuel des flux d'échanges en terme de volume, les objectifs restent réalistes, et en représentent finalement qu'une très faible proportion de la production qui restera tirée par la consommation intérieure.

L'amplification des exportations sur le marché sous-régional dépendra de la compétitivité des produits et de l'efficacité des circuits de commercialisation au Cameroun. De ce point de vue, on notera l'importance des infrastructures tant de communication que de commercialisation et de l'élimination des entraves à la libre circulation des personnes et des produits, dans un processus d'intégration régionale renforcée.

3.3.3. Accroître les revenus des producteurs et des populations rurales

L'accroissement des revenus permettra, non seulement de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire des producteurs, mais aussi, de lutter contre la pauvreté en milieu rural. L'objectif retenu est celui du millénaire qui vise à diminuer de moitié le taux de pauvreté à l'échéance 2015. L'enquête ECAM 2000 révèle que 50% des ruraux ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé par équivalent adulte à 235 000 FCFA/an. En conséquence pour atteindre l'objectif du millénaire, il faudrait qu'en 2015, le nombre de ruraux ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté soit au plus de 25%.

L'analyse de la courbe de concentration des revenus en milieu rural en 2000 (INS, 2002) révèle qu'un accroissement des revenus de 115 000 FCFA/an/ équivalent adulte de la limite supérieure du premier quartile permettrait de réduire de moitié le nombre de pauvres en milieu rural. **Cela correspond à un taux de croissance annuelle moyen des revenus de 4,6%.**

On pense à cet effet que les excédents bruts d'exploitation pourraient croître dans une proportion similaire à celle du PIB agricole, et que la population rurale n'augmentera pas à un taux supérieur à celui observé dans la décennie 1993-2003.

L'attention portée dans les différents programmes en faveur des populations les plus démunies, étendra les bénéfices de cette croissance à la grande majorité des producteurs et devrait induire une diminution sensible de la pauvreté en milieu rural.

3.3.4. Améliorer le cadre de vie des populations en milieu rural

Après l'analyse du profil de la pauvreté en milieu rural conduite sur la base des résultats de l'enquête ECAM 2000, les actions prioritaires retenues par les chefs de ménages pour améliorer leurs conditions de vie concernent : la création des emplois, le désenclavement des zones rurales, la garantie de justes prix aux produits agricoles, l'accès aux soins de santé, à l'instruction et à l'eau potable. Il apparaît donc que l'amélioration des conditions de vie en milieu rural procède d'une part de l'accroissement de leurs revenus à travers un accès à l'emploi, avec des prix agricoles plus rémunérateurs et d'autre part à une amélioration du cadre de vie.

S'agissant de l'amélioration du cadre de vie, les administrations en charge du secteur rural entendent renforcer la collaboration entre elles et avec les départements ministériels compétents, notamment : le MINTP, le MINSANTE, MINAS, MINPROFF, MINPMEESA le MINEE, MINIMIDT, MINEFOP MINEDUB et le MINESEC pour la réalisation des objectifs des stratégies sectorielles afférentes arrêtés par le gouvernement.

Le MINADER développera cependant une action spécifique en matière de pistes de collecte avec un **objectif de 1500 km de pistes réhabilitées et/ou entretenues par an.** La priorité sera ainsi accordée au désenclavement des grands bassins de production agricole.

Le Gouvernement entend également faire reposer la planification, la réalisation et la maintenance des infrastructures et équipements socio-économiques sur une démarche participative impliquant au maximum les communautés bénéficiaires. Et l'on veillera à ce que les

dites réalisations soient précédées par une étude d'impact environnemental. Dans cette optique, la démarche de développement communautaire, qui se trouve ainsi au cœur du processus participatif sera intensifiée. Il sera donc question d'accompagner les communautés rurales dans cette démarche afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans de développement. A l'horizon 2015, les administrations du secteur rural se fixent pour objectif d'accompagner ainsi plus de 60% de villages dans cette démarche, soit 9 000 villages contre près de 300 en 2005.

L'exploitation forestière quant à elle contribuera plus que par le passé à la stabilisation des jeunes avec la création des pôles de développement.

3.3.5. Assurer une meilleure utilisation et une meilleure gestion du capital naturel

Le but visé en matière d'utilisation et de gestion du capital naturel est d'apporter des solutions aux trois problèmes prioritaires y relatifs. Il s'agit des problèmes d'allocation des terres aux différents usages, du maintien de la fertilité des sols et de la maîtrise de l'eau.

Il s'agira de sécuriser l'accès et l'usage du foncier rural par une gestion concertée et soutenue par un cadre législatif et réglementaire adapté.

Le but visé sera l'impératif d'une gestion pérenne des ressources naturelles, en tant que patrimoine collectif et base indispensable d'un développement durable, le maintien des équilibres environnementaux et le développement économique.

3.4 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour résorber la pauvreté de moitié d'ici à 2015, le Gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et volontariste, notamment pour son secteur rural qui demeure la principale source de revenus des couches pauvres.

A cet effet, la stratégie du secteur s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

6. la modernisation de l'appareil de production ;
7. la restructuration du cadre institutionnel ;
8. la gestion durable des ressources naturelles ;
9. la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agro pastoraux et forestiers ;
10. la promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux.

3.4.1 Modernisation de l'appareil de production

Face à une croissance démographique qui se maintient à un rythme accéléré, la production vivrière, animale et halieutique suit difficilement. Ceci confirme les faiblesses structurelles du secteur de production, en particulier sa faible productivité.

La modernisation des systèmes de production et plus spécifiquement l'expansion de la capacité productive du secteur, représente donc une des conditions préalables à l'amélioration de la compétitivité des produits agro-pastoraux et forestiers, dans l'optique d'une restauration des parts de marché des produits et d'une meilleure insertion des producteurs sur les marchés local, sous régional et international.

L'objectif de ce premier axe d'intervention (*moderniser l'appareil de production*), consiste, d'une part, à **améliorer la productivité des exploitations** agricoles, des productions animales et halieutiques et forestières par une **intensification raisonnée** et, d'autre part à **accroître les performances des filières** agricoles, animales et forestières et ce en termes de compétitivité prix et qualité.

La priorité sera donnée au développement des exploitations de moyenne importance qui assurent la connexion avec le marché et le secteur industriel en vue d'une augmentation interne de la valeur ajoutée et à la modernisation des petites exploitations familiales qui impliquent un grand nombre de producteurs.

Des appuis seront tout de même déployés pour le développement des entreprises qui génèrent de l'emploi tout en créant des richesses.

Pour la modernisation de l'appareil de production, il s'agira notamment de :

- rendre disponibles et accessibles les facteurs de production. Ceci pourrait être réalisé entre autre en facilitant la mise en place de mécanismes de financement adaptés pour pallier les de faiblesse de mobilisation des capitaux par les producteurs et les autres acteurs ;
- promouvoir le développement des systèmes de production performants et durables ;
- promouvoir et diffuser les innovations techniques et technologiques ;
- promouvoir la transformation des produits ;
- développer la compétitivité des filières de production.

3.4.2 Restructuration du cadre institutionnel

Les missions de l'Etat s'inscrivent, dorénavant, dans un environnement largement libéralisé. L'objectif spécifique de la restructuration institutionnelle consiste à mettre en place un cadre institutionnel rénové permettant, d'une part, à **l'Etat d'exercer ses fonctions régaliennes d'arbitrage et d'assurer des services publics de qualité**, et d'autre part, de **promouvoir le développement d'institutions privées, associatives ou individuelles, garantissant un meilleur fonctionnement du marché**. Dans ce cadre, il revient à l'Etat d'exercer ses responsabilités en matière de définition et de mise en œuvre des grandes priorités nationales. Il convient donc de poursuivre les réformes visant à mettre en place un cadre institutionnel dans lequel :

- les fonctions régaliennes d'orientation politique et de contrôle de l'Etat sont pleinement exercées ;
- les missions de service public dont la fourniture par l'Etat ne peut être déléguée sont assurées ;
- les organisations rurales professionnelles et interprofessionnelles constituent la clé de voûte du développement rural ;
- les ONG, le secteur privé et la société civile assurent l'appui à l'animation, à la formation et à l'organisation des communautés rurales en vue de développer leurs initiatives et leurs participations aux activités socio-économiques de base.

Ce cadre institutionnel pourrait être efficacement complété par la mise en place d'un environnement incitatif structuré autour des points suivants :

- l'adaptation du cadre législatif et réglementaire ;
- la promotion de l'information et de la communication ;
- l'accessibilité aux marchés financiers ;
- la facilitation de la création et du développement des PME/PMI nationales ;
- l'appui à l'amélioration de la compétitivité des productions ciblées ;
- le développement des infrastructures rurales et des équipements socio-économiques de base qui permettent de développer efficacement les activités dans toute la chaîne de production rurale.

3.4.3. Gestion durable des ressources naturelles

La gestion durable des ressources naturelles consistera à **organiser et encourager les initiatives tant étatiques que privées, individuelles ou communautaires, en faveur d'un développement durable respectueux de l'environnement.**

De manière spécifique, il s'agira de :

- mettre en œuvre une gestion coordonnée entre les différentes administrations, et concertée avec les utilisateurs des ressources naturelles renouvelables ;
- poursuivre et systématiser la réalisation des études d'impact environnemental dans tous les projets de développement ;
- poursuivre et renforcer l'aménagement des forêts et des pêcheries
- valoriser, préserver et restaurer les potentiels de production et les ressources génétiques pour assurer le développement durable des activités ;
- promouvoir la conservation de la biodiversité ;
- renforcer la sensibilisation et l'éducation environnementale ;
- Renforcer les mesures contre la pêche irresponsable.

Un accent particulier sera porté sur la gestion rationnelle de l'eau, notamment par le doublement d'ici à 2015 des superficies irriguées, les portant de 20 000 à 40 000 hectares.

Il convient toutefois de rappeler que la durabilité n'est pas seulement technique ; elle comporte en plus des aspects financiers et sociaux. En d'autres termes, la stratégie de développement ne sera durable que si la modernisation des systèmes de production et l'amélioration des cadres institutionnel et environnemental ont déjà intégré non seulement la viabilité financière et économique des innovations techniques, mais aussi la capacité des acteurs à s'en approprier.

3.4.4. Promotion des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agro pastoraux et forestiers

L'accroissement des productions devra être tiré par la demande du marché. La stratégie à mettre en place vise non seulement à renforcer la couverture des besoins internes par la production locale, mais également à insérer les produits camerounais dans les échanges sous régionaux et internationaux. A cet effet, le principal défi qui interpelle la production camerounaise est celui de la compétitivité et d'une plus grande valorisation des productions nationales, notamment par la transformation génératrice de valeur ajoutée. Ici le défi à relever sera de satisfaire les exigences de normes de qualité.

Sur le plan interne, la réalisation de cet objectif devra reposer sur le développement des spéculations qui constituent la base de l'alimentation des populations camerounaises et des produits de substitution aux importations.

Sur le plan sous régional et international, l'ouverture prochaine des frontières aux importations conformément aux principes du libre échange met l'agriculture camerounaise face à une sévère concurrence. Pour affronter cette concurrence, préserver et augmenter ses parts de marché, les stratégies devront intégrer les différents types de compétitivité du marché international :

- compétitivité qualité et coût ;
- compétitivité technologique;
- compétitivité structurelle.

L'option en faveur de **la promotion de moyennes exploitations devra faire du Cameroun un exportateur net de produits alimentaires et forestiers.** L'objectif visé est

de **doubler au cours de la prochaine décennie, le volume des exportations** (voir tableau 21).

La politique gouvernementale dans ce sens consistera à faciliter la circulation interne des produits vers les zones de consommation, à soutenir les initiatives visant à améliorer la compétitivité et à conquérir des nouveaux marchés. Il s'agira aussi de protéger le marché domestique de certains produits contre les pratiques anti-concurrentielles extérieures (dumping, fraude, contrebande, contrefaçon, etc.). Cette protection pourrait aussi se faire par l'activation des clauses de sauvegarde de l'OMC à l'endroit de certains produits agricoles, animaux et halieutiques sensibles.

3.4.5 Promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux

Le secteur rural camerounais se caractérise notamment par une population active vieillissante à régime patriarcal. Cette situation se traduit par l'accès inéquitable aux facteurs de production pour les femmes et les jeunes et particulièrement l'accès à la terre et à la ressource pastorale.

La stratégie consiste à **soutenir en priorité l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes par le développement des activités ciblées sur ces groupes de populations. Un accent sera mis sur l'organisation des femmes en réseau par filière de production.**

Pour les femmes, des mesures spécifiques visant à renforcer leur présence dans les secteurs de la production vivrière, la petite transformation (lait, poisson, fruits et légumes, produits forestiers non ligneux, de fumage de viandes diverses), la domestication des espèces animales non conventionnelles et la commercialisation seront développées.

S'agissant des jeunes, une politique de rajeunissement des actifs agricoles sera développée afin non seulement de disposer d'une cible plus réceptive aux innovations techniques, mais également de résorber le chômage et freiner l'exode rural. A cet effet, un accent particulier sera mis sur un renforcement adéquat des capacités pour le développement de l'emploi et de l'auto-emploi en milieu rural.

Dans le secteur forestier, l'implication des jeunes dans la réalisation des inventaires forestiers, l'aménagement, l'exploitation et la transformation sera renforcée.

3.5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

La mise en œuvre des orientations stratégiques précédentes conduit à définir les objectifs stratégiques suivants :

- développer durablement les productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières ;
- promouvoir le développement local et communautaire ;
- gérer durablement les ressources naturelles ;
- développer l'emploi et la formation professionnelle ;
- développer les mécanismes de financement adaptés au secteur rural ;
- développer le cadre institutionnel ;

3.5.1. Développer durablement les productions agricoles, animales, halieutiques, fauniques et forestières

Le but visé en matière de développement des productions est de mettre en place un cadre qui permet de produire suffisamment en quantité et en qualité, afin de satisfaire la demande nationale toujours croissante et de prendre des parts de marché sur les marchés sous-régional

et international. il s'agira d'atteindre des niveaux de production qui satisfassent les objectifs de sécurité alimentaire, de croissance du secteur rural, d'augmentation des revenus des producteurs et de croissance des exportations.

3.5.1.1 Les objectifs de croissance de la production

3.5.1.1.1. LE SOUS SECTEUR DES PRODUCTIONS VEGETALES

Sur la base des besoins de consommation énergétique projetés entre 2005-2010 et 2010-2015 pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire d'une part, et sur la base des niveaux des exportations projetées ainsi que des hypothèses d'importation dans la même période d'autre part, les objectifs de production repris dans le tableau ci-dessous ont été fixés.

Tableau 17 : Objectifs de production agricole du Cameroun à l'horizon 2015

	Production				Croissance annuelle		
	Obs 2001	Est. 2005	Proj 2010	Proj 2015	2001/2005	2005/2010	2010/2015
Céréales	1341	1686	2345	3294	5,89	6,82	7,03
Racines & Tuber	3517	3836	4916	6319	2,19	5,09	5,15
Légumineuses	263	300	402	538	3,35	6,03	6,00
Oléagineux	209	239	321	430	3,41	6,08	6,02
Légumes	1278	1405	1837	2400	2,40	5,51	5,49
Fruits	2019	2282	3067	4076	3,11	6,09	5,85
Huile de palme	140	177	248	350	6,04	6,98	7,13
Cacao	123	140	188	280	3,29	6,07	8,29
Café arabica	10	10	13	15	0,00	5,39	2,90
Café Robusta	50	50	72	93	0,00	7,57	5,25
Coton	220	270	330	400	5,25	4,10	3,92

Source : Construit à partir des données de FAOSTAT

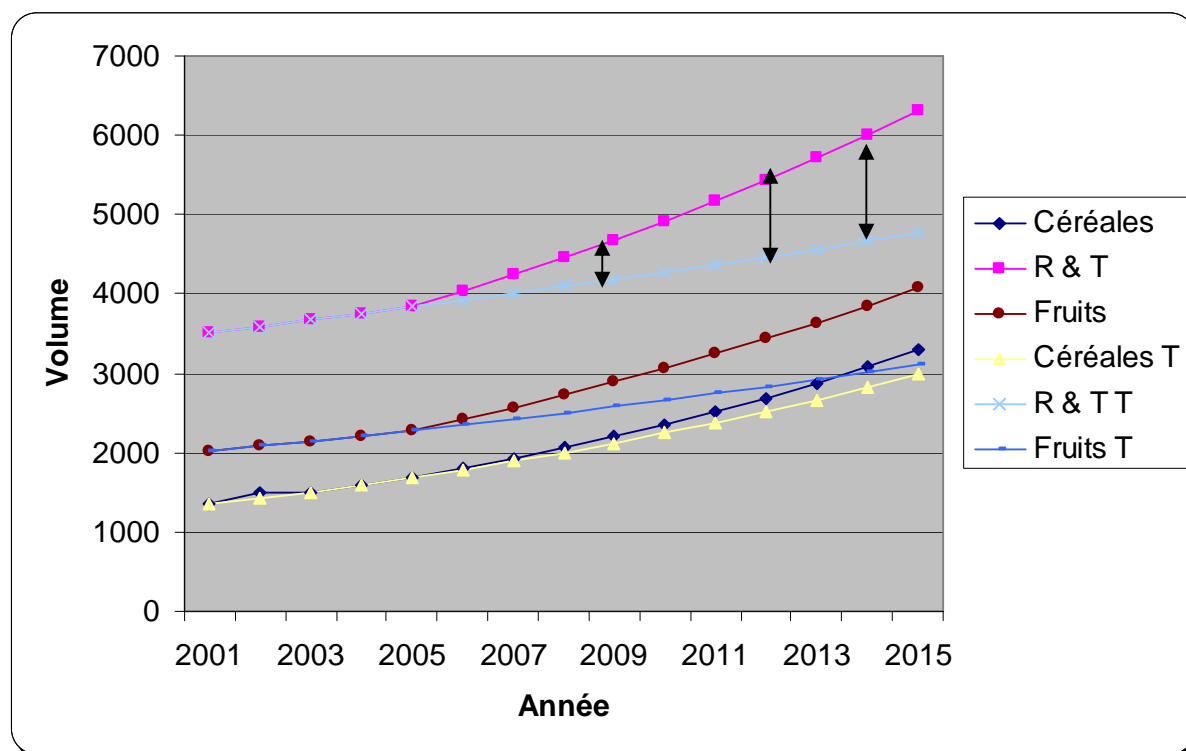
Le tableau 17 ci-dessus montre que pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de croissance dans le secteur agricole, les niveaux de production des différentes spéculations devraient globalement doubler à l'horizon 2015. Exception est faite du café arabica dont le verger a subi les affres du marché international et qui n'est plus en capacité de répondre actuellement à une éventuelle hausse de la demande sur le marché international.

Les taux de croissance annuelle obtenus, qui sont de l'ordre de 5 à 7% sont compatibles avec les objectifs de croissance du secteur agricole, des revenus des ménages ruraux et des exportations agricoles. C'est dire que les objectifs de production devraient non seulement permettre d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs mais également de contribuer significativement aux exportations agricoles.

L'analyse du tableau 17 montre que les taux de croissance des productions entre 2001 et 2005 sont inférieurs à ceux des périodes 2005-2010 et 2010-2015. Ceci veut dire que si la tendance actuelle des productions est maintenue, les objectifs de sécurité alimentaire ne sauraient être atteints aux horizons de projection.

A titre d'illustration, la figure 2 ci-après montre l'écart entre l'évolution tendancielle de quelques productions et les objectifs de développement des productions retenues.

Figure 2 Evolution des niveaux de production projetés et de la tendance pour deux spéculations agricoles au Cameroun entre 2001 et 2015



Source : Construite à partir des données de FAOSTAT et des hypothèses émises
R & T : Racines et tubercules

NB : La lettre T à la fin du nom d'un groupe de spéculation indique qu'il s'agit de la courbe de tendance.

La figure 2 montre qu'à partir de 2005, année de référence des projections, si la tendance est maintenue, les productions bien qu'augmentant, se situeraient en deçà des niveaux requis pour atteindre les objectifs fixés. Cette situation justifie non seulement la nécessité d'une intervention accrue du gouvernement dans le secteur agricole pour atteindre les objectifs fixés, mais donne aussi une indication de l'ampleur et l'importance de cette intervention pour chacun des groupes de cultures. L'augmentation des productions agricoles préconisée résultera d'une augmentation des rendements et/ou d'un accroissement des superficies cultivées.

Des potentialités de croissance de la production agricole

Les possibilités de croissance de la production agricole sont analysées à la fois à travers (i) les disponibilités technologiques qui pourraient contribuer à l'augmentation de la productivité et (ii) les possibilités d'extension des superficies. Pour chaque production, il a été déterminé un rendement appelé « rendement optimum », considéré comme pouvant être raisonnablement atteint en milieu paysan. Un objectif de rendement a ensuite été retenu pour chacune des spéculations, fixant ainsi la part de croissance qui devrait être recherchée dans les mécanismes d'accroissement de la production. Deux hypothèses ont été ainsi examinées par rapport aux objectifs de production visés qui constituent ainsi l'hypothèse moyenne. La première hypothèse ou hypothèse basse augmente légèrement les rendements et les superficies de l'ordre de 10 à 30% par rapport aux niveaux actuels alors que l'hypothèse haute les augmente de l'ordre de 50 à 100%.

Les tableaux 18 et 19 ci-après reprennent les résultats de production de ces différentes hypothèses.

Tableau 18 : Niveaux de production des différentes spéculations avec les hypothèses basses et hautes sur les rendements et les superficies cultivées à l'horizon 2015

Groupe de cultures	Spéculations	Rdt optimum (T/Ha)	2005 (année de référence)			Hypothèse basse 2015 (Projections)			Hypothèse haute 2015 (Projections)		
			Rdt moyens Actuels (T/HA)	Sup (x 1000HA)	Prod. (X1000t)	Rdt (T/HA)	Sup (x1000HA)	Prod. (X1000T)	Rdt (T/HA)	Sup (x1000HA)	Prod. (X1000T)
Céréales	Maïs	5-8	2,6	372	966	4	490	1960	5	550	2750
	Sorgho	3	1,5	405	607	1,9	450	855	2,4	450	1080
	Riz irrigué		3	17	50	4,5	25	113	5,5	35	193
	Riz pluvial		1	15	15	2,5	22	55	3	30	90
Racines et tubercules	Manioc	24	14	151	2114				25	200	5000
	Pomme de Terre	30	6,5	22	145				15	25	375
	Igname		9,5	30	288	12	35	420	15	45	675
Fruits	Banane	20	6,5	206	1338	10	225	2250	14	250	3500
	Plantain										
	Ananas	75	25	2	49						
Légumineuses	Haricot/Niébé	1	0,8	250	198	1	300	300			
Légumes	Tomate	30	18	23	407	25	27,8	695	26	31	806
	Oignon	40	12	6	74	16			25	7	175
Huiles végétales	Huile de Palme		1,5	113	189	2	175	308	2	203	401
Cultures traditionnelles d'exportation	Cacao	1,2	0,4	350	140	0,8	350	246	1	350	326
	Café arabica	0,7	0,3	40	10	0,4	27	11	0,65	30	20
	Café robusta	0,7	0,4	143	50	0,6	143	86			

Sources : Njonga (2002) ; Agristat (2002) ; Faostat (2005)

Tableau 19 : Niveaux de production 2005 des différentes spéculations avec les hypothèses moyennes sur les rendements et les superficies cultivées à l'horizon 2010 et 2015

Cultures	Superficies cultivées (1000 ha)			Rendements (T/ha)			Productions (1000T)		
	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015
CACAO	350,0	350,0	350,0	0,4	0,7	1	140,0	187,5	280,0
CAFE ARABICA	40,0	32,5	30,0	0,3	0,4	0,6	10,0	13,0	15,0
CAFE ROBUSTA	143,0	143,0	143,0	0,4	0,5	0,7	50,0	71 ;0	89,0
COTON	250,0		330,0	1,2	1,2	1,2	300,0		396,0
HEVEA (plantations villageoises)	4,0		8,0		1,3	1,5	5,2		12,0
HUILE DE PALME	40,0	60,0	110,0	1,1	1,3	1,5	44,0	75,0	166,0
ANANAS EXPORT	0,1		0,5	40,0	40,0	40,0			20,0
MAIS	371,0	450,0	489,0	2,6	3,5	4,5	966,0	1459,0	2204,0
SORGHO (Y COMPRIS MUSKWARI)	405,0	435,0	450,0	1,5	1,7	2,0	607,0	739,0	900,0
RIZ irrigué	14,3	20,0	30,0	3,5	4,0	5,0	50,0	80,0	150,0
RIZ pluvial	15,0	22,0	30,0	1,0	2,0	2,5	15,0	44,0	75,0
MANIOC	151,0	151,0	172,0	14,0	18,0	20,0	2114,0	2698,0	3444,0
BANANE PLANTAIN	206,0	211,0	225,0	6,5	9,0	12,0	1350,0	1903,0	2700,0
POMME DE TERRE	22,3	20,6	19,7	6,5	9,0	12,0			
TOMATE	22,6	25,3	27,8	18,0	21,0	25,0	407,0	532,0	695,0
OIGNON	6,0	6,0	7,0	12,3	16,0	18,0	74,0	96,0	126,0
HARICOT	250,0	265,0	354,0	0,8	1,0	1,0	198,0	265,0	354,0
IGNAME	30,3	34,6	40,0	9,5	11,0	13,0	288,0	380,0	520,0

Sources : Njonga (2002) ; Agristat (2002) ; FAOSTAT (2005)

L'analyse montre qu'actuellement, les niveaux de rendement atteints par les différentes spéculations sont inférieurs (parfois de l'ordre de 50%) aux rendements optimums. C'est dire que le Cameroun dispose de paquets technologiques capables d'augmenter la productivité. Certaines spéculations présentent des réserves de productivité énormes, avec les rendements actuels qui sont en dessous de 50% des potentialités.

Avec l'hypothèse basse, certaines spéculations à l'instar des céréales atteignent les niveaux de production deux fois plus élevés que le niveau de 2005. Ces cultures qui sont porteuses de croissance méritent une attention particulière du fait de leur rôle dans la sécurité alimentaire. Pour les autres cultures, les productions sont supérieures de plus de 50% de celles de 2005. Cette hypothèse basse à elle seule permet déjà d'atteindre des niveaux de sécurité alimentaire considérables.

L'hypothèse haute correspond à un taux de croissance annuelle de l'ordre de 10%. Une politique active de développement des productions au Cameroun permettrait d'envisager une telle hypothèse. Ceci impliquerait entre autres, une politique active de développement des débouchés tant intérieurs qu'extérieurs.

Au regard de ce qui précède, il apparaît que le secteur agricole camerounais dispose des réserves de productivité et des possibilités d'aménagement et d'accroissement des superficies cultivées qui le rendent capable de relever le défi de la sécurité alimentaire, d'accroissement des exportations et de croissance du secteur rural. Ceci est autant valable pour les cultures traditionnelles d'exportation que pour les cultures vivrières.

S'agissant particulièrement des cultures d'exportation, on note que pour le cacao, l'objectif est de doubler la production à l'horizon 2015. Pour ce faire, l'accent sera plus mis sur la mobilisation des réserves de productivité que sur l'extension des superficies, lesquelles seront maintenues au minimum à 350 mille hectares pendant 10 ans. Cependant, environ 40% du verger est vieillissant et doit être renouvelé ou régénéré. Les 60% restant devraient bénéficier d'un encadrement rapproché qui ferait passer, sur la base des itinéraires techniques bien maîtrisés, les rendements à l'ha de 0,4 tonne actuellement à 0,7 tonne en 2010 pour atteindre environ 1 tonne en 2015. Ces rendements restent tout de même inférieurs au rendement optimum qui s'élève à 1,2 tonnes. Il est bien entendu que le verger à régénérer, avec un matériel végétal plus performant, devrait à terme atteindre les rendements moyens à l'hectare de 1 à 1,2 tonnes.

Une stratégie similaire de production est aussi valable pour le café robusta qui devrait atteindre un rendement de 0,7 tonne/ha d'ici à 2015. Ce niveau de rendement correspond au rendement optimum.

Cependant, compte tenu de la morosité quasi permanente du marché international de café arabica, et de la faible transformation locale, les objectifs de production tiennent aussi davantage compte de l'augmentation de la productivité que de l'accroissement des superficies qui est plutôt réduite, passant de 40 mille ha en 2005 à 30 mille ha en 2015 contre une augmentation des rendements de 0,3 tonne actuellement à 0,6 tonne en 2015. Ceci permet néanmoins d'augmenter la production qui passerait ainsi de 10 mille tonnes actuellement à 15 mille tonnes en 2015, soit une augmentation de 50% sur l'ensemble de la période.

Contrairement aux cultures d'exportation ci-dessus analysées, la stratégie de développement de la production cotonnière au Cameroun repose essentiellement sur l'extension des superficies, compte tenu de la maîtrise éprouvée des itinéraires techniques due à un système d'encadrement basé sur la contractualisation entre les producteurs et la SODECOTON. Cette contractualisation met l'accent sur l'utilisation du matériel végétal approprié, la conduite des cultures, les crédits de campagne (essentiellement les intrants agricoles), et sur les prix garantis. Ainsi, avec des rendements maintenus à 1,2 tonnes/ha, il est prévu une augmentation des superficies cotonnières qui passeraient ainsi de 250 mille ha en 2005 à environ 330 mille ha

en 2015, soit un accroissement de production qui passerait de 300 mille tonnes à 396 mille tonnes dans la période, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6%.

Parmi les cultures d'exportation, l'ananas d'exportation se positionne comme une culture émergente capable elle aussi de rapporter des devises comme le cacao et le coton. Cependant, les superficies cultivées restent relativement faibles par rapport aux autres cultures d'exportation. Elles sont d'environ 10 mille hectares contre 350 mille hectares par exemple pour le cacao. L'objectif d'augmentation des productions repose essentiellement sur un accroissement substantiel des superficies de l'ordre de 500% d'ici à 2015. Ce qui ne représenterait que 50 mille hectares cultivés.

Si le développement des productions des cultures d'exportation est essentiellement tributaire de la maîtrise des itinéraires techniques et de l'accès aux facteurs modernes de production, celui des cultures vivrières est confronté en plus au crucial problème des débouchés tant au niveau domestique qu'au niveau sous régional et international. Ce groupe de cultures présente plusieurs avantages qui justifieraient qu'une attention particulière lui soit accordée dans la stratégie de développement du secteur rural. Les cultures vivrières, qui sont moins exigeantes en investissement, assurent l'essentiel de la sécurité alimentaire tout en contribuant de manière significative au revenu des ménages agricoles. Avec une contribution de plus de 80% au PIBA qui lui-même représente environ 20% du PIB, elles sont à l'avant garde de la croissance du secteur rural.

Le groupe des cultures vivrières est essentiellement constitué de céréales, de fruitiers, de racines et tubercules et de légumes. Un accent particulier tant au niveau de la production, de la transformation, que du stockage et de la commercialisation sera mis sur les filières porteuses de croissance, notamment le manioc, la banane plantain, le maïs et le palmier à huile, sans que soient négligées les autres filières émergentes, notamment celles de la pomme de terre, du sorgho, du niébé et des cultures légumières. La culture du riz (irrigué et pluvial) continuera à être soutenue afin de satisfaire une partie importante de la demande qui augmente considérablement, entraînant une augmentation substantielle des importations.

Les rendements actuels du manioc s'élèvent en moyenne à 14 tonnes/ha et ne représentent que 60% des rendements optimums pour une superficie moyenne de 151 mille hectares. L'objectif est de porter ces rendements et la superficie respectivement à 20 tonnes/ha et 172 mille hectares d'ici à 2015.

En 2005, le bananier plantain occupe une superficie de 206 mille ha pour un rendement moyen de 6,5 tonnes qui représente moins de 35% du rendement optimum. Afin d'atteindre l'objectif 2,7 millions de tonnes en 2015, il est nécessaire d'augmenter à la fois les rendements et les superficies cultivées. Cette augmentation passera ainsi de 6,5 tonnes/ha à 12 tonnes pour les rendements et de 206 mille hectares à 225 mille hectares pour les superficies.

3.5.1.1.2. LE SOUS SECTEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES ET HALIEUTIQUES

La disponibilité des produits animaux pour l'ensemble du pays reste préoccupante en l'état actuel des performances des exploitations. Pour satisfaire la demande, **la production par tête de bétail devra** quasiment **doubler d'ici à 2015**.

Les données disponibles montrent qu'en ce qui concerne les viandes, la consommation au Cameroun est de l'ordre de 13 Kg/hab/an (Tableau N° 20).

Tableau 20 : Contribution à la consommation en viande des différents types de bétail en 1995(Kg/hab/an)

Type de bétail	Kg/habitant/an	%
Viande de boeuf	7.11	54
Viande de mouton et chèvres	1.74	13
Viande de porcs	2.02	15
Viande de poulets	2.2	17
Total	13.07	100

Source : Etude du Secteur de l'élevage, CIRAD-IEMVT, 1995

Il faut noter que la consolidation des données sur les différentes sources de protéines animales montre que dans l'ensemble le niveau de consommation des protéines animales en termes d'équivalent-viande est de 34 Kg par habitant par an (Tableau n° 21). Ce qui reste en deçà de la norme de 43 kg/hab/an recommandée par la FAO pour une alimentation satisfaisante.

Tableau N° 21 : Consommation des protéines animales en 2005

Rubriques	Kg/hab/an
Viandes	13
poissons	16
autres	7
Total	34
Normes FAO	43
Déficit	-9

Source : Etude du Secteur de l'élevage, CIRAD-IEMVT, 1995

L'objectif de production pour 2015 est de doubler la production actuelle de viandes afin de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et dégager des excédents pour l'exportation. Il convient à cet effet de relever qu'aujourd'hui la viande bovine reste la principale source d'approvisionnement des populations (citadines notamment) en produits carnés, ce qui risque de poser problème dans un proche avenir.

En effet, à l'horizon 2015, la population du Cameroun devrait dépasser les 20 millions d'habitants (contre environ 16 millions aujourd'hui).

Tableau N° 22 : Besoins nutritionnels en protéines animales

Population(hab)	16 000 000		Population(hab)	21 088 764	
Offre de viande en 2005			Besoins de viande en 2015		
Type de Bétail	Total (Kg)	Kg/Hab/an	Total(Kg)	Kg/Hab/an	
Bovins	110 320 000	7	310 201 661	15	
Petits ruminants	24 150 000	2	67 905 820	3	
Porcs	22 488 000	1	63 232 550	3	
Volailles	31 000 000	2	87 166 892	4	
Total	187 958 000	13	528 506 924	25	

Et si la viande de boeuf devait rester la principale source de protéines le cheptel bovin devrait passer de 5 600 000 têtes à 15.746.277 têtes (Tableau N° 23).

Tableau N° 23 : Estimation de cheptel et d'animaux à abattre en 2015

Besoins en Cheptel animaux en 2015		
Cheptel	Type de bétail	Nbre abattus
15 746 277	Bovins	1 574 628
19 682 847	P, ruminants	5 904 854
3 374 202	Porcs	1 349 681
87 166 892	Volailles	87 166 892

Ceci est problématique du fait du rétrécissement de l'espace pastoral et de l'avancée du front agricole. C'est pourquoi il convient dès à présent d'envisager de diversifier en opérant des choix stratégiques sur les espèces et les systèmes de production à promouvoir. Dans cette optique une stratégie consistant à intensifier la production bovine s'avère limitée, compte tenu des délais longs que nécessite cet itinéraire technique. L'hypothèse la plus réaliste consistera à promouvoir le développement des espèces à cycle court (l'aviculture, porcs et petits ruminants) qui sont les opportunités les plus à même de relever à court terme et de façon durable le défi de satisfaire les besoins en protéines animales des populations d'ici à 2015.

La production des effectifs animaux ci-dessus évalués pour l'horizon 2015 nécessitera des matières premières agricoles notamment les céréales pour l'alimentation. A ce sujet l'intensification de la production avicole à elle seule (près de 90 millions de têtes en 2015) consommera près de 517 000 tonnes de maïs soit 202 000 tonnes pour les poulets de chair et 315 000 tonnes pour la production des œufs.

La projection des besoins en céréales pour la porciculture quant à elle se situe à 276 000 tonnes de maïs, ce qui situe l'ensemble des besoins en maïs du sous secteur élevage à 953 000 tonnes (Tableau N° 24)

Tableau N° 24: Estimation des besoins en maïs pour le secteur de l'élevage (Horizon 2015)

TYPES DE BETAIL	QUANTITE DE MAÏS (TONNES)
POULETS DE CHAIR	202 000
PONDEUSES	315 000
PORCS	276 000
AUTRES (Production laitière, embouche petits ruminants et aviculture villageoise)	160 000
TOTAL	953 000

Les projections de production de maïs prévues dans la stratégie du MINADER sont (en hypothèse haute) de 2 700 000 tonnes dont 15% soit environ 405 000 tonnes destinées à la production animale. Cette quantité s'avère insuffisante pour couvrir les besoins en alimentation de l'aviculture et de l'élevage des autres espèces animales. En plus de l'hypothèse d'un probable engouement spontané des acteurs (non pris en compte dans la stratégie du MINADER) pour satisfaire cette importante demande de maïs, l'alimentation du bétail pourrait également reposer sur l'utilisation d'autres matières premières comme source d'énergie notamment le manioc dans les aliments des porcs et d'autres céréales pour l'aviculture.

5.1.1.3. LE SOUS SECTEUR DE LA FORET ET DE LA FAUNE

Pour ce qui est du sous-secteur forestier, il s'agit principalement de :

a) promouvoir les filières industrie forestière

En vue de favoriser l'insertion d'entrepreneurs nationaux dans la profession forestière, les actions suivantes sont envisagées :

- la formation des populations en privilégiant la main d'œuvre locale dans les activités forestières et au sein des sociétés installées dans leurs terroirs, ainsi que leur recyclage permanent ;
- la sensibilisation permanente des nationaux à investir dans la forêt en démontrant la rentabilité de celle-ci par rapport aux autres secteurs ;
- la promotion du regroupement des nationaux pour résoudre des contraintes communes, tels l'acquisition du matériel, le négoce et la commercialisation des produits qui requièrent un certain professionnalisme ;
- la mise en place d'un système de formation à tous les niveaux pour les différents domaines de transformation industrielle de bois ;
- l'implication des populations dans la gestion du développement et des ressources naturelles ;
- la promotion des métiers de bois ;

b) promouvoir le secteur de la faune :

En vue d'approvisionner le marché urbain très demandeur en viande de gibier et de diminuer la pression de la chasse dans les zones surexploitées, les actions suivantes sont envisagées :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement technique et de formation pour les éleveurs chevronnés en zone péri-urbaine pouvant s'engager dans l'élevage du gibier dont les investissements ne paraissent pas lourds, mais qui ont un retour sur investissement relativement rapide.
- la promotion du game – farming qui est un élevage dans un environnement contrôlé de spécimens d'animaux prélevés à l'état sauvage en vue de les commercialiser ;
- la promotion du game ranch qui est une aire protégée et aménagée en vue du repeuplement des animaux et de leur exploitation éventuelle dans un but alimentaire ou autre.
- l'implication des communautés dans la gestion de la faune ; l'évolution actuelle vise davantage à céder les territoires de chasse communautaire à la gestion directe par les populations

c) Promouvoir les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Deux axes sont retenus pour la valorisation des produits forestiers non ligneux:

- la maîtrise de la ressource à travers des évaluations socio-économiques permettant d'évaluer la valeur économique des PFNL exploités ; l'évaluation des potentiels et techniques de prélèvement en vue de promouvoir une exploitation rationnelle et durable, et ; l'élaboration de plans d'aménagement/ régénération ;
- l'organisation des filières en vue d'une exploitation permettant le relèvement du niveau de vie des populations et l'amélioration de la contribution des ressources en PFNL au PIB national. Elle concerne autant l'exploitation proprement dite et son contrôle que la transformation, le conditionnement, les technologies de transformation et la certification des produits.

d) Organiser la filière de production de bois énergie

Il s'agit de maximiser l'utilisation des sous produits du bois en vue de l'approvisionnement des ménages en combustibles, l'objectif étant de diminuer la pression sur le couvert végétal.

Pour ce faire le Gouvernement entend mieux valoriser le potentiel de bois-énergie disponible à travers :

- la promotion de l'usage des foyers améliorés;
- l'utilisation de la sciure ou de briquettes de sciure ;
- le reboisement avec promotion d'essences à croissance rapide ;
- les marchés de bois de chauffage pour alimenter les centres urbains ;
- la transformation par carbonisation.

3.5.1.2 Les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de production

La levée des contraintes en vue d'améliorer les niveaux de production exige un dispositif efficace d'appui conseil et de recherche/expérimentation en même temps qu'une politique volontariste d'appui au développement et à la modernisation des exploitations.

3.5.1.2.1. L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INTRANTS

L'accès à des intrants de qualité (semences sélectionnées, matériel animal, produits vétérinaires, aliments pour animaux, fertilisants et pesticides, etc.) constitue une des conditions primordiales d'augmentation des rendements et de la productivité des exploitations. La stratégie à développer dans ce domaine consistera essentiellement à :

- appuyer la valorisation des sous produits agricoles pour l'alimentation animale et des déchets d'élevage pour la fertilisation agricole,
- dynamiser la production de matériel végétal et animal amélioré,
- renforcer les capacités de production et de commercialisation des intrants,
- améliorer le cadre législatif et réglementaire et veiller à son application.

3.5.1.2.2. LA VULGARISATION DE LA MECANISATION

L'accès aux équipements de production et de transformation adaptés constituera un des piliers de la promotion de la moyenne entreprise et de la modernisation des exploitations familiales.

A cet effet, la mécanisation à développer devra être compatible avec les niveaux techniques et économiques des producteurs. Il s'agira principalement à cet effet :

- de renforcer les capacités des artisans locaux et des nouveaux acteurs dans la fabrication du petit outillage,
- de faciliter l'accès aux équipements importés à travers une fiscalité incitative et des modalités de financement adaptées,
- de renforcer les capacités d'encadrement en matière de mécanisation agricole.

3.5.1.2.3. L'APPUI A LA COMMERCIALISATION

Le développement des productions et des investissements qui le sous-tendent ne peut se concevoir sans une certaine sécurisation des débouchés et des prix rémunérateurs. Aussi, importe-t-il, dans le respect des règles de l'OMC et des engagements commerciaux du pays, **de protéger le marché domestique des importations à des prix de dumping, qui pourraient le déstabiliser.** De même, il convient d'explorer les voies et moyens qui

permettraient de **limiter l'amplitude des fluctuations des prix à la production**, notamment des céréales.

L'amélioration des infrastructures de transport et de commercialisation, la suppression de différentes entraves à la circulation des produits, ainsi qu'un meilleur système d'information sur les marchés sont autant de domaines d'actions qui interpellent les administrations et les acteurs privés du secteur rural. De même, des appuis en vue d'une meilleure maîtrise du stockage, de la conservation et du conditionnement des produits ainsi qu'un développement des activités de transformation permettront de faciliter l'adaptation des producteurs à l'évolution des marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

La recherche de débouchés extérieurs s'appuiera notamment sur :

- l'analyse et l'exploitation des opportunités offertes par le marché de RUNGIS, l'AGOA, les organismes en charge du commerce équitable, etc.
- la promotion de l'agriculture biologique dont la valeur à l'exportation passe du simple au double par rapport aux produits dits traditionnels ;
- l'appui à la création d'une banque de financement du commerce extérieur ;
- la négociation des conditions de fret favorables.

3.5.1.2.4. DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION

Le développement et la valorisation des productions s'inscrivent dans ce même registre. Il s'agira essentiellement de contribuer au développement des industries utilisatrices de la matière première rurale (produits agricoles, animaux, halieutiques, bois) en garantissant un approvisionnement sécurisé de celle-ci.

En vue de doter le Cameroun d'un tissu industriel en matière de productions animales (Abattoirs industriels, chaîne de froid, chaîne de transformation des viandes, laiteries, tanneries, etc.) et d'autre part de donner une plus value supplémentaire aux productions animales, il s'agira :

- de promouvoir une connaissance approfondie aux différentes productions (viande, lait, cuirs et peaux, etc.) ;
- d'identifier et développer avec la recherche, toutes les technologies simples de transformation et de conservation des produits animaux (salaison, séchage, fumage, etc.) en vue de leur vulgarisation auprès des promoteurs éventuels ;
- d'encourager les promoteurs des projets dans le domaine des industries animales ;
- d'encourager la mise en place des petites unités de transformation (laiteries, fromageries, charcuteries, etc.) ;
- de promouvoir la démarche qualité dans les industries animales.

Dans le secteur forêt/bois, il s'agira de :

- Favoriser les installations des micro-entreprises ;
- Promouvoir le développement des unités de 2^e et 3^e transformation de bois ;
- Développer les filières artisanales bois

3.5.1.2.5. LE DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Le développement du secteur rural dépend dans une large mesure de la capacité des organisations professionnelles à assurer pleinement leurs fonctions économiques et de représentations des intérêts des producteurs. Aussi, l'appui aux organisations professionnelles, qu'il s'agisse des groupements de base et de leurs unions, des coopératives ou des fédérations et confédérations, constituera un axe majeur de la politique de développement du secteur rural.

3.5.2 Promouvoir le développement local et communautaire

L'un des objectifs de politique du développement du secteur est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, qui vise d'une part, à créer un cadre de vie permettant aux populations les plus démunies de s'insérer dans les circuits économiques, et d'autre part de satisfaire leurs besoins primaires en levant les contraintes dans les domaines du financement rural et du développement socio-économique.

Face (i) à la volonté affichée de l'Etat de décentraliser et responsabiliser les communautés rurales et les communes dans l'identification, la planification, la mise en œuvre des infrastructures de manière participative et d'en assurer la gestion durable, et (ii) à un environnement rural marqué par la rareté des ressources financières, le développement communautaire apparaît comme l'outil principal de mise en œuvre de cette option. Il vise d'abord à développer et renforcer les capacités d'organisation et de gestion des acteurs majeurs de développement local, puis à les responsabiliser dans la mise en place des infrastructures répondant aux priorités des populations bénéficiaires et porteuses de valeur ajoutée ainsi que du bien être social.

Dans le domaine de la foresterie communautaire, 70 forêts ont déjà été réservées pour des communautés villageoises et 19 forêts ont été effectivement attribuées. De nombreux plans simples de gestion sont en cours d'élaboration.

A côté des forêts communautaires, la loi forestière prévoit aussi les forêts communales qui donnent un engouement certain aux collectivités locales.

En réponse aux contraintes évoquées, les administrations du secteur rural entendent mettre en œuvre les mesures suivantes :

1. le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communes et des communautés rurales ;
2. la promotion des activités génératrices de revenus ;
3. l'appui à la mise en œuvre des infrastructures socio-communautaires et rurales ;
4. l'appui aux communes dans le cadre du processus progressif de décentralisation.

3.5.2.1 Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communes et des communautés rurales

Il s'agira dans cette optique de :

- l'accompagnement des communes et des communautés dans la planification participative et la mise en œuvre des actions de développement ;
- l'appui à l'élaboration des plans de développement communaux et villageois ;
- l'appui à la mise en place et à la gestion des instances de concertation au niveau des communautés et des communes, (comités villageois de développement, etc.) ;
- la formation des leaders et des communautés en matière de gestion, de technique de production et de négociation, dans les Centres d'Education et d'Actions Communautaires.

3.5.2.2 La promotion des activités génératrices de revenus

Cette option vise globalement à doter les communautés rurales et les communes de capacités financières pour participer à la mise en place et à la gestion des projets de développement, des équipements et des infrastructures socio-communautaires.

A titre d'illustration, le Cameroun dispose de nombreux sites écotouristiques, notamment de nombreuses aires protégées attrayantes, qui pourraient constituer des nouveaux marchés

émergents potentiellement porteurs. C'est une opportunité de création des revenus pour les communes et les communautés rurales. De même, certains sites et Aires protégées du Sud-Ouest, du Nord et de l'Est démontrent qu'il y a un réel réservoir de créations d'emplois, avec en outre un potentiel de développement de l'artisanat local procurant des revenus supplémentaires aux populations riveraines de ces zones.

Par ailleurs, l'évolution actuelle de l'exploitation de la faune consiste à céder des territoires de chasse communautaires à la gestion directe par les populations. Dans ces zones d'intérêt cynégétique, se pratique la chasse sportive, organisée par les concessionnaires des ZIC. De cette chasse, découlent :

- des droits et taxes ;
- des emplois ;
- la lutte antibraconnage ;
- l'approvisionnement en protéines animales.

3.5.2.3 L'appui à la mise en œuvre des infrastructures sociocommunautaires et rurales.

Cet appui vise à accompagner les communautés à travers une démarche devant conduire au choix judicieux et à une meilleure pérennisation de l'usage des infrastructures.

Il s'agit de :

- l'implication effective des communautés bénéficiaires dans le choix des infrastructures à réaliser, et leur participation au financement ;
- l'appui au financement des projets de construction/réhabilitation d'infrastructures ;
- l'appui au développement des projets à caractère social et socio-économique.

Les réalisations sociales prescrites dans les cahiers de charges des exploitants forestiers contribueront à l'amélioration de ces infrastructures.

3.5.3 Gérer durablement les ressources naturelles

En matière d'utilisation et de gestion durable des ressources naturelles, il s'agit d'apporter des solutions aux quatre problèmes prioritaires y relatifs ; notamment l'allocation des terres aux différents usages, le maintien de la fertilité des sols, la maîtrise de l'eau, la conservation et la restauration de la biodiversité.

Pour ce qui est de l'utilisation des terres, il s'agira pour les administrations du secteur rural, de :

- mettre au point avec les autres partenaires, les modalités de gestion concertée de l'espace rural qui permettent notamment de préserver la fertilité des sols ;
- faciliter l'accès au foncier des jeunes et des femmes.

L'accès à la terre constitue en effet un goulot d'étranglement au développement des productions. Aussi importe-t-il, notamment pour l'extension des superficies cultivées, la sécurisation des espaces pastoraux et l'installation des jeunes producteurs, non seulement de poursuivre le dialogue avec les administrations et les personnes impliquées, mais également d'inventorier tous les domaines fonciers de l'Etat vacants en vue de l'établissement des baux emphytéotiques avec les promoteurs potentiels des exploitations.

En ce qui concerne la restauration et le maintien de la fertilité du sol, les actions déjà entreprises en matière de lutte anti-érosive et de vulgarisation des systèmes de cultures et des pratiques culturales adaptées seront poursuivies et amplifiées.

S'agissant de la maîtrise de l'eau, sur la base d'une meilleure caractérisation du potentiel hydrique, il s'agira de développer une gestion rationnelle de l'eau, en vue notamment d'étendre les surfaces irriguées, de valoriser des zones humides telles que les bas fonds, de créer et de réhabiliter des points d'eau pour le bétail et les parcs nationaux. A l'horizon 2015, l'un des objectifs est de réhabiliter les périmètres irrigués existants et d'étendre les surfaces irriguées pour les porter à 60000 ha, soit le double des surfaces actuelles. En outre, les points d'eau pour bétail seront portés à 3000 dans le même intervalle pour les régions septentrionales du pays et un minimum de 20 % du territoire national devra être classé dans le domaine forestier permanent.

En matière de conservation et de préservation de la biodiversité, l'objectif qui soutend cette orientation est la réduction, d'ici l'horizon 2015 d'au moins 50% de la perte de la biodiversité, gage d'une garantie de toute vie sur terre.

Il s'agira entre autres d'améliorer la durabilité des ressources vivantes à travers l'aménagement d'un environnement côtier, marin et aquatique qui va permettre d'augmenter les ressources des communautés riveraines. Dans la gestion des écosystèmes marins, côtiers et eaux douces, il s'agira de promouvoir une meilleure gestion des pollutions en milieu rural.

3.5.4 Développer les mécanismes de financement adaptés

Le besoin d'une approche nouvelle vis-à-vis de l'aide et du financement du développement rural se pose avec acuité.

A cet effet, le financement du monde rural devrait s'organiser de manière spécifique autour des sous-secteurs ruraux et des fonctions économiques qui l'animent. Cette structuration basée sur la segmentation permet de s'attaquer de façon spécifique aux problèmes rencontrés dans chaque segment, et de définir suivant les priorités du Gouvernement, des lignes d'actions cohérentes et précises pour une période donnée. Elle permet également une adaptation sélective des politiques aux réalités sectorielles et sous-sectorielles.

Une institution de coordination à mettre en place

L'élaboration et la mise en place de politiques ciblées à l'intérieur des segments constitutifs d'un ensemble nécessitent la création d'une institution centrale qui assure la coordination et la cohérence sectorielle. Le secteur rural étant administré par plusieurs ministères et connaissant des interventions de nature et d'origine diverses, la création d'une agence de régulation serait appropriée.

L'Agence de Régulation du Financement Rural s'il faudra la dénommer ainsi (ARFIR) remplirait les fonctions suivantes :

- Organisation des études sectorielles sur le financement des activités rurales, notamment en ce qui concerne la détermination et la quantification des besoins de financement ;
- L'orientation de la politique de financement du secteur ;
- L'appui à la mise en place et au développement des institutions de financement et de facilitation du financement rural ;
- L'arbitrage des conflits d'intérêts et de compétence entre les acteurs du financement rural.

Cette agence aurait le statut d'un établissement public administratif.

L'attribution des financements aux opérateurs obéira à la segmentation des types d'exploitants telle que définie dans la présente stratégie. A cet effet :

- Les dons et appuis actuellement accordés par l'Etat à travers les projets PPTTE et d'autres initiatives de modeste envergure s'adresseront prioritairement aux acteurs les plus démunis opérant dans les exploitations familiales en vue de la modernisation de ces dernières. Les appuis seront octroyés sous forme de crédits rotatifs à caution solidaire.

- Les moyens exploitants à promouvoir seront prioritairement les partenaires des IMF compte tenu des montants proposés et des capacités de cette catégorie d'exploitants à mobiliser une épargne intérieure propre, à tenir des comptes d'exploitation et négocier des termes de contrat.

Afin d'améliorer les capacités des IMF à gérer les risques liés au crédit, l'Etat favorisera la mise en place de réseaux de micro-assurances et de fonds de garantie construits sur une base contributive et financés par tous les acteurs de la chaîne du crédit rural.

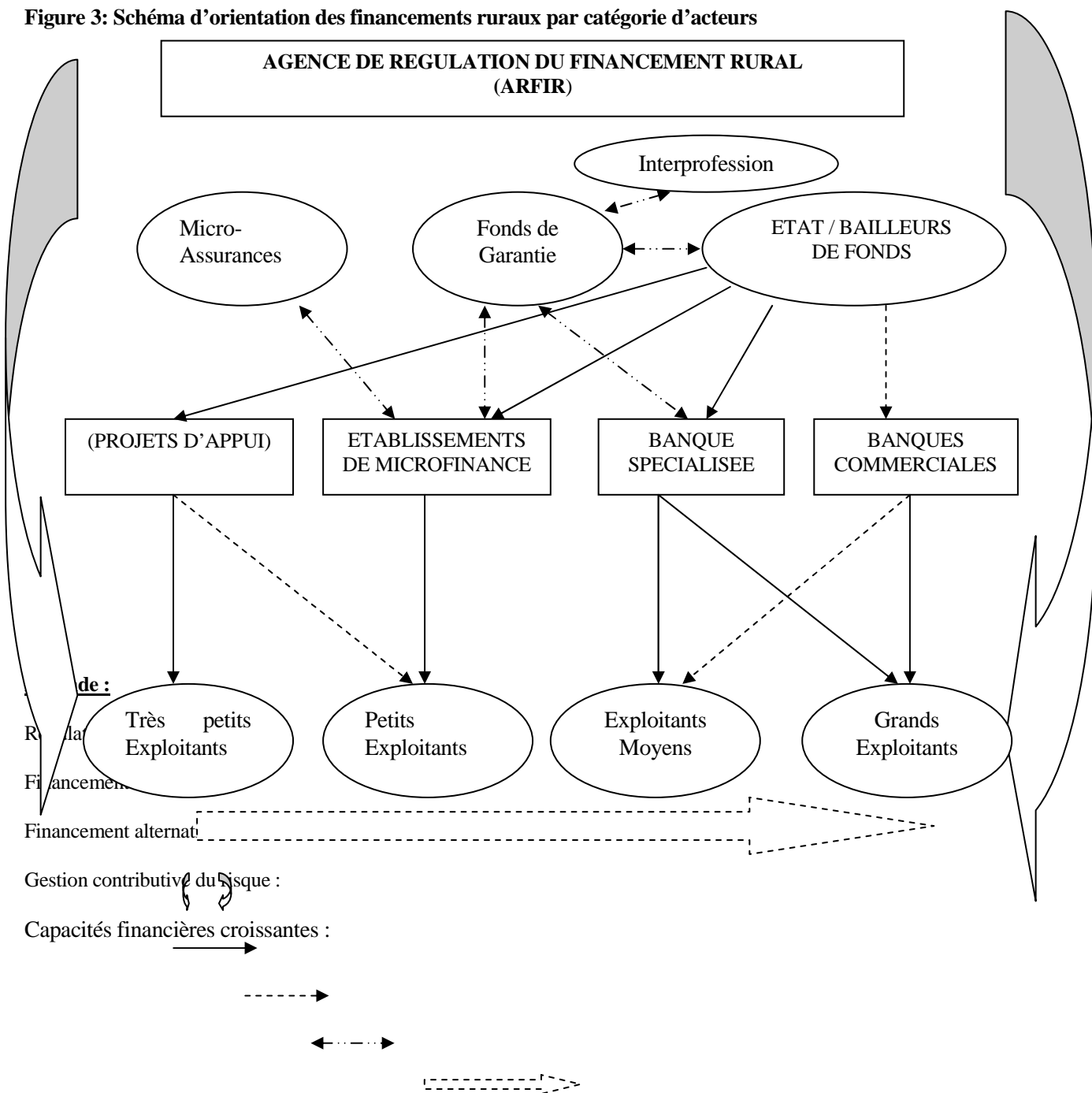
- Le développement des crédits de moyen et long termes nécessite la mise en place d'une ou de plusieurs banques spécialisées. Celles-ci se chargeraient de financer la moyenne et grande clientèle en mettant à leur disposition des crédits consistants pour la conduite de leurs exploitations.

- Les agro-industries pourront également s'approvisionner non seulement auprès des banques sus-évoquées, mais également auprès des marchés financiers, et des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux.

Il reviendra à chaque administration compétente de préciser les frontières entre les différentes catégories d'acteurs

.Ainsi, le nouveau système de financement des fonctions de production, transformation, conservation et commercialisation se schématiserait comme suit :

Figure 3: Schéma d'orientation des financements ruraux par catégorie d'acteurs



Indépendamment de ce mécanisme d'orientation générale, trois défis continuent d'interpeller le financement du secteur rural à savoir: le bas niveau et la tendance baissière de certains financements, l'inefficacité de l'aide publique au développement, l'instabilité des flux financiers. Il apparaît ainsi urgent et indispensable de définir des mécanismes susceptibles d'inverser ces tendances contraignantes. C'est l'objet des axes stratégiques de financement présentés ci-dessous.

3.5.4.1 Axes stratégiques de financement

Deux axes stratégiques sont envisagés pour relever les défis identifiés :

- la promotion d'une approche visant à accroître l'efficacité de l'aide extérieure ;
- la mise en place d'une stratégie d'accroissement de la capacité de financement.

3.5.4.1.1 Promotion d'une approche visant à accroître l'efficacité de l'aide extérieure

Il s'agira, en plus d'une meilleure gestion de l'aide publique, d'inciter et d'appuyer les opérateurs privés à mobiliser les capitaux auprès des banques internationales, de favoriser l'investissement privé extérieur dans les réalisations rentables (cultures industrielles, cultures irriguées à haute valeur ajoutée, les exploitations d'élevage, de pêche des industries animales, les exploitations forestières, etc.).

Dans cette perspective, un certain nombre de mesures et dispositions sont envisagées, à savoir :

- appropriation nationale et meilleure coordination de l'aide ;
- harmonisation des actions des donateurs ;
- promotion de l'alignement sur la présente stratégie, des institutions et autres partenaires au développement ;
- amélioration de l'allocation et de la gestion des ressources ;
- renforcement du système d'évaluation des programmes et projets.

3.5.4.1.2 Mise en place d'une stratégie d'accroissement de la capacité nationale de financement

Le financement national du secteur, provient essentiellement de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de financement y compris ceux des institutions de micro-crédits, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des Comités de développement, des élites....

La stratégie d'accroissement du financement national à la production et au développement rural s'articulera autour des axes correspondant aux sources appelées à assurer ce financement, à savoir: l'Etat (y compris les collectivités territoriales), le système bancaire, les organisations professionnelles et interprofessionnelles, les producteurs et organisations de base, les investisseurs privés.

▪ L'Etat

Il sera question de respecter autant que faire se peut, les engagements pris sur le plan international dans le cadre du financement du secteur rural, notamment l'Accord de Maputo qui recommande de réserver au moins 10% du budget national au financement du secteur rural.

Des efforts devraient être portés sur la gestion optimale des ressources disponibles et la mise en place d'un cadre rassurant, catalysant l'investissement privé et public vers le secteur. En outre des voies et des moyens en vue de la promotion, de la sensibilisation et de

l'encouragement des établissements financiers privés (y compris ceux de micro-finance) à soutenir le financement du secteur seront recherchés. Ceci implique :

- la mise en place au niveau de chacun des quatre ministères du secteur rural d'une structure en charge des problèmes liés au financement du secteur rural ;
- l'amélioration du processus de financement des programmes et projets en tenant compte de la spécificité des activités rurales dans la programmation budgétaire ;
- *l'engagement* ou la poursuite de la réflexion en vue de la création d'un fonds d'appui au financement rural et dont les ressources pourraient provenir de différentes taxes et retenues opérées sur la commercialisation des produits du secteur aussi bien à l'import, à l'export que sur les marchés domestiques. A cet effet les caisses de sécurisation des recettes dans les quatre départements productifs pourraient être logées dans ce fonds.
- la promotion de systèmes de garanties de crédits ruraux acceptables par les banques privées.
- La négociation des lignes de crédits aux conditions adaptées au secteur auprès des banques ou institutions internationales et dont la gestion serait confiée à des établissements financiers sélectionnés (y compris les établissements de micro-finance).

Les actions à mener en priorité tendront à :

- créer au MINADER, au MNEPIA, au MINFOF, et au MINEP des structures chargées des problèmes liés au financement rural et les pourvoir en personnel;
- renforcer les capacités des différents acteurs notamment les organisations des producteurs ;
- appuyer le développement des systèmes financiers décentralisés ;
- soutenir et compléter l'investissement privé (niveau de taxation incitatif, bonification) ;
- développer les systèmes de micro-finance opérationnellement associés au système bancaire ;
- accompagner certaines dynamiques amorcées par les opérateurs privés;
- négocier avec les bailleurs de fonds et les banques commerciales sélectionnées, la mise en place des lignes de crédit ainsi que les conditions d'accès adaptées;
- envisager la création d'une structure en vue de la gestion du fonds d'appui sus évoqué ;
- respecter les engagements pris avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, notamment en ce qui concerne les fonds de contrepartie ;
- promouvoir les études portant sur la création des codes sous-sectoriels notamment agricole et industriel (forêt-bois) pour encourager les investissements productifs nationaux et étrangers.

▪ ***Le système bancaire***

A la lumière de nombreuses mesures incitatives envisagées par l'Etat, le système bancaire devra se structurer pour jouer un rôle accru dans le financement de la production rurale, notamment pour accompagner l'émergence de moyennes entreprises. Pour le financement du secteur rural :

- les banques commerciales seront approchées et appuyées ; ces appuis fruits des négociations avec les banques ou institutions internationales seront mis à la disposition des producteurs pour le financement des activités rurales (activités de production, de transformation ou de commercialisation);
- les établissements de micro-finance seront aussi impliqués pour la distribution des micro-crédit aux petits producteurs ;

En plus de ces deux types de structures, les petites et moyennes exploitations continueront à bénéficier de l'appui des ONG et partenaires au développement pour la conduite de leurs activités.

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles

Il s'agira pour ces organisations :

- de susciter leur extension dans les autres filières non encore couvertes ;
- de les appuyer dans l'auto développement de leurs capacités internes ;
- d'aider à la mobilisation des fonds pour les actions et les investissements au niveau des membres et de leurs structures de production ;
- de susciter leur extension sur le territoire national ;
- de s'assurer que chacun des quatre départements ministériels dispose d'une structure en charge de leur encadrement ;

▪ ***Les producteurs et les organisations de base***

Les actions seront menées pour obtenir des résultats durables dans le moyen et le long terme. Il s'agira de:

- poursuivre et d'intensifier le développement des systèmes de micro-finance ruraux afin de les rapprocher des producteurs et des organisations de base et de créer ainsi un partenariat orienté vers le développement rural ;
- mettre sur pied des mesures destinées à renforcer leur participation à la conception et à la mise en œuvre des projets, y compris une participation accrue au financement des investissements ;
- renforcer leur capacité d'intervention par la formation, l'information et les échanges d'expérience ;
- sensibiliser les petits producteurs à s'organiser (chaque petit producteur devra appartenir à un groupe) ;
- sensibiliser dans la nécessité de disposer d'un compte bancaire dans une structure de micro-finance retenue pour la distribution de micro-crédit en milieu rural.

▪ ***Les investisseurs privés***

L'on estime qu'avec la mise en place d'un cadre assurant l'accroissement de l'investissement privé, et la création de partenariats appropriés entre le secteur privé et l'Etat et entre promoteurs privés nationaux, l'investissement productif dans le secteur rural au Cameroun pourrait s'améliorer.

A cet effet, il sera nécessaire de promouvoir un cadre de financement pérenne, capable d'apporter au secteur rural les ressources financières nécessaires à sa modernisation.

Il s'agira aussi de poursuivre le processus de mise en place des mécanismes et de structures de financement capables de canaliser les ressources financières privées et publiques nécessaires à la modernisation du secteur et aux besoins spécifiques des différents opérateurs : - les exploitations familiales – les petites, moyennes et grandes entreprises – les opérateurs de l'amont et de l'aval.

La poursuite du développement des établissements de micro finance assurera une meilleure sécurisation et mobilisation de l'épargne rurale ainsi qu'une accessibilité plus grande au crédit pour les moyennes exploitations.

On recherchera également à organiser un système de garantie appropriée aussi bien pour les moyennes que pour les grandes exploitations.

3.5.4.2 Maîtriser l'investissement public

La maîtrise de l'investissement public consiste à consolider l'adéquation et la cohérence des financements publics avec les priorités du secteur rural. A ce sujet, ces actions tournent autour de trois axes :

- fourniture des biens publics par l'accroissement des financements publics destinés d'une part à la formation et à l'information et d'autre part, aux équipements ruraux (pistes, hydraulique agricole et pastorale, installations de stockage et de mise en marché, etc.) ;
- respect des engagements pris avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ruraux, notamment en ce qui concerne les fonds de contreparties ;
- poursuivre le financement des micro-projets des organisations rurales et appuyer l'équipement des exploitations ainsi que leur extension ; ces types d'actions pourraient être financés par les fonds issus des caisses de sécurisation des recettes des quatre départements ministériels du secteur rural.

3.5.5 Développer l'emploi et la formation professionnelle

3.5.5.1 Développement de l'emploi rural

La croissance du secteur rural aura des effets induits sur l'emploi tant dans l'activité directe de production que dans les activités en amont et en aval de celle-ci. Cependant, le MINADER et le MINEPIA entendent s'investir dans l'appui à l'installation des jeunes agriculteurs. Cet objectif vise à rajeunir une population agricole vieillissante et permettra de dégager les gains de productivités, de renforcer ainsi les revenus, et de contribuer à la lutte contre le chômage en zone rurale.

L'installation de 15.000 jeunes (agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs) par an est envisagée, ce qui correspond à un ratio d'environ un jeune par village et par an. Ces jeunes devraient au préalable avoir des capacités techniques et managériales devant leur permettre de mener à bien leurs projets.

Dans le secteur forêt/bois, il s'agira de :

- Favoriser les installations des micro-entreprises ;
- Promouvoir le développement des unités de 2^e et 3^e transformation de bois ;
- Développer les filières artisanales bois ;
- Développer les filières des produits forestiers non ligneux ;
- Promouvoir le petit élevage du gibier des game-farming et des game-ranches.

Le dispositif de formation professionnelle devrait permettre de développer ces capacités.

3.5.5.2 Développement de la formation professionnelle dans le secteur rural

La formation professionnelle dans le secteur rural a pour objectif de développer les capacités des ressources humaines en vue de répondre aux exigences du marché de l'emploi et de l'auto-emploi. Elle concourt ainsi à l'amélioration de la productivité du travail et à une gestion plus efficace de l'exploitation.

Eu égard aux problèmes d'inadéquation entre la formation professionnelle agricole et la demande de formation des producteurs relevés par le diagnostic, une stratégie de formation agricole professionnelle de grande envergure qui puisse répondre aux besoins de formation de

base et de formation continue des producteurs sera développée. L'objectif poursuivi est la formation de 30.000 producteurs par an. Pour ce faire, les actions suivantes sont envisagées :

- réglementer le secteur de la formation professionnelle agricole ;
- rénover et développer les écoles et centres publics de formation ;
- introduire l'agriculture, l'élevage, la foresterie et l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement de base et secondaire ;

3.5.5.2.1 LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

La réglementation du secteur de la formation professionnelle agricole consiste en la définition des normes d'un dispositif de formation efficace et en l'harmonisation de la formation professionnelle agricole au Cameroun. Les structures de formation devraient jouer, en plus de leurs missions traditionnelles de formation initiale et continue, les missions d'animation, de coopération et d'insertion socioprofessionnelle. Les normes à définir concernent le statut des ressources humaines et des centres de formation, les méthodes pédagogiques et les programmes, ainsi qu'une focalisation sur l'entrepreneuriat agricole, la gestion des structures de formation.

Ces différentes normes constitueront les éléments de suivi et d'évaluation des structures publiques et privées.

3.5.5.2.2 LE DEVELOPPEMENT ET LA RENOVATION DU DISPOSITIF PUBLIC DE FORMATION

La rénovation du dispositif public de formation professionnelle agricole consiste à transformer le dispositif existant en un dispositif conforme aux nouvelles normes à établir.

Le développement quant à lui a pour but de rapprocher davantage l'offre de la formation professionnelle agricole à la demande. Il s'agit de créer des centres de formation dans les communautés à la base où des besoins réels sont identifiés. Ceux-ci auront pour objectif la formation tant initiale que continue de tous les acteurs du développement rural intervenant dans leurs circonscriptions respectives, voire au delà.

3.5.5.2.3 INTRODUCTION DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA FORESTERIE ET DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ENSEIGNEMENTS DE BASE ET SECONDAIRES

L'idée est non seulement de sensibiliser les élèves des écoles primaires et des lycées et collèges à l'importance des activités de production rurale comme activités économiques à part entière, mais également de les familiariser aux pratiques agricoles. L'introduction d'une orientation « développement rural » dans les établissements d'enseignement technique et professionnelle relevant du ministère des enseignements secondaires reste un objectif fondamental.

3.5.6. Développer le cadre institutionnel

Le développement institutionnel a pour but d'améliorer l'efficacité des actions de l'état en tant que maître d'ouvrage et de celles du privé et des associations en tant que maître d'œuvre.

Pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage, il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des administrations du secteur rural et des organismes sous tutelle, de promouvoir la bonne gouvernance et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques, de mettre en place un système d'information pérenne fondé sur les informations fiables.

A cet effet, il s'agira de :

- renforcer la capacité des administrations du secteur rural pour la mise en œuvre de la stratégie en améliorant (i) la gestion des ressources humaines, financières et du patrimoine, (ii) la gestion et la cohérence des programmes à mettre en œuvre pour une meilleure coordination des actions ;

- développer et renforcer la fiabilité des informations sur le secteur par le renforcement de la statistique ;
- compléter le cadre législatif et réglementaire par l'élaboration des textes d'application de certaines lois ainsi que le renforcement du contrôle phytosanitaire de certains produits entrant et sortant du territoire ;
- renforcer le dispositif de lutte contre l'insécurité alimentaire dans les zones à risque par une meilleure implication de la population vulnérable.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre, il s'agira de renforcer les capacités opérationnelles des organismes d'appui, des associations et des organisations professionnelles agricoles.

En conclusion, et à la lumière de ce qui précède, il apparaît qu'une politique de développement active des productions permettrait d'assurer la sécurité alimentaire et la croissance du secteur agricole. Cependant, la réussite de cette politique nécessite des mesures de politique tant sur le plan économique que sur le plan technique et organisationnel.

Sur le plan économique, le Cameroun devrait se doter d'une véritable politique des prix de produits agricoles, notamment du maïs qui apparaît comme une des grandes cultures porteuses de croissance du secteur agricole compte tenu d'une part des potentialités de son développement et des opportunités de marché tant domestique que sous-régional. Cette politique des prix viserait à réguler les prix afin d'éviter les fluctuations parfois fortes qui n'incitent pas la demande.

En marge de cette politique des prix, d'autres mesures d'incitation à la production des cultures porteuses devraient être menées. Il s'agira de faciliter l'accès aux intrants par des subventions.

Une politique visant à éviter les distorsions sur les marchés de produits du cru semble aussi pertinente. Celle-ci serait accompagnée de mesures visant à éviter l'asymétrie de l'information sur les marchés. Le développement du commerce extérieur et l'efficacité des circuits de commercialisation feraient l'objet de mesures tendant à absorber les surplus de production que peut engendrer le développement des productions.

Sur le plan technique, des mesures devraient être prise pour accroître les disponibilités technologiques sur les cultures porteuses. La recherche développement devrait donc être très active pour atteindre ces objectifs. La maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs devrait aussi être une préoccupation centrale des pouvoirs publics. Ainsi, l'accent devrait être mis sur le développement d'un dispositif d'appui conseil et de formation professionnelle des acteurs du secteur agricole.

Sur le plan organisationnel, l'Etat devrait contribuer fortement à l'émergence des organisations professionnelles et à celui d'un secteur privé fort. Le renforcement des capacités de gestion, de transformation et de commercialisation des organisations professionnelles du secteur rural s'avère ainsi être une des priorités de la stratégie de développement du secteur rural.

4. CADRE OPERATIONNEL

4.1 INTRODUCTION

Le chapitre précédent a permis de définir les orientations et les objectifs stratégiques susceptibles de permettre au secteur rural de relever les quatre défis qui l'interpellent à savoir :

- assurer la sécurité alimentaire ;
- combattre la pauvreté ;
- réussir l'intégration dans les échanges ;
- assurer la durabilité des performances.

Six grands objectifs stratégiques ont ainsi pu être identifiés pour servir de guide aux mesures visant à améliorer les performances de ce secteur. Ces objectifs sont les suivants :

- développer durablement les productions,
- promouvoir le développement local et communautaire,
- gérer durablement les ressources naturelles,
- développer des mécanismes de financement adaptés,
- développer l'emploi et la formation professionnelle,
- développer le cadre institutionnel.

Au regard de l'état des lieux et des ressources prévisionnelles, l'opérationnalisation de ces ambitions a ciblé un certain nombre d'actions qui sont déclinées en programmes et projets, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ceux-ci.

A cet effet, le présent chapitre comprend quatre parties :

- les principes de mise en œuvre ;
- le plan de mise en œuvre ;
- les mécanismes d'appui et de suivi-évaluation de la stratégie ;
- les besoins de financement.

4.2 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET PROJETS

Afin de s'assurer de l'harmonisation des actions engagées par tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural, cinq principes cardinaux ont été adoptés :

- le DSDSR comme document de référence,
- les Pôles Intégrés de Développement Rural,
- la contractualisation et la subsidiarité,
- l'équité, et
- l'approche participative.

4.2.1. Le DSDSR comme document de référence

Depuis l'adoption en 2003 de la SDSR par le gouvernement et les partenaires au développement, le secteur rural dispose d'un cadre de référence susceptible de guider toutes les actions engagées et de canaliser toutes les ressources vers des objectifs bien définis.

La faible capacité de concertation entre les multiples intervenants dans ledit secteur, source de plusieurs antagonismes, chevauchements et dispersions de ressources par le passé, peut aujourd'hui être significativement amoindrie si l'ensemble des acteurs s'accorde à se conformer au cadre général de développement établi par le DSDSR.

Cette logique devra s'étendre dans les régions afin de reconstruire la cohérence d'ensemble au niveau décentralisé. L'exercice consistera à faire la déclinaison des objectifs nationaux à l'échelle régionale, l'identification des projets correspondants et la planification des actions à mettre en œuvre.

A cet effet, les initiatives de développement rural engagées par chacun des acteurs devront impérativement mentionner, pour être validées, la cohérence des actions envisagées avec la stratégie de développement du secteur rural.

4.2.2. Les Pôles Intégrés de Développement Rural (PIDR)

Parmi les raisons évoquées pour expliquer le faible taux de réussite des programmes et projets de développement rural figure de manière récurrente, le développement insuffisant des synergies entre les actions engagées par les différents intervenants.

Les indications contenues dans le DSDSR et dans les stratégies sous sectorielles plus détaillées, permettent une appréciation exhaustive des actions envisagées ou en cours à l'initiative des divers acteurs du développement rural sur l'ensemble du pays. Ces indications doivent être prises en compte pour orienter le choix des sites et des bénéficiaires des activités de développement.

A titre d'illustration, un projet aurait plus de chances de réussite si dans son aire de lancement, il peut bénéficier de l'appui d'un centre de formation, d'un point d'eau, d'un réseau routier de bonne qualité ou d'une population déjà organisée. De telles dispositions locales conduiraient à la création de Pôles de développement dans lesquels plusieurs intervenants se complèteraient et concourraient réciproquement les uns aux objectifs des autres.

Les documents de projet à élaborer devront de ce fait mentionner autant que faire se peut, les avantages comparatifs des zones d'intervention sélectionnées pour le démarrage des projets de développement.

4.2.3. La contractualisation et la subsidiarité

Le désengagement de l'Etat des activités directes de production étant une des options fondamentales de politique économique de ce dernier, le secteur rural entend contribuer à cette option à travers un recours accru aux prestataires de services privés. Les pouvoirs publics ont à cet effet lancé des réformes visant à améliorer les incitations et la promotion des instances subsidiaires capables de prendre en charge les fonctions qu'ils assuraient jadis. Il s'agit notamment des collectivités locales, des associations, des ONG du secteur privé.

Les actions engagées par les administrations publiques devraient à cet effet tenir compte des capacités locales, l'Etat ne s'impliquant plus directement que lorsque ces dernières sont défaillantes.

Les programmes et projets de développement devront ainsi mentionner l'implication attendue des acteurs locaux dans la conduite des activités programmées.

4.2.4. L'équité.

Bien que l'option forte arrêtée pour le développement rural concerne la promotion des moyennes exploitations modernes, les petites exploitations familiales extensives ne seront pas marginalisées. Les administrations en charge du développement rural veilleront à la mise en œuvre d'une politique « d'accompagnement socio-économique » spécifique, susceptible d'assurer leur intégration progressive au nouveau contexte économique.

De même, elles devront rechercher à garantir des chances égales d'accès aux facteurs de production (terre, eau, financement, intrants) à l'ensemble des acteurs (notamment les femmes et les jeunes) en vue d'espérer une meilleure répartition des fruits de la croissance.

4.2.5. L'approche participative

L'adhésion pleine et entière de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à la stratégie de développement constitue un des éléments clé de sa réussite. Aussi, pour rendre opérationnelles les orientations stratégiques, les Ministères en charge du développement rural entendent poursuivre et développer la démarche engagée de concertation et de négociation autour d'objectifs fédérateurs avec les acteurs économiques et sociaux : représentants des OPA, des ONG, du secteur privé et autres ministères du secteur rural. Cette démarche implique :

- La prise en considération des OPA comme partenaires majeurs du développement avec la reconnaissance de leur propre logique, capables de rendre des services concrets à leurs membres, de négocier avec les acteurs privés et publics et in fine d'assumer leurs décisions ;
- La mise en place de cadres permanents de concertation entre les acteurs concernés aux niveaux régional et national. qui pourraient être des « comités nationaux et provinciaux de développement rural », réunissant – de façon équilibrée - les représentants des pouvoirs publics, des OP et des acteurs privés (opérateurs économiques, ONG) concernés ;
- la promotion des changements techniques et organisationnels visant en particulier à préparer la mise place d'une interprofession représentative de chaque grande filière ainsi qu'à installer des cadres de concertation, de programmation et de suivi dans les provinces.

Avec les communautés locales, l'approche participative du développement sera poursuivie et renforcée, le but est de les amener à identifier leurs contraintes prioritaires, à planifier leurs actions, à participer à leur mise en œuvre et au suivi-évaluation des résultats.

4.3. LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de mise en œuvre, développé sous la forme d'une matrice (cf. annexe 2), s'articule autour de chacun des objectifs stratégiques retenus et présente :

- les programmes et sous-programmes ;
- les indicateurs de suivi ;
- les critères de priorisation des projets ;
- les départements ministériels responsables.

4.3.1. Les programmes et sous programmes

L'approche méthodologique utilisée pour identifier les programmes et projets a consisté à s'appuyer sur l'arbre à problèmes dont le déroulement a servi à l'élaboration du diagnostic.

En convertissant ledit arbre en arbre à objectifs :

- les contraintes de premier ordre ont donné naissance aux libellés des programmes ;
- les contraintes de second ordre ont déterminé les sous-programme, tandis que
- les contraintes de troisième ordre ont conduit à l'identification des projets.

Les programmes et projets en cours d'exécution ont également été pris en compte pour le cadrage des activités à mener.

Au finish, cet exercice a conduit à l'identification de 18 programmes et de 292 projets.

4.3.2. Les indicateurs de suivi ;

Des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) sont présentés pour chacun des projets dans les documents sous sectoriels de stratégie. Ils constitueront les outils de base pour le suivi-évaluation aussi bien de chaque projet que de chaque programme en agrégation.

Au niveau sectoriel, les indicateurs présentés se limitent à une description synthétique de ces différents indicateurs retenus pour les projets.

4.3.3. Les critères de priorisation des projets ;

Compte tenu de la multiplicité des intervenants et de la diversité des programmes et projets à mettre en œuvre, une classification des programmes et projets par ordre de priorité s'est avérée peu réaliste. Par contre, des indications sont données aux Ministères sous sectoriels pour arbitrer entre les projets à l'intérieur des sous programmes.

La priorisation s'appuiera alors sur des critères tels que : l'existence d'un marché potentiel pour les projets de production, la création d'emplois, l'acuité de l'insécurité alimentaire, etc.

4.3.4. Les départements ministériels responsables.

Sur la base des projets retenus, les ministères devant en assumer la tutelle ont été relevés. Ceci ne voudrait pas pour autant signifier qu'ils sont les seuls intervenants dans les activités à mener. En effet, les options fondamentales et les principes de mise en œuvre de la présente stratégie indiquent clairement la large ouverture aux autres partenaires tant publics que privés.

Les indications sur le calendrier de mise en œuvre n'ont cependant pas été mentionnées dans la matrice de mise en œuvre, car ayant été jugées plus pertinentes et déjà prises en compte dans le tableau des dépenses à moyen terme.

4.4 MECANISMES D'APPUI ET DE SUIVI - EVALUATION DE LA STRATEGIE

4.4.1. MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE

Pour plus d'efficacité dans le suivi et mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural, il est préconisé la mise en place de deux types de structures :

- un Comité sectoriel de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural; et
- des Comités sous sectoriels chargés du suivi de la mise en œuvre des stratégies ministérielles de développement.

4.4.1.1. Le Comité de pilotage

Placé sous l'autorité du Ministère en charge de la planification du développement et à compétence sectorielle, le Comité de pilotage est chargé :

- du renforcement de la synergie des activités concourant au développement rural conduites par les différents ministères impliqués dans ce secteur d'une part, et entre les autres ministères et les partenaires au développement d'autre part ;
- du suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Cameroun et relatifs au développement du secteur rural
- de l'harmonisation des procédures d'intervention dans le secteur ;
- de la validation de la conformité des projets et programmes avec la stratégie de développement du secteur rural ;
- de l'information des acteurs du secteur ;
- de la supervision de la réalisation des revues institutionnelles ;
- de la recherche de solutions durables au financement du secteur rural en concertation avec tous les partenaires intéressés ;
- de l'appui et du suivi/évaluation de la mise en œuvre des programmes initiés dans le secteur.
- de la mise en place d'un cadre de révision institutionnelle chargé de l'actualisation des lois, textes et règlements régissant le secteur rural ;
- du suivi l'implication des ONG et associations, des opérateurs privés, des représentants de producteurs, des partenaires au développement dans la programmation et le suivi des interventions ;

La composition du Comité comprendra, outre les représentants sectoriels et sous sectoriels désignés, des représentants des acteurs privés du développement rural (agriculteurs, éleveurs, pêcheur, exploitant forestier, transformateurs, etc.).

En tant que de besoin, le Président pourra faire appel à toute personne physique ou morale relevant du domaine.

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Comité de pilotage dispose d'un organe d'exécution appelé « Secrétariat technique ». Ce dernier est spécifiquement chargé de :

- préparer les réunions du Comité de Pilotage et d'en dresser les comptes rendus ;
- veiller à la cohérence entre les opérations programmées ;
- travailler en étroite collaboration avec les Comités sous sectoriels de suivi/évaluation des quatre départements ministériels les plus impliqués dans le secteur rural ;
- veiller à la cohérence de la programmation sectorielle par rapport aux politiques sous sectorielles ;
- initier ou participer à toutes les études de cadrage du secteur rural ;
- mettre en place et gérer les différentes bases de données ;
- centraliser, mettre à jour et analyser toute information sur le secteur rural ;
- préparer les revues institutionnelles du secteur rural ;
- suivre l'exécution des programmes et projets en cours dans le secteur.

Le Secrétariat Technique comprend :

- **une cellule opérationnelle** qui :
 - Exécute les tâches issues du Comité de Pilotage ;
 - Confectionne les indicateurs et outils de collecte des données ;
 - Collecte et analyse les données transmises par les Antennes provinciales ;
 - Elabore les rapports semestriels de mise en œuvre de la SDSR ;
 - Prépare l'avant projet de budget, les plan d'actions et programmes d'activités ;
 - Confectionne et analyse les modèles de croissance applicables au secteur;
 - Elabore les rapports trimestriels de conjoncture ;
- **des antennes provinciales/régionales** qui :
 - dressent les priorités provinciales en termes d'objectifs et d'interventions ;
 - valident la programmation des interventions au niveau provincial ;
 - vérifient l'adéquation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau provincial et proposent au Secrétariat technique les mesures de réorientation nécessaires ;
 - suivent l'exécution des interventions et des projets du secteur ;
 - Elaborent les rapports de conjoncture (trimestriels) ;

4.4.1.2. Les Comités ministériels

Les Comités ministériels de suivi/évaluation jouent le même rôle que le Comité de pilotage au niveau de chaque ministère sous sectoriel. Ils travaillent avec les groupes thématiques du DSRP et comprennent chacun en son sein des représentants désignés, suivant leur degré d'implication dans la mise en œuvre de la stratégie ministérielle.

4.4.1.3. Dispositif et moyens de collecte et de traitement des données nécessaires au suivi/évaluation

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la SDSR se fera à travers la collecte et l'analyse des informations sous forme d'études, d'enquêtes, de missions de suivi, de séminaires, d'ateliers, ou de sessions de concertation. Les structures impliquées devraient à cet effet être dotées d'un statut juridique (correspondance dans l'administration centrale) et de moyens (matériels et financiers) adéquats pour l'exécution harmonieuse de leurs missions.

4.4.1.4. Les outils

Un paquet minimum d'outils sera nécessaire pour le suivi et la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural. Parmi ces outils on peut citer:

- a) **le Manuel de procédures** : Elaboré avec la participation et la validation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes, sous-programmes et projets, il sera un document consacré principalement à la gestion des ressources humaines, budgétaires, financières. Il permettra la codification de toutes les interactions usuelles afin de régir de manière homogène, les différentes interpellations dont ces structures feront l'objet
- b) **les grilles d'évaluation** : Elles seront élaborées aussi bien sur le plan macro (secteur, sous secteurs) que sur le plan micro (programmes et projets). Elles serviront de tableau de bord aux activités de suivi/évaluation.

c) **les Plan d'action** : permettront de structurer le fonctionnement annuel des organes de coordination et de suivi/évaluation.

4.4.2. Le mécanisme d'appui

La complémentarité des actions engagées par les uns et les autres et la prise en compte des synergies éventuelles ne sont pas suffisamment intégrées dans le processus d'élaboration des projets. Pour apporter des solutions aux situations critiques, le recours aux bailleurs de fonds est souvent préconisé mais il nécessite lui aussi des procédures longues et quelquefois contraignantes. De même, les appuis institutionnels (comme mentionné plus haut) s'avèrent très procéduriers, même pour des interventions légères.

Il s'impose donc la nécessité de mettre en place un organe financier d'intervention rapide en faveur du secteur rural. Cet organe, sous la forme d'un Fonds d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural (FODER), serait une structure légère pouvant (le cas échéant) permettre d'anticiper l'impact d'une contrainte avant le terme d'une campagne agricole (3 mois) et d'y apporter des correctifs en temps opportun (réparation d'un ponceau pour l'évacuation de la production, creusage d'un point d'eau en cas de sécheresse grave, caution aux groupes de producteurs, etc.). Il serait alimenté par des fonds publics (résultant éventuellement d'un prélèvement sur les recettes actuellement générées par la fiscalité des productions rurales), des aides publiques spéciales, et des appuis des partenaires au développement.

De manière simplifiée on peut dire que Fonds de développement rural aura pour missions :

- D'appuyer les programmes et projets de développement en cours d'exécution dans des domaines complémentaires non pris en compte par les accords avec les partenaires au développement,
- D'appuyer l'élaboration des projets pertinents susceptibles d'impulser une dynamique de développement rural,
- D'effectuer des interventions d'urgence capables de lever des hypothèques sur les performances des actions engagées,
- De préparer la création d'une véritable banque de crédit rural adaptée aux conditions camerounaises.

4.5. LES BESOINS DE FINANCEMENT

Une estimation réaliste, basée sur les Cadres de Dépenses à Moyen Termes (CDMT) sous sectoriels, a été effectuée. Les indications chiffrées qui sont proposées pour les idées de projets retenues résultent de l'analogie avec les expériences passées ou en cours, ce qui permet de présager de modifications de moindre ampleur au terme des études de faisabilité relatives à ces projets.

Sur cette base, l'ensemble des besoins de financement de la stratégie de développement du secteur rural nécessitera un total de 963 milliards de francs CFA, soit une moyenne de 200 milliards par an pour les cinq prochaines années.

Pour le financement interne de ces besoins, deux scénarii sont envisagés :

- l'allocation des ressources sur la base du scénario central du DSRP (7,6 à 8,1% des dépenses) en faveur du secteur rural ;
- l'allocation des ressources sur la base des Accords de Maputo (10% des dépenses en faveur du secteur rural).

Dans l'un et l'autre cas, on aboutit à un déficit global des ressources internes à l'horizon 2010 comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 25 : Besoins et gaps de financement de la stratégie de développement du secteur rural

	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Besoins SDSR	117	250	242	213	142	964
Scénario DSRP	125	135	145	154	167	726
Gap DSRP	8	-115	-97	-59	25	-238
Scénario Maputo	163	170	181	193	206	913
Gap Maputo	46	-80	-61	-20	64	-51

Les indications données par le tableau ci-dessus montrent qu'un effort supplémentaire est attendu du gouvernement et des partenaires du développement pour le financement du développement du secteur rural, si les Objectifs du Millénaire pour le Développement restent une priorité.

4.6 CONCLUSION

Il se dégage de la Stratégie de Développement du Secteur Rural ci-dessus déroulée, quatre caractéristiques majeures :

- la pertinence,
- l'ambition,
- le réalisme, et
- la cohérence.

4.6.1 Une stratégie pertinente

Après avoir identifié les défis et les enjeux qui interpellent le secteur rural tant sur le plan des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que sur le plan des Grandes ambitions du septennat présidentiel en cours, la présente stratégie s'est d'abord attelée à poser un diagnostic non complaisant du secteur rural.

Chacune des contraintes de premier ordre identifiées au cours de cet exercice a été convertie dans le cadre opérationnel en programme structurant tandis que les contraintes secondaires et les contraintes de troisième ordre ont respectivement été traduites en sous programmes et projets.

Cette démarche suggère que la présente stratégie intègre l'ensemble des problématiques identifiées dans le secteur rural. Elle tient particulièrement compte des spécificités de chaque zone agro-écologique, notamment de ses atouts et de ses faiblesses, et permet ainsi de présager l'atteinte sans équivoque des objectifs stratégiques qui en ont découlé, et plus généralement de contribuer à l'atteinte des OMD.

ENJEUX ET DEFIS	CONTRAINTES	OBJECTIFS STRATEGIQUES
1. COMBATTRE LA PAUVRETE	1. faible production et productivité des exploitations	1. Développement durable des productions
2. Assurer la sécurité alimentaire	2. difficultés d'accès aux marchés	2. Promotion du développement local et communautaire
3. Réussir l'intégration dans les échanges	3. précarité des conditions de vie	3. Gestion durable des ressources naturelles
4. Assurer la durabilité des performances	4. la faible organisation des acteurs	4. développement des mécanismes de financement adaptés au secteur rural
	5. environnement naturel en pleine dégradation	5. Développement de l'emploi et de la formation professionnelle
	6. environnement institutionnel insuffisamment adapté	6. Développement du cadre institutionnel
	7. insuffisance des crédits,	

4.6.2. Une stratégie ambitieuse

Le secteur rural, moteur de l'économie camerounaise, entend continuer à jouer pleinement ce rôle de locomotive qui tire l'ensemble de l'économie. De ce fait, la stratégie du secteur rural ambitionne des taux d'accroissement de la production variant globalement entre 5 et 7%, soit un doublement de la plupart des productions en 10 ans qui rencontre ainsi les grandes ambitions du Chef de l'Etat pour le septennat présidentiel en cours.

De manière spécifique, il est attendu de la mise en œuvre de la présente stratégie, un accroissement de 35% de la consommation calorique humaine d'ici à 2015, un doublement des volumes exportés des produits agricoles, un doublement de la consommation actuelle des viandes, la stabilisation du niveau de la production ligneuse malgré l'épuisement imminent de la réserve des UFA, et une préservation des ressources naturelles pour les générations futures, pour ne citer que ces quelques exemples.

Par ailleurs la stratégie envisage un flux d'entrée dans les professions rurales de 40 à 60.000 mille jeunes chaque année, et un accroissement moyen des revenus des ruraux de 4,6% par an.

4.6.3. Une stratégie réaliste

Les ambitions affichées par le secteur rural reposent sur un argumentaire pragmatique.

Dans le domaine des productions végétales, l'accroissement des productions repose notamment sur :

- les possibilités d'extension des superficies,
- les disponibilités technologiques pour l'augmentation de la productivité,
- l'amélioration du cadre incitatif.

Sur le plan des productions animales, les perspectives d'accroissement de l'offre sont basées sur :

- l'existence d'une grande diversité d'espèces à promouvoir,

- le potentiel d'augmentation du rendement carcasse,
- l'amélioration du cadre incitatif.

En ce qui concerne la production ligneuse, la stratégie repose sur la diversification. Des 300 essences recensées au Cameroun, 3 seulement d'entre elles constituent 40% de la production actuelle, avec des rendements moyens de 2 arbres/ha.

Pour les ressources halieutiques, les énormes ressources en eaux offrent de grandes possibilités pour la pêche (maritime et continentale) et pour la pisciculture.

Dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles, la stratégie table sur une meilleure application des dispositions législatives et réglementaires.

4.6.4. Une stratégie cohérente

Compte tenu de la diversité et de la multiplicité des intervenants dans le secteur rural, le principal pari à relever par la présente stratégie est celui de la cohérence des visées et des actions. A cet effet, la cohérence de la SDSR peut se vérifier sur plusieurs plans.

4.6.4.1. La cohérence sectorielle

La cohérence recherchée entre les différents sous secteurs du secteur rural a notamment conduit à une harmonisation des objectifs de production. A titre d'illustration, les objectifs de production du MINADER (notamment pour le maïs), bien que partis d'une hypothèse basse (2.200.000 tonnes) à une hypothèse haute (2.750.000 tonnes) sont restés en deçà des besoins exprimés pour l'élevage du petit bétail (900.000 tonnes contre 450.000 tonnes prévus par le MINADER pour la consommation animale. En contrepartie, les volumes des aliments alternatifs (tubercules, légumineuses, etc.) ont été revus à la hausse dans l'hypothèse d'une substitution de l'alimentation à base de maïs.

De même, malgré l'absence de statistiques fiables, la contribution des produits de la chasse pour l'amélioration de la sécurité alimentaire est prise en compte.

Par ailleurs, des principes directeurs ont été édictés pour l'ensemble des intervenants de la mise en œuvre de la stratégie en vue d'en assurer la cohérence et l'harmonie.

4.6.4.2 La cohérence nationale

Sur le plan national, les principaux domaines concernent la cohérence avec le DSRP et la cohérence avec les autres stratégies sectorielles.

S'agissant de la cohérence entre le DSDSR et le DSRP, le tableau ci-dessus trace les parallèles entre les objectifs stratégiques de l'un et les orientations stratégiques de l'autre.

Tableau 26: Matrice de cohérence entre le DSRP et le DSDSR

Orientations stratégiques du DSRP	Objectifs stratégiques du DSDSR
1. Développement d'un cadre macro-économique stable	1. Développement durable des productions
2. renforcement de la croissance par la diversification de l'économie	2. Promotion du développement local et communautaire
3. dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire de l'offre des services sociaux	3. Gestion durable des ressources naturelles
4. développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et protection de l'environnement	4. développement des mécanismes de financement adaptés au secteur rural
5. accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC	5. Développement de l'emploi et de la formation professionnelle
6. renforcement des ressources humaines, du secteur social, et insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique	6. Développement du cadre institutionnel
7. amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance	

En outre, les objectifs de croissance du secteur rural ont pris en compte le cadrage macro-économique du DSRP et se situent même légèrement au dessus des prévisions dudit cadrage.

Par ailleurs, les administrations partenaires du secteur rural ont donné leur quitus (Kribi, octobre 2005) quant à la cohérence entre le DSDSR et leurs documents de stratégie respectifs.

Les besoins de financements estimés quant à eux ont tenu compte non seulement des prévisions du budget de l'Etat, mais également des engagements de l'Etat dans le cadre du NEPAD (10% du budget alloué au secteur rural).

4.6.4.3. La cohérence sous régionale

Dans le cadre sous régional, la cohérence du DSDSR a été recherchée avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD, du Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) de la FAO, et des accords sur la protection de la nature et de la biodiversité.

Il s'avère à cet effet que les quatre piliers du NEPAD : (i) amélioration de l'approvisionnement alimentaire et réduction de la faim, ii) la gestion des sols et de l'eau, iii) l'amélioration des infrastructures et de l'accès au marchés, iv) amélioration de la recherche agricole et l'adoption des innovations) sont pleinement pris en compte dans la présente stratégie.

De même, les objectifs de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté sous régionales préconisés par le PRSA sont au centre des enjeux et défis à relever par le secteur rural.

En ce qui concerne la protection de la nature et de la biodiversité, la stratégie intègre les différentes conventions dont le Cameroun est signataire.

4.6.4.4. La cohérence internationale

Le DSDSR a tenu à intégrer les évolutions du contexte international telles que les accords de l'OMC et ceux qui lient l'Union Européenne aux pays ACP (volets amélioration de la compétitivité et de la qualité sanitaire des aliments du DSDSR).

Elle table aussi sur les opportunités du marché international (telles que l'AGOA, le commerce équitable, l'accroissement de la demande en produits biologiques, etc.) en accordant une place de choix aux produits émergents tels que les produits forestiers non ligneux, les fruits et légumes, les élevages non conventionnels.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT RURAL

	MINADER	MINEPIA	MINFOF	MINEP
matière agricole	<p>Elaboration planification et de la réalisation des programmes gouvernementaux relatif à l'agriculture et au développement rural</p> <p>Elaboration de la réglementation et des normes ainsi que du contrôle de leur application</p> <p>Du suivi et de la protection de différentes filières agricoles ;</p> <p>De la protection phytosanitaire des végétaux ;</p> <p>De la conception des stratégies et des modalités pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ainsi que du suivi de leur mise en œuvre ;</p> <p>De l'identification et de la promotion de nouvelles productions agricoles pour l'exportation ;</p> <p>De la collecte, de la production et de l'analyse des statistiques agricoles ;</p> <p>De la diffusion de l'information et des conseils agricoles auprès des producteurs ;</p> <p>De la coordination de la gestion des situations de crise en matière agricole ;</p> <p>Du suivi des organisations professionnelles agricoles ;</p> <p>De la promotion des investissements des moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole ;</p> <p>De l'enseignement agricole et coopératif et du contrôle de l'enseignement agricole privé en liaison avec le ministère chargé de la formation professionnelle ;</p>	<p>Elaboration de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'Elevage, de pêche et de développement harmonieux des industries animales ;</p> <p>En liaison avec les autres départements ministériels concernés de l'application de toutes les mesures visant à la conservation au développement et à l'exploitation des animaux domestiques et de leurs produits ;</p> <p>De la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale ;</p> <p>De la formation et de l'encadrement technique en matière d'élevage ;</p> <p>De la formation des pêcheurs, de la protection des ressources maritimes et fluviales de l'amélioration de la production et du contrôle sanitaire et statistiques en matière de pêche maritime, fluviale et piscicole ;</p> <p>Des études et recherches en vue de renouvellement des ressources halieutiques et piscicoles en liaison avec le ministère chargé de recherche scientifique et de l'innovation ;</p> <p>Assure la tutelle de la SODEPA, MIDEPECAM, LANAVET</p>	<p>Elaboration , de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de la nation en matière de forêts et de faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion et de la protection des forêts du domaine nationale ; - -de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération , de reboisement d'inventaire et d'aménagement des forêts ; - Du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ; - De l'application de sanctions administratives lorsqu'il y a lieu ; - De la liaison avec les organismes professionnel du secteur forestier ; - De l'aménagement et de la gestion de jardins botaniques ; - De la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en 	<p>Elaboration, de la coordination et du suivi de l'exécution de la politique nationale d'environnement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement ; - de la définition des mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles en liaison avec les ministères et organismes spécialisés concernés ; - - de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion , à la protection et à la restauration de l'environnement ; - -de l'élaboration des plan directeurs sectoriels de protection de l'environnement en liaison avec les département ministériels

			<p>matière de faune et de chasse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure la tutelle de l'Agence nationale de développement des forêts ainsi que la liaison avec l'organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la forêt. 	<p>intéressées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la négociation des accords et convention internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de leur mise en œuvre.
<p>En matière du développement rural</p>	<p>Encadrement des paysans et de la vulgarisation agricole ; Participation à la planification des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural en liaison avec les ministères compétents ; Du suivi de la réalisation des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural ; De la promotion du développement communautaire ; Du génie rural Assure la tutelle des structures de développement en milieu rural ainsi que de celle de CDC, SODECAO, CHAGRI .</p>			

ANNEXE 2 : MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

AXE 1 : DEVELOPPER DURABLEMENT LES PRODUCTIONS

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION DE	Responsable
1.1 Développement des exploitations	1.1.1 Appui aux petites exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement par spéculation • Augmentation de la variation des revenus des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution dans la valeur ajoutée au niveau des consommations intermédiaires • Emplois directs créés par spéculation • Existence et importance relative du marché • Disponibilité des terres • Pérennisation du système d'exploitation • Contribution à la modernisation de l'exploitation • Existence de possibilité de transformation des produits • Contribution à la diminution des importations 	MINADER MINEPIA MINFOF
	1.1.2 Appui aux moyennes et grandes exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement par spéculation • Augmentation de la variation des revenus des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution dans la valeur ajoutée au niveau des consommations intermédiaires • Emplois directs créés par spéculation • Existence et importance relative du marché 	MINADER MINEPIA MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION DE	Responsable
			<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des terres • Pérennisation du système d'exploitation • Contribution à la modernisation de l'exploitation • Existence de possibilité de transformation des produits • Contribution à la diminution des importations 	
	1.1.3 Renforcement de la couverture sanitaire et de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la superficie traitée • Augmentation du Taux de couverture vaccinale • Diminution du volume de saisies de viande 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur l'environnement • Degré d'efficacité • Taux de mortalité 	MINADER MINEPIA
	1.1.4 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du % de producteurs faisant recours aux intrants • Augmentation des quantités des intrants sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement • Disponibilité d'intrants de qualité 	MINADER MINEPIA MINRESI CHAGRI
1.2 Développement de la Compétitivité des Produits (PDCP)	1.2.1 Appui au Développement de la compétitivité des produits	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et augmentation du volume des ventes tant sur les marchés locaux qu'extérieurs • Augmentation de la valeur ajoutée dans les consommations intermédiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des effets sur la croissance • Importance de la valeur ajoutée dégagée (valeur ajoutée incluse) • Contribution à l'évolution du PIB • Effet d'entraînement • Impact sur la balance 	MINADER MINEPIA

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'effectif des opérateurs • Augmentation de la part de marché • Augmentation de l'écart des prix 	<ul style="list-style-type: none"> • commerciale • Taux d'intégration • Revenus générés • Existence et importance relative du marché 		
	1.2.2 Appui à la conservation et à la transformation des produits	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de taux de perte après récolte • Augmentation et régularité de l'offre • Diversification de l'offre • Amélioration de la valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de perte après récolte • Contribution à l'amélioration des revenus de producteur • Redistribution des revenus dans la filière • Existence et importance relative du marché • Proximité des zones de production 		MINEPIA MINFOF
	1.2.2 Appui au développement des filières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du volume des productions par filière 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'évolution du PIB • Contribution à l'évolution des revenus directs des producteurs • Existence et importance relative du marché • Potentiel de transformation • Contribution à la diminution des importations 		MINADER MINEPIA MINFOF
1.3 Développement des Organisations Professionnelles (PDOP)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de textes réglementaires pris • Augmentation du nombre de cadres de concertation mis en 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'organisation dans la dynamique de production et de vente • Type de prestation et niveau de participation du groupe • Niveau de l'organisation 		MINADER MINEPIA

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		place <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de professionnels formés • Augmentation du nombre des OP opérant sur le terrain 		paysanne dans la zone	
1.4 Vulgarisation et conseil agricole (PNVCA)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement à l'hectare • Augmentation de la production par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'optimisation dans l'utilisation des facteurs de production • Capacité locale d'encadrement • Innovation technologique • Potentiel d'adoption par la population locale 		MINADER MINEPIA MINFOF MINEP
Objectif stratégique 2: PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE					
2.1 Développement Communautaire (PDC)	2.1.1 Développement des capacités structurelles et infrastructurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la quantité de personnes formées • Augmentation de la quantité des infrastructures réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus indirects générés • Importance de l'infrastructure dans le circuit de production et de commercialisation 		MINADER MINEPIA MINFOF MINPLAPDAT
	2.1.2 Développement de l'agro foresterie et reboisement en zone de savane	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des superficies reboisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'essences et contribution à la lutte contre la désertification • Revenus indirects générés 		MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION DE	Responsable
	2.1.3 Appui aux initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des effectifs assistés • Augmentation du nombre de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'amélioration des revenus 	MINEPIA
	2.1.4 Promotion des activités génératrices des revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus des producteurs • Augmentation de la valeur ajoutée dans les consommations intermédiaires • Augmentation du Volume des produits commercialisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les finances publiques • Impacts sur la balance de paiement • Impacts sur le commerce extérieur • Effet sur la distribution des revenus aux agents • Richesse nouvelles générées. 	MINADER MINEPIA MINFOF
Objectif stratégique 3: GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES				
3.1 Gestion des Sols (PGS)	3.1.1 Gestion des terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la superficie des sols restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la lutte contre la dégradation des sols 	MINADER MINEPIA MINFOF
	3.1.2 Gestion des pâturages	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la mobilité des éleveurs de gros bétail ; • Augmentation du volume de viande sur le marché pendant les saisons sèches 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de demandes exprimées par les éleveurs • Importance des animaux de la zone 	MINADER MINEPIA MINEP
	3.1.3 Gestion de la mangrove	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la superficie des mangroves restaurées 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la lutte contre la dégradation des mangroves 	MINFOF
3.2 Gestion de l'Eau (PGE)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'effectif des points 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la lutte des maladies liées à l'eau 	MINADER MINEPIA MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES DE PRIOTISATION	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> d'eau améliorés • Augmentation de l'effectif des points d'eau à bétail réalisés et/ou restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'augmentation de la production. • Contribution à la diminution de la transhumance • Contribution à la dépollution et au traitement des eaux sales 	MINEP
3.3 Gestion de l'air		<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la quantité gaz à effet de serre produit • Augmentation du nombre de sources susceptibles d'émettre du gaz toxique inventorié 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la dépollution 	MINEP
3.4 Gestion des Ressources biogénétiques		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'espèces inventoriées 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'équilibre de la biodiversité 	MINEPIA MINFOF MINEP
3.5 Gestion des écosystèmes marins et côtiers		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'espèces inventoriées 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'équilibre de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • MINSEC • MINRESI • MINPLAPDAT • MINATD
Objectif stratégique 4 : DEVELOPPER DES MECANISMES DE FINANCEMENT ADAPTES				
4.1 Appui au Financement du Secteur Rural (PAFSR)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la masse de crédits et volume de fonds de financement • Augmentation de l'effectif de bénéficiaires et 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de refinancement des activités • Impact sur le nombre d'exploitations créées 	MINADER MINEPIA MINFOF MINEFI MINPLAPDAT CHAGRI

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		nombre de micros réalisations • Augmentation de nombre de nouvelles 'exploitations			
Objectif stratégique 5 : DEVELOPPER L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
5.1 Appui à l'Installation des Jeunes Ruraux (PAIJR)		• Augmentation de l'effectif de jeunes installés	• Contribution à l'augmentation des revenus des ménages • Contribution à l'amélioration du cadre de vie • Existence et importance relative du marché		MINADER MINEPIA • MINPLAPDAT • MINPROFF • MINATD
5.2 Développement et professionnalisation des enseignements		• Augmentation de du nombre de structures de formation • Augmentation de nombre de formateurs recyclés • Augmentation du nombre de programmes innovés	• Contribution à l'amélioration des techniques de production		MINADER MINEPIA
Objectif stratégique 6 : DEVELOPPER LE CADRE INSTITUTIONNEL					
6.1 Coordination de la mise en oeuvre de la Stratégie au Développement du Secteur Rural (PCMOSDSR)		Augmentation du nombre de rapports de suivi/évaluation	• Place du thème dans le suivi/évaluation		MINADER MINEPIA MINFOF MINEP MINPLAPDAT
6.2 Programme National des Statistiques (PNS)		• Augmentation du taux de couverture statistique	• Contribution à la disponibilité des données		MINADER MINEPIA MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de données statistiques dans tous les secteurs 			
6.3 Promotion d'un Environnement Législatif et Réglementaire incitatif (PPELR)		Augmentation d u nombre de textes règlementant le secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la couverture institutionnelle de l'ensemble du secteur 		MINADER MINEPIA MINFOF MINEP
6.4 Promotion de la gouvernance dans le secteur rural		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gestion des projets du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • fréquence des cas de mauvaise gestion 		MINFOF
6.5 Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des aliments mis sur les marchés ; • Augmentation des infrastructures spécifiques de commercialisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence des aliments de mauvaise qualité sur les marchés 		MINEPIA
6.6 Gestion des Risques d'Insécurité Alimentaire (PNGRIA)		<ol style="list-style-type: none"> 1 Augmentation du stock de sécurité 2 Augmentation du nombre de structures de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la production de masse • Contribution à la production marginale 		MINADER MINEP MINEPIA
PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
1.1 Développement des exploitations	1.1.3 Appui aux petites exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution dans la valeur ajoutée au niveau des consommations 		MINADER MINEPIA MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la variation des revenus des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • intermédiaires • Emplois directs créés par spéculation • Existence de marché 		
	1.1.4 Appui aux moyennes et grandes exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement par spéculation • Augmentation de la variation des revenus des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution dans la valeur ajoutée au niveau des consommations intermédiaires • Emplois directs créés par spéculation • Existence de marché 		MINADER MINEPIA MINFOF
	1.1.4 Renforcement de la couverture sanitaire et de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la superficie traitée • Augmentation du Taux de couverture vaccinale • Diminution du volume de saisies de viande 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur l'environnement • Degré d'efficacité • Taux de mortalité 		MINADER MINEPIA
	1.1.4 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du % de producteurs faisant recours aux intrants • Augmentation des quantités des intrants sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement • Disponibilité d'intrants de qualité 		MINADER MINEPIA MINRESI CHAGRI
1.2 Développement de la Compétitivité des Produits (PDCP)	1.2.1 Appui au Développement de la compétitivité des produits	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et augmentation du volume des ventes tant sur les marchés locaux qu'extérieurs • Augmentation de la valeur ajoutée dans les consommations 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des effets sur la croissance • Importance de la valeur ajoutée dégagée (valeur ajoutée incluse) • Contribution à l'évolution du PIB • Effet d'entraînement 		MINADER MINEPIA

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> intermédiaires • Augmentation de l'effectif des opérateurs • Augmentation de la part de marché • Augmentation de l'écart des prix 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur la balance commerciale • Taux d'intégration • Revenus générés 		
	1.2.2 Appui à la conservation et à la transformation des produits	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de taux de perte après récolte • Augmentation et régularité de l'offre • Diversification de l'offre • Amélioration de la valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de perte après récolte • Contribution à l'amélioration des revenus de producteur • Redistribution des revenus dans la filière • Existence de marchés 		MINEPIA MINFOF
	1.2.3 Appui au développement des filières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du volume des productions par filière 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'évolution du PIB • Contribution à l'évolution des revenus directs des producteurs 		MINADER MINEPIA MINFOF
1.3 Développement des Organisations Professionnelles (PDOP)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de textes réglementaires pris • Augmentation du nombre de cadres de concertation mis en place • Augmentation du nombre de professionnels formés • Augmentation du nombre des OP opérant 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'organisation dans la dynamique de production et de vente • Type de prestation et niveau de participation du groupe • Niveau de l'organisation paysanne dans la zone 		MINADER MINEPIA

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		sur le terrain			
1.4 Vulgarisation et conseil agricole (PNVCA)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement à l'hectare • Augmentation de la production par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'optimisation dans l'utilisation des facteurs de production • Capacité locale d'encadrement 		MINADER MINEPIA MINFOF MINEP
Objectif stratégique 2: PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE					
2.1 Développement Communautaire (PDC)	2.1.2	Développement des capacités structurelles et infrastructurelles	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la quantité de personnes formées • Augmentation de la quantité des infrastructures réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus indirects générés • Importance de l'infrastructure dans le circuit de production et de commercialisation 	MINADER MINEPIA MINFOF MINPLAPDAT
	2.1.3	Développement de l'agro foresterie et reboisement en zone de savane	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des superficies reboisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'essences et contribution à la lutte contre la désertification • Revenus indirects générés 	MINFOF
	2.1.4	Appui aux initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des effectifs assistés • Augmentation du nombre de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'amélioration des revenus 	MINEPIA
	2.1.5	Promotion des activités génératrices des revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus des producteurs • Augmentation de la valeur ajoutée dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les finances publiques • Impacts sur la balance de paiement • Impacts sur le commerce 	MINADER MINEPIA MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION DE	Responsable
		consommations intermédiaires • Augmentation du Volume des produits commercialisés	extérieur • Effet sur la distribution des revenus aux agents • Richesse nouvelles générées.	
Objectif stratégique 3: GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES				
3.1 Gestion des Sols (PGS)	3.1.2 Gestion des terres agricoles	• Augmentation de la superficie des sols restaurés	• Contribution à la lutte contre la dégradation des sols	MINADER MINEPIA MINFOF
	3.1.4 Gestion des pâturages	• Diminution de la mobilité des éleveurs de gros bétail ; • Augmentation du volume de viande sur le marché pendant les saisons sèches	• Existence de demandes exprimées par les éleveurs • Importance des animaux de la zone	MINADER MINEPIA MINEP
	3.1.5 Gestion de la mangrove	• Augmentation de la superficie des mangroves restaurées	• Contribution à la lutte contre la dégradation des mangroves	MINFOF
3.2 Gestion de l'Eau (PGE)		• Augmentation de l'effectif des points d'eau améliorés • Augmentation de l'effectif des points d'eau à bétail réalisés et/ou restaurés	• Contribution à la lutte des maladies liées à l'eau • Contribution à l'augmentation de la production. • Contribution à la diminution de la transhumance • Contribution à la dépollution et au traitement des eaux sales	MINADER MINEPIA MINFOF MINEP
3.3 Gestion de l'air		• Baisse de la quantité gaz à effet de serre produit	• Contribution à la dépollution	MINEP

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de sources susceptibles d'émettre du gaz toxique inventorié 			
3.4 Gestion des Ressources biogénétiques		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'espèces inventoriées 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'équilibre de la biodiversité 		MINEPIA MINFOF MINEP
3.5 Gestion des écosystèmes marins et côtiers		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'espèces inventoriées 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'équilibre de la biodiversité 		<ul style="list-style-type: none"> MINSEC MINRESI MINPLAPDAT MINATD
Objectif stratégique 4 : DEVELOPPER DES MECANISMES DE FINANCEMENT ADAPTES					
4.1 Appui au Financement du Secteur Rural (PAFSR)		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la masse de crédits et volume de fonds de financement Augmentation de l'effectif de bénéficiaires et nombre de micros réalisations Augmentation de nombre de nouvelles 'exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de refinancement des activités Impact sur le nombre d'exploitations créées 		MINADER MINEPIA MINFOF MINEFI MINPLAPDAT CHAGRI
Objectif stratégique 5 : DEVELOPPER L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
5.1 Appui à l'Installation des Jeunes Ruraux		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'effectif de jeunes installés 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'augmentation des revenus des ménages Contribution à l'amélioration 		MINADER MINEPIA <ul style="list-style-type: none"> MINPLAPDAT MINPROFF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION DE	Responsable
(PAIJR)			du cadre de vie	• MINATD
5.2 Développement et professionnalisation des enseignements		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de du nombre de structures de formation • Augmentation de nombre de formateurs recyclés • Augmentation du nombre de programmes innovés 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'amélioration des techniques de production 	MINADER MINEPIA
Objectif stratégique 6 : DEVELOPPER LE CADRE INSTITUTIONNEL				
6.1 Coordination de la mise en oeuvre de la Stratégie au Développement du Secteur Rural (PCMOSDSR)		Augmentation du nombre de rapports de suivi/évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Place du thème dans le suivi/évaluation 	MINADER MINEPIA MINFOF MINEP MINPLAPDAT
6.2 Programme National des Statistiques (PNS)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux de couverture statistique • Disponibilité de données statistiques dans tous les secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la disponibilité des données 	MINADER MINEPIA MINFOF
6.3 Promotion d'un Environnement Législatif et Réglementaire incitatif (PPELR)		Augmentation d u nombre de textes règlementant le secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la couverture institutionnelle de l'ensemble du secteur 	MINADER MINEPIA MINFOF MINEP
6.4 Promotion de la		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la 	<ul style="list-style-type: none"> • fréquence des cas de 	MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
gouvernance dans le secteur rural		gestion des projets du secteur	mauvaise gestion		
6.5 Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des aliments mis sur les marchés ; • Augmentation des infrastructures spécifiques de commercialisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence des aliments de mauvaise qualité sur les marchés 		MINEPIA
6.6 Gestion des Risques d'Insécurité Alimentaire (PNGRIA)		3 Augmentation du stock de sécurité 4 Augmentation du nombre de structures de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la production de masse • Contribution à la production marginale 		MINADER MINEP MINEPIA
PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
1.1 Développement des exploitations	1.1.5 Appui aux petites exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement par spéculation • Augmentation de la variation des revenus des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution dans la valeur ajoutée au niveau des consommations intermédiaires • Emplois directs créés par spéculation 		MINADER MINEPIA MINFOF
	1.1.6 Appui aux moyennes et grandes exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du rendement par spéculation • Augmentation de la variation des revenus des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution dans la valeur ajoutée au niveau des consommations intermédiaires • Emplois directs créés 		MINADER MINEPIA MINFOF

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
			par spéculation		
	1.1.5 Renforcement de la couverture sanitaire et de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la superficie traitée • Augmentation du Taux de couverture vaccinale 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'impact sur l'environnement • Degré d'efficacité 	MINADER MINEPIA	
	1.1.4 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du % de producteurs faisant recours aux intrants • Augmentation des quantités des intrants sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement d'échelle 	MINADER MINEPIA MINRESI CHAGRI	
1.2 Développement de la Compétitivité des Produits (PDCP)	1.2.1 Appui au Développement de la compétitivité des produits	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et augmentation du volume des ventes tant sur les marchés locaux qu'extérieurs • Augmentation de la valeur ajoutée dans les consommations intermédiaires • Augmentation de l'effectif des opérateurs • Augmentation de la part de marché • Augmentation de l'écart des prix 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des effets sur la croissance • Importance de la valeur ajoutée dégagée (valeur ajoutée incluse) • Contribution à l'évolution du PIB • Effet d'entraînement • Impact sur la balance commerciale • Taux d'intégration • Revenus générés 	MINADER MINEPIA	
	1.2.2 Appui à la conservation et à la transformation des	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	MINEPIA MINFOF	

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
	produits				
	1.2.4 Appui au développement des filières	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du volume des productions par filière 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'évolution du PIB Contribution à l'évolution des revenus directs des producteurs 	MINADER MINEPIA MINFOF	
1.3 Développement des Organisations Professionnelles (PDOP)		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de textes réglementaires pris Augmentation du nombre de cadres de concertation mis en place Augmentation du nombre de professionnels formés 	<ul style="list-style-type: none"> Importance de l'organisation dans la dynamique de production et de vente Type de prestation et niveau de participation du groupe 	1 MINADER, MINEPIA, MINFOF MINEP MINADER MINEPIA	
1.4 Vulgarisation et conseil agricole (PNVCA)		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du rendement à l'hectare Augmentation de la production par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'optimisation dans l'utilisation des facteurs de production 	MINADER MINEPIA MINFOF MINEP	
• AXE 2: PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE					
2.1 Développement Communautaire (PDC)	2.1.3 Développement des capacités structurelles et infrastructurelles	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la quantité de personnes formées Augmentation de la 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport entre les thèmes (module de formation) et les grandes orientations 	MINADER MINEPIA MINFOF MINPLAPDAT	

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
		quantité des infrastructures réalisées	<ul style="list-style-type: none"> de la politique économique gouvernementale (DSRP) Revenus indirects générés 		
	2.1.4 Développement de l'agro foresteries et reboisement en zone de savane	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des superficies reboisées 	<ul style="list-style-type: none"> Type d'essences et contribution à la lutte contre la désertification Revenus indirects générés 	MINFOF	
	2.1.5 Appui aux initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des effectifs assistés Augmentation du nombre de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'amélioration des revenus 	MINEPIA	
	2.1.6 Promotion des activités génératrices des revenus	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des revenus des producteurs Augmentation de la valeur ajoutée dans les consommations intermédiaires Augmentation du Volume des produits commercialisés 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur les finances publiques Impacts sur la balance de paiement Impacts sur le commerce extérieur Effet sur la distribution des revenus aux agents Richesse nouvelles générées. 	MINADER MINEPIA MINFOF	
AXE 3: GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES					
3.1 Gestion des Sols (PGS)	3.1.3 Gestion des terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la superficie des sols restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la lutte contre la dégradation des sols 	MINADER MINEPIA MINFOF	

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
	3.1.6	Gestion des pâturages	•	•	MINADER MINEPIA MINEP
	3.1.7	Gestion de la mangrove	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la superficie des mangroves restaurées 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la lutte contre la dégradation des mangroves 	MINFOF
3.2 Gestion de l'Eau (PGE)		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'effectif des points d'eau améliorés Augmentation de l'effectif des points d'eau à bétail réalisés et/ou restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la lutte des maladies liées à l'eau Contribution à l'augmentation de la production. Contribution à la dépollution et au traitement des eaux sales 	MINADER MINEPIA MINFOF MINEP	
3.3 Gestion de l'air		<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la quantité gaz à effet de serre produit Augmentation du nombre de sources susceptibles d'émettre du gaz toxique inventorié 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la dépollution 	MINEP	
3.4 Gestion des Ressources biogénétiques		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'espèces inventoriées 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'équilibre de la biodiversité 	MINEPIA MINFOF MINEP	
3.5 Gestion des écosystèmes		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'espèces 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'équilibre de la 	<ul style="list-style-type: none"> MINSEC MINRESI 	

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
marins et côtiers		inventoriées	biodiversité		<ul style="list-style-type: none"> • MINPLAPDAT • MINATD
AXE 4 : DEVELOPPER DES MECANISMES DE FINANCEMENT ADAPTES					
4.1 Appui au Financement du Secteur Rural (PAFSR)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la masse de crédits et volume de fonds de financement • Augmentation de l'effectif de bénéficiaires et nombre de micros réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de refinancement des activités 		MINADER MINEPIA MINFOF MINEFI MINPLAPDAT CHAGRI
AXE 5 : DEVELOPPER L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
5.1 Appui à l'Installation des Jeunes Ruraux (PAIJR)		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'effectif de jeunes installés 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'augmentation des revenus des ménages • Contribution à l'amélioration du cadre de vie 		MINADER MINEPIA <ul style="list-style-type: none"> • MINPLAPDAT • MINPROFF • MINATD
5.2 Développement et professionnalisation des enseignements		5 Augmentation de du nombre de structures de formation 6 Augmentation de nombre de formateurs recyclés 7 Augmentation du nombre de programmes innovés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'amélioration des modes de production 		MINADER MINEPIA
• AXE 6 : DEVELOPPER LE CADRE INSTITUTIONNEL					
6.1 Coordination de		5 Augmentation du	<ul style="list-style-type: none"> • Place du thème dans 		MINADER MINEPIA

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	INDICATEURS	• CRITERES PRIOTISATION	DE	Responsable
la mise en oeuvre de la Stratégie au Développement du Secteur Rural (PCMOSDSR)		nombre de rapports de suivi/évaluation	le suivi/évaluation	MINFOF MINEP MINPLAPDAT	
6.2 Programme National des Statistiques (PNS)		5 Augmentation du taux de couverture statistique	• Contribution à la disponibilité des données	MINADER MINEPIA MINFOF	
6.3 Promotion d'un Environnement Législatif et Réglementaire incitatif (PPELR)		6 Augmentation d u nombre de textes règlementant le secteur	• Contribution à la couverture institutionnelle de l'ensemble du secteur	MINADER MINEPIA MINFOF MINEP	
6.4 Promotion de la gouvernance dans le secteur rural		7	•	MINFOF	
6.5 Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments			•	MINEPIA	
6.6 Gestion des Risques d'Insécurité Alimentaire (PNGRIA)		8 Augmentation du stock de sécurité 9 Augmentation du nombre de structures de conservation	• Contribution à la production de masse • Contribution à la production marginale	MINADER MINEP MINEPIA	

ANNEXE 3 : BESOINS DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

ANNEXE 4 : METHODOLOGIE DE PROJECTION DE LA PRODUCTION VIVRIERE

Les estimations de la production vivrière pour les prochaines années sont basées sur la consommation énergétique.

A partir des consommations per capita fournies par la FAO, des moyennes mobiles calculées tous les trois ans entre 1993 et 2001 ont permis d'estimer le taux de croissance moyen des calories consommées au Cameroun par chaque individu.

En combinant cette croissance énergétique avec la croissance démographique, on a pu évaluer le besoin énergétique global du pays pour une période donnée.

Pour estimer les besoins de production vivrière correspondants, la première hypothèse a consisté à considérer que la structure de la consommation alimentaire reste stable. Par conséquent, la contribution de chaque culture à la consommation énergétique reste aussi stable, et les niveaux de consommation nécessaires ont pu être estimés sur la base du bilan alimentaire.

La deuxième étape du processus consiste à envisager l'amélioration des niveaux de consommation énergétique ce qui correspond à une amélioration de l'offre alimentaire.

Sachant que la disponibilité alimentaire résulte de la production interne, des importations, des stocks et des exportations, des hypothèses peuvent être formulées pour chacune de ces variables. Dans le cas d'espèce, l'accroissement des importations a été limité au taux de la croissance démographique, les exportations devront doubler et la variation des stocks sera nulle. Les niveaux attendus de la production interne ont ainsi pu être déterminés.

La troisième étape a consisté à confronter ces estimations avec le potentiel d'amélioration de la production. Dans la plupart des cas, le gap entre les rendements potentiels et les rendements actuellement observés s'est avéré important. Des hypothèses réalistes visant à combler partiellement ou entièrement ces gaps ont servi de support à la détermination des hypothèses basses, des hypothèses hautes et des hypothèses moyennes de production.

ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA REVISION DU DSDSR

N°	Nom et Prénom	STRUCTURES
1	AHMED ALI KOTOKO	MINCOMMERCE
2	AKWA Patrick	MINEP
3	ALIM HAMADADI	MINEP
4	BELA TOMO ALFRED	ST/MINEPIA
5	BIWELE SAL Serge Hervé	MINPMEEESA
6	DOUBE Maurice	MINRESI
7	NGOANDE Salvador	MINEPIA
8	NJOYA Aboubakar	IRAD
9	OUM ELOMA Janvier	MINPLAPDAT
10	EBELLE Georges	AGROCOM
11	ELOUNDOU ESSOMBA Gaston	ST/MINEFI
12	ESSOUMBA Jacques	MINFOF
13	EWALI DJIMI	CHAGRI
	HAMOA HAMADOU	Représentant Eleveurs G.B
14	KINGNE APPOLINAIRE	MINPLAPDAT
15	KOUAM Emile	MINADER
16	KOUETE VINCENT	MINPLAPDAT
17	KOULAGNA KOUTOU D.	MINFOF
18	KWADJIO Hervé	MINPLAPDAT
19	MADI ALI	MINFOF
20	MAKEMBE Nicolas	MINEFOP
21	MARFOR TANGALA Alphonse	MINFOF
22	MBASSA NDINE Roger	MINPLAPDAT
23	MBENG D Joseph	MINATD
24	MEBADA M.C	CTS/MINEFI
26	MEDOU Jean Claude	ST/MINADER
27	ANABA Blanche	MINRESI
28	BALEPA Elisabeth	MINADER
29	BAYIHA Marie Henriette	MINIMIDT
30	BIDJA RACHEL	MINEP
31	MARFOR TANGALA DELPHINE	MINFOF
32	MBOE AMOUGOU	
33	MEBANDE Andrée Caroline	MINADER
34	NDENDJA Désirée	MINEE
35	SANJOH née ELAD ATIOKI Delphine	MINEP
36	MONGOLEON DIABELLE	MINCOMMERCE
37	MOUKOKO	consultant
38	MPOUEL BALA Lazare	MINEPIA
39	N'DOUMBE Louis Arthur	Représentant pêcheurs
40	NGALA ISRAEL	MINEP
41	NGOUANA Elie	MINAS
42	NIGOUR	CTS/MINEFI
43	NTSENGUE LEVODO JOSEPH	MINFOF
44	NZEGANG Martin	SAILD
45	NZOAB Alain Sabas	MINPROFF
46	ONANA Alphonse	MINPMEEESA
47	ONDOA MANGA Raphaël TOBIE	MINADER
48	ONDOUA OWONO Jacob	MINADER
49	ONDOUA SERGE KWE	MINEP
50	OTTOU Jean F.D	IRAD
51	SAIBOU NASSOUROU	MINPROFF
52	SEINI KATCHALLA	MINPLAPDAT
53	SOH Jean Pierre	MINT
54	TCHOKAM NGASSA Jean Pierre	MINADER
55	TCHOMTCHOUA Valentin	ST/MINPLAPDAT
56	TEFANG André	ST/MINEPIA
57	TELEU NGANDEU EMIL	MINEPIA
58	WAGNOUN TCHONKAP Valentin	MINEP
59	WEULASSAGOU Renée DE GRACE	MINEPIA
60	WOUEMBE	SIFAC
61	YANKAM NJONOU Rabelais	MINADER
62	ZANG Lambert	MINATD
63	ZANG ZANG Ursule	MINFOF